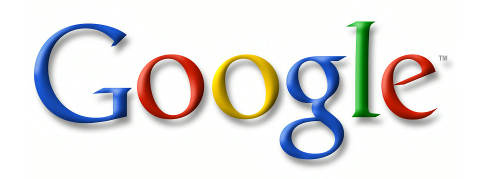
This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.



https://books.google.com





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

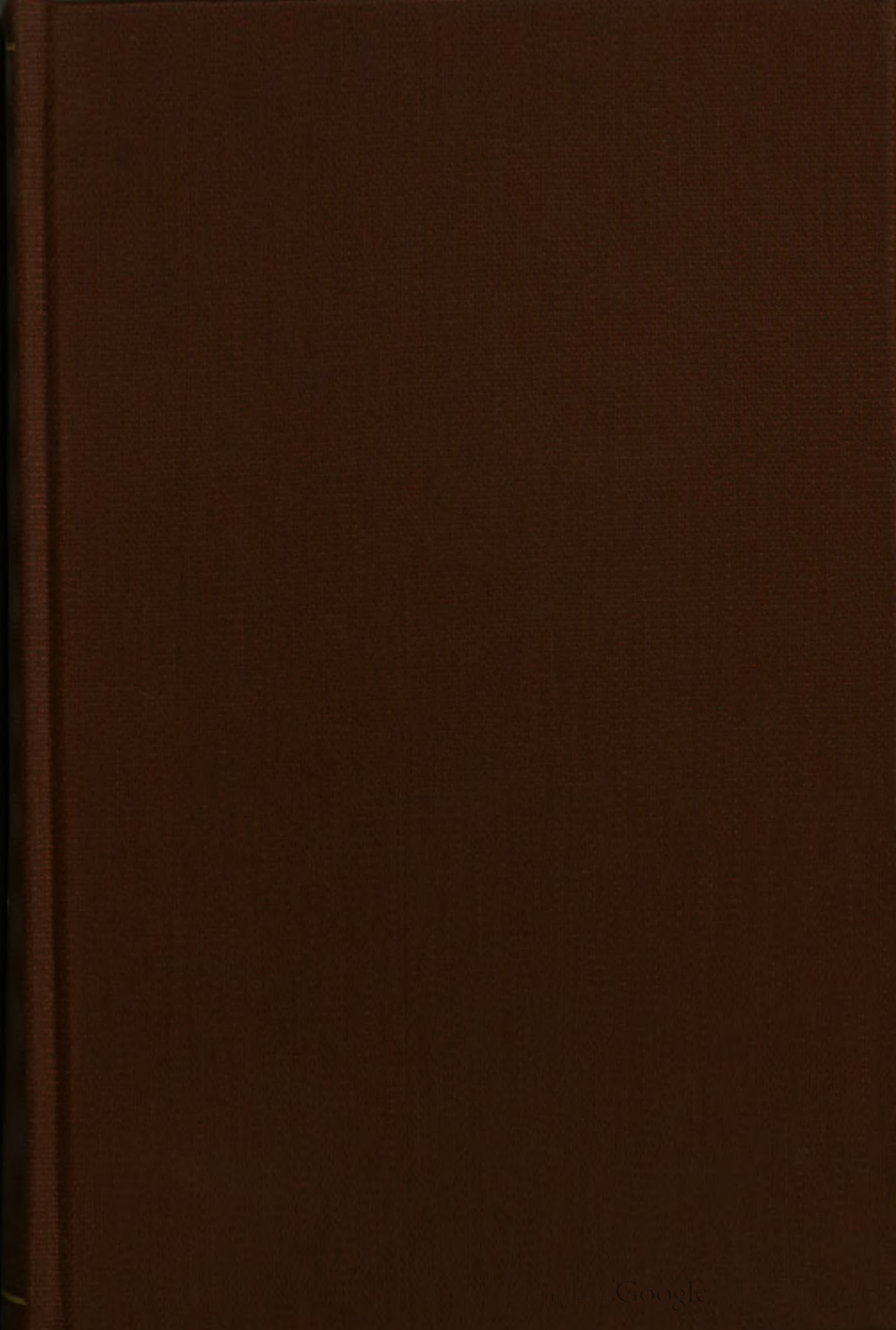
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

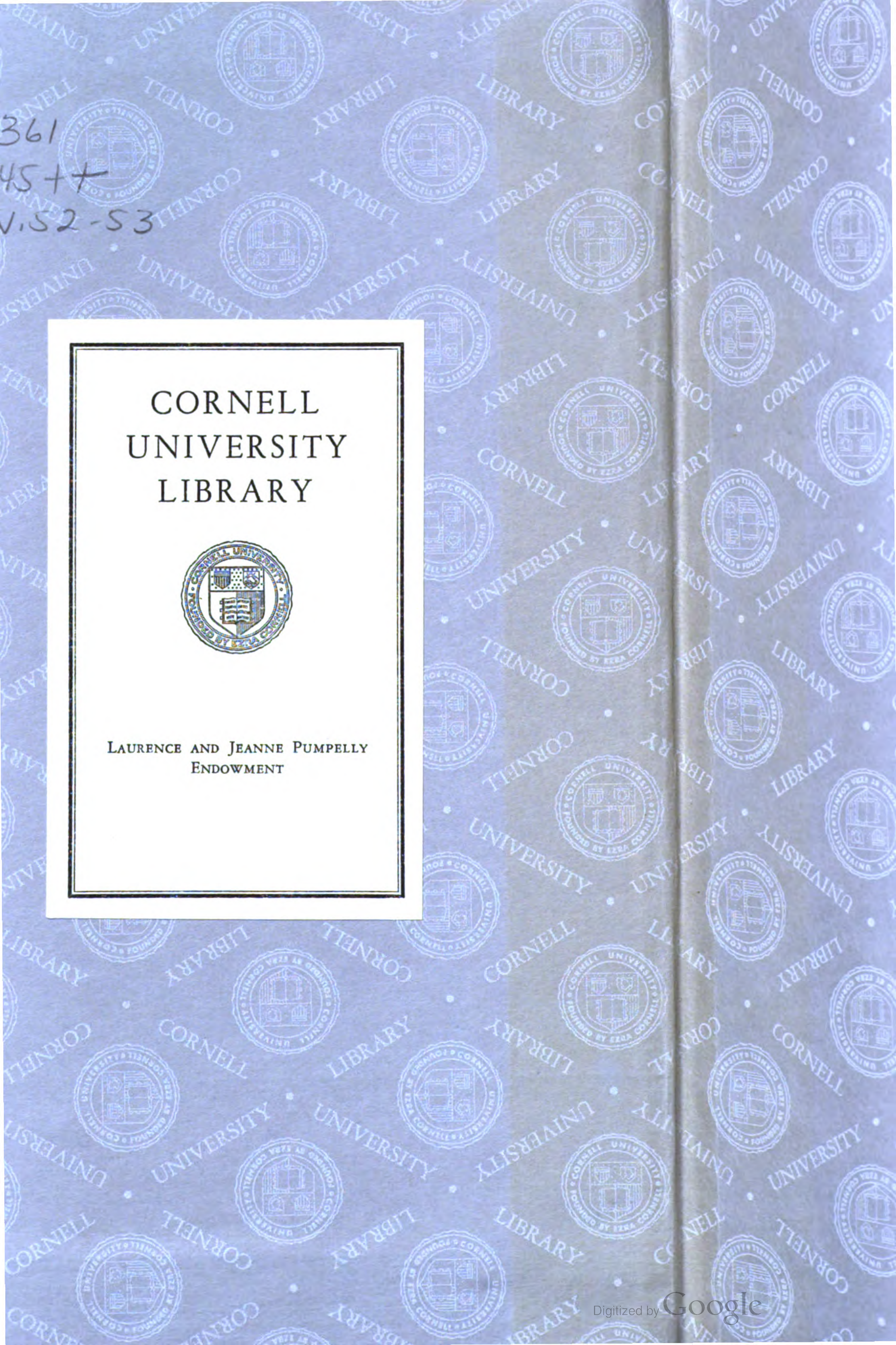
Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`


Google


361
45++
V.52-53

CORNELL
UNIVERSITY
LIBRARY

LAURENCE AND JEANNE PUMPELLY
ENDOWMENT

Digitized by Google

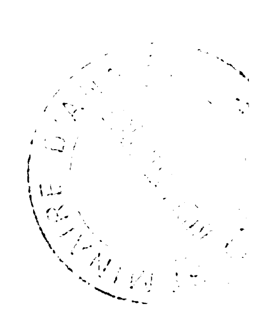


Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google



La Revue
Savoisienne

Digitized by Google

L'Académie Florimontane laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

Digitized by Google

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

1911

Cinquante-deuxième Année



ANNECY

Imprimerie J. Abry, Editeur

—

1911



DC
611
S361
R45 r'
v. 52-53

288909-10
Digitized by Google

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606

par Saint François de Sales et le Président Antoine Favre.

Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819 † 1908). | Jules PHILIPPE (1827 † 1888).
Etienne MACHARD (1824 † 1887). | Eloi SERAND (1826 † 1891).

BIENFAITEURS

Dr C. ANDREVETAN (1802 † 1879). | MELVILLE-GLOVER (1834 † 1897).
Dr F. DAGAND (1815 † 1886).

LISTE DES MEMBRES

Présidents honoraires : MM. Dr THONION I, ancien député ; Ch. MARTEAUX I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, et Max BRUCHET I ✠, archiviste départemental du Nord.

Trésorier honoraire : M. Jean RITZ ✠ C ✠ I, compositeur de musique.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU.

Président : M. GUERBY, I, professeur au Lycée Berthollet.

Vice-Présidents : MM. Albert CROLARD, député, ingénieur et Isidore NANCHE I, chirurgien-dentiste.

Secrétaire : M. Marc LE ROUX I, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.

Secrétaire-adjoint : M. G. LETONNELIER, archiviste départemental de la Haute-Savoie.

Bibliothécaire : M. J. DÉSORMAUX I, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Archiviste : M. Joseph SERAND, archiviste-adjoint de la Haute-Savoie.

Trésorier-bibliothécaire : M. François GARDIER.

Comité de rédaction : MM. LE ROUX, DÉSORMAUX, LETONNELIER, GONTHIER, GUERBY et DUMONT.

Directeur de la Revue : M. LE ROUX.

Membres du conseil : MM. GRIVAZ, LAVOREL et MARTIN.


Digitized by Google

MEMBRES HONORAIRES.

DATES d'admission MM.

1882 BALLIARD Charles, Metropolitan Museum of Art, à New-York.
1906 BORSON (le général) G O ✻ I, ancien président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1892 BRUCHET Max I ✠, archiviste départemental à Lille (Nord).
1901 CAMUS Jules I ✠ ✠, professeur à Turin.
1872 CHANTRE Ernest ✻ ✠, ancien sous-directeur du Muséum des sciences naturelles de Lyon.
1906 COURTOIS D'ARCOLLIÈRES ✠, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1882 DEMOLE Eugène, conservateur du médaillier de Genève.
1878 DUFOUR Th., directeur honoraire de la Bibliothèque de Genève.
1898 FOUQUET (Dr) A, officier de l'Osmanich, chevalier de Ste-Anne de Russie, au Caire.
1910 FRUTTAZ (le chanoine), président de la Société académique d'Aoste.
1881 HOLLANDE I ★, directeur honoraire de l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur, à Chambéry.
1900 MANNO Antonio (le baron) G C ✠ G C ✠, membre de l'Académie des sciences, à Turin.
1911 MURET Ernest, professeur de philologie romane à l'Université de Genève.
1881 REVIL, I, docteur ès-sciences, géologue, président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1888 REVON Michel ✻, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1885 RITTER Eugène, professeur honoraire à l'Université de Genève.
1911 VAN GENNEP, directeur de la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*, à Bourg-la-Reine.

MEMBRES EFFECTIFS.

1910 ABRY Joseph, imprimeur-éditeur, à Annecy.
1910 ADÉ Henri, architecte, à Annecy.
1887 ALLART, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
1910 ANTHONIOZ Charles, sculpteur, à Genève.
1903 AUSSEDAT Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
1900 BALLEYDIER I, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble.
1906 BARUT Jules, directeur de l'usine du Giffre, à Annecy.
1904 BELLIER-KLECKER (Mme), à Sèvres (Seine-et-Oise).
1909 BERNARD, receveur principal des Contributions indirectes en retraite, à Annecy.
1910 BLANC Henri, licencié en droit, à Lyon.
1907 BLANDIN Henri, receveur des Domaines, à Annecy.
1896 BOIRET I O ★, professeur départemental d'agriculture, à Annecy.
1904 BONALD, administrateur de la Caisse d'épargne, à Annecy.
1911 BORDEAUX Henry ✻, homme de lettres, à Paris.
1911 BORDEAUX, bâtonnier de l'ordre des avocats, à Thonon.
1875 BOUCHET Pierre, négociant, à Annecy.
1908 BOUGIER, conducteur des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1896 BUTTIN Charles, ancien président de la Société Florimontane, à Paris.
1911 CALLIES Henri, industriel, à Annecy.

1903 Carle, lieutenant au 30e de ligne, à Annecy.
1909 Carrier Maurice, avoué, à Bonneville.
1874 Carron Jacques, avocat, à Annecy.
1905 Cattin Benoît, notaire, à Annecy.
1879 Chatelain Maurice, à Faverges.
1873 Chevallier Etienne, prévôt de la cathédrale, à Annecy.
1909 Cochon ✱ ❦ I O ★, conservateur honoraire des Eaux et Forêts, à Chambéry.
1903 Costa de Beauregard (Cte Olivier), à Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).
1911 Costaz, directeur du Syndicat agricole de la Hte-Savoie, à Annecy.
1890 Crolard Albert, député, conseiller général, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
1897 Crolard Francis ❦ A, directeur de l'exploitation du tramway Annecy-Thônes, à Annecy.
1897 Croset F. ★, ancien économe de l'Hôpital d'Annecy.
1906 Croyn A. ❦ A, directeur des Contributions indirectes, à Grenoble.
1907 Denarié Jean, notaire, à Annecy.
1906 Dépollier Louis, imprimeur, à Annecy.
1906 Deschamps ★, conducteur des Ponts et Chaussées, à Bonneville.
1909 Deshusses Jules ⊕ A, répétiteur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1896 Désormaux J. ❦ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1892 Despine Antoine, à Annecy.
1910 Desservetaz Alfred, comptable, à Annecy.
1909 Dingeon Joseph, capitaine au 22e bataillon de chasseurs alpins, à Albertville.
1892 Domenjoud Henri, percepteur, à Faverges.
1907 Douxami H., maître de conférences à la Faculté des Sciences, à Lille.
1910 Dubettier, commis greffier, à Annecy.
1898 Dumont ❦ I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1909 Dunand Alexis, rentier, à Annecy.
1885 Duplan ❦ I, président de l'Académie chablaisienne, à Evian-les-Bains.
1889 Dupont François ✱ ❦ A C ★ O ✠, ingénieur-chimiste, à Paris.
1904 Favre Asghil, propriétaire, à Faverges.
1906 Favre-Lorraine, maire de Saint-Jean de Sixt.
1899 Fenouillet ❦ A ★, instituteur honoraire, à Savigny, par Valleiry.
1901 Ferrero Marius, conseiller général, à Annecy.
1898 Fontaine Ant., architecte ordinaire des monuments historiques, à Annecy.
1901 Frey Charles ❦ A, entrepreneur de transports, à Annecy.
1892 Frézat Simon, à Bonneville.
1908 Gaillard Claudius, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1906 Gallet, docteur en médecine, à Annecy.
1883 Galliard Louis, docteur en médecine, à Annecy.
1906 Gardier François, à Annecy.
1905 Gave (l'abbé), professeur au Pensionnat d'Uvrier, par St-Léonard (Valais).
1897 Geley Gustave ❦ A, docteur en médecine, à Annecy.
1904 Genevois, docteur en pharmacie, à Annecy.
1892 Gonthier, chanoine honoraire, aumônier des Hospices, à Annecy.
1910 Grimont ✱, sous-intendant militaire, à Annecy.
1886 Grivaz Louis ❦ A, notaire, à Annecy.
1894 Guerby ❦ I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.


Digitized by Google

1906 GUINIER Phil. ★. professeur de botanique à l'Ecole forestière, à Nancy.
1906 HÉRISSON Jean, imprimeur, à Annecy.
1910 LACHENAL, rentier, à Paris.
1907 LAEUFFER Eugène, directeur de la Manufacture d'Annecy.
1909 LAEUFFER Jean, rentier, à Annecy.
1908 LALANNE L., directeur des Fonderies et Forges de Cran, près Annecy.
1905 LAVOREL J.-M. (le chanoine), à Annecy.
1901 LAYDERNIER Léon A, banquier, à Annecy.
1891 LE ROUX Marc I, docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
1908 LETONNELIER Gaston, archiviste départemental, à Annecy.
1911 MAILLOT (le général) O I O ★, à Annecy.
1911 MARCHAND Francis, avoué à Annecy.
1909 MARÈS Léon, au château de Montrottier, près Lovagny.
1891 MARTEAUX C. I, ancien président de la Société Florimontane, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1910 MARTIN G. I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1906 MICHEL Amédée, conseiller général, à Thônes.
1893 MILLET A ★, ingénieur des Ponts et Chaussées en retraite, à Annecy.
1885 MIQUET François A, percepteur, à Brest.
1899 MONNET (Mlle), à Annecy.
1911 MOUTTE, caissier de la Caisse nationale d'épargne postale, à Annecy.
1903 MURGIER Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1874 NANCHE Isidore I, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1901 OGIER (l'abbé), à Annecy.
1906 ORLYÉ Philibert (d'), propriétaire, maire de Menthon.
1906 ORLYÉ Jean (d'), licencié ès-sciences, à Paris.
1910 ORSIER, officier du Sauveur de Grèce, avocat, docteur en droit, professeur de droit, à Paris.
1902 PÉRILLAT, ancien administrateur du Bon Marché, Paris.
1907 PERRAVEX, inspecteur des postes et télégraphes, à Annecy.
1909 PERRET Henri, avocat, à Bonneville.
1894 PICCARD L.-E. (Mgr) I O ✠, proton. ap., chan. hon. à Thonon.
1908 PINELLI, professeur, à Annecy.
1911 PISSARD Louis, notaire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1909 RAGINEL François, notaire à Annecy.
1897 RAILLON I, architecte départemental, à Annecy.
1909 RANNAUD Marie (le chanoine), à Annecy.
1911 REPLAT Georges, juge d'instruction, à Gex.
1911 REPLAT Jacques, directeur de la Société d'assurances « L'Union », à Annecy.
1903 REY A, procureur de la République, à St-Jean de Maurienne.
1901 RICHARD J. ★, géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1874 RITZ Jean ✠ C ✠ I, compositeur de musique, Annecy.
1894 ROBERT Victor, à Annecy.
1908 ROBERT (le chanoine), aumônier de la Visitation, à Annecy.
1910 ROBERT Joseph, clerc de notaire, à Annecy.
1905 ROLLIER Pétrus, à Annecy.
1909 ROSSET I, instituteur honoraire, à Groisy-le-Plot.
1873 ROUSSY DE SALES (le comte de) O ✠, à Thorens.
1908 RUFFIER Jean I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1906 RUPHY Charles, industriel, à Annecy.

1897 Sautier-Thyrion, propriétaire à Veyrier-du-Lac.
1891 Serand Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
1908 Serand François, chef de bureau à la Préfecture, à Annecy.
1908 Servettaz Claudius ✻ A, professeur à l'Ecole supérieure d'Annecy.
1901 Seyssel-Cressieu (le c[te] Marc de) ✠, château de Musin, par Belley.
1908 Simon Marius, avocat, à Annecy.
1902 Terrier Auguste ✻ ✻ A, secrétaire général du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc, à Paris.
1871 Thonion ✻ I, docteur en médecine, ancien député, à Annecy.
1874 Tissot (l'abbé), curé de Cluses.
1904 Varay François, docteur en médecine, à Annecy.
1897 Vernaz C ★ ✻ A, président de la Société d'agriculture de Thonon.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

1900 Bosson, pharmacien, à Saint-Jeoire.
1907 Gavard (l'abbé), professeur à l'Ecole supérieure de Théologie, à Chens.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *REVUE SAVOISIENNE*

FRANCE.

Amiens. Société des antiquaires de Picardie.
Annecy. Académie Salésienne.
Autun. Société éduenne.
Auxerre. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Avignon. Académie de Vaucluse.
Beaune. Société d'histoire et d'archéologie.
Belley. Le Bugey.
Besançon. Société d'émulation du Doubs.
Béziers. Bulletin de la Société archéologique.
Bône (Algérie). Académie d'Hippone.
Bourg. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
Brive. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
Chalon-sur-Saône. Société d'histoire et d'archéologie.
— Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.
Chambéry. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
Cherbourg. Société des sciences naturelles.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.

Digitized by Google

GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Société de statistique de l'Isère.
— Société des Touristes du Dauphiné.
LIMOGES. Société archéologique du Limousin.
LONS-LE-SAULNIER. Société d'émulation du Jura.
LYON. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et belles-lettres.
— Société d'agriculture.
— Annales de l'Université. (Bibliothèque universitaire).
— Revue d'histoire de Lyon.
— Revue alpine (don).
MACON. Académie des sciences.
MONTAUBAN. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
MONTBÉLIARD. Société d'émulation de Montbéliard.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NANCY. Société d'archéologie et de statistique lorraine.
NANTES. Société des sciences naturelles.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
NIMES. Académie du Gard.
PARIS. Polybiblion. (Revue bibliographique universelle).
— Comité des travaux historiques et scientifiques
— Société nationale des antiquaires de France.
— « Pro Alesia », revue des fouilles d'Alise.
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
— Bulletin du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc (don).
— L'Homme préhistorique.
— Le Mercure de France.
— La Grande Revue (don).
— Bulletin de la Société mycologique de France (souscription).
— Revue archéologique (souscription).
PAU. Société des sciences et lettres.
POITIERS. Société des antiquaires de l'Ouest.
PUY (LE). Société agricole et scientifique.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
SEMUR. Société des sciences historiques.
THONON. Académie chablaisienne.
TOULON. Académie du Var.
TOULOUSE. Bibliothèque de l'Université (Bulletin de l'Université et de Pisciculture).

ÉTRANGER.

AOSTE. Société académique du duché d'Aoste.
BERNE. Mittheilungen der Naturforschenden Gesellschaft.
— Allgemeinen Schweizer Geschichtsforschenden Gesellschaft.
BRUXELLES. Société royale de botanique.
— Société d'archéologie.
CINCINNATI (U. S. A.). The Lloyd Library.
FRIBOURG. Société d'histoire de Fribourg.
GENÈVE. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.

Digitized by Google

— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
— Archives des sciences physiques et naturelles.
— Bulletin de la Société Zoologique.
LAUSANNE. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
— Revue historique vaudoise.
— Bulletin du Glossaire des Patois de la Suisse romande.
MILAN. Atti della Societa italiana di scienze naturali.
MONTANA. (U. S. A.) University of.
MONTEVIDEO. (Uruguay). Museo Nacional.
MOSCOU. Société impériale des naturalistes.
NEUFCHATEL. Société des sciences naturelles.
PADOUE. Atti dell. Acad. scient. Veneto-Trentino-Istriana.
SAINT-LOUIS. (U. S. A.). The Missouri botanical garden.
SION (Valais). La Murithienne.
TURIN. Miscellanea di storia italiana (Regia deputatione di storia patria).
— Société des Beaux-Arts.
URBANA. (U. S. A.). Illinois state laboratory of natur. history.
VÉRONE. Madona Verona (Museo Civico).
WASHINGTON. (U. S. A.). Smithsonian Institution.
WISCONSIN (U. S. A.). Academy of sciences, arts and letters.
ZURICH. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).
— Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft (Soc. des Antiquaires).

JOURNAUX.

ANNECY. Les Alpes. — Industriel savoisien. — Annecy, son lac, ses environs.
PARIS. Le Savoyard de Paris.

Digitized by Google

Prix des Ouvrages de fonds de l'Académie Florimontane

Désireuse de faciliter les recherches historiques sur la Savoie, en mettant à la portée des travailleurs les documents déjà publiés dans la **REVUE SAVOISIENNE,** *l'Académie Florimontane a décidé, dans sa séance du 8 mars 1911, de céder ses ouvrages de fonds aux prix ci dessous :*

Bulletin de l'Association Florimontane, *de 1851 à 1859 inclusivement,* quatre volumes in-8°. — Il ne reste que des volumes dépareillés. — Un volume, 2 francs ; un numéro séparé, 0 fr. 25 ou 0 fr. 50, suivant le nombre de pages.

REVUE SAVOISIENNE, *de 1860 à 1884 inclusivement sauf l'année 1870 ;* volumes illustrés de 100 à 144 pages in-4°, composés dé 12 numéros. — Un volume broché, 2 fr.; un numéro séparé, 0 fr. 20.

REVUE SAVOISIENNE, *de 1885 à 1889 inclusivement ;* volumes grand in-8° de 300 à 400 pages). — Un volume broché, 4 fr. ; un numéro séparé, 1 franc.

REVUE SAVOISIENNE, *de 1890 à 1910 inclusivement, sauf les années 1893 et 1898 ;* volumes grand in-8° de 300 à 400 pages avec illustrations. — Un volume broché, 6 francs ; un numéro séparé, 2 francs. L'Académie Florimontane ne possède plus que quelques numéros séparés des années postérieures à 1890.

Collection complète de la REVUE SAVOISIENNE *de 1860 à 1910 inclusivement,* composée de 51 volumes brochés dont 25 in-4° et 26 gr. in-8° avec illustrations, plus la table des matières de 1851 à 1900 : 240 francs.

Les volumes de 1870, 1893 et 1898, très rares, sont cotés 20 fr. chaque et ne sont vendus qu'avec des collections complètes.

Les ports sont à la charge du destinataire.

Charles Marteaux : **Table des matières des Bulletins de l'Association Florimontane et de la REVUE SAVOISIENNE,** *de 1851 à 1900 ;* vol. gr. in-8° de 88 pages, 2 fr. ; franco 2 fr. 50.

Charles Marteaux et Max Bruchet : **Catalogue raisonné des ouvrages concernant la Savoie, conservés à la Bibliothèque de la Société Florimontane.** Un volume grand in-8° de 134 pages, 2 fr ; franco, 2 fr. 50.

E.-G. Camus : **Notes floristiques sur la chaîne des Aravis et les environs de La Clusaz (Haute-Savoie)**. Brochure in-8° avec carte et gravures hors texte, 1 fr.; franco, 1 fr 25.

Congrès des Sociétés savantes savoisiennes tenu à Annecy en 1901 (XVI° session), 1 vol in-8° de XLVIII-448 pages avec gravures et planches hors texte, 10 francs ; franco, 11 francs.

Jacques Replat : **Voyage au long cours sur le lac d'Annecy précédé d'une ascension au Semnoz.** 2e édit. accompagnée d'une notice sur l'auteur et de notes par Jules Philippe. Annecy, 1867. Brochure in-8° de 180 pages, 1 franc ; franco 1 fr. 25.

La plaisante ville et chasteau d'Anissy en Savoie, lithographie de 33/25 représentant une très curieuse vue de la ville d'Annecy, en 1598, extraite de la « Topographie françoise de Claude Chastillon ».

Une légende des monuments représentés complète ce précieux document.

Prix de l'exemplaire : 1 fr. ; franco 1 fr. 25.

Le prix de l'abonnement à la REVUE SAVOISIENNE est de 6 fr par an pour la France et de 7 fr. pour les pays de l'Union postale

Adresser tout ce qui concerne les demandes d'achats et d'abonnements au Secrétaire de l'Académie Florimontane, Hôtel-de-Ville d'Annecy (Haute-Savoie).



ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Assemblée générale du 15 janvier 1911

PRÉSIDENCE DE M. NANCHE, VICE-PRÉSIDENT,
PUIS DE M. GUERBY, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 3 heures.

Sont présents : MM. Adé, Barut, Bernard, Bonald, Carle, Croset, Dépollier, Désormaux, Dingeon, Domenjoud, Dubettier, Dumont, Fontaine, Gaillard, Gardier, Genevois, Grimont, Grivaz, Guerby, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, Martin, Nanche, d'Orlyé, Victor Robert, Robert fils, Cl. Robert, F. Serand, J. Serand, Simon.

Le Président rappelle en quelques mots l'objet de cette réunion dont la date habituelle a été modifiée, afin de commémorer dans une séance solennelle, le jour anniversaire de la fondation de la Florimontane.

C'est en effet le 15 janvier 1851 qu'un petit nombre d'hommes désintéressés et ardents patriotes se réunirent pour établir les bases d'une *Association* « ayant pour but de contribuer au progrès et à l'encouragement des sciences, des arts et des métiers ».

Avec des moyens limités, mais riches de dévouement et d'activité, Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand tentèrent de faire revivre, sous le rayonnement des grands noms de François de Sales et du Président Favre, l'Académie fondée à Annecy en 1606.

Ils résumèrent leur pensée d'abnégation et leurs généreuses aspirations dans cette noble parole de Cicéron : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

La petite *Association Florimontane* a tenu parole. Elle a parcouru un chemin glorieux depuis ce mémorable jour. Soixante ans ont passé et la *Société Florimontane* actuelle peut offrir aujourd'hui au monde savant la moisson copieuse d'une somme immense de travaux historiques, archéologiques et scientifiques, publiés dans son organe périodique la *Revue Savoisienne*.

Le rôle utile de la Florimontane ne s'arrête pas là. Elle a

Digitized by Google

tenu à honneur de fonder le beau Musée d'Annecy, en y déposant, avec un louable désintéressement, ses collections personnelles et a contribué en outre, par son influence et les relations mondiales de ses membres, à faire affluer dans cet établissement les dons de toute nature.

Depuis longtemps la Société Florimontane a obtenu la consécration officielle, un hommage précieux rendu à son œuvre : la reconnaissance d'utilité publique, grâce aux actives démarches du Dr Thonion, actuellement son président honoraire.

L'histoire de son passé est un gage de vitalité puissante pour l'avenir qui s'ouvre devant elle. En lui souhaitant une longue existence rayonnante d'éclat et de prospérité, nous devons, en ce jour, saluer d'un hommage de reconnaissance émue, la mémoire des fondateurs qui nous ont tracé la voie.

Nons garderons intangibles leur esprit et leur pensée directrice, c'est-à-dire : la cohésion, en un faisceau irréductible, des bonnes volontés, du dévouement et de l'activité de tous pour la glorification de la commune patrie.

Le Président félicite ensuite M. Dingeon, nommé capitaine au 22e chasseurs alpins à Albertville, et exprime la satisfaction de ses collègues qui sont heureux de le voir rester en Savoie.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de l'assemblée générale de 1910, puis du compte-rendu de la dernière séance, qui sont adoptés sans observations.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus :

A. Van Gennep : *Légendes populaires et Chansons de geste en Savoie.* (Ext. de la *Revue des Idées,* 15 novembre 1910.) [Sera analysé par J. D.]
Id. : *Un Cas de possession.* (Ext. des *Archives de Psychologie,* septembre 1910.)
L. Dépollier : *L'Annexion et la Presse savoisienne,* Annecy, 1910.
Th. Dufour : *Quelques lettres de J.-J. Rousseau,* in-8o, Genève, 1910.
Almanach du Mont-Blanc pour 1911, Fetz, éditeur.
(Dons des auteurs.)
Saint François de Sales : Lettres, vol. VI. (Don des Dames de la Visitation.)

Remerciements aux donateurs.

L'échange de la *Revue Savoisienne,* demandé par la Société des Touristes du Dauphiné, est adopté.

La parole est donnée à M. Gardier, trésorier, pour l'exposé du compte-rendu financier de 1910 :

L'encaisse au début de l'exercice 1910 était de 1377 fr. 13, inférieure de

Digitized by Google

133 fr. 55 à celle de 1510 fr. 68 qui figurera en reprise au commencement de l'exercice 1911, qui va s'ouvrir. L'année 1910 a été fructueuse, ainsi que vous allez en juger par l'exposé suivant de nos opérations financières :

RECETTES.

En caisse au début de l'Exercice		1.377 13	
Intérêts des fonds placés		74 50	
Cotisations		1.463 45	
Abonnements		330 15	
Publicité : Annonces dans la *Revue*		60 »	
Produit de ventes		69 65	
Profits divers		6 40	
TOTAL		3.381 28	
Concours Andrevetan 1909 et 1910 (pour mémoire)		250 »	
TOTAL DES RECETTES		3.631 28	3.631 28

DÉPENSES.

Service de la *Revue* (factures Abry)		1.171 40	
Clichés		30 25	
Bibliothèque — Assurances	11 »		
Abonnements	42 »		
Achats de Livres	22 55		
Reliure	4 50	110 55	
Imprimés	28 50		
Divers	2 »		
Imprévu (fournitures de bureau, cartons, chemises et divers		49 60	
Matériel (rayonnages pour la Bibliothèque)		75 35	
Frais de recouvrements		40 45	
Correspondance du Bureau pour la *Revue*		32 90	
Archives		24 »	
Boutae — Impression	129 15		
Clichés	89 50	234 35	
Plans	15 70		
Souscription au monument « A Camille Dunant », au Parmelan		100 »	
TOTAL		1.868 85	
Concours Andrevetan, Poésie, 1909 et 1910 (pour mémoire)		251 75	
TOTAL DES DÉPENSES		2 120 60	2.120 60
RESTE en caisse au 1er janvier 1911			1.510 68

On remarquera, au chapitre des recettes, que les intérêts des fonds placés ont produit, en 1910, une augmentation de 16 fr. 70, comparés à ceux de l'année précédente, déjà supérieure aux intérêts des années antérieures. Par rapport à la période correspondante de 1909 les cotisations en 1910 accusent : une plus-value de 114 fr., les abonnements 32 fr. 45 et les ventes de volumes et fascicules de la *Revue* 38 fr. 35.

Au chapitre des dépenses, le service de la *Revue* n'a pas atteint la somme

Digitized by Google

qui avait été prévue au budget; de plus cette somme est inférieure de 81 fr. à celle dépensée en 1909. De même, l'article des dépenses dites imprévues et la publication de « Boutae » ont, non seulement pas atteint les chiffres de crédit qui leur avaient été affectés dans le projet de budget, mais présentent d'importantes différences en moins dans leur comparaison avec leurs correspondants de 1909, soit 81 fr. sur l'article imprévu et 104 fr. sur « Boutae. »

Le jardin alpin, ayant été définitivement abandonné par la Société, n'a, par conséquent, occasionné aucun frais en 1910.

Il a été versé la somme de 100 fr. à titre de souscription en faveur de l'inscription lapidaire « A Camille Dunant », au Parmelan.

D'autre part, on constate que, par rapport à 1909, des augmentations de dépenses ressortent : sur les clichés pour la *Revue*, 20 fr. 50; bibliothèque, 30 fr. 05; frais de recouvrements, 4 fr. 50; frais de correspondance, 6 fr. 55. Toutefois, sans que ces dépenses effectuées en 1910 surpassent le crédit prévu au commencement de l'année dans le projet de budget, sauf concernant l'article bibliothèque dont le crédit en 1910 a été supérieur de 30 fr. aux prévisions, par suite d'un abonnement contracté à la *Revue Mycologique*, de souscription aux ouvrages publiés par le Congrès du Millénaire de Cluny, de frais d'impressions, de reliures, etc.

Les Concours de poésie de deux années ont été réglés en 1910. Pour le premier, celui ouvert en fin 1909, 200 fr. ont été attribués par le Jury; pour le second, de 1910, 50 fr. seulement. L'ensemble des deux reliquats non employés, sera converti en titres de rentes par les soins de la municipalité et ajouté, comme d'habitude, au capital de la fondation Andrevetan.

En somme, la situation financière de la Société est excellente et ne peut que prospérer. L'on ne prévoit aucune charge qui viendrait inopinément peser sur nos finances, dans le courant de l'exercice 1911, qui va commencer.

L'encaisse actuellement de 1510 fr. 68 est répartie comme suit :

Livret de Caisse d'épargne............ ...	1391 80
Numéraire..............................	118 88
TOTAL.......	1510 68

A porter au compte de l'exercice 1911.

Ces comptes de gestion sont approuvés. En présence de cette situation très florissante, le PRÉSIDENT adresse les félicitations de la Société à son dévoué Trésorier.

Il est procédé à l'élection de deux membres vérificateurs des écritures pour 1911. Sont réélus MM. BERNARD et BONALD.

Les comptes de l'année, vérifiés par MM. Bernard et Bonald, ont été reconnus exacts.

MM. MARTEAUX et LE ROUX présentent à l'assemblée les trois feuilles, imprimées en 1910, de leur ouvrage sur le Vicus gallo-romain des Fins. Le total des pages publiées à ce jour est de 128.

MM. LETONNELIER et GRIVAZ présentent la candidature de M. PISSARD, notaire à Saint-Julien.

Digitized by Google

Il est procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. Georges et Jacques Replat, M. Henri Callies sont proclamés membres de la Société.

On passe à l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

M. Letonnelier propose de remplacer les élections annuelles par une élection triennale, afin d'économiser du temps et de donner aux membres élus une marque de confiance. A la suite d'une discussion et d'un échange d'idées entre plusieurs membres, M. Simon combat cette proposition et demande le *statu quo*. MM. Barut et d'Orlyé formulent ainsi la nouvelle rédaction de l'article 5 des Statuts :

1° Le Président est élu par l'Assemblée générale pour trois ans et rééligible.

2° Le Conseil d'Administration est composé de douze membres, non compris le Président, élus par l'Assemblée générale pour trois ans, renouvelables par tiers et par voie de tirage au sort les deux premières années. Ces membres sont rééligibles. Le Conseil d'Administration élit dans son sein un Bureau et un Comité de rédaction.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

M. Letonnelier demande également l'admission du vote par correspondance. Il expose que cette modification, déjà admise dans un grand nombre de Sociétés, permettrait à tous les membres de la Société sans exception de manifester l'intérêt qu'ils prennent à ses travaux et d'indiquer l'orientation qu'ils voudraient lui voir donner sur le terrain où elle se place. Il montre que les frais supplémentaires qui en résulteraient et que l'éparpillement des votes que l'on pourrait craindre ne sont pas en réalité des obstacles à l'adoption de sa motion.

Après discussion, ce mode semblant présenter certains inconvénients qui sont mis en lumière par quelques membres, le projet mis aux voix, est repoussé à la majorité.

M. J. Serand donne lecture de son rapport ayant pour objet de substituer le nom d'Académie à celui de Société Florimontane :

« Dans sa séance du 10 juillet dernier, MM. Buttin, Désormaux et J. Serand ont proposé de changer le titre actuel de la Société en celui d'Académie Florimontane, afin de faire revivre plus complètement la tradition de la savante Compagnie fondée en 1606, à Annecy.

« Cette proposition ayant été renvoyée pour étude au Comité,



celui-ci, dans sa séance du 9 novembre, a émis un avis favorable et nous a chargé de vous présenter un rapport à ce sujet.

« En remontant aux origines de la Société actuelle, votre Comité a d'abord constaté que, tout en se défendant de vouloir fonder une Académie et même une simple société savante, les fondateurs de 1851 arrêtèrent cependant un programme qui contenait toutes les grandes idées énoncées dans le règlement de l'Académie Florimontane, qu'ils voulaient reconstituer à Annecy sous une forme nouvelle.

« Mais, guidés probablement par un sentiment de grande modestie, ils ne prirent que le joli nom de Florimontane et n'osèrent pas donner le titre d'académie à leur œuvre naissante, qu'ils appelèrent simplement Association.

« Plus tard, à la fin de 1862, encouragés sans doute par les progrès rapides de leur petite phalange et persuadés qu'après 10 ans d'existence elle était plus qu'une simple association et qu'elle pouvait désormais avoir foi en l'avenir, les hommes qui présidaient alors à ses destinées changèrent son titre et lui donnèrent celui de Société qu'elle porte actuellement.

« C'est certainement depuis cette date qu'avec le temps et les circonstances, notre programme d'action modifié et agrandi, s'est développé d'une façon si heureuse que des personnes autorisées ont pu dire que par la diversité, le grand nombre et la valeur de ses travaux, la Société Florimontane s'est acquis une des premières places parmi les Sociétés savantes provinciales.

« Il semble donc qu'après plus d'un demi-siècle d'existence elle a non seulement le droit, mais aussi le devoir, de prendre enfin le titre d'Académie Florimontane.

« Cette modification, qui s'impose surtout au point de vue de la tradition, serait d'ailleurs conforme à l'article 1er de nos statuts, et aurait pour résultat immédiat d'éviter des erreurs qui se produisent souvent par suite de la fausse interprétation d'un nom que beaucoup prennent pour celui d'une Société botanique ou horticole.

« Il est à remarquer, en effet, que généralement les Sociétés savantes qui ne sont pas désignées sous le nom d'Académie ont un titre ou sous-titre indiquant le but qu'elles poursuivent. Tel n'est cependant pas notre cas et, comme notre programme est très vaste, il serait inutile, pour éviter l'erreur signalée plus haut, de vouloir le résumer dans un nouveau titre, lorsque

Digitized by Google

nous pouvons prendre celui d'Académie, que nous donnent d'ailleurs la plupart des Sociétés savantes en relations avec nous.

« Toutefois, la principale raison, celle qui prime toutes les autres et qu'ont plus spécialement invoquée les promoteurs du projet, c'est que, dans la pensée de nos fondateurs, la Société ayant été créée pour faire revivre à Annecy une institution surtout célèbre parce qu'elle a précédé de 29 ans l'Académie française, il importe de continuer dans notre ville cette tradition séculaire.

« Tels sont, Messieurs et chers collègues, les motifs qui ont déterminé la majorité de votre Comité à vous proposer de marquer le soixantenaire que nous célébrons aujourd'hui, en donnant à notre Société, sans rien changer ni dans son organisation ni dans le but qu'elle poursuit, le titre devenu historique d'Académie Florimontane.

« Si vous partagez cette manière de voir, en renouant par votre décision une tradition de deux siècles et demi, vous unirez plus étroitement encore l'Académie de saint François de Sales, d'Antoine Favre, de Vaugelas et d'Honoré d'Urfé à l'Association Florimontane que fondèrent Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, le 15 janvier 1851, il y a exactement soixante ans aujourd'hui. »

M. Le Roux expose les raisons qui l'empêchent de voter le changement de nom.

M. Martin apporte des arguments en faveur du projet.

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité.

Le Président déclare qu'à partir de ce jour la Société Florimontane s'appellera Académie Florimontane.

Il est procédé ensuite aux élections du Président et des membres du Conseil d'administration, conformément aux nouveaux statuts qui viennent d'être votés.

M. Nanche cède le fauteuil à M. d'Orlyé qui va procéder aux opérations du scrutin.

M. Le Roux donne lecture d'une lettre de M. Buttin, s'excusant, en raison de son éloignement, de ne pouvoir assister à la réunion d'aujourd'hui et adressant ses meilleurs vœux à ses collègues florimontans.

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'adresser à son ancien président une adresse de sympathie, qu'elle charge le Secrétaire de lui faire parvenir.

M. Le Roux lit ensuite une lettre de M. Albert Crolard,

Digitized by Google

député, vice-président sortant de la Florimontane, qui demande de faire savoir à l'Assemblée, avant l'élection, qu'il n'est pas candidat à la présidence, et de remercier en son nom ceux de ses collègues qui avaient manifesté l'intention de lui accorder leurs suffrages.

Il est procédé au premier tour de scrutin, qui ne donne pas de résultats, le quorum des voix n'étant pas atteint. M. NANCHE remercie les Florimontans qui lui ont accordé leurs suffrages, et déclarant qu'il n'est pas candidat à la présidence, les engage à se grouper sur le nom de M. Guerby, qui a obtenu le plus grand nombre de voix. En agissant ainsi, la Florimontane rendra un juste témoignage d'estime et de confiance à la phalange des universitaires qui apportent à la *Revue* une contribution importante autant que désintéressée.

Au second tour, M. GUERBY est proclamé président de l'Académie Florimontane.

En prenant place au fauteuil, le sympathique professeur prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Je vous remercie du grand honneur que vous venez de me faire en m'appelant aux fonctions de président. Certes, j'étais loin de m'attendre à cette distinction. Peut-être avez-vous voulu montrer que les sciences avaient leur part dans vos discussions, et, de fait, les notices insérées parfois dans votre publication semblent le prouver.

« Je ne vous cacherai pas que je me sens quelque peu inquiet de succéder aux hommes distingués qui ont eu déjà vos suffrages, et plus immédiatement à M. Buttin, qui, par sa haute compétence dans l'étude des armes anciennes, a su se faire une réputation qui a largement passé nos petites frontières.

« Quoiqu'il en soit, c'est un scientifique que vous avez distingué, et vous ne serez pas étonné de ne pas avoir de lui le discours long et fleuri qui conviendrait dans une Société fondée par le charmant écrivain que fut saint François de Sales. Mais si je n'ai pas le beau parler, soyez sûr que je vous apporterai tout mon dévouement pour la tâche que vous menez avec tant de persévérance, de désintéressement, et, si je ne craignais de blesser vos modesties, avec tant de talent.

« Vous avez fait de notre Société une œuvre forte, solide, qui n'a rien à renier de son passé, rien à craindre de l'avenir. Grâce à vous, elle a franchi les limites où elle s'enfermait

Digitized by Google

volontiers jadis, et sa Revue s'impose à l'attention des chercheurs par la conscience de ses investigations, par la valeur intrinsèque et formelle de ses travaux, qui réunissent à la fois l'érudition, la littérature, la science et l'art. Il me suffira de citer l'œuvre déjà importante de notre érudit philologue Désormaux, la subtilité, la patience, la science archéologique de M. Marteaux, les travaux biologiques si remarquables sur la vie interne et insoupçonnée du lac, dus à votre Secrétaire, M. Le Roux, directeur depuis bientôt vingt ans de votre organe la *Revue Savoisienne*. L'Académie Florimontane, qui retrouve son ancien nom, ne déméritera pas de la Société qui la remplace depuis 60 ans, et déjà nous en avons la promesse dans la publication à la fois si documentée et si artistique que préparent MM. Marteaux et Le Roux, sur l'antique Bautas ensevelie dans les Fins.

« Aussi, Messieurs, la tâche de maintenir notre œuvre dans ces hautes traditions est-elle si lourde que je ne me croyais aucunement désigné pour y présider. L'aménité que vous apportez dans vos discussions me rassure déjà. Mais je me souviens que je suis un scientifique, que je dois être bref. Vous m'imposez un devoir, je l'accepte. Je compte pour l'accomplir sur votre concours et permettez-moi de le dire, sur votre amitié. »

Ces paroles sont vivement applaudies.

Il est procédé ensuite à l'élection du Conseil d'Administration, composé de douze membres.

Le Président proclame les résultats du scrutin.

Sont élus : MM. Albert Crolard, Désormaux, Dumont, Gardier, Gonthier, Grivaz, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Martin, Nanche, Joseph Serand.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion d'une proposition d'érection d'un monument à saint François de Sales sur une place publique d'Annecy.

M. Letonnelier rappelle que déjà, en 1862, la Société Florimontane préconisa un projet dans ce sens et que le moment semble opportun de le reprendre. Le titre d'Académie qui vient d'être adopté, le transfert des reliques du Saint qui aura lieu prochainement d'une façon solennelle, sont autant de motifs pour appeler l'attention sur le projet et en faire une question d'actualité. L'idée de ce monument ne peut qu'être favorablement accueillie, du reste, non seulement en Savoie,

Digitized by Google

mais dans toute la France. Le nom de saint François de Sales est trop populaire, son souvenir est trop vivant pour qu'il y ait la moindre hésitation à ce sujet. Sans doute, il s'agit de reproduire les traits d'un évêque et d'un saint, c'est-à-dire d'un personnage dont les pensées et les idées sont discutées quelquefois, peuvent ne pas plaire à tout le monde; mais il ne faut pas oublier qu'il fut aussi un écrivain dont la Savoie et la France s'honorent et dont les œuvres ont exercé une influence considérable, non seulement à l'époque où il vivait, mais encore de nos jours.

Les membres du Comité ont d'ailleurs accueilli avec enthousiasme cette idée, et le souvenir des difficultés qui mirent obstacle à la réalisation d'un vœu cher à tous les Florimontans de 1862 ne saurait paralyser leur volonté d'agir. La question de l'emplacement du monument, au sujet de laquelle on ne put s'entendre et qui fit échouer le premier projet, ne soulèverait plus les mêmes difficultés. La place au Bois offrirait, par exemple, tous les avantages. Elle est assez vaste pour qu'on puisse songer à y placer une statue ; elle est située près du lac ; elle est un des endroits les plus passagers d'Annecy, surtout au moment où les étrangers affluent ; elle rappelle en outre un souvenir salésien par son voisinage de la « Galerie ».

Quant à la réunion des fonds nécessaires à la réalisation du projet, elle ne saurait être un obstacle. Les uns apporteront leur offrande dans un but de piété, pour honorer la mémoire d'un Saint et d'une des lumières de l'Eglise ; d'autres la donneront parce que Savoyards et pour glorifier un compatriote illustre, ou parce qu'Annéciens, pour embellir leur ville d'une magnifique œuvre d'art ; — d'autres enfin tiendront à contribuer à l'érection de cette statue parce qu'ils auront à cœur d'honorer un des plus illustres citoyens de la République des Lettres.

Les questions de formation d'un comité de patronage, du choix de l'artiste et de l'esquisse, de l'inauguration, sont ensuite envisagées.

Après un échange d'idées, les membres de l'Assemblée générale, à l'unanimité, votent le projet d'érection d'une statue à *saint François de Sales, premier fondateur de l'Académie Florimontane, gloire de la Savoie et des Lettres françaises.*

L'Académie Florimontane, en donnant pleins pouvoirs à son Conseil d'administration, le charge d'étudier les voies et moyens propres à mener le projet à bonne fin.

M. Martin, en sa qualité de président de la Société des

Digitized by Google

Beaux-Arts de la Haute-Savoie, annonce que cette Société désirerait adjoindre à son exposition de 1911 une section rétrospective relative à l'iconographie et aux souvenirs de saint François de Sales. Il demande que l'Académie Florimontane veuille bien lui accorder son patronage et son autorité morale. Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Le Trésorier donne lecture du projet de budget établi pour 1911 par le Comité sortant.

RECETTES.

En caisse	1 510 68	
Intérêts	70 »	
Cotisations	1.470 »	
Abonnements	330 »	
Publicité (mémoire)	» »	
Vente de volumes de la *Revue* et divers	300 »	
Total des Recettes	3.680 68	3.680 68

DÉPENSES

Service de la *Revue*	1.300 »	
Clichés pour la *Revue*	50 »	
Archives	25 »	
Bibliothèque (assurances, abonnements, achat de livres, reliure et divers)	120 »	
Correspondance et frais de bureaux	35 »	
Frais de recouvrements	40 »	
Matériel	20 »	
Souscriptions diverses et imprévus (fête du soixantenaire)	160 »	
Impression de « Boutae » (ouvrage sur la ville gallo-romaine par MM. Marteaux et Le Roux)	380 »	
Impression de livrets contenant les Statuts de la Société	25 »	
Total des Dépenses	2.155 »	2.155 »
Excédent des Recettes		1.525 68

Ce projet de budget pour 1911, mis aux voix, est adopté.

Les membres du Conseil d'administration se réunissent ensuite pour procéder à l'élection des membres du bureau et du comité de rédaction.

Sont élus : *Bureau* : Vice-présidents, MM. Albert Crolard et Nanche ; secrétaire, M. Marc Le Roux ; secrétaire-adjoint, M. Letonnelier ; bibliothécaire, M. Désormaux ; bibliothécaire-trésorier, M. Gardier ; archiviste, M. Joseph Serand ; directeur de la *Revue Savoisienne*, M. Marc Le Roux.

Comité de rédaction : MM. Guerby, Le Roux, Letonnelier, Désormaux, Dumont et Gonthier.



Il est procédé au tirage au sort des membres sortant la première et la deuxième année. Les résultats sont :

Sortants la 1re année : MM. Nanche, Le Roux, Crolard, Désormaux.

Sortants la 2me année : MM. Lavorel, Gonthier, Martin, Grivaz.

Le Conseil d'administration décide qu'il se réunira le 31 janvier prochain pour s'occuper du projet de monument à saint François de Sales et de la rédaction nouvelle des statuts décidée par l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du Conseil d'Administration

du 31 janvier.

La séance est ouverte à 5 heures.

Sont présents tous les membres, excepté MM. Désormaux, Gonthier et Lavorel, excusés.

M. J. Serand donne lecture de la rédaction nouvelle des Statuts, qui sera transmise à l'Administration préfectorale, puis il expose les conditions modifiées des concours de la fondation Andrevetan.

Après échange de quelques observations, ces deux rédactions sont approuvées à l'unanimité.

Le Conseil s'occupe ensuite de la question du monument à élever à saint François de Sales et nomme le Comité d'action dont le Secrétaire général élu, M. Letonnelier, tiendra, à partir de ce moment, le compte-rendu des séances.

La séance est levée à 6 heures 1/2.

Le Secrétaire de la Florimontane.
Marc Le Roux.

Séance du 1er février 1911.

PRÉSIDENCE DE M. GUERBY, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Sont présents : MM. Bernard, Carle, Callies, Désormaux, Fontaine, Gaillard, Gardier, Genevois, Grimont, Le Roux,



Letonnelier, Marteaux, Martin, Ruffier, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. A. Crolard, Nanche et Grivaz.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus :

Paul-E. Martin : *Un Document inédit sur le duel d'Oton de Grandson et de Gérard d'Estavayer*, 1397. (Ext. *Anzeig. f. Schweiz. Geschichte*, 1910, nº 4.)

J. Revil : *Les Glaciers et leurs variations*. (Ext. *Savoie litt. et scientif.*, 1910, 3e trim.)

Id. : *Les Glaciations des Alpes françaises*. (Ext. de la *Géographie*, 1910.)

Marc Le Roux : *Une salle de l'Art français du moyen âge au Musée d'Annecy*. (Ext. *Rev. Sav.*, 1910, 3e fasc.)

Le Secrétaire donne lecture de la correspondance. Lettre de M. Buttin remerciant ses collègues de l'adresse de sympathie que lui a votée l'Assemblée générale de janvier. Lettres de remerciements de MM. Replat et Callies, récemment admis en qualités de membres.

Le Secrétaire soumet à l'Académie florimontane l'adoption des vœux suivants :

Le premier relatif au nouveau projet de loi sur les fouilles préhistoriques et paléontologiques, contre lequel un grand nombre de sociétés savantes ont déjà protesté :

« L'Académie Florimontane d'Annecy, estimant le projet de loi relatif aux fouilles archéologiques et paléontologiques préjudiciable aux intérêts de la science, en ce qu'il enlève à l'initiative privée et aux recherches désintéressées toute liberté et tout stimulant, s'est associée, par un vote unanime dans sa séance du 1er février 1911, à la protestation formulée par les nombreuses Sociétés savantes françaises qui se sont émues de ce dangereux projet, et se rallie aux trois articles constituant l'amendement proposé par la Société préhistorique française, le 2 décembre 1910. »

Le second, relatif aux projets d'endiguement et de remblaiement d'une partie du lac en vue de la construction d'un Casino, qui serait transmis à la municipalité :

« L'Académie Florimontane considérant qu'il importe de conserver intangibles les beautés naturelles de notre pays, que l'admirable avenue qui longe la partie nord du lac est menacée dans son intégrité en ce qui concerne la vue du panorama dont les promeneurs jouissent de cet endroit, supplie instamment le Conseil municipal de sauver cette merveilleuse avenue en s'opposant au remblaiement partiel du lac projeté par la Société

Digitized by Google

de construction d'un Casino, en insistant en outre pour que cet établissement soit édifié sur un terrain choisi de manière à ne pas détériorer irrémédiablement le site unique et incomparable dont la ville d'Annecy a le droit d'être fière. »

Ces deux propositions, mises aux voix, sont adoptées.

M. Le Roux fait une communication sur l'*existence de seiches* dans le lac d'Annecy.

C'est un des plus curieux parmi les phénomènes relatifs à l'hydrodynamique des lacs. Il s'agit de dénivellations rythmiques, sortes de marées minuscules à très courte période. Elles ont été étudiées depuis longtemps dans les lacs suisses et sont connues sous le nom de *seiches*.

La masse liquide est animée d'un mouvement pendulaire de grande amplitude qui se traduit par une onde soulevant l'eau à un bout du lac en même temps qu'elle l'abaisse à l'autre.

Les seiches doivent exister en toute saison au lac d'Annecy ; mais elles se produisent surtout au printemps et à l'automne. Leurs causes sont loin d'être aujourd'hui nettement établies ; cependant, dans l'état actuel de nos connaissances, on s'accorde généralement à les attribuer à des variations brusques et locales de la pression atmosphérique.

Toutes les causes mécaniques, telles que les agitations de la masse liquide causées par les vagues ou le mouvement des bateaux à vapeur doivent être écartées dans l'explication de ce phénomène, car par des temps absolument calmes, en dehors de ces perturbations irrégulières, on observe la répétition *constante* de la dénivellation et de la pulsation, suivant un *rythme* très net.

M. Le Roux n'a que trois observations à présenter sur ce phénomène qui, dès à présent, est nettement constaté. La durée de la période d'oscillation, à défaut d'appareils précis, n'a pu être notée qu'avec une approximation relative. Les résultats en tant que chiffres, n'ont donc pu être rigoureusement établis ; il convient au surplus d'attendre leur confirmation à l'aide d'un mécanisme enregistreur, avant de les publier.

Cependant, en introduisant les éléments numériques du lac dans la formule du mouvement pendulaire applicable aux seiches, établie par Merian et simplifiée par Forel $t = \frac{l}{\sqrt{gh}}$ la résolution de l'équation fournit à peu près les temps observés dans l'expérience.

Au moyen d'un appareil suffisamment sensible, il sera possible d'examiner de plus près ce phénomène qui n'avait pas

Digitized by Google

encore été constaté au lac d'Annecy. La Commission météorologique de la Haute-Savoie s'est montrée favorable à la transformation du limnimètre des Marquisats. Il suffira simplement de retarder à la vitesse de 1 m/m par minute le déplacement du cylindre enregistreur, afin de pouvoir lire dans le graphique compliqué par les divers mouvements du lac, la courbe sinusoïdale des seiches.

M. Désormaux fait la proposition d'enquête suivante sur l'état actuel des *parlers en Savoie :*

S'il est un droit qui nous semble sacré — parce qu'il est le corollaire de la liberté d'opinion, — c'est bien celui que nous reconnaissons à tout homme, à tout groupe d'hommes, de s'exprimer dans le langage qui lui convient, ou qu'il a reçu de ses ancêtres. Cette affirmation nous paraît si naturelle qu'elle ne saurait au premier abord rencontrer de contradicteurs. Il est curieux cependant de constater que les tendances de nos contemporains en général ne sont rien moins que libérales. Ni la Grèce, ni Rome n'ont eu recours à la violence pour répandre leur idiome. Les conquêtes faites par le français sur le latin et sur les parlers dialectaux furent toujours pacifiques. Jadis la question des langues ne se posait guère qu'entre érudits. A l'époque de Rivarol, on se bornait encore à rechercher les causes de la suprématie ou de l'universalité du français. Vers la fin du XVIIIe siècle pourtant, des querelles surgissent, qui prennent bientôt une singulière acuité et risquent de dégénérer en luttes sauvages. De nos jours, on produit, ou l'on reproduit, des arguments étranges. Des sophismes captieux servent à masquer les entreprises les plus contraires à la liberté. Malheur aux faibles, aux vaincus, aux minorités : les plus forts, les plus nombreux, s'arrogent le droit de leur imposer leur langue. Songez à la Pologne, à l'Alsace-Lorraine, à la vallée d'Aoste. Qui ne connaît l'âpreté des luttes que soutiennent Wallons contre Flamingants ? Plus que jamais, la question des langues est en Suisse d'actualité. Le récent répertoire bibliographique dû à M. Jeanjaquet suffit à le prouver, ne fût-ce que par le nombre des ouvrages consacrés à ce débat.

En France même, nous avons assisté récemment à des polémiques très vives. On a décrété la mort des parlers provinciaux. Ces projets nous ramènent à l'époque de la Convention, alors que le fameux abbé Grégoire, dans un rapport souvent cité, proposait d'anéantir brusquement tout dialecte différent du français de Paris. Pour lui, comme pour nos

Digitized by Google

contemporains, le conflit était le même : dans un plateau de la balance, les droits de l'individu (cette « personne » fût-elle une province); dans l'autre, l'intérêt de l'Etat. Et ce n'est pas l'un des spectacles les moins curieux que nous offre la Révolution : tel droit de l'homme, qui nous paraît intangible. sacrifié à l'omnipotence de l'Etat par ceux-là mêmes qui votèrent la célèbre proclamation.

Suivant Grégoire, « l'unité de l'idiome est une partie intégrante de la Révolution ». Les dialectes ou patois, qu'il appelle jargons, sont « les derniers vestiges de la féodalité détruite ». Cette tendance au nivellement, qui caractérise les projets de Delorme ou de Barrère, comme ceux de Grégoire, nous l'avons vu renaître de nos jours. Est-ce Barrère, est-ce un polémiste actuel qui s'exprime ainsi : « Le fédéralisme et la superstition parlent bas-breton... et le fanatisme parle le basque. Brisons ces instruments de dommage et d'erreur [1]. » Le salut public, disons plus simplement l'intérêt de l'Etat, doit primer toute autre considération. Tel est l'axiome. Surtout, pas de sentimentalisme inutile ou ridicule. Ainsi parlent les successeurs de Grégoire et de Barrère, les apôtres modernes de l'unité de langage et de l'unité de pensée. Et ils ajouteraient volontiers : « Le français recule dans la vallée d'Aoste; l'Italie unifie sa langue ; l'Allemagne veut prussifier la Pologne et germaniser la Lorraine. Faisons comme nos voisins. Si nous avions jadis imposé le français aux habitants de Colmar et de Strasbourg, le problème de l'Alsace ne se poserait plus dans les mêmes termes. Donc, sus aux dialectes ou patois ; parlons français, uniquement français [2]. »

1. Barrère : *Rapport et projet de décret* présentés au nom du Comité de Salut public, sur les idiomes étrangers et l'enseignement de la langue française.

2. Ceux qui rêvent d'évincer brutalement les survivances des vieux dialectes ignorent peut-être la situation exacte des divers parlers de notre pays. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte linguistique de la France actuelle pour comprendre l'une des raisons que pourraient invoquer ces partisans de l'unification, comme aussi les résistances qu'ils auraient à briser. La statistique suivante, que nous empruntons à un article de M. Ronjat publié dans le dernier fascicule de la *Revue des Langues Romanes* [*], nous semble assez exacte. Il y a en France environ 39 millions d'habitants, « dont 1 million d'étrangers ressortissant à diverses nationalités, 150.000 Flamands, 1 million de Bretons, 150.000 Basques, 300.000 Corses, et environ 9 millions de Provençaux, Languedociens et Gascons, et 2 millions de Savoyards, Bressans, Foréziens, etc., soit environ 13 millions 600.000 personnes qui savent en général le français, mais se servent habituellement d'une autre langue. Reste environ 25.400.000, parmi lesquelles il serait intéressant de distinguer celles qui ne se servent que du français (littéraire ou régional), et celles qui, tout en sachant le français (littéraire ou régional), parlent le plus souvent un patois français (picard, normand, etc... [**]) »

[*] Tome LIII, juillet-octobre 1910, p. 448. (Analyse critique du livre de M. Bourciez, *Eléments de Linguistique romane*, dont nous avons récemment signalé la publication).

[**] Il y aurait en effet une statistique très curieuse à établir pour la Savoie : 1° les Savoyards qui parlent le français et le patois ; 2° ceux qui ne parlent que le français ; 3° ceux qui ne parlent que le patois. (Ce pourrait être une partie du questionnaire à établir lors du prochain recensement.)

Digitized by Google

L'opinion inverse pourrait se résumer brièvement dans le passage suivant de Brunetière : « Quelques prétendus patois, comme le provençal et le breton, [sont] des langues véritables, c'est-à-dire un signe d'indépendance antique, de liberté native, qu'un peuple n'abdique pas volontiers, même quand pour tout le reste il se fond volontiers dans une grande unité nationale [1]. »

Il n'est point dans notre pensée de développer ici les divers arguments que peuvent faire valoir les partisans ou les adversaires de ces thèses contradictoires. Nous désirons simplement connaître l'état d'esprit de nos concitoyens.

La question d'ailleurs est loin de se poser dans les mêmes termes en Savoie et en Bretagne, en Corse, ou même en Gascogne et en Provence.

La Savoie fut longtemps bilingue [2]. Nombre de Savoyards emploient encore volontiers le patois dans la conversation familière, tout en connaissant parfaitement le français littéraire. (Rappelons que notre département est en tête de liste pour l'instruction élémentaire.)

La lutte du francien et des parlers locaux n'a pu manquer d'attirer l'attention. Nous nous permettons donc de poser à nos collègues Florimontans, et plus généralement à tout Savoyard que cette discussion ne saurait laisser indifférent, la question suivante :

« Trouvez-vous un avantage à ce que les divers parlers locaux (ou patois) continuent à subsister à côté du français ? Ne conviendrait-il pas au contraire de hâter leur prochaine disparition ? — Indiquer les motifs sur lesquels vous appuyez votre décision, quelle qu'elle soit. »

On le voit, il y a là matière à une consultation très intéressante de l'opinion actuelle en Savoie.

Nous prions instamment nos collègues et les lecteurs de la *Revue Savoisienne* de vouloir bien répondre à la question posée. Nous nous ferons un plaisir d'extraire les développements essentiels des communications que l'on nous fera parvenir, et nous nous empresserons de les porter à la connaissance du public et de l'Académie Florimontane.

Le même fait la communication suivante : ***Hélène Gillet était-elle arrière-petite-fille du Président Favre ?***

1. F. Brunetière : *L'Enseignement primaire avant 1789* (in *Histoire et Littérature*, tome Ier, p. 119). Cet article a trait précisément à la publication par M. Gazier des « Lettres à Grégoire sur les patois de France ».

2. Voyez le passage de Topffer que nous avons cité in *Le français parlé en Savoie*, p. 4.

Digitized by Google

Dans le dernier bulletin bibliographique de la *Revue Savoisienne*, j'ai incidemment appelé l'attention sur un très curieux article de M. E. Gérard-Gailly, inséré dans les *Mélanges de Philologie romane et d'Histoire littéraire* offerts à M. Maurice Wilmotte, professeur à l'Université de Liège [1]. Cet article est intitulé : « Une exécution capitale au XVIIe siècle. » Il s'agit d'une jeune fille nommée Hélène Gillet, condamnée à mort pour infanticide, et qui dut son salut à des circonstances vraiment extraordinaires.

La condamnée, je n'ose dire la coupable, tant son crime paraît peu démontré, était fille de noble Pierre Gillet, qui, vers 1623, était châtelain royal de Bourg en Bresse. Pierre Gillet aurait épousé, d'après une conjecture de M. Gérard-Gailly, « une petite-fille de ce président Favre qui avait honoré le Parlement de Lyon ». Ainsi Hélène Gillet, l'héroïne du drame poignant qui devait se jouer au Morimont de Dijon, en 1625, ne serait autre qu'une arrière-petite-fille du président Favre.

L'auteur, il est vrai, n'appuie cette assertion que sur de vagues traditions. Révérend du Mesnil, écrit-il en note, avoue dans la *Revue du Lyonnais* (1870, p. 200-201) n'avoir pu contrôler la parenté Favre-Gillet. Pourtant Edouard Fournier, d'après le manuscrit du Puy, fait bien d'Hélène Gillet l'arrière-petite-fille « de feu M. le président Fabry ». D'autre part, l'auteur de l'*Histoire du Parlement de Bourgogne*, le président De la Cuisine, l'appelle « arrière-petite-fille du Président Fabre ».

Ce président Fabre, ou Favre, « qui a honoré le parlement de Lyon », ailleurs dénommé président Fabry, est-il le même que le père de Vaugelas ? Le parlement de Lyon, dans le passage que je viens de citer, serait mis alors pour : le parlement de Chambéry, ou plutôt le Sénat de Savoie. Mais est-il vraisemblable qu'il y ait eu, en 1625, une arrière-petite-fille de l'illustre jurisconsulte âgée déjà de 23 ans ? (Hélène Gillet était née en 1602 ; le président Favre en 1557).

Telles sont les deux questions que nous soumettons à nos érudits collègues. Dès maintenant, il me semble bien que la seconde doit recevoir une réponse négative. Le président Favre est père, en 1597, d'un neuvième rejeton ; cinq ans après, il

1. Tome I. 201 ; Paris, Champion, in-8°, 1910. Cf. p. 203 : Les Gillet « avaient trouvé alliance parmi des familles titrées comme la leur, et notamment celle des Favre de Savoie dont Vaugelas est issu ».

Digitized by Google

serait déjà arrière-grand-père ! La première fille qu'il eut, son septième enfant, naît en 1589, d'après l'Armorial de M. de Foras. Lucrèce, la dernière fille, aurait eu seulement cinq ans de plus que sa petite-nièce. Le fait serait au moins bien rare. Il nous semble inadmissible, d'après la chronologie indiquée pour la descendance du président. En tout cas, il est regrettable que M. Gérard-Gailly n'ait pas eu recours aux remarquables recherches dont M. F. Mugnier a enrichi les *Mémoires et Documents* publiés par la Société Savoisienne d'Histoire : XL, 130 sqq., et surtout XLI (1902) : *Histoire du Président Favre*. (Cf. p. 19, sa descendance : p. 22 et 527, l'orthographe de son nom.) Cet important ouvrage devait être consulté et figurer dans la bibliographie qui termine l'article, d'ailleurs très intéressant, de M. Gérard-Gailly.

M. Marteaux fait une communication sur *l'origine des noms de Ballaison, Solaison, Viaison.*

Le suffixe latin *atio (-etio, -itio, -tio, -sio)* est d'origine verbale; il désigne, avec ou sans l'intermédiaire d'un dérivé en *ius, ia, ium* marquant la même action devenue une qualité attribuée à un être quelconque, une action qui dure et l'endroit ou le temps où on la fait. Par exemple : *stare*, se tenir debout ; sup. *statum*, **statius* (n. pr.), *statio*, action de se tenir debout et lieu où l'on se tient debout : poste militaire, station de route. Les noms de ce genre abondent surtout dans le langage technique et populaire (*ficatio*, Soc. des Antiq. de Fr., *Bull.*, 1897, p. 445). Plusieurs sont demeurés dans notre patois comme *mundatio*, purification, *mondaison*, temps où l'on teille le chanvre ; *impedatio* (Columelle), espace de terre mesuré entre deux échalas ; *empiaison* (Fenouillet) et *piaison*, fondation ou peut-être mieux fossé profond d'un pied pour les recevoir (Bruchet : *Chât. de Ripaille* ; Gloss., *piesona*). La topographie offre Ballaison, Solaison, Viaison.

Ballatio (*balare*, danser) danse, endroit où l'on danse ou *balatio* (*balare*) endroit où les brebis bêlent, peuvent expliquer l'origine de Ballaison, *de Balleysone*, 1138 (Mém. de l'Acad. de Savoie. s, 2, II, p. 271 et 300) : *Baleisone*, 1180 (id. XI, p. 271) : *Baleisun*, 1201 (SHAG, II, p. 54, partie 2) ; *Balleysum*, 1250 (id., VII, p. 300). C'est aussi un lieu dit de Sallenove et de Perrignier. Ce ne peut être un nom propre de propriétaire, les formes de ce genre n'ayant affecté que des noms serviles, comme Speratio.

Solatio, endroit exposé au soleil (**solare*, brûler en parlant

Digitized by Google

du soleil, d'où *solatus*, qui a reçu un coup de soleil ; *solatium*), Solezon ou Solaison (Brison).

**Viatio*, endroit où l'on fait route (*viare*, faire route ; **viatius* (n. pr. Holder) qui possède un chemin ou habite près d'un chemin) d'où Viaison, nom d'abord donné à la partie du chemin d'origine indigène qui descend dans le lit du torrent, puis au torrent lui-même, affluent de l'Arve, cité, semble-t-il, à tort comme celtique par Holder, et au hameau proche situé sur le mas *en Viaison* (Monnetier-Mornex). Ce mot apparaît comme surnom sous la forme *Viezo* en 1306 (RS, 1897, 163)[1].

M. Guerby fait circuler les graphiques qu'il a établis relativement aux calculs des pluies par années, par saison et par mois pour la période allant de 1875 à 1910.

Cette communication sera insérée dans le premier fascicule de 1911.

M. Letonnelier fait la lecture suivante sur la *Critique d'un privilège du pape Pascal II* :

Les documents relatifs à Annecy sont extrêmement rares pour la période du haut moyen âge. On connaît les deux premiers, dont l'authenticité est indiscutable ; savoir : le diplôme de Lothaire II, de l'année 867, et le diplôme de Rodolphe III, de 1011. Le troisième en date serait, d'après le Regeste Genevois, un privilège accordé par le pape Pascal II, le 4 février 1107, en faveur des Religieux de Savigny, diocèse de Lyon, auxquels il donne un certain nombre d'églises, parmi lesquelles celle d'*Annecy*. Ce document, dont l'original est perdu, nous est connu par quatre copies, dont les deux principales sont : l'une du commencement du XVIIIe siècle, à la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier, l'autre du commencement du XVIIe siècle, qui se trouve dans des archives privées. Il a été publié en outre, d'après ces copies, dans le *Gallia Christiana*, tome IV, p. 264, et par M. Aug. Bernard, dans le *Cartulaire de Savigny*, tome I, p. 425. C'est au sujet de ce privilège que j'ai quelques observations à présenter. Il me paraît, en effet, que les copistes ont lu à tort Annecy, et qu'il faudrait remplacer, pour les raisons exposées ci-dessous, ce nom par celui d'Annemasse.

Remarquons, en premier lieu, la manière dont sont énumérées les diverses églises données par le pape à l'abbaye de

1. Le village de Viaison cité dans une charte de 1258 (*villa de Veeson*, SHAG, VII, p. 311) est corrigé dans le Regeste genevois par Avouson (pays de Gex).

Digitized by Google

Savigny. D'abord, l'église de Talloires, puis celle de Duingt, puis celle de Lovagny, celle de Saint-Paul en Chablais, et enfin « *ecclesias de Anesseu* ». On est étonné que le rédacteur de l'acte, qui semble s'être donné à tâche de suivre rigoureusement l'ordre géographique, l'ait brusquement abandonné et qu'il ait négligé de placer le nom d'Annecy entre Duingt et Lovagny, suivant sa position géographique. Mais, ce n'est là qu'une simple présomption, et non une preuve scientifique.

Un argument plus probant nous est fourni par la forme même du mot *Annasseu*. M. Bernard, éditeur du texte, qui l'a adoptée telle que je viens de l'écrire, déclare au bas de la page, qu'il y a deux autres variantes : *Anassetu* (Montpellier) et *Anasseu* (archives privées). Quelle que soit la leçon pour laquelle on opte, il faut reconnaître qu'elle est sensiblement différente du mot en usage pendant tout le moyen âge, *Anassiacum*, que l'on trouve déjà dans les diplômes de 867 et 1011. D'autre part, si Anassiacum a pu donner Annecy, comment Anesseu ou Anassetu a-t-il pu donner un résultat semblable ?

En réalité, la diversité des formes que nous venons de constater provient de ce que le mot à transcrire était, suivant l'usage au moyen âge, écrit en abrégé sur le texte original. Les hésitations des copistes en sont la preuve. Est-il possible de dire ce qu'il y avait au juste sur ce texte ? Nous le pensons, grâce à ces hésitations, justement, qui nous permettent de faire les conjectures suivantes. Le mot qui fait l'objet de cette critique est écrit tantôt avec un *n*, tantôt avec *deux*, sur les copies. Cela indique qu'il était abrégé, c'est-à-dire que sur le texte, on devait avoir deux *a* surmontés d'une barre horizontale ($\overline{aa}$), abréviation courante, et que l'on peut interpréter en *ana* ou *anna*. Ces deux manières d'interpréter ces signes sont régulières, sans doute, mais il y en a une troisième, qui n'est pas moins employée. Le mot *anima* s'écrit également en abrégé $\overline{aa}$. Et si l'on adopte cette leçon, nous aurions alors non plus *Anassetu*, mais bien *Animassetu*, ou *Animasseu*, soit Annemasse.

Ajoutons que cette prétendue donation des églises d'Annecy aux religieux de Savigny n'a point laissé de traces, et il est curieux qu'aucun historien n'en ait parlé, qu'aucun autre document n'en fasse mention. Au contraire, on pourrait encore tirer argument de ce fait que l'église d'Annemasse, en même temps que celle de Duingt, sont de nouveau confirmées

Digitized by Google

ensemble, en 1250, par le pape Innocent IV, en faveur du monastère d'Ainay[1], voisin de Savigny. Il est à présumer qu'il y eut, entre ces deux dates 1107 et 1253, échange de propriétés et de titres entre les deux établissements religieux.

En résumé, le mot Annemasse nous semble devoir remplacer celui d'Annecy, dans notre texte, pour des raisons d'ordre philologique, paléographique et historique. Je disais tout-à-l'heure que les documents relatifs à Annecy, pour le haut moyen âge, étaient peu nombreux : si nous adoptons ma manière de voir, cela les réduit encore ; mais c'est encore un moyen de contribuer à l'histoire d'Annecy, que de tenter de rectifier les erreurs qui ont pu être émises à son sujet.

M. MARTEAUX fait remarquer que la terminaison *eu* convient très bien à Annecy, car c'est la forme que prennent un certain nombre de noms de lieux en *iacus* à cette époque, non précisément en Haute-Savoie, mais surtout dans l'Ain et près de Lyon, ce qui prouve que la charte a été rédigée par un scribe du pays lyonnais ; les formes anciennes d'Annemasse présentent toujours, au contraire, une terminaison féminine *i*, *y*, *e*. Quant à la forme *Anassetu*, sans doute pour *Anassetum*, il faut probablement la lire *Anasseium*, autre notation médiévale du suffixe *iacus*, dans le pays genevois *ei*, à la fin du XIIe siècle.

M. Joseph SERAND donne lecture des statuts primitifs de l'Académie Florimontane, instituée en 1606 par saint François de Sales.

MM. DÉSORMAUX et GARDIER proposent la nomination de M. VAN GENNEP en qualité de membre honoraire ; MM. DÉSORMAUX et MARTEAUX celle de M. MURET au même titre.

L'Académie Florimontane, rendant hommage à ces distingués savants qui, l'un dans le domaine de l'ethnographie, l'autre dans la science philologique, ont pris souvent la Savoie comme sujet de leurs remarquables études, vote à l'unanimité cette distinction.

Au sujet de la réunion des Sociétés savantes de la Savoie à Annecy, que la Florimontane a ajournée à une époque indéterminée pour des causes diverses, M. DÉSORMAUX demande s'il ne serait pas utile de faire coïncider le Congrès en question avec les fêtes de l'inauguration de la statue projetée de saint François de Sales. L'Assemblée décide de mettre à l'étude cette proposition.

1. Reg. Genevois, n° 827.

Digitized by Google

M. Désormaux annonce l'échange de la *Revue Savoisienne* avec la revue *Pro Alesia*, revue mensuelle des fouilles d'Alise.

M. Letonnelier fait circuler l'estampage d'un plat en cuivre repoussé, datant probablement de la fin du xvie siècle, et conservé en l'église de Viuz-Faverges. Il montre que l'inscription, qui est indéchiffrable, n'est qu'un assemblage de lettres disposées autour du plat dans un but décoratif.

Il est procédé au vote sur la candidature proposée à la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin, M. Pissard est proclamé membre de l'Académie Florimontane.

MM. Le Roux et Nanche présentent la candidature de M. Marchand, avoué à Annecy ; MM. Serand et Adé, celle de M. Moutte, de la Caisse d'épargne postale ; MM. Letonnelier et Ruffier, celle de M. Costaz, directeur du Syndicat agricole d'Annecy.

Le Conseil d'administration demande ensuite de fixer dans quelles proportions l'Académie Florimontane devra prendre part à la souscription pour le monument de saint François de Sales. L'Académie décide de s'inscrire pour la somme de 300 francs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 8 mars 1911.

PRÉSIDENCE DE M. GUERBY, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Sont présents : MM. Carle, Désormaux, Dumont, Genevois, Grimont, Guerby, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, Martin, Nanche, Ruffier, Servettaz, F. Serand, J. Serand.

Excusé : M. Gardier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Lecture est donnée des lettres de remerciements de MM. Van Gennep et Muret, récemment élus membres honoraires de l'Académie.

M. Van Gennep fait connaître, dans sa lettre, que la Société des fouilles archéologiques de Paris va prochainement disposer d'une grosse somme destinée à favoriser les recherches scientifiques ; qu'en conséquence il est tout disposé à

Digitized by Google

appuyer auprès de ses membres une demande d'allocation en faveur de notre Académie pour des fouilles à exécuter sur le territoire des Fins, sur l'emplacement du vicus gallo-romain, *Boutae*.

Une discussion s'engage au sujet de la destination des objets trouvés ; il faudrait d'abord désintéresser le propriétaire du terrain et d'autre part il serait profondément regrettable de voir les découvertes passer en des mains étrangères, alors que le Musée d'Annecy, qui est pourtant tout indiqué pour les recevoir, n'en posséderait qu'une faible part ou pourrait même en être totalement frustré.

M. Martin propose de demander une allocation pour fouiller les palafittes du lac d'Annecy qui sont encore imparfaitement connues, mais qui ont déjà fourni un grand nombre de documents très précieux pour l'étude de la préhistoire de notre pays. M. Le Roux fait remarquer que la station néolithique pure, découverte en 1884, est la plus complète de France et peut rivaliser avec les plus remarquables palafittes de cette époque en Suisse. Elle a été récemment étudiée et décrite [1] et ce mémoire a apporté des connaissances nouvelles sur l'outillage, l'industrie, la faune, les plantes sauvages et cultivées de cette lointaine époque.

La Florimontane décide de demander à la Société des fouilles archéologiques de bien vouloir seconder ses efforts désintéressés en lui accordant une subvention dans le but d'entreprendre, au moyen d'une drague à vapeur, des recherches méthodiques sur l'emplacement de nos villages lacustres.

Il est procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière séance.

A la suite du dépouillement du scrutin, MM. Marchand, Moutte, Costaz sont proclamés membres de la Florimontane.

Les candidatures suivantes sont proposées : MM. Henry Bordeaux et Bordeaux, bâtonnier de l'ordre des avocats de Thonon, par MM. Cattin, Le Roux et J. Serand.

M. le général Maillot, par MM. Le Roux et J. Serand

MM. Lehr et Meyer adressent leur démission de membres de la Florimontane.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus :

1. M. Le Roux et Ph. Guinier : *La Palafitte néolithique d'Annecy : Outillage, industrie, faune, les restes végétaux*. Congrès préhist. de France. Session de Chambéry 1908, pp. 547 à 571.

Digitized by Google

H. Ferrand : *Les Sites pittoresques des environs de Grenoble.* Conférence, 1 br. ; Grenoble, 1911.
Clément Jugé : *Jacques Peletier du Mans.* Thèse ; in-8°, Paris, Lemerre, 1907 [1].
Louise Odin : *Glossaire du patois de Blonay* ; préface de E. Muret ; in-8°, Lausanne, Bridel, 1910 [1]. (Don de M. E. Muret.)
John L. Gerig : *Barthélemy Aneau. A study in humanism,* 3 br. 8°. (Ext. *The Romanic Review,* 1910 [1].)
Id. : *The Family of Maurice Sceve,* br. 8° (Ext. *Pub. of the Mod. Lang. Assoc. of America,* XXIV, 3 [1].)
Id. : *Le Collège de la Trinité à Lyon avant 1540,* br. 8°, Paris, 1910. (Extr. *Revue de la Renaissance* [1].)
Id. : *Jean Pélisson de Condrieu,* br. 8°, Paris, 1910. (Extr. *id* [1].)
Charles Montmayeur : *Choses de Savoie vers 1860,* 1 vol. 8°, Paris, 1911. Intéressante publication sur les faits politiques qui ont précédé l'annexion et dont il sera parlé ultérieurement dans la Revue bibliographique savoisienne.
P. E. Martin : *Etudes critiques sur la Suisse à l'époque mérovingienne,* (Thèse, in-8°, Genève. Kündig, 1910 [2].)
Van Gennep : *De quelques rites de passage en Savoie* (Extr. *Rev. Hist. des Religions,* in-8°, 1910, Paris. Leroux (Annales du Musée Guimet [1].)
(Dons des auteurs.)
Annuaire administratif et commercial du Département de la Haute-Savoie pour 1911 (avec plan de la ville d'Annecy). (Don de M. J. Abry, éditeur.)
Plan d'Annecy, par M. Guerry (achat).

Remercîments aux donateurs.

La parole est donnée à M. Servettaz, rapporteur du 14e Concours d'histoire (1910), Enquête sur le Folk-lore de la Haute-Savoie :

Le Jury chargé d'examiner les travaux présentés à l'Académie Florimontane en vue du 14e Concours d'histoire : Enquête sur le Folk-lore de la Haute-Savoie, qu'elle a organisée en 1910, vous propose d'attribuer :

1° *Un premier prix (200 fr.),* à M. Pellarin, géomètre-architecte à Cruseilles, auteur d'un mémoire abondant et précis, le seul touchant toutes les différentes parties du programme de l'Enquête. M. Pellarin se fera sans doute un devoir de continuer et d'étendre pour les compléter les recherches déjà importantes qu'il a heureusement abordées, particulièrement pour sa région.

2° *Une mention très honorable,* à M. Pernoud, instituteur à Evian-les-Bains (huit légendes chablaisiennes).

3° *Une mention honorable,* à MM. Pollier, instituteur en

1. Cet ouvrage sera analysé par J. D. dans le *Bulletin bibliographique* annuel concernant la *Dialectologie* et l'*Histoire Littéraire.*
2. Cet ouvrage sera analysé par M. Letonnelier.


Digitized by Google

retraite à Sallenôves (renseignements divers sur trois parties), et Falconnet, instituteur à Mésigny (une légende des environs d'Annecy).

En outre des mémoires présentés au Concours, un certain nombre de documents ont été obligeamment adressés à l'Académie Florimontane, comme contribution à l'enquête entreprise, par M. Bernus, professeur au Lycée d'Annecy, nos collègues MM. le chanoine Gonthier et Fenouillet, instituteur en retraite à Savigny, par M. Riondel, à Samoëns. M. l'abbé Emprin, curé de Sainte-Foy (en Tarentaise), nous a fourni des renseignements intéressants sur le Folk-lore de Savoie. Nous les prions de recevoir nos meilleurs remerciements ; et nous n'aurions garde d'oublier dans l'expression de notre gratitude, M. J. Serand qui a bien voulu assumer la charge délicate d'organiser pour la première fois en Haute-Savoie les recherches générales sur notre Folk-lore, et les faciliter par l'établissement et l'envoi d'un questionnaire qui a été pour les chercheurs un excellent instrument d'investigation.

Cette enquête malgré le nombre assez restreint de concours qu'elle a suscités, a donné un résultat satisfaisant : une vue d'ensemble sur notre folk-lore ; c'est une première provision de matériaux, une amorce pour les recherches ultérieures qui viendront peu à peu enrichir ce premier fonds.

Maintenant que les jalons sont posés, si l'Académie Florimontane, pour approfondir cette enquête, décidait d'encourager à nouveau les recherches, il suffirait de reprendre le sommaire de M. J. Serand par tranches successives présentées sous forme de questionnaires détaillés et abondamment circonstanciés.

Les conclusions du jury sont adoptées.

Le Conservateur du Musée annonce que M. Antoine Lettraz vient d'offrir gracieusement au Musée une partie des trouvailles, faites l'automne dernier, dans sa propriété aux Fins : le tombeau en tuiles du IVe siècle et le crâne d'enfant gallo-romaine qu'il contenait ainsi que quelques ossements et la bague en bronze recueillie près du squelette, deux crânes de Burgondes et enfin le couvercle du grand sarcophage gallo-romain en pierre, décoré d'acrotères et d'un croissant, dans lequel avait été inhumé postérieurement un Burgonde [1].

M. Le Roux fait une communication sur ces crânes qui

1. Marteaux et Le Roux : *Boutae, vicus gallo-romain de la cité de Vienne*, pp. 121-127 (ouvrage en cours de publication).

Digitized by Google

représentent deux des types ethnologiques se rapportant aux anciennes populations de la Savoie.

Le Musée d'Annecy ne possède que trois têtes osseuses Romaines, deux provenant de Pringy (champ du Paradis), nettement mésaticéphales et la troisième récemment exhumée aux Fins. L'indice céphalique est de 81, 31 pour le dernier crâne, ce qui le place à la limite supérieure de la mésaticéphalie. Or il est établi par les travaux de Nicolucci, que le crâne des anciens Romains est nettement mésaticéphale ; d'autre part les caractères secondaires de la tête osseuse de ces populations, précisés par Rochet, en font un type spécial ovalaire, difficile à rattacher à quelque autre [1]. Notre crâne appartient à un individu très jeune, un enfant de cinq à six ans, et s'il paraît dépasser l'indice 80, il faut se rappeler que dans la première enfance les crânes sont souvent plus brachycéphales qu'ils ne seront à un âge plus avancé.

Les crânes burgondes recueillis avec des ossements épars en pleine terre dans le même champ, présentent les caractéristiques de la race, l'un d'eux Ic = 70,12 est d'une dolichocéphalie extrême ; l'autre, Ic = 76 rentre dans le type général.

M. Le Roux montre deux pièces d'argent du moyen âge provenant des couches superficielles du terrain de M. A. Crolard, aux Fins, d'où sont sortis un grand nombre d'objets gallo-romains, donnés par notre collègue au Musée. Ces pièces se trouvaient mélangées parmi les 75 monnaies de l'Empire Romain allant du Ier à la fin du IVe siècle, qui nous ont été obligeamment communiquées par M. Crolard en vue de leur détermination.

Il est important de ne pas laisser passer sous silence les trouvailles d'époques plus rapprochées, qui peuvent jeter quelque lumière sur les relations commerciales de la Savoie au cours du moyen âge. Tels sont : un denier des évêques de Lausanne de la fin du XIIIe siècle, correspondant aux types de cet atelier monétaire, nos 30*a* et *b* décrits par M. Grossmann [2] + SEDES LAVSANE ; ℞. CIVITAS EQVSTRI, diam, 0m017, un soldino de Gênes frappé vers 1436 au nom du doge Tommaso Campofregoso T. C. DVX. IAN. XXI ; ℞. CONRAD. REX. ROM.

M. Marteaux fait une communication *sur les noms en ande :*

1. De Quatrefages : *Histoire générale des Races humaines*, Introduction, p. 492.
2. Th. Grossmann : *Trouvaille de Monnaies*. (Rev. Suisse de Numismatique, t. X, 1901, p. 15.)

Digitized by Google

Le participe latin en *dus, da, dum*, qui a simplement exprimé plus tard le but et la destination, a été employé comme surnom, avec son sens primitif d'obligation, surtout à partir de la fin du IIe siècle. Le plus ancien et le plus fréquent semble avoir été Amandus ; les inscriptions citent ensuite Fruendus, Servandus, Tuendus, Venerandus, etc. D'autre part ce suffixe *andus* quoique se rattachant à un radical verbal, a été employé adjectivement sans idée de futur, mais avec une vague idée d'obligation reculée dans le passé. Ainsi de *camerare*, construire en forme de voûte (Pline) est venu l'adj. *camerandus*, qui a dû être construit en forme de voûte, d'où en 995 *Cameranda villa*, du pays lyonnais (Bernard et Bruel : *Chartes de l'abb. de Cluny* III, n° 2301). Ce nom de Chamarande, où le *b* transitoire n'a pas été noté dans l'écriture, se retrouve dans l'Ain, la Haute-Marne, la Seine et la Haute-Savoie, près de Chilly, *territorium Chamarunde* 1160 (SHAG, XIV, n° 330) *Chamaranda* 1275 (id., p. 143). A *confirmare*, fortifier, se rattache également La Confermande, l.d. de La Muraz, correspondant à une La Ferté française.

En patois les noms communs en *ande* ne sont pas rares ; je rappelle *liande*, de *ligare*, lier ; *molande*, de **molare*, moudre, *muande*, de *mutare*, changer, etc. *Merande* est venu directement du latin *merenda*, goûter : on le retrouve dans Chauffemérande, l.d. de Viuz-en-Sallaz. Je ne sais si le mas de la Ferrande, nom d'un chemin pierreux qui va de Jussy (Andilly) à Copponex, doit être interprété par *via ferranda* = *via ferrata*, chemin pavé dur comme le fer, ou s'il doit être ramené à un nom propre. Il resterait de même à expliquer la *Bovanda* (Musiége) et la Suandaz, nom d'une source près de Samoëns.

M. Désormaux donne lecture d'une remarquable étude critique, intitulée *Le Chariot d'Or d'Albert Samain et la Revue savoisienne*, où il fait ressortir les divergences qui existent entre le manuscrit du poète envoyé au concours Andrevetan de 1893 et la version imprimée dans le volume plus récemment publié par le *Mercure de France*. (V. dans le présent fascicule.)

M. Letonnelier fait une communication sur la peste au XVe siècle, en particulier à Annecy, où un document de 1496 écrit en français, édicte les précautions à prendre contre la terrible épidémie. (V. dans le présent fasc.)

M. J. Serand donne connaissance de la petite brochure qu'il a rédigée, et qui est destinée à être mise entre les mains

Digitized by Google

de tous les Florimontans, contenant les Statuts de l'Académie, le règlement de la bibliothèque, et la liste des ouvrages de fonds en vente au siège de la Société. Cette rédaction est adoptée.

Le même demande des modifications aux prix de vente des volumes de la Revue. Il propose encore de mettre en vente au prix de un franc la vue d'Annecy, reproduction de la gravure de Chastillon (1598). Adopté.

On envisage ensuite l'organisation du prochain concours d'histoire de 1913. Il serait utile de fixer dès à présent les questions qui seront proposées.

La précédente commission du Folklore, à laquelle sont adjoints MM. Letonnelier et Ruffier, est chargée d'élaborer la liste des sujets les plus intéressants à mettre à l'étude.

Le Président donne lecture de la circulaire qui sera envoyée aux personnes que l'Académie Florimontane serait heureuse de voir inscrire en qualité de membres d'honneur du Comité de la statue de saint François de Sales. Recevront en outre cette adresse tous les Florimontans, qui sont instamment sollicités d'agir activement, chacun dans sa sphère d'influence, en vue de la réussite du projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

LA CAVERNE

Le feu, dans la caverne humide et tortueuse
Fait une tache rouge et tout autour assis,
Les hommes, dans l'âcre odeur des lichens roussis
Goûtent, repus et las, l'heure voluptueuse.

Un vieux tremble, les bras vers la flamme tendus
Qu'avive à chaque instant la pelotte de graisse
Et dans l'ombre un enfant suce avec allégresse
La blanche et tendre moëlle aux os qu'il a fendus.

Sur le roc enfumé qu'un rayon pâle éclaire
Raho de son silex mordant la dure pierre,
Dessine quelque monstre errant aux alentours,

Peut-être sans penser qu'après dix mille années
D'autres hommes, promenant leurs mains étonnées,
Admireront son œuvre et revivront ses jours.

Charles Marteaux.

Digitized by Google

« LE CHARIOT D'OR » d'ALBERT SAMAIN et la « REVUE SAVOISIENNE »

(Etude comparée des variantes [1].)

A notre Collègue, M. Georges Martin.

L'Académie Florimontane nous permettra volontiers, ne fût-ce que pour la distraire (une fois n'est pas coutume) de son labeur habituel, de rappeler aujourd'hui, dix années après la publication d'un dernier recueil posthume, le souvenir d'un précieux artiste, qui fut l'un de nos plus délicats poètes contemporains.

Albert Samain n'était pas un fils de la Savoie. Nulle part, cependant, il ne mérite d'être plus estimé que dans cette région, dont la beauté l'avait si vivement ému, et dans le sein de notre Société. La Florimontane, on l'ignore trop, n'a-t-elle pas couronné quelques-uns de ses essais ? Jadis, vous ne l'avez point oublié, elle décernait un premier prix à Albert Samain, dans un tournoi poétique où, parmi les concurrents qui obtinrent une mention honorable, nous relevons le nom de M. Henry Bordeaux (concours de 1893) [2].

Le rapporteur était alors notre très distingué collègue, M. G. Martin, à qui nous avons le plaisir de dédier cette étude rapide. Il a eu le rare mérite de juger comme le fera la postérité l'œuvre de l'auteur inconnu.

Celui que, dès ce moment, on proclamait un grand poète [3], devait, hélas ! mourir peu d'années après (1900), dans tout l'épanouissement de son talent.

Mais Albert Samain n'a pas disparu tout entier. Il a laissé « le souvenir attendri d'une âme douce et fière, timide et grave, lié à une œuvre d'harmonie mélancolique [4] ».

1. Les pages suivantes, lues à l'Académie Florimontane (séance de mars 1911), sont extraites d'un volume en préparation, qui paraîtra prochainement sous ce titre : *Etudes et Rêveries annéciennes*.

2. Il convient aussi de rappeler que M. H. Bordeaux devait plus tard analyser très finement *Aux Flancs du Vase* (*Revue Hebdomadaire*, 2 septembre 1899).

3. *Revue Savoisienne*, 1894, p. 15.

4. A. van Bever : *Poètes d'Aujourd'hui*, p. 308.

Digitized by Google



ALBERT SAMAIN

(1858-1900)

[Ce portrait, qui figure en tête de la biographie de M. L. Bocquet, appartient à la collection du *Mercure de France*. Il nous a été très obligeamment communiqué par M. van Gennep, Directeur de la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*. Nous le remercions bien vivement de sa grande amabilité, ainsi que M. A. Vallette, Directeur du *Mercure*.]



Digitized by Google

Ce poète, d'une exquise sensibilité, vécut assez pour beaucoup souffrir, mais aussi pour cueillir quelques-unes de ces « belles feuilles toujours vertes qui gardent les noms de vieillir ». Il en a tressé une couronne que ne rougirait point de porter José Maria de Hérédia, ni même André Chénier.

Certes, la grâce langoureuse du *Jardin de l'Infante* n'est pas exempte de mièvrerie. Le symbolisme en est parfois laborieusement obscur. Mais ce recueil est paré de bijoux délicats, comme ceux qui seront précieusement sertis « *aux Flancs du Vase* ». *Le Chariot d'Or* est rehaussé d'élégantes statuettes dont le fin sourire se voile parfois de larmes.

Certaines pièces, élégies ou idylles, sont déjà devenues classiques. Elles illustrent telles anthologies en usage dans les établissements secondaires de France ou de Belgique [1]. Tous nos compatriotes devraient savoir par cœur la « symphonie » intitulée *Les Monts*, et surtout celle qui la précède dans le même recueil, *Forêts*. Ces vers plairont toujours à ceux qu'un « infaillible instinct » ramène

Vers les vieux troncs drapés de mousses de velours,
Et les étroits sentiers feutrés de feuilles mortes.

Mais, si nous évoquons avec un mélancolique plaisir « ce poète de douces et morbides langueurs et de noble tristesse », ainsi que l'a caractérisé François Coppée, c'est bien moins dans le secret espoir de vous inviter à lire ou à relire « ses vers fluides, au rythme savant », que pour esquisser un petit chapitre de critique littéraire dont la *Revue Savoisienne* elle-même et les archives de la Florimontane nous ont fourni tous les éléments.

*
* *

Les vers d'Albert Samain parurent pour la plupart dans le

1. Cf. par exemple G. Pellissier et Me Bondois : *Morceaux choisis* (Enseignement secondaire des Jeunes filles, cours élémentaire, 2e éd., p. 246-253 ; Delagrave éd.) ; I. Fonsny et J. van Dooren : *Poètes lyriques français* (2e éd., s. d., Verviers, ouvrage adopté comme livre classique par le Conseil de perfectionnement de Belgique pour les établissements d'enseignement moyen, recommandé par le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg ; p. 563-567.)

Deux pièces de vers récemment insérées dans la *Revue Savoisienne* pourraient témoigner au besoin de l'influence grandissante d'Albert Samain : J. D., *Souvenirs d'Antan* (1903, p. 84), et C. Marteaux, *A Albert Samain* (1910, p. 185). Les vers du poète inspirent également les artistes. C'est bien là ce qu'a voulu exprimer l'un de nos anciens collègues au Lycée Berthollet, M. Gaston Varenne, en invoquant A. Samain sur la première page du *Catalogue* relatif à la 3e exposition (qui eut lieu ces jours-ci) des Sociétaires de la Cimaise.

Ajoutons que les récentes histoires, même élémentaires, de la Littérature française font parfois une place à Albert Samain, place quelque peu restreinte. Voyez par exemple les manuels de Lanson et de Pellissier.

Digitized by Google

Mercure de France, dont le poète fut l'un des fondateurs. Ces courtes pièces ont été réunies en trois volumes, édités par le *Mercure*.

Au Jardin de l'Infante date de 1893 ; *Aux Flancs du Vase*, de 1898. (La dernière édition est suivie de *Polyphème* et des *Poèmes inachevés*). *Polyphème* est une pastorale dialoguée, d'un sens philosophique profond et douloureux. Ce petit drame a été représenté pour la première fois au Théâtre de l'Œuvre, le 10 mai 1904[1]. *Le Chariot d'Or* est un recueil posthume, comprenant des poèmes composés à différentes époques (de 1888 à 1900 pour la dernière partie, *Symphonie héroïque*). La 17e édition a vu le jour en 1910. Elle est précédée de cette courte annotation :

« Les pièces dont ce livre est composé ont été classées d'après des notes laissées par l'auteur ; quelques poèmes, cependant, qui ne figuraient point dans ce classement, ont été réunis à ceux d'un même caractère dont la place était déterminée. D'autres pièces inachevées seront publiées en un volume avec *Polyphème* et *Aux Flancs du Vase*. »

Enfin les œuvres poétiques sont complétées par une série de *Contes* en prose (*Mercure de France*, 5e édition).

*
* *

Seul *Le Chariot d'Or* nous occupera aujourd'hui. Ce recueil est divisé en deux parties :

a) *Le Chariot d'Or*.....	1° *Les Roses dans la Coupe*. 2° *Elégies*. 3° *Intérieur*.
b) *Symphonie Héroïque*	1° *Evocations*. 2° *Symphonie héroïque*.

C'est dans cette seconde partie que figurent deux des pièces couronnées par la Société Florimontane : *Le Sphinx* et *le Fleuve*.

Quant à cette exquise *Chanson Violette*, « mélancolique remembrance d'amour, délicieusement brumeuse et décadente[2] », elle a été reproduite dans *Au Jardin de l'Infante* postérieurement aux premières éditions.

1. Musique de scène de Raymond Bonheur, exécutée par un orchestre et des chœurs de la Société des concerts Lamoureux.

2. G. Martin : *Revue Savoisienne*, 1894. p. 15. *Chanson Violette* a été mise en musique par Sogny (1903) et par A. Bertelin (Demets, édit., 1903).

Digitized by Google

Nous avons vainement cherché dans les trois recueils les autres poésies qu'Albert Samain avait soumises à l'appréciation du Jury de notre Société. Nous n'avons trouvé nulle part [1] ni *Ville morte*, ni *La Vache, David* [2], *Les Dompteuses*.

S'il n'y a pas erreur de notre part, nous signalons cette lacune au *Mercure de France*, ou à M. Léon Bocquet, le biographe

1. Ces pièces auraient-elles été insérées dans une édition du *Jardin de l'Infante* que nous n'avons pu consulter ?

2. Nous transcrivons ici, pour l'agrément du lecteur, la belle pièce intitulée *David* et le sonnet descriptif *La Vache*. Il pourra être fort intéressant de comparer ce sonnet, « d'un réalisme puissant », soit au *Taureau* de Leconte de Lisle, soit aux vers de C. de La Fayette :

La vache ! pacifique et bonne créature... *(Poèmes des Champs)*,

ou de Brizeux :

... La vache, avec sa blanche robe,
Languissamment marchait, secouant son jabot...

soit surtout avec le magnifique poème des *Voix intérieures* portant le même titre : *La Vache*, qui est dans toutes les mémoires.

DAVID

La lampe d'or massif oscille sous la voûte.
Le vieux roi sur son trône, immobile et fiévreux,
Songe, le cœur rongé de péchés ténébreux,
Avec des yeux lointains où la nuit descend toute.

Lys suave à ses pieds sur la pourpre splendide,
David, l'éphèbe * au col de vierge, vient s'asseoir.
Il prélude, et sa voix dans l'or sombre du soir
Monte étrangement triste, angélique et limpide.

« O nuits sur la montagne, ô tentes des pasteurs,
Solitude... Silence étoilé des hauteurs...
Paix des rameaux ombreux où chante la colombe... »

Ainsi, la harpe aux doigts, rêve l'enfant sacré.
Et le roi sépulcral, sous son manteau doré,
Tressaille, et dans son cœur, profond comme la tombe,

Sent le divin pardon d'une larme qui tombe.

LA VACHE

Rousse dans le pré vert que le soleil inonde,
Elle va, lente, avec de l'herbe dans les dents.
Son cuir flasque à ses os s'attache en larges pans
Et sa queue alentour de ses flancs vagabonde.

Entre ses cuisses pend sa mamelle profonde,
Comme une outre gonflée aux contours débordants,
D'où coule sans tarir, depuis les temps des temps,
Le lait, fleuve sacré, nourricier du monde.

Grave et douce elle vit, vaguement végétale **.
La sourde attraction de la terre natale
Pèse en ses membres pleins d'une auguste lenteur ;

Et, quand midi répand la lumière par douches,
Elle ferme à demi, béate de chaleur,
Ses grands yeux chassieux, où pullulent des mouches.

* Ce terme évoquerait les bords de l'Ilissos, et non ceux du Jourdain.

** A noter que la règle des alternances n'est pas observée, puisque deux finales féminines se suivent sans rimer. (On attendrait une rime masculine). Voyez une disposition rythmique analogue dans *Antigone* (in *Le Chariot d'Or*, p. 171 : cf. *Le Repos en Egypte*).

A. Samain n'a fait que reprendre une des libertés de Ronsard. Cf. par exemple le sonnet bien connu :

Je veux lire en trois jours l'*Iliade* d'Homère...


Digitized by Google

diligent de notre poète [1]. Nul doute que l'éditeur n'accueille avec gratitude ces petites pièces oubliées. En les insérant dans un prochain tirage, il ne peut qu'ajouter à l'attrait du volume. Les amis et les admirateurs du charmant poète ne manqueront pas de lui en savoir gré, ainsi qu'à notre Société.

*
* *

Le *Sphinx* fait partie du groupe intitulé *Evocations*.

Le Fleuve termine, avec la *Symphonie héroïque*, le volume lui-même.

Si l'on compare le texte des manuscrits d'A. Samain conservés dans les archives de notre Académie (texte reproduit dans la *Revue Savoisienne* de 1894) avec celui du *Chariot d'Or*, on ne peut s'empêcher de remarquer, dès la première lecture, d'assez nombreuses divergences. Nous les avons relevées avec soin. L'étude de ces variantes nous a conduit à d'intéressantes conclusions. Ce sera, si l'on veut, une sorte d'appendice au livre curieux de M. A. Albalat : *Le travail du style* enseigné par les corrections des grands écrivains.

Voici d'abord *Le Sphinx :*

a) Texte du « Chariot d'Or »

LE SPHINX

Seul, sur l'horizon bleu vibrant d'incandescence,
L'antique *Sphinx* s'allonge, énorme et féminin.
Dix mille ans ont passé ; fidèle à son destin,
Sa lèvre aux coins *serrés garde l'énigme immense.*

De tout ce qui vivait au jour de sa naissance,
Rien ne reste que lui. Dans le passé lointain,
Son âge fait trembler le songeur incertain ;
Et l'ombre de l'histoire à son ombre commence

Accroupi sur l'amas des siècles révolus,
Immobile au soleil, dardant ses seins aigus,
Sans jamais abaisser sa rigide paupière,

Il songe, et semble attendre avec sérénité
L'ordre de se lever sur ses pattes de pierre,
Pour rentrer à pas lents dans son éternité.

b) Texte du manuscrit et de la « Revue Savoisienne »

LE SPHYNX

Blanc, sur l'horizon bleu vibrant d'incandescence,
L'antique *Sphynx* s'allonge, énorme et féminin.

1. L. Bocquet : *Albert Samain*, sa vie, son œuvre, avec un portrait et un autographe. Préface de Francis Jammes. (Edit. du *Mercure de France ;* 1905.)

Digitized by Google

Sur l'énigme des temps, fidèle à son destin,
Sa bouche aux coins *fermés scelle encor le silence.*

De tout ce qui vivait au jour de sa naissance,
Rien ne reste que lui Dans le passé lointain,
Son âge fait trembler le songeur incertain ;
Et l'ombre de l'histoire à son ombre commence.

Accroupi sur l'amas des siècles révolus,
Seul, vis à vis du sable ardent qui les a bus,
Sans jamais abaisser sa rigide paupière.

Il songe, et semble attendre avec sérénité
L'ordre de se lever sur ses pattes de pierre,
Pour rentrer à pas lents dans son éternité.

Le deuxième quatrain et le deuxième tercet sont identiques. Un vers entier du premier tercet a été modifié ; mais les remaniements portent surtout sur le premier quatrain.

De ces deux textes. quel est le plus récent, quel est le meilleur ? Deux hypothèses sont admissibles. Il se peut que *Le Chariot d'Or*, bien que postérieur, ait reproduit une première ébauche, trouvée dans les papiers du poète après sa mort : le manuscrit soumis à la Florimontane serait une rédaction corrigée dont toute autre trace aurait disparu. Ou bien le poète lauréat a remanié son œuvre après la publication de la critique dans la *Revue Savoisienne*. Le rapporteur avait jugé le sonnet digne de Leconte de Lisle ou de Hérédia, « à qui on l'attribuerait sans hésiter ». L'auteur a-t-il voulu justifier davantage encore cette appréciation flatteuse ?

A notre avis, c'est le texte de notre manuscrit qui est le meilleur. De cette opinion, fondée sur la critique des variantes, mais toute subjective, nous ne pouvons pas, il est vrai, inférer avec une certitude absolue que *Le Chariot d'Or* reproduise ou non la dernière forme dont le poète avait revêtu sa pensée. En voulant améliorer son œuvre, l'écrivain peut l'affaiblir, atténuer le coloris. Une image saisissante fera place à une expression banale ou sans relief. Scrupule de puriste parfois. Aussi bien l'étude comparée des variantes relevées dans les éditions successives de Ronsard, de Corneille ou de Victor Hugo, ne manque-t-elle pas d'intérêt. Le texte primitif est loin d'être toujours le moins parfait [1].

1. Ce qui est vrai des poètes peut aussi l'être de certains prosateurs, principalement de ceux qui allient à une imagination puissante une très vive sensibilité. — Outre l'ouvrage cité de M. Albalat, il sera très utile de lire les réflexions qu'a suggérées à M. Lanson la comparaison des variantes du *Tableau de la France*, de Michelet. (Notes sur le texte de 1833 ; in *Mélanges de Philol. romane et d'Hist. littér.* offerts à M. Maurice Wilmotte. I, 267, et spécialement p. 298).

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, en ce qui concerne le sonnet de Samain, nous préférons sans hésiter le vers

Sa bouche aux coins fermés scelle encor le silence

au vers

Sa lèvre aux coins serrés garde l'énigme immense,

que termine une épithète d'une grande banalité. *Scelle le silence* est bien plus expressif que la locution *garde l'énigme.*

Au début du sonnet, *blanc* remplace heureusement *seul* (opposition de couleurs : blanc, bleu), rejeté au premier tercet. *Dix mille ans ont passé* disparaît de notre manuscrit. Le chiffre a peut-être semblé contestable au poète. De plus, cet hémistiche rappelle trop quelques vers connus, par exemple celui de M.-J. Chénier.

Trois mille ans ont passé sur la cendre d'Homère.....

On regrettera que l'expression *coins fermés* ait remplacé *coins serrés*, sans doute pour éviter la fâcheuse allitération *serrés scelle*.

Je ne sais si le vers

Vis à vis du sable ardent qui les a bus (les siècles)

n'a pas choqué quelques délicats. Pourtant, si l'on se souvient que le Sphinx surplombe un temple enseveli dans les sables [1], l'image ne paraîtra pas trop audacieuse, d'autant plus que « dardant ses seins aigus » n'a rien de bien original et semblerait passablement inexact.

Tout en faisant ces réflexions, par suite d'une association d'idées fort naturelle, un autre sonnet des *Evocations* chantait dans notre souvenir. C'est toujours le Sphinx qui domine les sables illimités ; mais ici la scène s'anime. Quel merveilleux tableau que ce *Repos en Egypte* [2] !

La nuit est bleue et chaude, et le calme infini.....
Roulé dans son manteau, le front sur une pierre,
Joseph dort, le cœur pur, ayant fait sa prière ;
Et l'âne à ses côtés est comme un humble ami.

Entre les pieds du Sphinx appuyée à demi,
La Vierge, pâle et douce, a fermé la paupière
Et, dans l'ombre, une étrange et suave lumière
Sort du petit Jésus dans ses bras endormi.

1. Auprès du Sphinx surgit pareillement un colosse d'Osiris, découvert par Mariette.

2. *Le Chariot d'Or*, p. 179. 17e édition.

Digitized by Google

Autour d'eux, le désert s'ouvre mystérieux :
Et tout est si tranquille à cette heure, en ces lieux,
Qu'on entendrait l'enfant respirer sous ses voiles.

Nul souffle.... La fumée immobile du feu
Monte ainsi qu'un long fil se perdre dans l'air bleu.....
Et le Sphinx éternel atteste les étoiles [1].

* * *

Abordons maintenant l'étude, plus instructive encore, des variantes du *Fleuve* [2].

« *Le Fleuve*, écrivait M. G. Martin, est un symbole de la vie humaine ; avec une ampleur de forme, une magnificence d'images, une grandeur d'expression et une netteté de pensée incomparables, l'auteur nous a montré le fleuve naissant du glacier, ravageant les vallées, parcourant les plaines, traversant les villes en triomphateur, nourrissant les peuples et unissant les nations, arrivant enfin à la mer, où la mort lui dresse

..... le lit universel
Brodé d'écume blanche et parfumé de sel. »

Ce poème est daté de mai 1889. L'auteur avait alors trente et un ans. [3]

Comme le texte du manuscrit, celui du *Chariot d'Or* est précédé de l'épigraphe suivante, empruntée à Victor Hugo :

Sous l'être universel, vois l'éternel symbole.

Telle était la devise choisie pour son envoi par Albert Samain.

Le rapporteur avait relevé quelques faiblesses d'expression,

1. Le *Sphynx* (noter cette graphie : les deux sont admises dans le *Chariot d'Or*) reparaît encore au dernier vers du sonnet *Emeraude* (*Chariot*, p. 176) :

Mers vertes — vision de naufrages tragiques...
Emeraudes. Grands yeux fascinants et magiques
Du vieux sphynx allongé — fatal — à l'horizon.

Il semble bien que le Sphynx (ou *Sphinx*) ait hanté l'imagination de Samain. Déjà, dans *Au Jardin de l'Infante*, il préside au tercet qui termine l'un des sonnets consacrés à Cléopâtre :

Et le Sphynx, immobile aux sables de l'ennui,
Sent un feu pénétrer son granit taciturne,
Et le désert immense a remué sous lui.

(Aucune analogie, comme on le voit, avec le *Sphinx* de Th. Gautier, ni avec celui de Hérédia).

2. Nous n'avons pas relevé les divergences d'accents, de ponctuation, de majuscules (*Mort*, mort, *Epouse*, épouse, *Histoire*, histoire), non plus que les différences typographiques dans la disposition des diverses parties du développement, parfois réunies en une seule dans l'édition du *Chariot d'Or*. Ces menus détails sont sans importance et relèvent d'ailleurs de l'imprimeur.

3. Samain était né à Lille, le 3 avril 1858. Il mourut le 18 août 1900, à Magny-les-Hameaux, près de Port-Royal-des-Champs.

Digitized by Google

nous ajouterions volontiers quelques longueurs, au début du poème. Elles n'ont été ni supprimées, ni remaniées. A signaler seulement la variante du 7e vers, devenu le 8e dans le *Chariot d'Or*. Nourriciers de la source, les vieux rocs pensifs,

> *Comme une mère tient son fils sur ses genoux,*
> L'écoutent gazouiller dans son lit de cailloux.....

Cf.

> L'écoutent gazouiller dans son lit de cailloux,
> *Si faible encore, avec un murmure très doux..... (Chariot)*

Evidemment ces pères nourriciers qui sont des rocs et font l'office de mère sont un peu étranges. Mais le vers correspondant du *Chariot d'Or* semble bien n'être qu'une cheville de douze pieds.

Dans une pièce datée de septembre 1888, intitulée *Les Monts*, que nous avons mentionnée plus haut, le poète avait exprimé une pensée analogue avec autant de relief et plus de netteté :

> Les Monts ont les glaciers d'argent, les sources neuves
> D'où sort la majesté pacifique des fleuves.

Tout notre poème est condensé, pour ainsi dire, en ces deux vers.

Frémissant, le fleuve s'élance des glaciers. Il emporte en bouillonnant

[vers 16] *De l'herbe*, des *graviers* et des *rameaux* tordus (texte du mns.);
Des herbes, des *rochers* et des *sapins* tordus *(Chariot d'Or)*.

L'expression du manuscrit paraîtra plus exacte : le ruisselet ne roule pas encore sapins et rochers.

[vers 18] Il se *tue* aux abîmes *(Revue Savoisienne)* :
Il se *rue* aux abîmes *(Chariot d'Or)*.

Le manuscrit porte bien « se *rue* ». L'*r* a pu être très facilement confondue par le typographe avec un *t*. A l'initiale ces deux lettres se ressemblent presque dans l'écriture, d'ailleurs très nette et artistique, d'Albert Samain. Ainsi disparaît du texte imprimé dans la *Revue Savoisienne* une expression qui ne laissait pas de sembler bizarre ou du moins recherchée. Moins bizarre cependant à mesure qu'on y réfléchissait. Ce fils des monts géants qui se précipite pour mourir, puis renaît et meurt de nouveau, de roc en roc, d'abîme en abîme, n'était-ce pas une image fort originale? La fantaisie du poète moderne n'avait-elle pas créé un mythe séduisant, analogue à ces belles légendes qu'enfantait l'imagination des aèdes d'Ionie? Tel revivait l'adorable Adonis, pleuré d'Aphrodite..... La

Digitized by Google

vérité est, comme on voit, beaucoup plus simple. Le mythe merveilleux est né, fort prosaïquement, d'une vulgaire coquille!

Nous avons eu déjà l'occasion de corriger une erreur absolument identique, altérant plus gravement un vers de la *Chanson Violette* [1].

Le manuscrit d'Albert Samain porte :

Il est des soirs de *rancœur*,

vers imprimé dans la *Revue* :

Il est des soirs de *ton cœur*,

ce qui n'offrait aucun sens [2].

[vers 26] Le décor symétrique et *riant* des cultures (mns.)
Le » » » *calme* » » *(Chariot)*.

Calme n'est peut-être pas l'épithète appropriée. *Riant* est plus juste, mais assez banal.

[vers 31 et 32] Les deux vers de la *Revue Savoisienne* :

Çà et là des châteaux reflètent dans son cours
Leurs donjons crénelés, leurs toits flanqués de tours.....

sont, dans le *Chariot d'Or*, remplacés par

Il rencontre, en passant, des villages, des bourgs ;
Maints châteaux dans ses eaux claires mirent leurs tours.

Au vers suivant, il *ondule* cède la place à : il *serpente*.

Autres modifications, plus importantes :

[vers 55] *Cependant le torrent en lui survit encor :*
Et, parfois, quand l'Hiver *l'a terrassé, plus fort*,
Comme un taureau, etc. *(Rev. Sav.)*

Pourtant il reste en lui des flammes du passé,
Et, parfois, quand l'Hiver *plus fort l'a terrassé*,
Comme un taureau, etc. *(Chariot d'Or.)*

Ces « flammes » du torrent ont-elles choqué un goût délicat?

1. Voyez la *Revue Savoisienne*, 1904, p. 70.

2. Constatons à ce propos que les premières éditions de *Au Jardin de l'Infante*. par exemple celle qui fut imprimée en avril 1894 (éd. du *Mercure*), contiennent un vers doublement faux et incorrect :

Dans le palais qu'emplit les rires de son époux (p. 85, *Galswinte*,

vers qu'il est aisé de rétablir ainsi :

..... qu'emplit le rire de l'époux.

En revanche, voici une erreur postérieure à la 1[re] édition :

Et que mon âme où vit le goût secret des *fleurs*.... (Texte de l'éd. de 1897).

La version exacte est celle de la 1[re] édition (1893) :

...... le goût secret des *pleurs*....
(Au Jardin de l'Infante : Elégie)


Digitized by Google

Il y avait d'ailleurs surcharge de métaphores ou de comparaisons.

Plus loin, à une vision du moyen âge succède un tableau plus moderne :

[vers 59] La ville de créneaux couronnée, à ses pieds
Regarde avec orgueil passer ses flots altiers. *(Rev. Sav.)*

La ville avec orgueil, du haut des grands quais blancs,
Regarde s'avancer ses flots nobles et lents. *(Ch. d'Or.)*

Suivant les tempéraments, on préférera l'une ou l'autre de ces « évocations » [1].

Dans le manuscrit, le vers 59 rappelle trop peut-être le vers 32, transcrit plus haut. Si l'on cherchait un commentaire pour les deux vers du *Chariot d'Or*, nous ne pourrions mieux faire que de citer le début de l'Elégie suivante [2] :

Tout dort. Le fleuve antique entre ses quais de pierre
Semble immobile. Au loin s'espacent des beffrois.
Et sur la cité, monstre aux écailles de toits,
Le silence descend, doux comme une paupière.

[vers 63] Les rêveurs éblouis vont voir, *au soir vermeil*,
Sur ses flots somptueux, descendre *le soleil*.....

Ici, pas d'hésitation possible. Ce texte vaut beaucoup mieux que celui du *Chariot d'Or* :

Les rêveurs éblouis vont voir, *les soirs vermeils*,
Sur ses flots somptueux descendre *les soleils*.....

A noter une correction grammaticale [vers 67] :

Un peuple de bateaux le *sillonnent* sans fin *(Ch. d'Or.)*

Le verbe est au singulier dans le manuscrit. Les deux leçons, d'ailleurs, sont correctes.

Suit une modification d'ordre physiologique, pourrait-on dire. Dans le *Chariot d'Or*, le fleuve « coule *au cœur des nations* comme le sang « [vers 72] ; le manuscrit porte, avec moins de vigueur, mais avec plus de justesse :

Et, *par les nations*, coule comme le sang.

Le vers 87 est faible dans les deux textes :

1. Cette « couronne de créneaux » est peut-être banale. Il y en a tant dans les armoiries ! Les « quais » modernes ne le seraient-ils pas ? C'est affaire d'imagination. L'expression est du moins très pittoresque. Mais reculons notre ville dans un vague lointain. Elle est fort belle ainsi,

Et prend cette douceur des anciennes estampes....
(Au Jardin de l'Infante : Elégie)

2. *Le Chariot d'Or*, p. 93, 17e édition.



Le vent qui souffle des lointains démesurés *(Rev. Sav.)*

ne vaut pas mieux que

Le vent lointain qui vient d'horizons ignorés *(Chariot d'Or).*

Démesurés est impropre. Dans le second texte on regrette *souffle*[1], plus précis que *vient* : *lointain* est inutile, puisqu'il est impliqué dans ce qui suit ; de plus le sens de cette épithète manquerait de netteté.

[vers 89] Déjà vers sa narine
Voici monter l'odeur de la vague marine. (Revue Sav.)

Déjà vers sa narine
Monte en souffle puissant la grande odeur marine. (Chariot d'Or.)

« Souffle puissant » est excellent, mais « grande odeur » est plat.

[vers 97] Alors, multipliant ses ondes *éperdues*

est infiniment supérieur à

..... ses ondes *épandues,*

qui est la leçon du *Chariot d'Or.*

De même, le vers qui suit dans ce recueil :

Superbe, débordant au loin les étendues

est vague et pourrait être taxé d'impropriété par un puriste.

La *Revue* dit, avec le manuscrit :

Sans relâche, couvrant au loin les étendues.

On regrettera toutefois l'épithète initiale, remplacée par une locution quelconque.

La dernière période rythmique n'offre pas de modification. Elle est fort belle. Rappelons seulement les deux vers qui la terminent :

Et, pareil à la mer qu'inonde un couchant d'or,
Il entre dans l'orgueil sublime de sa mort.

Tel « descendait, radieux, dans la mort » le vaisseau qu'attirait l'invincible sourire des Sirènes, lorsque

Leurs voix d'amour pleuraient des larmes dans la brise[2].

* * *

Presque toutes ces remarques, on le voit, nous portent à conjecturer que le texte du manuscrit reproduit dans la *Revue*

1. *Souffle* reparaîtra comme verbe au vers 90, ce qui explique le remaniement.
2. *Au Jardin de l'Infante :* Les Sirènes.

Digitized by Google

Savoisienne doit être considéré comme l'expression définitive de la pensée du poète, autant du moins que la forme peut être définitive chez un styliste épris de la perfection hellénique et qui ne se borne pas à corriger ses vers en en faisant de nouveaux. Nous serions heureux d'apprendre que les faits confirment notre hypothèse. Fût-elle erronée, nous aurions montré, nous l'avons du moins essayé, l'intérêt qu'offre la simple comparaison des variantes d'un poème tel que *Le Fleuve*.

Cette rapide esquisse peut suggérer quelques autres réflexions.

Dans les éditions d'Albert Samain que nous possédons, les pièces sont groupées un peu au hasard, suivant des affinités ou analogies parfois toutes superficielles. Il y aurait avantage à procurer une édition critique. Les divers poèmes seraient disposés, s'il est possible, suivant la date de la composition ; les variantes relevées avec soin. On se rendrait compte ainsi des progrès ininterrompus sans doute que fit Albert Samain. On verrait cette délicatesse un peu précieuse, un peu maniérée, des premiers poèmes faire place à une grâce exquise.

Cette édition pourrait porter comme épigraphe l'hémistiche connu : *Pendent interrupta*.... Elle contiendrait, en effet, tous les morceaux, même les essais inachevés, qui offrent un si vif attrait. Chaque lecteur ne se flatte-t-il pas secrètement d'être comme le continuateur ou le collaborateur du poète ? Tandis qu'à son rêve s'unira notre rêve, nous échapperons, un instant du moins, aux prosaïques laideurs de la vie réelle.

Enfin tous ceux qui aiment les beaux vers se joindront à nous pour souhaiter que l'œuvre d'Albert Samain inspire bientôt à quelque jeune critique une étude analogue à celle dont les *Trophées* de Hérédia viennent de fournir la matière[1]. Il serait intéressant de rechercher les sources d'A. Samain, d'analyser plus complètement, outre ses procédés et ses images ou comparaisons habituelles :

> Mon âme est une infante en robe de parade *(Au Jardin)*,
> Mon âme est un velours douloureux que tout froisse *(Ch. d'Or)*,
> Mon cœur est comme un Hérode morne et pâle *(Chariot)*,

les imitations assez nombreuses dont nous sommes frappés à la lecture du *Chariot d'Or* ou de *Aux flancs du Vase*.

1. Voyez le mémoire proposé par M. R. Thauziès à la Faculté des Lettres de Montpellier pour les épreuves du diplôme d'études supérieures, session de juin 1909. La première partie de ce mémoire a été imprimée dans la *Revue des Langues romanes*, tome LIII (nov.-déc. 1910), sous ce titre : *Etudes sur les sources de J. M. de Hérédia* dans les 57 premiers sonnets des *Trophées*.

Digitized by Google

Le talent du poète ne fut pas toujours également soutenu ; il manque parfois de variété ; il n'est pas non plus absolument original. Sa manière s'est, nous l'avons dit, heureusement perfectionnée. Sous quelles influences ? Telles pièces semblent relever de Baudelaire, telles autres de Verlaine. Il y a dans Samain un parnassien, un symboliste, et aussi un pur classique, souvent plus rapproché d'André Chénier [1] que de Leconte de Lisle. C'est ce qu'une édition critique nous permettrait de remarquer davantage.

Ainsi l'histoire littéraire de notre époque s'enrichirait d'un curieux chapitre. Le concours Andrevetan et la *Revue Savoisienne* seraient pour quelque chose dans cette contribution. Par suite, nous n'aurions pas trop à regretter d'avoir rédigé ces quelques pages pendant la joyeuse soirée de « Carême prenant », loin des « masques et bergamasques » si chers au pauvre Lélian. N'est-il pas permis à ceux qui ne passeront point le carnaval à Nice ou à Venise de goûter un plaisir plus discret en respirant le mélancolique parfum de vers harmonieux, tout embaumés

D'une essence ravie aux vieillesses des roses [2] ?

J. Désormaux.

Annecy, 28 février 1911.

1. Nous ne serions pas sur cette question du même avis que M. L. Bocquet (ouvrage cité).

Pareille controverse serait ici hors de propos. Il vaut bien mieux extraire de cette biographie, dictée par une sympathie affectueuse, les lignes suivantes qui ne manqueront pas d'intéresser vivement nos concitoyens :

« A je ne sais plus quel concours de poésie [s'agirait-il d'un concours antérieur à celui de la Florimontane ?], il fut primé ; puis l'Académie française couronna son premier livre. Il eut vite trouvé l'emploi du peu qui lui advenait. Et donc, une saison, il put s'offrir une villégiature d'un mois au bord du lac d'Annecy :

« *Je me suis grisé là*, écrivait-il, *de sensations de nature. Je ne crois pas encore avoir ressenti à ce point l'ivresse douce des choses épanouies dans une harmonie parfaite et j'ai des souvenirs de radieuses matinées vécues de la vie légère et exaltée du rêve, toute l'âme dissoute dans une divine lumière.* » (Lettre à M. Paul Morisse, sans date ; in L. Bocquet, ouvrage cité, p. 66.)

Quel lecteur de la *Revue Savoisienne* ne pardonnerait à M. L. Bocquet d'avoir oublié le périodique où *Le Fleuve* parut pour la première fois, puisque c'est au biographe ému d'Albert Samain que nous devons de connaître cet éloge enthousiaste d'un paysage annécien ?

Ajoutons que le poète, pendant le séjour qu'il fit sur les rives de notre lac, à Talloires, en 1893, se lia d'amitié avec M. C. Marteaux.

2. Stéphane Mallarmé.

***

Outre l'article cité de M. Henry Bordeaux, signalons encore du même critique :

Poètes d'Aujourd'hui (*Revue Hebdomadaire*, 29 septembre 1900) ; *Les Ecrivains et les mœurs* (Paris, Plon : 1900) ; *Albert Samain* (*Semaine Littéraire* de Genève, 31 mai 1902) ; [Cf. R. Doumic : *Trois poètes, Manuel, Vicaire, Samain*, in *Rev. des Deux-Mondes*, 15 oct. 1900.]

Sur le *Chariot d'Or*, voyez entre autres comptes-rendus : Gustave Kahn : *Revue Blanche*, 15 août 1901 ; A. Beaunier : *Revue Bleue*, 24 août 1901, et G. Lanson : *Revue Universitaire*, 15 déc. 1901.


Digitized by Google

MESURES PRISES
POUR ÉVITER LA PESTE A ANNECY
EN 1503

Pendant tout le Moyen Age, la ville d'Annecy servit de relai aux marchands et aux troupes qui franchissaient les Alpes, venant d'Italie. Elle était, de ce fait, continuellement menacée par la « contagion de peste » qui existait alors à l'état endémique, et qu'apportaient surtout les bandes armées et les caravanes.

L'approche du fléau causait aux syndics une vive inquiétude, et dès qu'il était signalé aux alentours, ils prescrivaient aussitôt de très sérieuses mesures préventives, afin d'en conjurer les terribles effets. Les registres du conseil nous font connaître quelles étaient ces mesures, et nous donnons ci-dessous le texte de la « pourvision » qui fut édictée le 23 mars 1505, alors que la « pestilence » sévissait dans plusieurs villages voisins d'Annecy [1].

Ce texte présente un double intérêt. D'abord, au point de vue philologique, il est le premier écrit en français que l'on trouve dans les registres précités. Toutes les délibérations qui précèdent sont rédigées en latin, et longtemps encore [2] on continuera à se servir de cette langue. Il constitue donc une exception curieuse, qu'il a paru utile de signaler, puisque nous nous trouvons en somme en présence du premier monument écrit en langue vulgaire ayant un caractère administratif.

En second lieu, nous y voyons résumées en quelques articles les précautions en usage jusqu'à la fin du XVIIIe siècle pour mettre obstacle à l'invasion de la peste. C'est donc une page intéressante de l'histoire sanitaire d'Annecy, puisqu'elle nous permet de connaître les ressources prophylactiques dont on disposait au moyen âge en même temps que les mesures d'hygiène jugées indispensables pour se préserver des maladies contagieuses [3].

1. Ce texte se trouve au tome IV des Registres de délibérations, f°° 276, v° 281.
2. Jusqu'en 1538.
3. On trouvera sur le passé pestilentiel d'Annecy des détails dans : Ch°° J. Mercier : *Souvenirs historiques d'Annecy*, p. 229-233 ; C.-A. Ducis : *L'Hôpital morbeux ou des pestiférés.* (Rev. Savois. : 1872, p. 66 et 73) ; du même : *Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Genevois et de Nemours* (Rev. Sav., 1882, p. 53) ; du même : *Henri de Savoie et Anne de Lorraine* (Rev. Sav., 1882, p. 37) ; Ch^ne J.-F. Gonthier : *La Peste à Annecy en 1629-1630* (Rev. Sav., 1896, p. 170-172).

Digitized by Google

* * *

La « pourvision que se doibt fere pour evicter la pestilence, aydant nostre Seigneur » fut soumise au Conseil général par M. Louis de Dérée, président du Conseil de Genevois, à qui les syndics en avaient confié la rédaction. Elle comprend deux parties : l'une est relative aux mesures propres à écarter les ravages du fléau ; l'autre est une énumération des expédients financiers nécessaires pour faire face aux dépenses entraînées par l'adoption de ces mesures.

Celles-ci peuvent elles-mêmes se diviser de la manière suivante : d'une part, les mesures *ordinaires*, que le Conseil avait l'habitude de prendre de sa propre initiative, dès que l'alarme était donnée ; — les mesures *extraordinaires*, d'autre, c'est-à-dire les moyens nouveaux, imaginés par le Président du Conseil de Genevois, apparaissant pour la première fois, et qui deviendront par la suite d'un usage courant.

L'objet principal de cette « pourvision », à vrai dire, le seul moyen efficace sur lequel on comptait était l'isolement des malades de la partie saine des habitants, le départ entre les « infects » et les « sains ». Pour cela, les mesures ordinaires étaient au nombre de trois :

1° Défense aux hôteliers de recevoir des hôtes suspects :

Premierement, deffendre a tres tous les hostes de la ville que ilz ne doegent logie, restraire ou donne a vivre a personne infecte ou suspecte de infection, sur poynne de sexante escus dor par chescune foys faysant au contraire. Lequel commandement pour le mieulx observer les devandits hostes et hostesses doegent de ceste heure fianse de cella faire, sans contrevenir aulconnement. Aultrement, ceulx qui refuseront de cella fere ne doegent tenir logis sur la dicte poynne. Et tout cella se bucte en escript au papier de la ville.

2° Ordre de garder les portes de la ville :

Secondement, que il se deputent gardes de portes soffisans aux queulx soyt commandee de soy bien garder, sur poynne de la perdition de son sallaire pour chescunne foys quant homme suspect se trouvera estre entre en la ville.

3° Mise en garde des villages voisins :

Item seront adverty trestous les voysins commant ceulx de Syvry, de Very, de Seynod, dAnnessie le Vieulx, et de allieurs que il ne douegent retire gens suspectz de infections, sur poynne de cinquante livres par chascune foys.

Quant aux mesures nouvelles, extraordinaires, elles consistèrent :

1° Dans la création d'un officier sanitaire et de police, dont


Digitized by Google

les pouvoirs étaient très étendus, et qui remplissait presque le rôle de dictateur. C'est le « maistre de santé » [1], dont les fonctions sont ainsi définies :

Tiercement que lon doeget depute homme de bien. et soffisant pour aller plusieurs foys le jour visiter les portes et pourtiers de ceste ville, lequel, semblablement cas advenant, — que Dieu nous gard, — que il y eust personne dangereuse en la ville, que ledit depute aye la charge de le fere vuyde de la ville et y pourvoir comme bon luy semblera estre, ains informe le conseil de la ville du mode de proceder.

Quartement, a celle fin que les chouses viennent ad bon effect, car aultrement peu de fait seroyt de le ordonne se il n'y avoit exequucion, semble que lon doyget donner bonne puyssance audit depute, et nous oblige en celluys cas de luy obeir...

Item, sera statue et ordonne sur poynne de la confiscacion de maison devoir estre applicque la moytie ad monseigneur, et laultre moytie a la ville, quant il sera ordonne par le maystre de la saincte que ung homme partisset de la ville ou de sa maison, estre infect, aultrement suspect de infection, que allors celluy a qui sera commande dedans le terme ordonne doeget incontinant partir et sen aller dehors la ville, ou aultremant, encorra la dicte poynne. Et pour ce, gardent bien ceulx qui loyent leurs maisons que il sachent a qui il ballient, car se les habitans ne obeysent, la maison sera confisquee comant et dessusdict.

Et pour ce que il a beaucop de povres estrangiers, non cogneu, possible aussy toust mauvaix comment bons. ex queulx pluseurs foys a este commande de devoir vuyde la ville, qui ont este mainteuus pour leurs hostes, sera ordonne que au cas advenant que point de dangier viendroyt esd. habitans ou pour les habitans de leurs maisons estrangiers, que leurs maisons, cas advenant, soit confisquee, la moytiee a Monseigneur, laultre a la ville.

2° Dans la création d'un fonctionnaire appelé « hospitalier » dont les fonctions sont indiquées d'une façon très incomplète, mais que l'on retrouvera quarante ans plus tard « chargé de consoler les familles, de leur subvenir selon son pouvoir, et finalement d'ensevelir les corps de ceux qui étaient morts de la peste [2]. »

En oultre, sera necessayre de depute hospitallier qui prengniet a inventayre trestous les mobles dud. hospital et a ses mains se doegent restituer avec bonnes fianses.

3° Dans l'institution de deux fossoyeurs, les « soubterroux », spécialement chargés des cadavres des pestiférés :

Apres, lon ordonnera deux, cest assavoir ung homme et une femme pour mener visiter et pourvoer es malades, cas advenant, — dont Dieu nous gard. Touteffoys. mieulx vault prevenir que estre prevenu, axquieulx semblablement lon ordonnera gage et vivre soffisant. Et semble bon que il fut

1. Ce n'est que plus tard, en 1577, que fut créé le « magistrat général de la santé publique ». Cf. Ducis : *L'Hôpital morbeux*, dans Rev. Sav., 1872, p. 73.
2. Ducis : *L'Hôpital morbeux*, Rev. Sav., 1872, p. 66.


Digitized by Google

homme que euset un petit bacteau, lequel bacteau doeget repose audict hospital, jusques il fust besoing, et que celluy que sera depute a la saincte le mandet que il viennet ou que une foys le jour a tout son bacteau. Celluy qui sera a lospital nomme soubterroux doeget trouve ledict depute en leeu que sera advise sans descendre en terre.

4° Enfin, dans l'obligation imposée au curé de l'église paroissiale Saint-Maurice de consacrer un de ses vicaires au soin des seuls malades atteints de la peste :

Il est cler que Monseigneur le cure et ses vicayres debvoynt servir, cas advenant, toute la ville comment gens sainctz et aultres infectz a eulz propres despens, que ne se peut faire sans tenir deux prebstres, lung pour les sains, et laultre pour les infectz. Bon sera de les adverty, cas advenant, — que Dieu nous gard — que il eut infection, quil fit pourvision dung homme soffisant pour confesser et administrer les infectz, que ne se doeget pas trouver avec laultre de la saincte.

Il faut en outre mentionner les prescriptions relatives aux pratiques religieuses à accomplir, et qui sont indiquées de la manière suivante :

Vray est que nous garderions se nostre seigneur se mescontentoit de nous. Bon sera les devocions acoustumees comant nostre chandoylle de saincte Sebastien, de Nostre Dame, ensemble les processions, et que lon prie a messeigneurs de l'esglise, a lhonneur de Nostre Seigneur, Nostre Dame, et sainct Sebastien. Et faysant cella, je suys dopinion que Nostre Seigneur nous preservera, comant il a fayt par le passe.

* * *

Quant aux ressources budgétaires à créer pour payer le personnel des épidémies, et subvenir aux frais d'hôpital, elles sont aussi longuement indiquées dans notre texte :

Ce sera le commun du vin [1], ou bien l'impôt des mailles qui serviront à rétribuer le maître de santé, l'hospitalier et les « soubterroux » :

Et pour ce que abucte a bonne fin les chouses dessus escriptes et mencionnees, il est necessaire de savoer ou prendre largent pour il pourvoer.

Semble que il aye plusieurs sortes de despens : premierement les despens de lospitallier, et de celluy qui se appellera le maistre de la saincte, ensemble de lhomme et de la femme nomme soubterroux se doegent fayre ex despens de la ville sur le comon ou aultrement comment sera advise, comment prendre largent des livres de la cher que a este recouvree pour le premier, duquel lon doeget rendre compte au personnes quilz seront elictes par le conseil.

Pour les dépenses occasionnées par les malades hospitalisés, on les range dans l'une des trois catégories suivantes :

1. Le commun du vin était un impôt indirect perçu sur toutes les quantités de vin entrant dans la ville. Quant à l'impôt dit des mailles ou des onces, c'était une redevance municipale perçue sur les bestiaux entrant à la boucherie.


Digitized by Google

Touchant les despens de ceulx que porroent estre mene a lospital, il y a troys sortes de gens : les aulcuns sont riches et ont de quoy, et ceulx poyeront leurs despens, saulve que le maystre de la sancte leur fera delivre pour les sindiques a nombre soffisant jusque il soyt guerir ou mort, a celle fin que lon demande ou a luy ou a ses houers ensemble la poynne que l'on auroyt supporte pour eulx. Et a cella fere se decerneront lettres precises.

Puys apres et secundement il sont les despens de ceulx que ne ont rens, que demourent en la maison de quelcung de la ville comant gens povres et estrangiers. Et pour ce que le maistre de ladicte maison en laquelle il se trouvera que il demoureront doueget poye leur despense que il porront fere a lospital, oultre la poynne dessus mencionnee.

Tiercement, il y a des despens que se porront faire a lospital par les povres de la ville que ne ont riens, et ceulx la se porront fayre de largent de la boycte, duquel argent lon doeget fayre inventayre et commectre a deux que le faysent.

Enfin, il est décidé que les frais de garde des portes seront acquittés par chacun des habitants :

Restet largent de les portes. Sera ordonne que ung chescun doeget poye au bout de chascune sepmainne a celluy qui sera depute : aultrement que celluy qui reffusera doueget vuyder la ville sur poynne de dix livres, tant soyt pouvre comme riche gentilhomme, commant aultre.

* * *

Telles étaient au commencement du XVIe siècle les mesures préventives adoptées par le Conseil général pour préserver la ville qui comptait alors environ 300 feux. Elles n'empêchèrent pourtant pas la peste d'entrer dans les murs d'Annecy, car moins d'un mois après, une délibération nous apprend que le fléau commence à sévir [1]. Les syndics reçoivent l'ordre de faire redoubler de vigilance aux portes de la ville, et d'employer d'une manière judicieuse les aumônes versées dans la cassette de l'hôpital. L'année suivante (1er mai 1504), les mêmes syndics déclaraient [2] que les frais occasionnés par la peste ont été considérables, et que le budget s'en trouve fort obéré [3].

G. LETONNELIER.

1. *Reg. Cons.*, 19 avril 1503. 290, v° 291.
2. *Ibidem*, 1er mai 1504. IV. 331, v°.
3. Les renseignements qui précèdent nous permettent-ils de déterminer la nature de la peste qui désolait alors Annecy ? S'agit-il de la peste bubonique ou de la peste pulmonaire qui ravage actuellement une partie de la Mandchourie ? M. Marc Le Roux, conservateur du Musée, que nous avons consulté sur ce point, nous a déclaré que notre texte ne donnait aucune indication suffisante pour préciser la nature du fléau, mais que les mesures indiquées ci-dessus lui paraissent cependant bien anodines pour combattre la peste pulmonaire. D'ailleurs, deux textes littéraires nous permettent d'accepter l'hypothèse de la peste bubonique. Voir BOCCACE : *Décaméron*, préface, et MANZONI : *Promissi Sposi*, XXXIII. (Renseignements obligeamment fournis par M. Billardet, professeur d'Italien au Lycée Berthollet.)

Digitized by Google

Observations Pluviométriques

faites à Annecy
pendant une période de trente-quatre ans

(avec graphiques)

La Commission de Météorologie du département de la Haute-Savoie possède depuis 1876 des observations suivies faites à la station du jardin public. Après les chutes d'eau si considérables de ces dernières années il nous a semblé intéressant de jeter un coup d'œil sur le passé et de tâcher de trouver dans les anciennes observations un enseignement pour l'avenir. Faut-il considérer l'atmosphère comme profondément modifiée et désespérer du beau temps, ou bien au contraire, devons-nous conserver un peu d'espoir si nous nous trouvons simplement dans une mauvaise période?

Dans les tableaux que nous donnons ci-joint nous avons considéré l'année météorologique commençant le 1er décembre de chaque année, ce qui permet de mieux grouper les mois appartenant à une même saison. Dans ces tableaux on a donné les quantités d'eau recueillies mois par mois, puis saison par saison et enfin année par année. Leur examen nous révèle déjà l'existence de maxima et de minima. Toutefois pour rendre plus frappants les résultats obtenus on a essayé de traduire les nombres en graphiques. Sur une ligne horizontale sont marquées les années ou les saisons et sur les verticales sont portées des longueurs correspondant aux quantités d'eau tombées aux différentes époques.

Si nous considérons la planche 2 qui donne les chutes d'eau par année, nous trouvons en 1877-78 et 1909-10 des ordonnées sensiblement égales, $1710^{m}/^{m}4$ et $1760^{m}/^{m}1$, mais distantes de plus de 30 ans. Ceux qui prétendaient, l'an passé, n'avoir jamais vu des quantités de pluie si considérables sont donc excusables. Il est vrai que nous ne possédons pas les chutes d'eau durant une grande partie de 1891-92 et que, par suite, un doute peut subsister sur la longueur de la période précédente. Mais, d'autre part, l'abbé Moreux trouve une période de 35 ans environ dans les variations des quantités de chaleur que le soleil déverse sur la terre. Tous les 35 ans la chaleur que nous recevons est plus considérable, et l'évapora-

Digitized by Google

OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES PAR ANNÉES (1876-1893)

MOIS	18 76-77	18 77-78	18 78-79	18 79-80	18 80-81	18 81-82	18 82-83	18 83-84	18 84-85	18 85-86	18 86-87	18 87-88	18 88-89	18 89-90	18 90-91	18 91-92	18 92-93
	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m
Décembre.	126 7	84.7	112.7	27.8	64.7	65.9	227.9	127.6	128.2	24.9	166	161.7	37	33.4	18	166.3	……
Janvier …	89.7	88.9	80.3	7 2	88.2	24.4	89.8	61	21 5	78	31.6	31.5	2.1	93.1	9.3	52.5	43
Février …	131.6	21.4	154.5	51.1	88.5	36.6	61.1	73.8	120.2	90.7	7.5	86.8	121.2	36.5	8.5	99.7	149.4
Mars ……	119	86.1	42.8	6.4	82.7	56	57.7	3	77.1	81.7	133.3	151.1	73.5	45.1	72.4	……	55.3
Avril ……	146.5	258.8	176.5	164.1	68.7	158.8	73.6	41.2	67.2	43.9	77.8	142.5	92.4	96.2	111.3	……	12
Mai. ……	285	238.7	134.1	46.8	89.6	174.5	79.7	98.7	174.8	103.2	98.1	67.2	191.6	129.7	170.6	……	57.4
Juin… …	48 2	224.7	99.5	200.9	87	164.4	185.3	60.9	85.8	103.5	69.3	147.5	277.2	145.8	72.2	……	71.6
Juillet …	150.5	126.3	290	67.4	70.4	129.1	190.1	139.6	72.6	117.1	42	187.7	111.8	80.5	90.4	……	111.1
Août… …	102.2	237.6	65.9	166.3	70.4	149	31.9	112.7	66.6	109.8	182.1	165.8	88 5	299.2	140.1	……	25.3
Septembre	58.1	22.2	91.8	178.5	81.6	225 6	219.9	103.2	251.1	47.7	91.5	98.6	93.2	102.7	155.7	……	106.4
Octobre…	89	233 5	87	233.2	149.7	161.3	200.3	43.2	243.1	196.2	93.6	221.2	290	115 1	183 7	……	157.8
Novembre	243.3	87.5	88.1	89.7	83.5	186.4	116	18.1	147.6	175 8	127.3	97.1	68.1	159.1	176.1	……	150.6

OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES PAR SAISONS (1876-1893)

MOIS	18 76-77	18 77-78	18 78-79	18 79-80	18 80-81	18 81-82	18 82-83	18 83-84	18 84-85	18 85-86	18 86-87	18 87-88	18 88-89	18 89-90	18 90-91	18 91-92	18 92-93
Hiver……	348	195	347.5	86.6	233.4	126.9	369.8	262.4	269.9	193.6	205 1	280	160 3	163	35.8	318.5	……
Printemps	550.5	583.6	353.4	220.6	241	389.3	211	132.9	319.1	228.8	309 2	360.8	357.3	271	354.3	……	124.7
Eté……	300.9	588.6	455.4	434.6	227.8	442.5	407.3	313.2	225	330.4	293.4	501	477.5	525.5	302.7	……	218
Automne.	390.4	343.2	266 9	501.4	314.8	573.3	536.2	164.6	611.8	419.7	312 4	416.9	451.3	376.9	515.5	……	414.8
Année Météorol.	1589.8	1710.4	1423 2	1243 2	1017	1532	1254.3	873.1	1455.8	1172.5	1120.1	1558.7	1446 6	1336.4	1208.3	……	……

Digitized by Google

OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES PAR ANNÉES (1893-1910)

MOIS	18 93-94	18 94 95	18 95-96	18 96-97	18 97-98	18 98-99	18 99-1900	19 00-01	19 01-02	19 02-03	19 03-04	19 04-05	19 05-06	19 06-07	19 07-08	19 08-09	19 09-10
	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m
Décembre.	51.1	37.1	176.6	152.5	97.4	47.1	48 4	128.8	116.7	54.8	80.9	96.1	47.9	93.9	130.7	72.5	252.4
Janvier ..	44.9	93.3	16	44.7	18	182	199.8	73	51	71.9	43.9	57.3	87.7	57.7	50.3	61.4	180.6
Février ..	17.5	65.9	2.5	120.7	83	25.7	144.3	37 3	101.7	38.9	157.6	5.4	101.2	85.8	143.8	39	118.3
Mars	85.8	130 4	159.3	197 8	101.3	8.7	57.4	105.4	214.5	148	44.3	137.5	87.2	86	93.6	129.3	46 5
Avril	76.5	135 2	54.8	143.1	111.4	197.8	92.7	175.3	81.3	145.1	65.7	89.7	49.2	103.3	146 9	98.7	83 8
Mai	154.1	93.7	20.4	57.3	206.3	89.2	85.4	104.9	223.9	161 5	117.3	101.7	124.7	121	176.5	85.5	87.4
Juin	90.1	84.2	117 5	133.6	267.2	90.1	77.5	104.1	123.3	134 2	108.2	107.3	38.7	206.4	100 9	182.3	199.2
Juillet	126.5	102	88	96.8	63.1	117	102.3	195.8	105.1	165	57.9	47 6	73.4	80.9	116.5	130.1	189.7
Août. ...	85.4	157.9	134.4	280.7	60.8	60	173.6	169 1	104.2	174 9	82.3	300.3	22.2	82.2	134.1	106.4	139
Septembre	85.2	23	256.9	205.4	35.3	148.3	116.5	157.3	108.5	25.6	122.3	188 9	28.6	114.8	137.4	52.5	85.2
Octobre ..	122.1	164.8	324 1	»	218.6	152.9	64.5	121.8	159.2	212.4	54.9	89.7	55.3	150.7	17.1	232.8	64 2
Novembre	76.6	211.7	83 2	33	149.7	49.2	115	57.7	79.4	84 6	44.7	153.3	113.7	46.6	86 7	85.4	313.8

OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES PAR SAISONS (1893-1910)

MOIS	18 93-94	18 94 95	18 95-96	18 96-97	18 97-98	18 98-99	18 99-1900	19 00-01	19 01-02	19 02-03	19 03-04	19 04-05	19 05-06	19 06-07	19 07-08	19 08-09	19 09-10
Hiver	113.5	196.3	195.1	317.9	198.1	254.8	392.5	239.1	269.4	165.6	282 4	158.8	236 8	237 2	324.8	172.9	551.3
Printemps	316	359 3	234 5	398 2	419	295.7	235.5	385.6	519.7	424.6	227.3	328.9	261.1	310 3	417	313.5	217.7
Eté	301 9	344.1	339.9	514.1	391.1	267.1	353 4	469	332.6	474.1	248.4	455 2	134.3	369.5	351.5	418.8	527.9
Automne.	283.9	399.5	664.2	238.4	403.6	350.4	296	336.8	347.1	322.6	221 9	431.9	197 6	312.1	241.2	370.7	463.2
Année Météorol.	1015.3	1299.2	1433.7	1465.6	1412.1	1168	1277.4	1430.5	1468.8	386.9	980	1374.8	829.8	1229.1	1334.5	1275.9	1760.1

Digitized by Google

tion produite sur les océans se traduit peu après par de fortes précipitations. La première remarque que nous avons faite se rapprocherait assez de cette théorie.

Les moyennes cachent forcément des phénomènes particuliers et spécialement la distribution des pluies dans les différentes parties de l'année. C'est pour la mettre en évidence que nous avons établi le graphique par saison. Une première remarque, c'est que les plus abondantes précipitations ne se font pas comme on pourrait le croire, l'hiver, mais bien plutôt en automne et quelquefois malheureusement en été. Dans ce dernier cas il faut remarquer, comme on l'a déjà fait, que la pluie tombe par violentes ondées, un peu comme dans les pays méridionaux et que cette chute abondante n'empêche pas très souvent un assez grand nombre de beaux jours.

L'automne de 1896 en particulier est marqué par $664^{m}/^{m}2$; mais cette quantité d'eau considérable est due surtout au mois d'octobre qui donne $324^{m}/^{m}1$. Un nombre presque identique $318^{m}/^{m}8$ se retrouve en novembre 1910, mais ici les données des mois d'octobre et septembre sont faibles, d'où une moyenne de $463^{m}/^{m}2$ seulement pour l'automne (septembre, octobre, novembre).

Si nous avons des renseignements sur les années très pluvieuses, nous en trouvons aussi sur les années de sécheresse. En examinant la planche 2 nous voyons immédiatement en 1883-84 et en 1905-06 de bien faibles hauteurs d'eau : $873^{m}/^{m}1$ et $829^{m}/^{m}8$. On se souvient encore de la sécheresse de 1906 et de la plage de sable qui s'étendait au-devant de l'allée d'Albigny.

L'examen que nous venons de faire est plutôt rassurant et semble venir encore à l'appui de la thèse de l'abbé Moreux. Nous traversons une période de fortes précipitations et tout semble montrer que nous venons de passer par le maximum. Peu à peu, avec des alternatives, nous marcherons vers des années meilleures. Du reste les deux premiers mois de 1911 spécialement secs semblent confirmer cette prévision.

M. Guerby.


Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LES POISSONS DU LAC D'ANNECY
ET LES
ESSAIS DE REPEUPLEMENT

En ce moment où les Sociétés de pêche et beaucoup d'amateurs se préoccupent de l'avenir de la pisciculture dans le lac d'Annecy, il n'est peut-être pas sans intérêt de fixer l'état actuel de la question au double point de vue zoologique et biologique.

Un certain nombre, toutefois assez restreint, d'espèces sont actuellement connues dans nos eaux : 1° des espèces lacustres indigènes, 2° des poissons amenés par les torrents et constatés à l'état erratique dans le lac, 3° enfin, des espèces étrangères résultant d'introduction intentionnelle ou arrivées accidentellement.

Il m'a semblé utile d'accompagner cette liste de l'énoncé d'un des caractères biologiques les plus importants de chaque espèce, c'est-à-dire : les époques du frai, rigoureusement observées et établies pour notre pays. Cette notion primordiale devrait, soit dit en passant, dominer la réglementation raisonnée de la pêche, dont certains articles prohibitifs ont été uniformisés administrativement pour toute la France, sans que le législateur ait tenu compte des conditions climatériques différentes de chaque région.

J'ajouterai à l'énumération qualitative des espèces, les dates des essais de repeuplement ainsi que les quantités d'œufs ou d'alevins immergés, tableaux qui m'ont été obligeamment fournis par M. l'Inspecteur des Forêts, Sabatier.

Dans une courte notice, M. Poulet, de Talloires, donnant une liste des onze espèces de poissons que l'on trouve dans le lac d'Annecy, se demande anxieusement pourquoi ce bassin lacustre « est un des moins poissonneux de l'Europe ». Il attribue cette pauvreté au dépeuplement produit par les espèces voisines, à la conformation du lac et au régime des vents qui y règnent [1].

Il est toutefois reconnu que si les espèces sont peu variées, le lac n'en est pas moins aujourd'hui assez riche comme nombre d'individus. Les essais de peuplement ont

1. J.-B. POULET : *Note sur la Pisciculture dans le lac d'Annecy* (Rev. Sav., 1867, p. 67).

Digitized by Google

souvent bien réussi et de nouvelles formes se sont acclimatées définitivement. Mais le nombre des pêcheurs, celui des engins ont sensiblement augmenté ; la pêche en temps prohibé est largement pratiquée et en raison de cette ardeur de destruction, les poissons ne trouvent pas la tranquillité nécessaire à leur développement.

Il est une autre raison qui doit entrer en ligne de compte, c'est la valeur nutritive des eaux. Les petits organismes animaux ou végétaux qui constituent le *plancton*, sont, ainsi que l'ai démontré ailleurs [1], en quantité *beaucoup plus faible* que dans les grands lacs suisses. Comme le plancton est un des éléments temporels et *essentiels* de la nourriture de certaines espèces, il est certain que cette pénurie doit avoir une influence considérable sur le développement des poissons.

Voici donc, sauf découvertes nouvelles, la liste des espèces existant aujourd'hui dans le lac d'Annecy.

La Perche (*Perca fluviatilis* L.). — Vit en hiver dans les profondeurs moyennes. Elle vient frayer en fin mars et avril sur la beine ou blanc-fond. Il existe dans le lac deux variétés de Perches : l'une aux bandes vivement colorées qui se tient près des bords ; l'autre à la teinte plus sombre et aux taches noires plus ou moins distinctes qui se cantonne plus particulièrement en eau profonde.

Le Chabot ou Sassot (*Cottus gobio* L.). — Fraye en mars et avril. Se tient sous les pierres du littoral et à l'embouchure des émissaires du lac.

La Carpe (*Cyprinus carpio* L.) — et ses variétés Carpe à miroir *(Cyp. specularis)*; Carpe reine *(C. regina)*, (forme des grands lacs italiens) ; Carpe bossue *(C. elatus)*. Vit en été sur la beine ou à la limite du bleu et descend en profondeur moyenne pour y passer la mauvaise saison. Elle remonte au printemps pour frayer sur le littoral, depuis avril jusqu'au commencement de juin.

La Tanche (*Tinca vulgaris* Cuv.). — Habite pendant l'été les fonds vaseux et herbeux. Pendant l'hiver, elle se tapit dans le limon. Elle fraye en beine de mai à juin.

Le Goujon (*Gobio fluviatilis* Cuv.) — 2.000 individus adultes achetés par la Société de pêche, ont été immergés dans le lac en novembre 1909. Il paraît n'avoir pas réussi, ne pouvant

1. M. Le Roux : *Recherches biologiques sur le lac d'Annecy*, 1907 (Annales de biologie lacustre, t. II. p. 293).

Digitized by Google

d'ailleurs vivre dans nos eaux. C'est une espèce qui est au surplus presque disparue du Léman.

Le Gardon *(Leuciscus rutilus* L.*)*. — *Leuciscus pallens* de Blanchard n'en est qu'une variété. Ce Cyprinoïde est faussement appelé *vairon* par les pêcheurs. — Il vit en société sur la beine. En hiver, il se tient dans les eaux profondes, sur les talus au niveau du bleu et se rapproche du rivage en avril et mai, quelquefois même en mars, pour frayer sur les plantes aquatiques.

Le Blageon *(Squalius Agassizii* Heck.*)*. — La Suiffe bouchesse, très commune dans l'Isère et le Drac. Appelé également Vairon, par les pêcheurs qui ne le distinguent pas du Gardon. Il fraye sur la beine en avril et mai.

Cette espèce est probablement l'une des plus anciennes du lac où elle est fixée depuis l'époque post-glaciaire. Elle a en outre émigré de l'Isère et de ses affluents, en raison de l'étroitesse et de la faible altitude du seuil géographique de Faverges, au dessus duquel peuvent se déverser indifféremment les eaux des deux bassins.

La Mirandelle *(Alburnus lucidus* Heck. *Mirandella)*. Diffère de l'Ablette par certains caractères anatomiques très nets (écailles, opercule, nageoires). — En juillet 1909, 1,000 reproducteurs pris dans le lac du Bourget furent introduits par la Société de pêche. Déjà au commencement d'avril, on avait également jeté quelques douzaines de reproducteurs et une centaine d'œufs embryonnés qui furent déposés sur un fond favorable à la presqu'île d'Albigny. Cette espèce fraye d'avril à juillet, elle paraît avoir prospéré.

L'Ide mélanote ou **Orfe** *(Idus melanotus* Heck. var. *miniatus*, rouge). — En janvier 1910, la Société de pêche d'Annecy introduit 1.000 alevins provenant de la Côte-Saint-André. Si cette espèce se développe bien, elle constituera un poisson de bord agréable à pêcher car il ne s'écarte guère de la profondeur 1^m50 à 2^m. Il aime en effet les eaux tièdes, et vit d'insectes, de vers, de petits mollusques. Le temps du frai doit être d'avril à mai.

Le Chevaine *(Squalius cephalus* L.). — Pendant l'hiver, il se retire dans les profondeurs. Il fraye sur beine en mai jusqu'aux premiers jours de juin.

Le Vairon (*Phoxinus lœvis* Ag.). — Ce très petit poisson habite les affluents du lac et ne se trouve qu'à titre erratique dans le lac.

Digitized by Google

La Loche *(Cobitis barbatula* L.*)* — Se tapit dans les anfractuosités des murs immergés des quais et sous les pierres. Elle fraye en avril et mai.

Le Corégone alpin (*Coregonus Schinzii Helveticus = Alpinus* Fatio.). — Ce salmonidé est d'introduction récente : en 1884, immersion de 3.334 alevins de 5 à 6^{cm} de longueur. Ces jeunes provenaient d'œufs que le pisciculteur, M. Lugrin avait reçus d'un établissement de Huningue. C'est le Corégone du lac de Constance [1] fort bien acclimaté chez nous maintenant.

Il se tient dans les profondeurs pendant le jour et vient chasser, la nuit, dans les couches superficielles. Il fraye en décembre et janvier, par des profondeurs de 6 ou 7 mètres.

Le Lavaret *(Coregonus Wartmanni = Lavaretus* Cuv. et Val.). — Essai de peuplement : en mars 1992 4.000 alevins ; en mars 1905, 5.000 alevins de un mois ; en janvier 1906, 25.000 œufs embryonnés ; en février 1911, 50.000 alevins. On n'a capturé encore aucun individu de cette espèce.

La Gravenche (*Coregonus hiemalis* Jurine). — Essais : janvier 1909, 9.000 œufs ; en janvier 1908, 15.000 œufs ; en décembre 1908, 40.000 œufs ; en décembre 1910, 50.000 œufs ; en janvier 1911, 50.000 alevins. Aucun résultat n'a été jusqu'à présent constaté.

Le Saumon *(Salmo Salar* L.). — On jeta en 1892 7.000 alevins de Saumons près de Sevrier ; de même en 1896, 6.600 alevins près de Talloires. Aucun individu de cette espèce n'a été capturé.

La Truite des lacs (*Salmo lacustris* L.) et ses nombreuses variétés. — *S. alpinus*, Bloch ; *S. punctatus*, Cuv. ; *S. marmoratus*, Cuv. Les différences de couleur et de taille varient en raison du milieu où vit ce salmonidé. Dans les eaux profondes, les teintes sont plus ternes et dans l'eau plus éclairée elles sont très vives. La truite fraye en novembre, décembre et janvier, avec des écarts assez variables.

La Truite arc-en-ciel (*Salmo irideus* Gibb.) — Cette espèce a bien réussi après quelques essais de peuplement en 1900, 1902, 1905 (chiffres inconnus), en juin 1906, 5.000 individus de cinq mois ; en mars 1908, 25.000 de deux mois ; en mai 1909, 3.000 de quatre mois ; en mai 1910, 2.000. Cette espèce importée d'Amérique doit frayer en février et mars, mais il n'est pas certain qu'elle puisse se reproduire spontanément

1. M. Le Roux : *Le Corégone du lac d'Annecy* (Rev. Sav., 1908, p. 114).

Digitized by Google

dans le lac, on devra donc repeupler au moyen de jeunes individus.

L'Omble-Chevalier (*Salvelinus umbla*, L.). — Cette espèce n'existe dans le lac que depuis 1890. A cette époque on y jeta 2.220 alevins. D'autres repeuplements ont eu lieu : en janvier 1907, 5.000 alevins ; en janvier 1908, 5.000 alevins ; en mai 1908, 10 000 ombles de 3 mois ; en mai 1910, 10.000 individus de 4 mois. C'est un poisson qui chasse la nuit à la surface et descend facilement dans la profondeur où il fraye en décembre, janvier et février. Il existe deux variétés d'omble, l'une à chair blanche, l'autre à chair rosée. J'ai pu me rendre compte que cette coloration provient d'un régime alimentaire spécial ; les entomostracés dont ce poisson fait sa nourriture : Diaptomus et Cyclops, sont en effet communément remplis de gouttelettes huileuses d'un beau rouge orangé.

Le Saumon de fontaine (*Salmo fontinalis* Mitch.). — On a fait les essais de peuplement suivants : en mars 1905, 100 saumons de 26 mois furent jetés sur la côte de Sevrier ; en juin 1906, on immergea également 2500 individus de 6 mois. Cette espèce d'origine américaine, fraye habituellement en novembre et décembre ; elle paraît avoir prospéré car il n'est pas rare de capturer des individus de belle taille. Même observation au sujet du repeuplement que pour la truite arc-en-ciel.

L'Anguille (*Anguilla vulgaris* Turt.). — Très rare dans le lac, l'Anguille a été cependant pêchée, sous Saint-Jorioz, à Sevrier, à Albigny, au Bout du lac et à Menthon.

La Lotte (*Lota vulgaris* Jen.). — Cette espèce fraye sur les graviers en janvier et février. Très carnassière, elle se nourrit de poissons blancs, de perchettes, de truites, de jeunes corégones et détruit aussi un nombre considérable d'œufs.

Le Poisson-Chat (*Ameiurus nebulosus*). — C'est le dernier venu dans nos eaux. Il a été pêché le 11 mars dernier au Bout du Lac. La constatation de sa présence au lac d'Annecy est plutôt inquiétante car c'est un poisson carnassier qui peut causer de grands dégâts dans les frayères [1].

Nous possédons donc dans le lac d'Annecy :

9 espèces lacustres indigènes : La *Perche*, la *Carpe* et ses variétés, la *Tanche*, le *Gardon*, le *Blageon*, le *Chevaine*, la *Truite* et ses variétés, l'*Anguille*, la *Lotte*.

1. M. L. R. Article dans l'*Industriel Savoisien*, du 25 mars 1911.

Digitized by Google

3 espèces fluviatiles erratiques dans le lac : Le *Chabot*, le *Vairon*, la *Loche*.

7 espèces étrangères introduites : L'*Ablette mirandelle*, l'*Ide mélanote*, le *Corégone alpin*, l'*Omble-Chevalier*, la *Truite arc-en-ciel*, le *Saumon de fontaine*, le *Poisson-Chat*, plus 3 espèces dont l'acclimatation est douteuse : La *Gravenche*, le *Lavaret*, le *Saumon*.

Au total 22 espèces, soit : 4 de moins que dans le Léman.

On voit donc qu'en définitive, la majeure partie des essais de peuplement ont assez bien réussi.

Il serait désirable que des études prolongées sur *la valeur nutritive des eaux* soient continuées méthodiquement et scientifiquement, car c'est de cette question que dépend l'avenir de la pisciculture en n'importe quel pays.

Notre grand bassin lacustre est admirablement situé au point de vue climatique : c'est d'abord un lac tempéré soumis à la stratification thermique alternante (Forel), c'est-à-dire directe en été (décroissante de la surface au fond et inverse en hiver (croissant de la surface aux parties profondes), ce qui est un facteur biologique excellent.

Il est soumis en outre au régime de vents réguliers. Son orientation permet aux vents de la partie du Sud de le parcourir dans toute sa longueur et de donner l'impulsion mécanique aux masses de *plancton* dont les nuages flottent entre deux eaux en les ramenant à la surface. Ce sont ces organismes animaux, et végétaux, presque invisibles, proie mouvante et microscopique que pourchassent les bandes de salmonidés. Les brises du soir et du matin, vents de terre et du lac agissent dans le même sens pour la dissémination du plancton.

J'ai étudié pendant plus de quinze ans les allures du plancton en cherchant à démêler les lois qui régissent sa biologie [1]. J'ai mesuré sa périodicité, ses variations saisonnières, sa distribution spécifique, ses apparitions diurne et nocturne, sa variation inverse de la transparence de l'eau, sa réaction aux agents climatiques (lumière et température) et, malheureusement, un certain nombre de points sont restés dans l'obscurité.

Il est vivement à souhaiter que de nouvelles recherches soient poursuivies dans cette voie au moyen d'appareils perfectionnés et des ressources de la technique précise de labo-

1 M. Le Roux : *Recherches biolog.*, l. c., p. 273 à 304.

Digitized by Google

ratoire, afin de compléter nos connaissances sur cette question vitale pour la pisciculture, d'où découleront naturellement des notions exactes sur l'ensemencement rationnel des eaux, l'acclimatation et la reproduction dans nos bassins lacustres d'espèces nouvelles judicieusement choisies.

* * *

Une maladie que j'ai eu l'occasion d'étudier ces jours derniers, sévit actuellement sur les Cyprinoïdes et en particulier sur les Gardons. Il s'agit d'une dermatomycose, affection de la peau causée par l'invasion d'un champignon oomycète de la famille des Saprolégniées *(Achlya prolifera)*.

Les poissons atteints se recouvrent d'une mousse blanchâtre qui, définie au microscope, se montre composée d'un feutrage dont chaque filament se termine par un sac en forme de massue, organe reproducteur contenant des millions de spores qui se disséminent dans l'eau et vont contaminer d'autres individus sains.

Quand l'animal n'arrive pas à se débarrasser du parasite par les frottements répétés de son corps contre les pierres ou les plantes aquatiques, l'infection gagne de proche en proche, atteint les branchies et le poisson périt asphyxié.

Dans les établissements de pisciculture, on peut traiter efficacement cette affection en recueillant au filet les poissons et en les immergeant une demi-heure dans un bassin contenant une solution au cent millième soit un gramme de permanganate de potasse pour 100 litres d'eau. Mais tout essai de traitement est impraticable dans un lac. On ne peut que conseiller aux pêcheurs de faire la recherche des poissons morts sur le blanc-fond et de ne jamais rejeter à l'eau les individus malades qu'ils peuvent capturer.

Marc Le Roux.

Digitized by Google

THÉATRE D'ANNECY. — *1859*

Il est rare, malheureusement, de voir représenter, sur le théâtre d'Annecy, une pièce dont le cadre soit la Savoie [1]. Aussi, m'a-t-il semblé intéressant, pour la *Revue Savoisienne*, de signaler la soirée du 4 mars où la Société Classique de Chambéry vint faire connaître à notre public, le *1859* de MM. Dénarié et d'Oncieu.

C'est un simple *à propos*, en un acte, en vers, écrit à l'occasion des fêtes de l'Annexion de la Savoie à la France, et il a été représenté pour la première fois sur le théâtre du Grand Cercle d'Aix-les-Bains le 27 juin 1910. Les acteurs de la Société Classique n'ont, certes, pas eu la prétention d'égaler les professionnels du théâtre de la brillante station balnéaire, mais, cependant, leur interprétation a été très suffisante et leur a valu les applaudissements d'un public fort nombreux qui

1. Au nombre des pièces locales représentées depuis une cinquantaine d'années sur notre théâtre, on peut citer : *Un Drame à Annecy* ou *Le Fauteuil de la Tournette*, drame en 4 actes tiré du roman d'Eugène Suë, *Cornélia d'Alfi*, par M.***. Cette pièce n'eut qu'une seule représentation le dimanche 12 août 1855. M[lle] Anaïs Rey, qui dirigeait la troupe, remplissait le rôle de la marquise Cornélia d'Alfi. — En 1859, on joue *Trois Pièces de 8 sous*, comédie burlesque, par un habitant d'Annecy. Les interprètes sont formés de par jeunes amateurs.

L'excellente mémoire de M. Jean Terrier, — que je remercie sincèrement, — m'a permis de préciser la date de représentation de plusieurs pièces parmi lesquelles : *Molino* ou *Le Massacre des Espagnols à Annecy*, pièce historique en un acte, par Aimé Ferraris, jouée le dimanche 7 avril 1867. Le programme est accompagné d'une notice rappelant le fameux épisode de la guerre contre les Espagnols, en 1742, où les envahisseurs furent massacrés au cri de *Empâtaz!*

Le 22 février 1868, on représente, sur le théâtre d'Annecy, *Le Mariage de la Joson*, scène de mœurs du vieil Annecy, pièce en un acte, tirée par Jules Philippe de l'ouvrage de Jacques Replat, intitulé : *Les Amours de la Joson*. Cette pièce obtint un certain succès et la *Revue Savoisienne* en a publié un compte-rendu élogieux dans son numéro du 25 février 1868. Le manuscrit du *Mariage de la Joson* est resté inédit ; nous pensons qu'il se trouve dans les papiers que M[me] Charles Philippe, veuve de notre regretté collègue et ami, mort récemment, destine à l'Académie Florimontane.

Rappelons encore : *Annecy, 30 minutes d'arrêt!* revue en un acte et trois tableaux, par X., représentée le 1[er] mars 1866. M. Gentil, chef de la musique municipale, jouait le rôle du « Progrès ». — *Bilboquet à Annecy*, revue par M. Hégésippe Cler, déjà jouée à Chambéry, sous le titre de *Bilboquet à Chambéry* (1872). D'après F. Mugnier (*Le Théâtre en Savoie*), Cler était un jeune homme de talent, rédacteur en chef du *Patriote Savoisien*. M. Jean Terrier le dit fils d'un ancien libraire d'Annecy qui tenait boutique dans la rue du Pâquier. — La *Revue Salmigondis*, jouée en 1873, et les revues montées ces dernières années par M. Raisin, avocat, par le Foyer du Soldat et la Société des Cantines scolaires, toutes écrites sur les incidents de la vie annécienne et jouées au profit d'œuvres de bienfaisance.

Une nouvelle pièce savoyarde va être représentée sur le théâtre d'Annecy le 22 avril prochain. Elle est intitulée *La Corde Coupée*, par Marius Enneveux. La musique de scène qui l'accompagne est de notre compatriote Dégerine, né à Nangy (canton de Reignier), directeur de sociétés musicales à Genève.

Digitized by Google

sembla prendre le plus grand plaisir à l'audition de la pièce de nos compatriotes.

Le sujet est des plus simples. Le vieux tisserand, Claude, qui habite Valloires dans la haute Maurienne, a un fils à l'armée, en Lombardie, où il combat pour l'indépendance du Piémont et l'unification de l'Italie. Cela déplaît au vieux Savoyard qui se demande pourquoi son « beau gaillard » fait la guerre pour les gars de Turin... Voilà bien un trait d'excellente observation. A mesure que les révolutions successives ébranlent les trônes de France et d'Europe, le Savoyard, abandonné par le gouvernement qui lui demande son argent pour remplir le trésor du royaume, et ses enfants pour combattre, au-delà des monts, les ennemis de l'indépendance italienne, le Savoyard, dis-je, prend peu à peu conscience de lui-même et songe à l'avenir des intérêts de la Savoie dans ce mouvement qui pousse ses anciens princes à la conquête de la péninsule...

Cependant Claude n'aime pas les Français et il s'irrite de savoir son fils Saturnin, soldat de la brigade de Savoie, blessé dans un combat contre les Autrichiens, soigné par les soldats de Napoléon III. Mais Jeanne, sa femme, lui rappelle l'arrivée de ce fantassin de la France qui loge chez eux depuis quelques mois, en convalescence. Il a vu le fils chéri et c'est avec la pensée de l'enfant sauvé par son camarade que la mère travaille tous les jours. Justement, Pierre, le Français, vient faire ses adieux. La bonne Jeanne qui pense à son fils cherche à le retenir, mais Claude qui l'a vu faire un brin de cour à sa fille ne se soucie pas de la lui donner. Avec une bonhomie affectée, il lui vante les beautés du retour dans la famille et malgré les offres de revenir moissonner en la saison propice, cherche à l'éloigner définitivement après lui avoir offert un verre de cet excellent vin de Princent qu'aucun Savoyard n'ignore... Malheureusement, le pauvre garçon a une piètre idée en voulant obliger son hôte à boire à sa patrie, à la France. Le père Claude brise son verre et sort en criant : « Jamais ! »

Jamais ? Nous allons savoir pourquoi après un court dialogue entre Jeanne et Pierre et un duo, mêlé de musique, entre Coline et Pierre, où celui-ci exhale ses regrets en des strophes qui rappellent celles de la tragédie classique et où Coline égrène ses aveux en des vers que soutient une musique ni banale, ni commune... Mais Claude vient de surgir :

Bandit !
Tu ne viens donc ici que pour voler ma fille !...

Digitized by Google

Ici, la scène habituelle du père indigné, refusant sa fille à celui qu'il considère comme l'ennemi de son pays et plus encore de sa famille. Coline ne sera jamais à un Français, parce que les soldats de la première République ont troué de douze balles le corps du père de Claude. Resté fidèle au roi de Sardaigne, il avait voulu, entre deux combats, repasser la montagne pour voir sa femme et le fils né pendant son absence. Mais il ne put approcher de son village. Signalé aux Français, il est pris et jugé :

Le soir, un officier vint apprendre à ma mère
Qu'elle allait être veuve, et que le condamné
Demandait à la voir avec son nouveau-né.
. . . .
Mon père, au point du jour, fut passé par les armes...

Il y a là de fort beaux vers et qui, bien déclamés par M. Challier, ont produit tout leur effet.

Mais au moment où tout semble perdu pour les deux amoureux, éclate, sous les fenêtres du tisserand, le refrain de l'immortelle brigade, la brigade de Savoie... C'est le retour de Saturnin, qui revient de la Lombardie, après Solferino, la paix étant conclue. Et voici, dans cet uniforme qui faisait autrefois l'honneur de nos provinces, et que tout Savoyard ne voyait jamais sans que le cœur batte plus fort dans la poitrine, voici le joyeux Saturnin heureux d'avoir échappé à la mort et qui ne comprend pas que l'on soit triste et morne, le jour où les « enfants » si impatiemment attendus, rentrent au pays en chantant.

Naturellement, il faut bien que tout s'arrange. Si Saturnin est encore vivant, c'est à Pierre qu'il le doit et grâce à cet acte de courage, Claude se laisse toucher et Coline épousera le soldat français chassé naguères avec des mots si durs.

Telle est la pièce de MM. Dénarié et d'Oncieu. Elle paraît un peu inégale, tout au moins au point de vue de la forme et certains vers ne semblent écrits que pour une rime commode. On pourrait aussi se demander si les caractères sont nettement dessinés et si, par exemple, Claude ne pardonne point un peu hâtivement au Français. Mais ne soyons pas trop sévère aux imperfections que peut présenter une pièce écrite dans un sentiment fort louable. Ne nous montrons point plus exigeant que l'élégant public du Grand Cercle d'Aix-les-Bains ou celui du théâtre de Chambéry et louons la Société Classique d'avoir pensé à donner aux Annéciens une représentation d'un ouvrage

Digitized by Google

bien fait pour intéresser les Savoyards dont le patriotisme et l'amour du sol natal sont toujours aussi profonds. La pièce va d'ailleurs être créée à Paris sur le théâtre Femina et il sera curieux de voir l'accueil fait par le public parisien à cet acte qui a trouvé, en Savoie, un si justifié et si vif succès.

M. Bonnel, organiste à Chambéry, qui dirigera la première à Paris, est l'auteur de la musique de scène. Elle soutient le poème en soulignant discrètement, avec une grâce charmante et émue, les scènes les plus pathétiques. On a remarqué une introduction bien venue, où passe comme une évocation de la rude vie montagnarde et un récit saisissant, d'une ligne mélodique très pure, exprimé par le violon solo. L'orchestre, formé d'amateurs d'Annecy et de Chambéry, et dirigé par M. Gentil, remplaçant obligeamment l'auteur malade, s'est tiré à son honneur du rôle qui lui était confié.

Louis DÉPOLLIER.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Louis DÉPOLLIER : **L'Annexion et la Presse savoisienne. —** Annecy, Imp. J. Dépollier et C[ie]. 1910, in-8°, 552 pages. En vente chez tous les libraires d'Annecy. — Prix : 5 francs.

La bibliothèque de l'Académie Florimontane s'est enrichie dernièrement d'un nouveau livre de notre collègue et ami Louis Dépollier, intitulé : *L'Annexion et la Presse savoisienne.*

Avec beaucoup de patience et un grand sens critique, l'auteur, sans se laisser décourager par le nombre et la quantité, a compulsé minutieusement tous les journaux savoyards de la fin du régime sarde et du commencement de la nouvelle période française, pour en extraire les articles relatifs à l'*annexion.*

De ce labeur considérable est sorti un recueil intéressant et très utile, car dans 552 pages de texte serré, on trouve un résumé de presque tout ce qui a été publié sur la *question de Savoie*, du 1[er] janvier 1859 au 17 juin 1860.

Une préface donnant un état de la presse savoisienne au moment de l'annexion et de nombreuses analyses d'articles de journaux étrangers font de cet ouvrage, honoré de souscriptions du Conseil général de la Haute-Savoie et du Conseil municipal d'Annecy, un instrument de travail désormais

Digitized by Google

indispensable à tous ceux qui voudront étudier cette période importante de notre histoire provinciale.

En félicitant l'auteur de son heureuse initiative, il nous reste à souhaiter de lui voir mener à bien l'étude historique qu'il prépare sur la Presse savoisienne.

J. S.

E. Muret : **De quelques désinences de noms de lieux particulièrement fréquentes dans la Suisse romande et en Savoie,** 1908. (Extr. de la *Romania*, t. XXXVII.)

(Suite et fin)

Il est difficile, dit M. Muret, dans l'Italie septentrionale et dans les Alpes, de distinguer les dérivés des suffixes *-ing* et *-incus*, sauf dans les formes anciennes où ce dernier est représenté par *-enc* ou *-ench*. Au féminin, au contraire, il se laisse bien distinguer, de même que le suffixe frère **-anca* (Salvioni). C'est par ce suffixe *inca* que M. Muret explique les noms valaisans en *enze, enche, entze* et par *anca*, ceux en *anche* et *anze*. Parmi ces noms les uns sont d'anciens noms propres de lieux ou de personnes, les autres, des noms communs où le suffixe, sans être particulièrement locatif, témoigne de la persistance du ligure dans les vallées alpines. Je ne vois guère à citer en Haute-Savoie que :

Bolanches (Loisin) de *betulla* + *inca* (Muret) avec le mas du *Bolanchard* 1730 à rapprocher de Boulenches (Vaud).

Erpenches (aux), à Allinge, en 1730 ; mais alors on n'y pourrait guère voir qu'une racine germanique *-erp*, *-erb*, retrouvée dans Erpulfus, Erpoildis. *(Polypt. de Saint-Germain*, p. 303.)

Morenche (la) en 1730, à Chamonix, où il m'est impossible de voir le n. commun *mórus* ou un gentilice Murrius *(add.*, p. 123) ou Maurus ; j'inclinerais à y voir plutôt un dérivé analogue à *moraine* venant soit de *murus*, soit, comme le veut Koerting (*Lateinisch-Romanisches Woerterbuch*, 1907, n° 6379) d'un bavarois *mur*, débris de rocher. A Cranves, les Morenches.

La dissimilation qui paraît à M. Muret avoir existé dans Passenches-*Passenges* (Aigle, Vaud), lui permet de reconnaître le suffixe *inca* dans :

Chevrange (Pers-Jussy), de Caper ou Caprius.

Sentange (Reignier), de Sentius ; cp. *Sentincus*, forme très ancienne de Santans (Jura). — En 1587 et 1687, *Santenges* (AS, XXIII, *Monogr. de Reignier*, p. 27, par J.-M. Cheval-

Digitized by Google

LIER) ; id. en 1730 ; auj. Saint-Ange. Le surnom Sentus existe d'après Holder, col. 1502.

Sottinge (Vieugy) Suttius (p. 554-104). — Holder cite aussi Sottus, Sutta et Suttinus, d'où peut-être Suttinicus.

M. Muret rapporte aux noms ligures en *-anca* (p. 103-553) :

Sallanche, torrent et commune de la vallée de l'Arve, dans lequel il voit une racine hydronymique bien connue, **sal-*, *Salanca* aurait été ainsi une dénomination ligure antérieure aux Romains et même aux Allobroges. — Voici d'autres formes médiévales : *Salanchia* et *Chalanchia* [1], 1178 (GUICHENON, *Bibl. sebus.*, I, 54; SHAG, II, p. 37 loc. ; BERNARD et BRUEL : *Rec. des chartes de l'abbaye de Cluny*, V, n° 4263 et *Salanchi*, 1198, id., n° 4375), *Salancia*, 1212 (SHAG, IV, p. 21), *Salenches*, *Salenchia*, 1339 (FAURE, *o. c.*, RS, 1909, 158). On peut y joindre :

Armanche, dans le mandement de Sallanches, *Armanchie*, 1302 (WURSTEMBERGER, *Peter der Zweite*, IV, n° 916). La racine de ce nom a pu s'appliquer aussi à un cours d'eau (v. HOLDER, *Armisa*).

Vernanche (Vétraz-Monthoux), *Vernanches* 1279 (SHAG, XIV, p. 161, n° 173).

Les deux noms suivants ont une terminaison masculine qui les ferait ranger dans une autre catégorie ; c'est Seranches (Massingy), *Serancho* 1278 (Acad. Chabl., XIV, doc., p. 250) ; dim. Seranchet et un autre Vernanche (Boussy) en 1278 *villam de Nancho* (id., p. 251).

M. Muret fait encore remarquer, avec M. Philippon, que le suffixe *-incus* s'emploie pour former des adjectifs et des substantifs ethniques (p. 105-555) dérivés de noms de localités habitées, sur le type de « *Breyssencus*, en roman *Breissens*, *Breissenc*, auj. Bressan, habitant de la Bresse, Brixia » (PHILIPPON), auquel il compare *Tounen* et *Tounençhe* (CONSTANTIN et DÉSORMAUX : *Essai de grammaire*, p. 11) nom de l'habitant de Thônes [2].

Il y a un exemple médiéval, semble-t-il, dans le ndh. *Torrencus, filius Ruritii de Turre* (1103 ; Acad. de Sav., s. 2, II, p. 297) et de plus récents dans les noms de familles Aricin-

1. En Dauphiné, une source en pente, une ravine, se dit *chalance* ou *chalanche*, que M. Muret explique par *calanca* (p. 96-546 et 108-558). Malgré *Salanchia* 1430 (ROMAN : *Dict. top. des Hautes-Alpes*) ce mot n'a de rapport avec Sallanche que par son suffixe : cp. sav. *çhâlâ* (*Dict. Sav.*, p. 91), sillon, chemin frayé dans la neige.

2. Dans F. Mistral, un habitant d'Antibes est appelé en provençal, *Antiboulenco* (*Dict. Provençal-Français*).

Digitized by Google

gant d'où le bois d'*Aricingant* 1236 (*Inv. de Saint-Jean d'Aulps*, n° 705) près d'Aricinge (Saint-Cergues ; Muret, p. 393-62), Balmen, en 1528, sans doute originaire de La Balme (Bruchet : AIE, 1001), Mallevand, de Malève (Abondance), Mégevand, de Megève, Michallens (Bruchet : id., 446) de la Michaille, Savoyant (*Bull. de la Soc. arch. de la Drôme*, 1892, n° 103) de la Savoie, Vezenand (Mons) de Vezine, etc.

Incus, ancus s'ajoutent aussi à des radicaux de verbes, d'adjectifs ou de substantifs. Après *teisserenc*, tisserand, dérivé du verbe *texere* et *chaland* [1], de *calére*, M. Muret cite entre autres, *lavanca*, avalanche, dérivé de *labi*, d'après Isidore (16, 1 ; Muret : p. 106 et 108 ; 556 et 558) qui donne *labina* avec le même sens [2]. Au tessinois *marenka*, vent chaud de l'après-midi (Salvioni) peut être comparé *via marinca* 1003 (HPM, I, c. 352) [3].

Au masculin, il est difficile de distinguer *incus* de *ing*, tous deux aboutissant à *ens* ou à *an*. Comme cas particuliers, je citerai :

Arclosan, mont (Faverges) ; cp. Arclusaz, mont (Savoie), *Alta Clusa* XIIIe (J.-J. Vernier : *Dict. top.*).

Forclan (Publier), de *furcula*.

Inversan (La Chapelle-Saint-Maurice), d'*inversus* + *ingum*, côté d'un mont exposé au nord.

Marjollens (Pers-Jussy) de *majoringus* devenu n. pr. (cp. marjolaine de *majorana* ; *Dict.* HDT) ; analogue à Tortin (Muret, p. 109-559).

Morens (pont) se rencontre trop fréquemment pour être toujours rapporté à Maurengus. A Annecy, le pont Morens, *pontem Morenum* 1431 (RS, 1903, 235) aurait été le premier pont à parapet de pierre, de **murincus*.

Somens (les Boules de) à Mégevette, *in Bollum de Somens*, 1358 (Ac. de Sav., s. 2, II, 276) ou Soman (Onion) *alpem que vocatur Somenes* ap. 1160 (id., p. 273) peut être pour *Somencs*, de *summus* ; cp. *Lemincum*, Lemenc (Chambéry), *Lamenes* v. 1100 (Vernier : *Dict. top.*)

1. Chaland (Mieussy) ; il s'agirait d'un endroit exposé au soleil. *Cheudan* (Passy) de *calidare*, chauffer ; *Piollan* (Saint-Paul) de *piulâ*, pépier, *Traversent* (Marlens) le *Vernant* (Annemasse, Perrignier), de *vernâ*, suinter (Fenouillet) semblent être en 1730 des participes présents.

2. Au XIIIe siècle, *lavanchia* (SHAG, XIII, p. 93), *alavanchia*, *alavanchi montis* (Dingy-Saint-Clair ; Bruchet, AIE, 117) cp. *mons que appellatur Alavenca* 985 (*Chartres de Cluny*, II, n° 1715) ; v. fr. *lavenge, lavanche*. Cp. Koerting : *Latein-roman. Woerterbuch*, n°s 284 et 5355 (*ad vallare*). *Lavinca* a dû coexister avec *lavanca*.

3. M. Fenouillet donne encore dans sa *Monographie*, *aiganche* (Albens), et les auteurs du *Dictionnaire savoyard*, *égannă et éganzë* (Albertville).

Digitized by Google

Cretan (Ballaison) pourrait s'expliquer de même par *cristincus* ou *-ingus :* Morclan (Châtel) par *muriculus*, de *murex*, caillou pointu (v. KOERTING : *o. c.*).

On trouve le suffixe *an* accolé même à des noms propres, comme à Pitet = le petit, dans *pratum de Piletan* 1377 (*Institut genevois*, XII, p. 14 : Minzier), à Avet, dans Avettan, dans Andrevetan, etc.

M. Muret montre aussi le rapport qui unit des noms de localités en *-ancus* (ou *incus*) avec le nom simple du cours d'eau qui les avoisine (p. 112-562). Je ne verrais guère en Haute-Savoie que Bornand, nom d'un territoire arrosé par la Borne, * *Burna*, d'origine celtique, et de deux communes riveraines, le Grand et le Petit-Bornand, *castrum de Bornans* 1256 (SHAG, XIV, p. 389, n° 341) Les habitants sont appelés, il est vrai, *Bornandèn, Bornandènnă*, mais ce *d* paraît non étymologique comme dans les appellations *Saravatèn, Vlardèn, Samoëntèn* pour désigner les gens de Serraval, des Villards, de Samoëns [1].

L'auteur en arrive à étudier les suffixes similaires *-antia*, *-entia*, *-ontia*, généralement hydronymiques et considérés comme ligures par d'Arbois de Jubainville (p. 114-564).

Parmi les noms terminés en *-antia* ou *-entia*, il cite naturellement :

Dranse (la), torrent du Chablais, *Drancia* 1015 (*Cartul. de Saint-Hugues*, p. 173), *Dranciola* 1188 (SHAG, XV, doc., p. 4) d'un ancien Druantia, latin *Druentia* [2].

Hermance (l'), à la limite occidentale du Chablais, avec le village situé à son embouchure, d'Hermentia, « d'un thème *Hermo*, qui, dit M. Philippon, est dans Hermentio, l'Armançon, affluent de l'Yonne ». Mais Holder ne parle pas de ces formes. A Megève, on trouve les chalets d'Hermance, peut-être aussi torrent, et à Saint-Gervais le mas d'Armance, en 1730. Notons aussi les noms germaniques Ermenteus, Armentius et Ermentia. A ces deux noms je joindrai :

Burbancin (le), torrent des Gets en 1437 (FEIGE : *Hist. de Mélan*, p. 117, AS, XX), d'un primitif **Borvantia*.

Nussance (la), nant à Cranves et corruption probable d'un mot celtique ; cp. la source divine Naria Nousantia, près de

1. HOLDER, au mot *Denises-burna* : CONSTANTIN et DESORMAUX : *Essai de grammaire* : FENOUILLET : *Monogr.*, p. 87. Bornand, Bornens peut aussi venir de Burnincus (Acad. des Insc., XXXII, p. 390) ndh. qui devait être tiré de ces cours d'eau appelés Burna.

2. Dans la commune de Saint-Roch existent les chalets et la cascade de Doran. Ce mot paraît une forme faucignerane pour Doron, de Dura+*o*, nom de cours d'eau ligure. Il y a quatre Doron en Savoie.

Digitized by Google

Vienne. CIL, XIII, 5151. Comment expliquer *Jorance* (Lucinge) et *Arquolance* (Archamps) en 1750 [1] ? Tournance (Manigod) semble un dérivatif patois de *tourner* et la Cuisinance, (Annecy-le-Vieux) paraît désigner une terre dont les revenus étaient affectés à la cuisine d'une abbaye (cp. le ***pouvoir de la Cuisinette***, fief que l'abbaye de Saint-Waast possédait à Arras ; *Bull. hist.*, 1899, p. 66).

Parmi les noms de cours d'eau en *-ontia*, M. Muret aurait pu citer les valaisans *Trioncia* et *Salontia*, XI[e] siècle (HPM, I, col. 500), qui ne sont que le Trient et le Salanfe avec un autre suffixe, retrouvé dans *Merdoncia* 901 (*Chartes de l'Abbaye de Cluny*, I, n° 72). Je n'ose y joindre le Bronze (Brison) peut-être apparenté aux italiens *broncio*, colère, *brontolare*, gronder.

Enfin M. Muret, d'accord avec M. Vendryes [2], voit dans le nom des cours d'eau vaudois et valaisans, l'Avençon, non un suffixe diminutif ou un surnom latin en *onem*, mais un dérivé celtique ou ligure en *o* (*-entio* ou *-antio*) tel que dans ***Hermentio***, ***Derventio***, ***Bregantio***, Briançon, en relation avec les simples ***Aventia***, riv., dans la Table de Peutinger, ****Hermentia***, ****Dorvantium***, *Brigantium*, etc. Un exemple qui lui a échappé, correspondant à **Salantia*, la Salanfe, est ***collis qui appellatur Salanssuns*** 1260 (SHAG, XIV, p. 51, n° 64), près de Vallorcine, de **Salantio*.

Tel est le beau travail du savant genevois qui apporte une contribution remarquable à l'étude de nos noms de lieux et qui résout d'une façon définitive, à part quelques points particuliers peut-être, la question si débattue et restée longtemps si obscure des noms de lieux en *inge* et en *ens*.

Charles MARTEAUX.

1. *Arquolance* pourrait être une prononciation défectueuse pour *reculance*, de **reculare*.
2. *L'extension du suffixe* -o(n) *en gaulois* (*Mém. de la Soc. de linguistique*, XIII, p. 387) ; v. HOLDER, col. 537, 1271, etc.

ERRATUM.

Table des matières de 1910. Lire : MARTEAUX : *Sur des Antiquités à Annecy-le-Vieux*, p. 77. — Mettre la communication du même auteur, *Sur un procès religieux au XVI[e] siècle*, sous la rubrique HISTOIRE.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

14280. — Annecy. Imprimerie J. ABRY.

Digitized by Google

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Séance du 5 avril 1911

PRÉSIDENCE DE M. GUERBY, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le PRÉSIDENT annonce qu'un de nos membres honoraires, M. Joseph REVIL, président de l'Académie de Savoie, vient de soutenir brillamment sa thèse de doctorat ès-sciences naturelles devant l'Université de Grenoble.

M. Revil, qui est un de nos meilleurs géologues alpins, a présenté pour la conquête de ce haut grade, l'ensemble de ses *Recherches sur la Géologie des chaînes jurassiennes et subalpines de la Savoie*, qui sera suivi bientôt d'un autre volume en cours d'impression. Ce travail est la première monographie d'ensemble consacrée à cette partie des Alpes françaises et représente le fruit de trente années d'observations patientes et laborieuses dans nos montagnes auxquelles l'auteur a consacré le meilleur de son activité. Le nom de M. Revil a été associé dans une glorieuse période de la géologie alpine à ceux de Charles Lory, Pillet, de son maître Marcel Bertrand, enfin du Professeur Kilian dont il est le collaborateur.

La science doit une importante série de résultats nouveaux à M. Revil qui a voulu réunir à ses recherches personnelles la série des travaux de ses prédécesseurs et de ses confrères en édifiant un véritable monument à la Géologie des Alpes.

La Société Géologique de France vient en outre, dernièrement, de consacrer par une de ses plus belles récompenses, le prix Fontannes, le labeur infatigable et l'œuvre considérable de M. Joseph Revil.

L'Académie Florimontane s'associe à cette manifestation en adressant à notre savant confrère ses plus sympathiques félicitations.

1. Sont présents : MM. Bernard, Carle, Désormaux, Fontaine, Gardier, Genevois, Grimont, Guerby, Le Roux, Letonnelier, Marchand, Marteaux, Ruffier, Sautier-Thyrion, J. Serand, F. Serand.

Digitized by Google

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de la Société historique et d'archéologie de Pontoise et du Vexin, demandant que l'Académie Florimontane s'associe à l'appel adressé au Parlement pour la préservation des vieilles églises rurales. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus :

La Grande Revue, année 1910. (Don de M. Louis Dépollier.)
Henry Bordeaux : *Portraits de Femmes et d'Enfants.* (Don de l'auteur.)

Il est procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. Henry Bordeaux, Louis Bordeaux et le général Maillot sont proclamés membres de la Florimontane.

Sont proposés : MM. le Commandant Perrin par MM. Le Roux et Marchand ; M. Paul-Dubois, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes par MM. d'Orlyé et Le Roux.

M. Carle offre à la bibliothèque, de la part de M. le capitaine Mangin, un volume des *Ordonnances du Roy de Sardaigne* daté de 1744.

M. Marteaux fait une communication sur *Albert Samain*, il donne lecture de lettres à lui adressées autrefois par le charmant et regretté poète, et en même temps de quelques vers inédits du même. (Voir page 114.)

M. Letonnelier fait une communication sur la petite *chapelle de Maraiche, près Neuvecelle.*

Le même donne connaissance de l'importante étude de M. G. Pérouse, archiviste de la Savoie, intitulée : *Origine de la taille en Savoie, Bresse et Bugey.*

M. Letonnelier fait une communication sur la fondation et les débuts de l'Académie Florimontane. Il donne lecture de deux textes inédits pouvant jeter quelque lumière sur cette institution ; savoir une lettre de Claude de Quoëx à saint François de Sales, et la déposition d'un témoin au procès de canonisation. Il cite encore un passage de *La Maison naturelle de saint François de Sales* ayant trait à notre Académie, et fait part de son intention de réunir tous les textes inédits ou publiés qui en parlent, afin d'en extraire une étude aussi précise que possible.

Digitized by Google

M. Joseph Serand donne ensuite les chiffres de quelques recensements de la population d'Annecy, de 1476 à 1911.

De 1476 à 1525, d'après les recensements annuels, de 271 à 422 feux.		1801...	5.123 habit.	1866...	11.554 habit.
		1802...	5.130 —	1876...	10.976 —
		1804...	5.467 —	1881...	11.304 —
En 1583, 646 feux c'est-à-dire environ 2584 habit.		1824...	6.735 —	1886...	11.817 —
		1828...	7.226 —	1891...	11.947 —
1726...	2.683 mâles	1833...	7.258 —	1896...	12.894 —
1796...	5.060 habit.	1847...	9.903 —	1901...	13.611 —
1797...	5.772 —	1848...	10.624 —	1906...	14.019 —
1799...	5.078 —	1858...	10.374 —	1911...	15.622 —

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 3 mai 1911.

PRÉSIDENCE DE M. GUERBY, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le Président souhaite la bienvenue à M. le général Maillot, dernièrement reçu membre de la Florimontane. Notre nouveau confrère remercie et rappelle le souvenir de son ami Mugnier, ancien président de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, dont il apprécia les qualités d'esprit et de cœur et près duquel il prit comme un avant-goût des recherches historiques locales. Il adresse en particulier l'expression de sa gratitude à MM. Désormaux, Le Roux et J. Serand, ses parrains et se félicite d'être entré sous d'aussi heureux auspices dans une association dont les préoccupations scientifiques n'excluent point la bonne camaraderie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus :

J. Désormaux : *Le Chariot d'Or d'Albert Samain et la Revue Savoisienne*; ext. de la *Rev. Sav.*, 1911.

Ph. Guinier : *L'Elagage* ; ext. du *Bull. de l'Off. forestier*, février 1911.

Marius Ennemeux ; *La Corde coupée*, pièce en 4 actes, musique de E. Dégerine, Carouge, 1911.

(Dons des auteurs.)

1. Sont présents : MM. Bernard, Carle, Désormaux, Fontaine, Gardier, Genevois, Gonthier, Guerby, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Général Maillot, Marteaux, Nanche, F. Serand, J. Serand, Simon. M. Albert Crolard, excusé.

Digitized by Google

Auguste Genin : *Notes sur le Mexique : Mexico, Coutumes, Types*, 1 vol. in-4°, Mexico, 1910.

Id. : *Poëmes aztèques*, préface de Clovis Hugues, 1 vol. in-8°, Mexico, 1907.

Id. : *Poésies : France-Mexique, La Marseillaise, La Révolution française, Pour Paris*, 4 br., Mexico, 1909-1910. (Dons de l'auteur.)

Eug. Demôle : *Correspondance numismatique et archéologique de F. S. de Bailly de Montcarra (1691-1747)*. 1 br. in-8°, Genève, 1901. (Don de l'auteur.)

Université de Genève : *Actes du Jubilé de 1909*, 1 vol. in-4°, Genève, 1910.

M. Lavorel offre à la bibliothèque de la part de son auteur, M. le chanoine Robert, *L'Histoire de l'abbé de Quincy*, dont il loue la belle ordonnance et l'abondante documentation.

M. Ch. Ruphy offre à l'Académie les deux volumes sur *La Savoie*, par Léandre Vaillat. Remerciements sincères à notre aimable confrère qui apporte ainsi une généreuse contribution aux travaux de la Florimontane en dotant sa bibliothèque d'un magnifique ouvrage d'art.

Le Secrétaire donne connaissance des lettres de remerciements de MM. Henry et Louis Bordeaux, élus récemment membres de l'Académie Florimontane.

Le Président donne lecture d'une lettre de la municipalité d'Annecy demandant l'avis de la Florimontane au sujet d'une proposition faite par M. Tissot, statuaire, qui offre à la ville le buste en plâtre de Mme de Warens, à la condition que celui-ci soit placé dans le parc de la rue Royale.

Cette question qui a été soumise au Comité est exposée à l'Assemblée. A l'unanimité les conclusions suivantes sont votées :

L'Académie Florimontane considérant :

1° Qu'il est inutile de glorifier une femme dont la vie peut donner lieu à de légitimes critiques ;

2° Que tous les admirateurs du grand Philosophe ne comprendraient pas l'existence à Annecy d'un buste de Mme de Warens, élevé dans un jardin public, alors qu'ils chercheraient en vain, dans cette ville, celui de J.-J. Rousseau ;

3° Qu'il est impossible de représenter les traits de Mme de Warens par suite du manque de documents iconographiques certains ;

4° Qu'il serait plus logique de réserver nos places publiques non à des monuments de personnages étrangers au pays, mais bien aux statues ou bustes de nos gloires locales ;

5° Que le cas échéant, le concours moral de l'Académie Flo-

Digitized by Google

rimontane serait acquis à un projet d'érection de monument à J.-J. Rousseau ;

Pour tous ces motifs, la Florimontane estime que la ville ne peut accepter le buste qui lui est offert qu'à la condition, s'il a une valeur artistique, de le placer au Musée, au même titre historique que les portraits présumés de Mme de Warens dont le nom est attaché à un souvenir de notre histoire locale.

Il est procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. Paul-Dubois et le commandant Perrin sont proclamés membres de la Florimontane.

MM. Le Roux et Nanche proposent la candidature de M. Jacques Fournier, élève à l'Institut agricole de Beauvais.

M. Marteaux fait la communication suivante sur l'origine des noms de *Compeis* et *Compesieres* :

Compeis, Compeys est le nom bien connu d'une famille féodale qui le tirait d'une localité appelée aujourd'hui Compois, près de Meinier (Genève). Quelle en est l'origine ? Il peut régulièrement venir de **compĭtius*, adjectif hypothétique dérivé de *compitus, compitum*, carrefour, croisement de chemins ; en effet, l'*ĭ* bref accentué suivi d'un yod d'origine latine se combine avec lui sous la forme diphtonguée *ei*, devenue en fr. *oi*, resté en savoyard *ei, ey* ; ex. *dĭgitus*, doigt et *deit* ou *dê* suivant les lieux (Fenouillet : *Monogr.* ; Constantin et Désormaux : *Dict. Sav.)* Je ne sais si Compois se trouve à un carrefour ancien d'où un **compitius fundus* aurait tiré cette appellation ; mais, vu la rareté de ce nom de lieu, il serait plus logique de le rapporter directement au gentilice Compitius, d'où le dérivé *Compitianum* (Freund : *Dict. de la langue latine.)* La forme latinisée du XIe s. *de Compisio* (SHAG, I, doc., 145) confirme cette filiation. Compois est aussi en 1730 le nom d'un mas de Cluses.

Compesières (Genève, av. 1815, St-Julien. *Compeçières*, 1730) se présente tout naturellement à l'esprit comme un dérivé de Compois, *Compeisires* 1178 (SHAG, II, 37 :) *Compeseres* XIIIe s. (id., IV, doc., 44). On peut l'expliquer en admettant qu'un sire de Compois a fondé une propriété appelée depuis *Compitiarias (villas)*. Cette façon de créer un nom de lieu au moyen d'un nom d'h. suivi du suffixe *aria* serait, d'après d'A. de Jubainville *(Orig. de la propr. foncière*, p. 614), postérieure au VIIIe siècle. Au XIe siècle, une *terra Bosonaria* (SHAG, I, doc., p. 151) remonte à Boso ; cp. *Bosoneri* 1272.

Digitized by Google

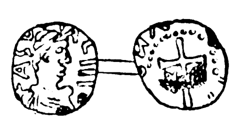
ham. près de Loyes (C. GUIGUES : *Topogr. hist. de l'Ain*). Compesières est aussi le nom d'un mas de Châtillon en 1730.

M. LETONNELIER fait une communication sur les Constitutions de l'Académie Florimontane dont Ch.-A. de Sales nous a transmis le texte en français et en latin. Il s'attache à démontrer que ce texte a été tout d'abord rédigé en latin, très probablement par le Président Favre sous l'inspiration de saint François et qu'il ne doit pas nous être parvenu complet. Un mémoire détaillé paraîtra dans le prochain fascicule de la *Revue*.

M. DÉSORMAUX lit une communication intitulée : *Notes d'histoire littéraire : Le P. Horace Torsellini, Jean Tournet et saint François de Sales* (v. p. 92).

M. LE ROUX fait une communication sur une monnaie du Haut Moyen Age, découverte autrefois à Gruffy, au lieu dit Beauregard, à côté de squelettes humains, et cédée dernièrement au Musée par M. Adolphe Travers, cultivateur à Gruffy.

Il s'agit d'un tiers de sou d'or ou *triens* mérovingien qui fut simplement mentionné dans la *Revue* en 1898 [1] d'après un rapide examen sur place, l'auteur n'ayant pu conserver cette monnaie le temps nécessaire à une étude approfondie.



Tiers de sou d'or de Gruffy.

La pièce est fourrée, l'âme en cuivre est recouverte d'une mince feuille d'or écaillée par places. On lit au droit : AGV /// ACI FII. Tête diadémée à droite. Au ℞. une croix et dans la légende à peu près illisible, on discerne ///ON///.

Cette monnaie semble devoir être donnée à la cité d'Aoste. D'après M. de la Tour, conservateur au Cabinet des Médailles, elle ne doit pas être antérieure au milieu du VIIe siècle, car elle est beaucoup plus barbare que la monnaie d'Aoste n° 1651 de la Bibliothèque Nationale [2] et qui elle-même est d'un moins bon style que le triens de Clotaire II (613-629) frappé à Marseille [3]. Dans notre exemplaire, la légende se rapproche de celle AGVSTA CAL FIT, particulière à l'atelier d'Aoste et le buste du droit a de grandes analogies avec celui du n° 1651. Ces ressemblances permettent précisément de bien saisir les dégénérescences de style sensibles déjà dans la pièce d'Aoste, com-

1. LE ROUX et MARTEAUX : *Sépultures burgondes*, Rev. Sav., 1898, p. 278.
2. M. PROU : *Les Monnaies mérovingiennes de la Bib. Nat.*, pl. XXIV, fig. 21 et n° 1651.
3. ID. : *Id.*, pl. XXIII, fig. 5. n° 1388.

Digitized by Google

parativement au tiers de sou de Clotaire II, mais frappantes surtout dans notre monnaie de Gruffy.

M. J. SERAND propose deux itinéraires pour l'excursion annuelle de la Florimontane. Le premier aurait pour but La Roche, la chapelle de Mouxy, la plaine des Rocailles, le dolmen de Reignier, la tour de Bellecombe ; le second consisterait à tenir la séance commémorative de la reconstitution officielle de la Florimontane, le 11 juin 1851, au sommet du Semnoz. Ce dernier projet est adopté et la date de l'excursion, réservée exclusivement aux Florimontans et à leurs familles, est fixée au dimanche 11 juin prochain. Les membres recevront en temps utile la lettre d'invitation contenant le programme détaillé de la course.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

ISOLÉES

Certaines femmes ont un masque douloureux
Par où quelque peine intérieure s'épanche ;
Impénétrable et froid, il durcit la peau blanche
Que jamais un désir n'empourpre de ses feux.

Aux lèvres lourdes se dessine un pli morose,
Gardien d'un secret qu'elles ne livrent pas.
Et si dans quelque foule elles portent leurs pas,
Elles promènent leurs yeux secs sur toute chose.

Un rien les met en joie, un souffle leur fait peur ;
Les chansons les obsèdent de leurs ritournelles ;
Si quelque ridicule grimace autour d'elles,
Leur rire sans trêve éclate et fuse, moqueur.

Mais quand le soir, seules aux fenêtres vermeilles,
Elles contemplent l'adieu pensif du couchant,
Des mots longtemps rêvés effleurent leurs oreilles
Et leur cœur sanglote silencieusement.

Charles MARTEAUX.



La Fête du Soixantenaire de la Florimontane

au Sommet du Semnoz, le 11 juin 1911

Allô? Mademoiselle, l'Hôtel du Semnoz?... Eh bien, Monsieur Jossermoz, ça va? Triste temps ici et là haut? Ne m'en parlez pas, c'est bon, c'est bon, de la pluie, on ne se voit pas du bout du nez à la longueur d'un piolet! — Allô?... de Bonneville. Partons-nous demain? Hélas, nous n'en savons rien, c'est un déluge! — Allô?... de Saint-Julien. Comptez sur moi quand même!

Telle était, aux deux bouts du fil, la conversation échangée entre Florimontans et l'aimable hôtelier du Semnoz, dans l'après-midi de samedi, où la pluie grise et démoralisante raye le ciel sans répit depuis le matin, donnant vraiment quelques légitimes appréhensions pour la journée du lendemain.

Mais dès la première heure du jour, une heureuse saute de vent de quelques degrés dans le Nord, avait ramené l'espoir d'une journée sinon belle du moins maniable.

Aussi, à 4 heures du matin, un premier groupe [1] se mettait en marche, sac au dos, pour gagner à travers la forêt, le chalet Hôtel du Semnoz but de l'excursion.

A 6 heures, sous l'œil vigilant de notre confrère M. Francis Crolard, deux des confortables autos du service des Alpes françaises démarraient de la place du Syndicat d'initiative, emportant le groupe le plus nombreux des Florimontans [2] vers le col de Leschaux d'où l'ascension du Semnoz devait se faire par le sentier muletier.

*
* *

La randonnée commence dans la campagne qui s'éveille. La nappe du lac où glissent encore de lourdes vapeurs matinales éclate par places sous les rayons solaires qui se vrillent au travers d'éclaircies de nuages dont les lumineux amas accro-

1. MM. Desservettaz, Nanche, François et Jules Serand.

2. MM. Abry, Aussedat, Blanc, maire d'Annecy, Désormaux, Mme Désormaux, MM. A. Dunant, Gardier, Mlle Geley, M. Grimont, Mme Grimont, MM. Le Roux, Marteaux, Marteaux fils, Martin, Mme et Mlle Martin, MM. Pissart, Ch. Ruphy, Joseph Serand.

Digitized by Google

chés aux pentes enveloppent presque totalement la silhouette des montagnes.

A un contour, c'est la merveilleuse route du col ombragée de noyers et de cerisiers de Sevrier aux fruits savoureux. Elle sinue au milieu des prairies ondulées, inscrit dans le cadre imprévu d'un tournant, des panoramas toujours variés, court en surplombant de douces vallées se raccordant par de belles courbes avec la vaste plaine de Saint-Jorioz qui s'estompe dans les lointains bleuis.

Voici le creux du Bourneau et ses terrains aux contours amollis, glissant lentement sur les déclivités en mottes arrondies que façonne l'érosion pluviale. C'est là que s'enchâsse la cascade du Var qui surgit large et bruyante, déversant les eaux de la rivière souterraine que collectent les fissures et cavernes de la montagne.

La route entame les sombres bancs de molasse qui se redressent contre le Semnoz et dessinent la cuvette de la large dépression de Leschaux. Ce sont des phénomènes qui seront expliqués tout à l'heure par le géologue de la bande florimontane.

L'arête des Bœufs ferme le paysage, s'élevant des belles prairies de Saint-Eustache dont le soleil éveille les vitres de vifs éclats ; le col s'abaisse, un dernier ronflement, les autos s'immobilisent et déversent leur cargaison.

Les Florimontans laissant manteaux et sacs sur le dos des mulets s'organisent en caravane qui gravit les pentes du sentier rocailleux. Quelques cailloux roulent sous les pieds, et bien que la marche soit un peu pénible, allègrement les dames mènent le train. On traverse plusieurs fois le couloir artificiel, dernier témoin qui commence à s'encombrer d'éboulis, des travaux entrepris autrefois par l'architecte Vallin pour le funiculaire Leschaux-Semnoz. On sent qu'il faudrait bien peu d'efforts pour reprendre cette idée et réaliser cet ingénieux projet.

Après quelques lacets, le sentier devient meilleur, court sous bois et atteint bientôt le plateau. Les cailloux disparaissent, on marche sur une terre grasse, indice du sous-sol argileux et fertile où vont se développer plus haut les magnifiques prairies du sommet.

Chemin faisant, les Florimontans glanent de jolies fleurs alpestres. Quelques-uns s'intéressent à un phénomène de biologie végétale dû à l'exploitation pastorale. Sur une croupe

Digitized by Google

herbeuse piquée de gentianes et abritant dans ses dépressions humides Trolles et Populages, s'arrondissent en boules singulières, des Hêtres ne dépassant pas la hauteur de 60 à 70 centimètres et végétant comme frappés de nanisme. Des animaux ont passé par là, ont brouté bourgeons et feuilles et l'arbre s'est ratatiné. Ces maigres buissons rappellent les arbres (pins maritimes, chênes yeuses) battus par l'âpre vent du large sur les côtes de l'Océan et qui poussent couchés, comme tapis sur la dune ou la falaise.

Dans une éclaircie des brumes qui traînent sur les sommets apparaissent les chalets de l'alpage et bientôt à un tournant, le Chalet-Hôtel. Le chemin déroule ses lacets au milieu de prairies accidentées de curieuses dépressions. C'est dans ces *dannes*, sortes d'entonnoirs, de bétoires, que s'engouffrent les pluies. Les eaux y disparaissent, dissolvent les calcaires tendres, s'infiltrent dans les couches marneuses et déterminent des plages glissantes au-dessus desquelles les terrains se disloquent, en imprimant à sa surface une morphologie toute particulière, l'aspect bosselé et marécageux des paysages morainiques.

*
* *

Il est 9 h. 1/2... Voici l'hôtel, à peine depuis une minute, entrevu dans l'épais brouillard. Toujours pas de soleil, les nuages s'épaississent autour des sommités ; le Crêt de Châtillon, où doit se tenir tout à l'heure la séance solennelle, disparaît dans les brumes dont les volutes couleurs de suie traînent au ras du sol.

Le premier groupe tout entier n'est pas encore arrivé. Seul l'un d'eux M. Desservetaz qui a suivi le chemin direct, ancien sentier, est là pour nous recevoir.

Un peu d'inquiétude nous saisit au sujet des autres camarades qui ont pris le sentier des gardes par le pré de Benevent ; le brouillard intense a dû les retarder.

Des boissons chaudes servies devant un bon feu pétillant réconfortent les excursionnistes cependant que quelques Florimontans escaladent, malgré le brouillard, le Crêt de Châtillon, pour lancer des cris d'appel aux égarés. On voit bientôt avec joie ces derniers apparaître, points mouvants et échelonnés dans la brume, ce sont MM. François et Jules Serand, et notre très alerte vice-président M. Nanche.

Tous réunis maintenant, la question se pose de savoir si la séance se tiendra, ainsi qu'on l'avait projeté, sur le point cul-

Digitized by Google

minant du Semnoz. Il est décidé qu'en raison des circonstances atmosphériques défavorables, la réunion aura lieu dans la grande salle bien chauffée de l'hôtel.

* * *

La sonnette présidentielle est remplacée de façon pittoresque par l'énorme et superbe *sonnaille* de l'une des belles vaches du pâturage et à 10 h. 1/2, M. Nanche déclare ouverte la séance de juin 1911.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Il est procédé ensuite au vote sur les candidatures proposées. Sont proclamés membres de la Florimontane, M. Jacques Fournier présenté par MM. Le Roux et Nanche, M. Badin, négociant à Annecy, présenté par MM. Laydernier, Serand et Le Roux.

Le Président annonce que notre confrère M. Auguste Terrier, secrétaire général du Comité de l'Afrique française, vient d'obtenir le prix Therouanne de 500 fr. attribué par l'Académie française à son livre : *L'Œuvre de la troisième République en Afrique occidentale.* Son collaborateur M. Charles Mourey reçoit la même récompense.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau (virtuellement cette fois, car il eût fallu un mulet supplémentaire pour leur transport), les périodiques et ouvrages reçus. Il signale surtout le nouveau volume de M. A. Van Gennep qui vient de paraître :

Religion, Mœurs et Légendes (Essai d'ethnographie et de linguistique) 3e série, Mercure de France, 1911. — 1re partie, Pro ethnographia ; — 2e partie, Mythol. et ethnographie ; — Chansons de geste et poèmes homériques. La 3e partie est tout entière consacrée aux légendes, récits, chansons, jeux, coutumes et croyances de la Haute-Savoie. C'est une très importante contribution au folk-lore de notre région. et comme telle, l'œuvre méritait bien, dès son apparition, d'être signalée aux Florimontans, fût-ce au sommet de cette montagne du Semnoz dont la monographie est encore à faire. (Entre parenthèses, nous sommes loin d'avoir recueilli toutes les traditions qui la concernent.) — Remercîments empressés au donateur, membre d'honneur de la Florimontane.

La parole est donnée ensuite à M. Le Roux qui fait une communication appuyée de coupes explicatives sur les recherches récentes sur la structure géologique du Semnoz, l'âge de la formation de cette montagne et ses niveaux aquifères (v. p. 103).

A propos des phénomènes géologiques remarquables du pays, M. Marteaux demande s'il ne serait pas utile d'indiquer par une inscription la belle surface glaciaire, polie et striée signalée dernièrement par M. Le Roux, au Crêt du Maure, comme

Digitized by Google

dernier témoin d'une des branches du glacier quaternaire du lac d'Annecy.

M. Le Roux répond que les sillons, si nets qui ont été protégés jusqu'à ce jour par la couverture de boue glaciaire, seront très rapidement effacés par l'action des agents atmosphériques ; la plaque risquerait donc dans quelques années de ne plus indiquer le phénomène naturel sur lequel on désire attirer l'attention.

Mme Martin est priée de donner lecture d'un sonnet intitulé *Gentiana*[1]. Des applaudissements accueillent le nom de M. Désormaux, auteur du poème, qui fut très bien mis en valeur par la gracieuse lectrice :

Hier j'ai fait ce rêve adorable et troublant :
« Mon printemps reverdi narguait l'hiver morose;
Au lieu de marteler une pesante prose,
Je polissais des vers au rythme nonchalant...

Si mes quatrains, parfois, boîtaient, en s'en allant
Au pas lourd de Vulcain de leur forge mi-close,
Pour allonger leurs pieds j'effeuillais une rose,
Et mon sonnet volait vers vous, d'un seul élan... »

O divin oiseau bleu que mon songe caresse,
Porte-lui ces souhaits de mystique tendresse :
« Qu'elle aime et soit aimée! » et taris tous ses pleurs! —

Elle, sereine et douce, avait souri sans doute.
Mais déjà s'effaçait au lointain de sa route
Cet ami qu'enivrait la gentiane en fleurs!

Le Président donne ensuite la parole à M. G. Martin qui, dans une pièce de vers, commémore la première ascension du Semnoz par la Société Florimontane.

Doctes Florimontans, belles Florimontanes,
Parvenus sur ce crêt à pied, ou sur des ânes,
Permettez, puisque nous sommes si près des cieux,
Que j'emploie aujourd'hui le langage des Dieux.
Voilà donc soixante ans que notre Académie,
Depuis plus de quarante lustres, endormie
Comme la Belle au Bois, a déclos ses beaux yeux
Qu'avaient ouverts jadis nos illustres aïeux.
Il sied de rappeler leurs noms sur cette crête :
Saint François, qu'à couler en bronze l'on s'apprête,
Et le Président *Favre*, et le bon *Fenouillet*,
Et d'autres que le temps exila du Bouillet.
Mais nous connaissons mieux que ces lointains ancêtres
Ceux qui d'un long oubli surent faire renaître,
Comme avec le rameau du psychopompe Hermès,
Sa devise : *Flores fructusque perennes.*

1. Pour Mme M. T., avec cette épigraphe : « *Elle aimait l'âme enclose aux gentianes bleues.* »

Digitized by Google

Un jour même, c'était en mil huit cent cinquante
Cinq ou six, on ne sait, l'erreur est peu choquante,
Les bons Florimontans, courageux et dispos,
Gravirent, comme nous, la cîme du Semnoz.
Le jeune *Eloi Serand* marchait en tête; toutes
Antiquités, vieux sous, vieux papiers, vieilles routes,
Romaines si possible, et le voilà content. —
Le néocomien, l'urgonien, et tant
D'autres terrains obscurs plus ou moins jurassiques,
Les fossiles, les blocs aussi gros qu'erratiques,
Aux lèvres du second touriste réveillaient
Le sourire, et c'était *Monsieur de Mortillet*. —
Un troisième, grand amateur de l'herbe tendre,
Ne perdait pas une occasion de s'étendre,
Et c'était *Louis Bouvier*, botaniste et flemmard. —
Mener le peuple avec des mots était un art
Déjà connu: déjà régnait le Journaliste,
Arme à double tranchant, bouclier et baliste;
La gazette d'alors avait nom « Moniteur »,
Jules Philippe étant son docte rédacteur. —
Saluons humblement un chanoine authentique :
Il avait le bon goût d'aimer fort le gothique,
Ainsi qu'à mesurer les altitudes; mais,
Bien qu'il portât pieusement sur les sommets
Un vaste autant qu'anéroïde baromètre
Pour noter les hauteurs, il faut bien reconnaître
Qu'en donnant au Semnoz seize cent quatre-vingt
Dix-huit mètres, il lui coupa trois toises. Main
Experte au beau style, et c'était le chanoine
Poncet. — N'oublions point un écrivain idoine,
Le Président *Replat*, doctus, doctissimus,
Plus connu sous le nom de *Maître Jacobus*. —
D'autres Florimontans complétaient le cortège;
Impossible de tous les nommer. Vers les neiges
Ils montaient, devisant gaîment, non sans esprit.
Partis dès l'aube, à Saint-Jorioz la faim les prit,
Une faim, comme on dit dans Chantecler, totale.
Ils font halte en un pré; posture horizontale,
A l'antique; repas colossal, dont le suc
Des vignes de Veyrier, baptisé par *Oldbuk*
Calès, Chio, Cæcube, et Falerne, et Massique,
Arrosa le menu, poudré de sel attique :
Olives de Venafre, huitres du lac Lucrin,
Anchois bretons, rouget grillé, hérisson fin,
Un surmulet, lamproie aux eaux du Fier pêchée,
Une poularde au sein maternel arrachée,
Et le foie opulent d'une oie obèse. O Dieux!
Quels estomacs avaient nos robustes aïeux!
Bref, s'étant mis du cœur au ventre, notre troupe
Du rustique Leschaux escalade les croupes.

Digitized by Google

Halte : nouveau festin digne de Lucullus
Sans doute ; mais le bon Président Jacobus
Ne nous a pas conté les mets exquis et rares
Que les Bojus leur ont servis. On se prépare
A partir, quand éclate un orage. Rester!
Monter par le brouillard indigeste, affronter
Un taureau peu courtois, les abîmes des Dannes!
Conseil. Discours vibrant de Jacobus. Les cannes
S'agitent vaillamment. Tout le monde applaudit.
On grimpe, on chante, on fume, on discutaille, on rit,
Si bien qu'avant le soir on plante sur la cîme
Le drapeau de la Florimontane.
L'abîme
Est plein de noirs brouillards que balayent les vents.
Apollon de ses traits chasse leurs flots mouvants;
Dieu des arts, il secourt ses serviteurs; ses flèches
Dans les nuages font de lumineuses brèches :
Tout s'éclaire, se dore, et soudain à leurs yeux
Se découvre le panorama merveilleux.
Jacobus le décrit avec exactitude ;
Il admire ces pics glacés, ces solitudes
Rocheuses, et les lacs bleus au pied des monts dormant.
Le Crêt de Châtillon incontestablement
Surpasse le Righi; le Mont-Blanc s'y révèle
Dans toute la splendeur des neiges éternelles.
Le Righi ne voit rien, ni le Parmelan, ni
La Tournette, ni les sommets des Aravis.
Aussi, dans un élan sublime, l'on décrète :
« Au nom de la Florimontane, sur la crête
Du Semnoz, un hôtel sera bâti. » — Voilà
L'hôtel, qu'un valeureux architecte éleva.
Nous y perpétrerons tout à l'heure une bombe
Qui fera tressaillir Jacobus dans sa tombe ;
Et, buvant frais, nous contemplerons le géant,
L'orgueil de notre sol français, qu'un mécréant
A mis en Suisse !
Or, pour réparer cet outrage,
J'invoque, Académiciens, votre courage.
Nous avons rappelé quelques chers souvenirs.
Mais, après le passé, songeons à l'avenir.
Car, ô Florimontans, nous sommes en séance,
Et puisque nous siégeons, debout, la bienséance
Veut que nous décidions quelque chose. Or donc
Etant à dix-sept cent quatre mètres, montons
Plus haut, plus haut, toujours plus haut, et je propose
Qu'Oldbuk fils étudie un projet grandiose
En l'honneur de l'Académie, afin que tous,
Grands et petits, blonds, roux et bruns, sages et fous,
Nous allions, malgré vents, rocs, glaces et tonnerre,
Au sommet du Mont-Blanc fêter son centenaire.

Digitized by Google

On applaudit d'enthousiasme cette œuvre très spirituellement écrite, élégamment tournée et farcie du sel attique de l'humaniste averti.

M. Joseph SERAND donne lecture du décret fantaisiste rendu par la Florimontane à l'occasion de son premier voyage au Semnoz. (Voir J. REPLAT : *Voyage improvisé : une ascension au Semnoz*. Bull. de l'Assoc. florimont., du 28 février 1856.)

Le MÊME attire l'attention sur l'utilité d'une plaque commémorative rappelant que dans la maison de l'ancien évêché, saint François de Sales et le Président Favre fondèrent en 1606, l'Académie Florimontane. Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à midi sonnant, et l'aimable PRÉSIDENT invite les Florimontans à prendre place au banquet.

* * *

L'ordonnance et la rédaction du menu, typographiquement bien réussi et offert gracieusement par M. ABRY, sont dus à la spirituelle fantaisie de notre archiviste J. SERAND, le principal et dévoué organisateur de la fête.

BEURRE FRAIS DU SEMNOZ
ABLETTES DU LAC DE LA GROTTE DE BANGE
SAUCISSON DE SANGLIER DE LA FORÊT DE LONNES
OMELETTES AUX ŒUFS D'AIGLES
POMMES NOUVELLES
AUROCHS BRAISÉ A LA JACOBUS
SALADE ALPESTRE
CRÊME AU CHOCOLAT ANNÉCIEN
DESSERT
VINS ROUGES ET BLANCS DE SAVOIE
CHAMPAGNE ET CAFÉ

Au champagne, le PRÉSIDENT donne connaissance des lettres d'excuses des membres empêchés de prendre part à notre fraternelle réunion : MM. Guerby, Albert Crolard, Croyn, Ferrero, Sautier-Thyrion, Général Maillot, Letonnelier, Carle, Dépollier, Hérisson, Carrier, Grivaz, Dumont, et prononce l'allocution suivante :

« Mesdames,

« Mes chers Collègues,

« Pour la troisième fois depuis l'instauration de nos promenades annuelles, par suite de diverses et fâcheuses circonstances qui nous ont chaque fois privés de nos Présidents, j'ai le grand honneur, mais aussi la lourde charge de m'asseoir à cette place

Digitized by Google

et d'y prendre la parole, aucun dîner, même un dîner de Florimontans, ne pouvant s'achever sans un laïus présidentiel.

« Notre sympathique Président qui, ainsi que je viens de vous le dire, nous manifeste tous ses regrets de ne pouvoir être des nôtres, empêché par une fatigue qui nous l'espérons bien ne sera que passagère, mais certainement bien inopportune, m'a délégué pour le remplacer.

« Je le regrette pour vous et bien plus pour moi car il ne m'a pas délégué son verbe hautement scientifique et ne m'a laissé que ma bonne volonté, courageuse peut-être, téméraire sans doute.

« C'est peu. Mais je compte que vous oublierez un instant mon insuffisance à vous faire un discours académique et que vous ferez crédit à un des doyens de la Florimontane, en tous cas au doyen de tous les Florimontans qui m'entourent.

« Etre doyen, c'est-à-dire le plus ancien au tableau — et souvent autrement — ne constitue pas un grand mérite, un titre bien enviable, mais il le devient quand il vous procure l'honneur de présider une réunion comme celle-ci, une fête comme celle que nous célébrons. C'est pourquoi je m'encourage de vos sympathies... En retour, je vous souhaite, mes Chers Collègues de devenir tous un — doyen.

« Nous célébrons aujourd'hui une grande fête, un glorieux anniversaire, le soixantenaire de notre Florimontane. Pour être plus vrai, nous clôturons cette commémoration commencée déjà dans la solennelle séance du dimanche, 15 janvier dernier, séance que j'eus déjà le grand honneur d'ouvrir et dans laquelle je rappelais qu'il y avait soixante ans qu'à cette date un petit groupe de bons Annéciens, de bons Savoyards, amis des arts et des sciences, avaient eu la généreuse initiative, la lumineuse idée de réveiller de ses cendres où elle dormait depuis bientôt deux siècles la vieille Académie Florimontane fondée en 1606 — vingt-neuf ans par conséquent avant l'Académie de Richelieu — par l'Evêque François de Sales et le Président du Sénat de Savoie, Antoine Favre, deux de nos plus illustres compatriotes.

« Modestes, nos rénovateurs hésitèrent à conserver le titre d'Académie Florimontane, ils prirent celui d'Association Florimontane qui fit place plus tard à celui de Société Florimontane remplacé lui-même, dans la séance commémorative du 15 janvier dernier, par l'ancien, celui d'Académie Florimontane.

Digitized by Google

« La première réunion de la nouvelle Association eut lieu le 15 janvier 1851.

« Mais cette première assemblée ne fut qu'une sorte de réunion pour prendre date, comme notre réunion du 15 janvier ; la première réunion officielle eut lieu le 11 juin 1851, à 1 heure de l'après-midi. Il y a donc aujourd'hui exactement 60 ans, au même jour, 11 juin, et à la même heure, 1 heure, que notre Florimontane a vu le jour.

« Aussi avons-nous décidé, sur la proposition de notre collègue Joseph Serand, l'auteur des trouvailles heureuses, que nous ne pouvions donner un cachet plus grandiose, plus original à ce solennel anniversaire qu'en vous convoquant pour la séance de juin à 1704 mètres au-dessus de la mer.

« Ce n'est pas chose banale, ce ne sera pas un de nos plus mauvais souvenirs que cette séance au sommet du Crêt-de-Châtillon (un soleil boudeur aux Florimontans, caché dans un voile de froids et humides brouillards, nous en a chassés, mais comme nous l'a dit notre collègue M. Martin, nous pouvons toujours y être par l'esprit); où notre savant secrétaire, qui a l'agréable talent pour ses auditeurs d'orner d'une riche palette les termes toujours un peu arides de la pure science, nous a tracé, démontré, expliqué tous les détails, combien intéressants, de la formation géologique de notre belvédère et des nombreuses et variées substructions sur lesquelles les puissants efforts de la nature l'ont érigé. Il nous en a même exposé une belle épure photographiée par les procédés du temps ; où notre collègue M. Désormaux, par la bouche gracieuse de la tout aimable Mme Martin, nous a fait savourer un très joli sonnet (qui vaut tout un poème) *Gentiana*, charmant rébus soumis à la sagacité des dames qui m'entourent ; où consciencieux bibliothécaire de notre Florimontane, il a poussé le respect de ses fonctions par le dépôt — en esprit — des ouvrages reçus depuis la dernière séance entr'autres l'intéressant volume bien de circonstance de M. Van Gennep, sur les mœurs, légendes et vieilles coutumes de notre Savoie ; où notre distingué collègue, M. Martin, dans la jolie pièce poétique si pleine d'un esprit et d'un humour qui ont dû faire tressaillir d'aise les mânes de maître Jacobus, le spirituel historiographe de l'ascension du Semnoz par nos premiers Florimontans, nous l'a contée à son tour, et avec quel esprit athénien ; où enfin notre précieux archiviste Joseph Serand, le dévoué et diligent organisateur de nos promenades, nous a solennellement lu le décret pris par l'Association Florimontane

Digitized by Google

de l'érection sur ce beau sommet de l'hôtel qui nous abrite.

« Quelques esprits timorés — il en est partout — auront pu demander pourquoi la réunion pour être tout autant solennelle n'aurait pu se tenir à l'altitude qui se mesure par les 108 marches d'escalier qui conduisent à notre salle. Mais nous leur répondrons qu'ici encore nous fêtons aussi un autre anniversaire, un joyeux anniversaire, celui de la première ballade de la Florimontane qui eut lieu précisément au Semnoz, et qui vient de nous être si spirituellement racontée par M. Martin.

« Et quelle plus belle *salle de lecture* (le soleil repentant vient nous sourire) que celle qui nous offre ce magnifique plafond d'azur; que cette belle salle de magique plein air, de toute part si grandement ouverte sur des paysages merveilleux aux horizons majestueux et étincelants; au milieu de cette glorieuse Savoie qu'il faut remercier Dieu de l'avoir fait si belle, comme s'écrie en sa patriotique admiration, l'aimable Jacobus; en face de cette Savoie si chère à nos cœurs savoyards. Ne sommes-nous pas tous ici de bons et vrais savoyards, mes chers collègues !

« Et quelle plus gentille clôture de séance que ce banquet, banquet modeste mais riche du plat rare mais combien succulent qu'offrent rarement les menus les plus recherchés : la gaîté, la joie de vivre ces heures douces et trop rapides, et surtout, surtout la confraternelle et réciproque sympathie.

« Permettez-moi de vous lire quelques petites notes de circonstance qu'a bien voulu me communiquer notre aimable collègue, J. Serand, le plus documenté sur notre Académie :

L'Ancienne Association Florimontane, fondée le 15 janvier 1851, s'est constituée officiellement le mercredi 11 juin 1851.

A ce sujet l'*Echo du Mont-Blanc* du lendemain donne les lignes suivantes :

Association Florimontane d'Annecy
pour le progrès et l'encouragement des Sciences, des Arts et des Métiers.

L'Association s'est réunie hier à l'Hôtel-de-Ville, à *une heure de l'après-midi*, sous la présidence de M. l'avocat Mauris, pour procéder à la formation de son bureau.

Ont été nommés :

MM. Lachenal, syndic, *président*.
Replat, avocat, *vice-président*.
Bouvier, docteur, *secrétaire*.
Jules Philippe, *sous-secrétaire*.
Lavorel, négociant, *caissier*.
Eloi Serand, *archiviste*.

Les Secrétaires,
Signé : Docteur Bouvier, Jules Philippe.

Digitized by Google

Depuis cette date, la Florimontane a fait en 1854 ou 1855 l'ascension du Semnoz, racontée par Replat, en 1856.

D'après cette relation, assistèrent à l'excursion :

L'Archiviste au pied léger, Eloi SERAND ;
Le Touriste urgonien et néocomien, G. DE MORTILLET ;
Un Secrétaire non perpétuel, docteur BOUVIER ;
Un Vice-Secrétaire, Jules PHILIPPE ;
Un révérend dignitaire d'un autre chapitre que le nôtre, Chanoine PONCET ;
L'honoraire Président, M. LACHENAL ;
Le Trésorier, M. BACHET ;
Un Artiste peintre, M. LOPPÉ ;
Un Professeur, M. MACHARD ;
Un Industriel, M. LAEUFFER ;
Maître Jacobus, M. REPLAT.

L'Association est remontée au Semnoz le dimanche, 20 juillet 1862 ; étaient présents :

J. REPLAT ; J. PHILIPPE ; E. SERAND ; L. REVON ; LECOY DE LA MARCHE.

« Tous les Florimontans de cette époque, hommes modestes, mais d'un haut mérite, ont disparu : ils ont payé le tribut inéluctable. Mais ils demeurent vivants dans notre filial et reconnaissant souvenir.

« Un des derniers survivants, le docteur Louis Bouvier, savant botaniste, auteur de la *Flore des Alpes de la Suisse et de la Savoie*, est mort il y a quelque temps dans sa quatre-vingt-septième année — ce qui est rassurant pour nous et surtout pour nos botanistes — à New-York qu'il habitait depuis de nombreuses années. Je l'ai beaucoup connu, c'était un ami de mon Père avec lequel il botanisait. J'ai eu le plaisir d'offrir sa photographie à la Société.

« D'après la note de M. J. Serand, il resterait encore un représentant de cette phalange, le peintre Loppé, camarade de notre peintre annécien Cabaud, que nous avons tous connu, chez lequel je le rencontrai souvent. Il est bien connu pour ses belles peintures des glaciers de nos Alpes. Il habite Londres et vient toutes les années passer quelques mois à Chamonix. Je lui envoie notre pensée.

« Le meilleur, le principal fondateur de notre Florimontane, qui m'honorait d'une particulière amitié, nous a laissé des traces vivantes. Nos collègues les frères Serand, les délicats illustrateurs de ces charmants menus qui nous sont offerts par notre collègue M. Abry que je remercie pour son aimable attention, et dont Joseph, notre Archiviste, continue les traditions précieuses pour nous des classifications précises,

Digitized by Google

d'ordre rigoureux et des recherches si heureuses et si intéressantes sur notre vieil Annecy et l'Académie Florimontane.

« A peu près seul ici je les ai presque tous connus; j'ai été leur néophyte, puis leur jeune collègue. Cela repousse déjà dans une sensible pénombre le lointain de ma première communion!... Si j'ai eu quelque peu l'amour des belles et bonnes choses de l'esprit, c'est à leur exemple et à leur enseignement que je le dois. Et je ne pensais pas avoir l'honneur de célébrer leur mémoire...

« Aussi, mes chers collègues, m'accorderez-vous le droit de me sentir quelque peu fier d'avoir présidé ces deux mémorables séances du 15 janvier et du 11 juin, glorieux couronnement et bien belle récompense de trente-sept ans de présence à la Florimontane, ce qui console grandement d'être... un doyen !

« Un auteur ancien nous apprend qu'on lisait au-dessus de la porte du temple d'Epidaure, temple dédié à Esculape, ces mots : « Ici on n'entre qu'en pratiquant la vertu. » Nous pouvons inscrire cette belle maxime sur notre porte, car à la Florimontane nous pratiquons la vertu, non pas une vertu étroite, mesquine, dans le sens trop souvent donné à ce mot, mais cette vertu intelligente, utile à soi et aux autres, qui consiste dans l'amour des lettres, des sciences et des arts, dans la pratique des idées larges et généreuses, dans l'unique communion du bien et du beau.

« L'Académie Florimontane fondée pour la pratique et l'enseignement de ces vertus peut se rendre cette justice qu'elle a honorablement répondu au vœu de ses fondateurs : elle a bien rempli sa journée.

« C'est sous l'impression de ces sentiments que je lève mon verre; d'abord au souvenir de nos fondateurs, modestes mais glorieux pionniers qui nous ont tracé le chemin;

« Au souvenir des Florimontans qui les ont suivis, et dans ce souvenir j'associe notre regretté Camille Dunant;

« A notre sympathique Président dont nous regrettons l'absence;

« Aux dames qui sont ici et que je remercie d'avoir affronté les fatigues d'une ascension quelque peu humide pour nous accompagner; aux dames, joie et charme de nos réunions-promenades, fleurs, *flores,* ce premier terme de notre jolie devise;

« A M. Blanc, maire d'Annecy (notre aimable propriétaire), dont l'active et intelligente initiative toujours en éveil s'exerce

Digitized by Google

sur tout ce qui peut donner gloire et renom à notre petite cité, notre protecteur, mieux — il me permettra de le dire — un collaborateur aussi dévoué que discret, et que je remercie grandement d'être venu s'associer à notre joie ;

« A notre Académie Florimontane, et tout particulièrement aux laborieux travailleurs de la *Revue* — si bien représentés ici — qui nous assurent la *pérennité*, ce dernier terme de notre devise ; à eux dont les recherches studieuses, les communications toujours intéressantes, les savants et nombreux travaux dans toutes les branches de l'activité de l'esprit sont les *fruits* savoureux et appréciés de notre arbre héraldique. Je suis heureux de leur rendre ici un solennel hommage.

« Notre aimable collègue, M. Charles Ruphy, me permettra de l'associer à ce toast, lui qui collabore en douceur par le *Chocolat d'Annecy* que nous adoptons parce que nous l'avons essayé et savouré ;

« Enfin à la promenade de l'année prochaine. »

Des applaudissements unanimes accueillent le charmant discours, d'une jolie tenue littéraire de notre aimable Vice-Président qui a su trouver les mots justes et toucher tous les cœurs.

M. Blanc répond à l'allocution du Président :

Dans un langage élevé, il exprime ses remerciements ; profondément touché de la gracieuse invitation qui lui a été faite en sa qualité de maire d'Annecy.

Après la séance si intéressante à laquelle il a eu le plaisir d'assister, il assure la Florimontane de sa vive sympathie et dit la grande estime que lui et tous ses concitoyens professent pour les précieuses et érudites recherches de la savante Académie.

Il exprime son admiration pour les travaux scientifiques et littéraires qu'elle publie inlassablement dans sa belle *Revue Savoisienne*.

La ville d'Annecy peut être fière de sa Société savante, la plus ancienne de France, riche d'années et d'œuvres et qui s'auréole d'un illustre passé de gloire intellectuelle.

M. le Maire assure en outre la Florimontane de toute la bienveillance de la municipalité qui est heureuse de lui accorder dans la Maison Commune l'hospitalité pour sa riche bibliothèque savoyarde et ses archives. Elle s'associera toujours avec empressement aux efforts que la Florimontane poursuit dans le domaine des choses de l'esprit.

Digitized by Google

En terminant, il lève son verre au distingué Président M. Guerby qu'une fatigue passagère retient aujourd'hui à Annecy et dont on regrette vivement l'absence, à l'aimable vice-président M. Nanche, le doyen des Florimontans. dont tous ont écouté avec charme la délicate allocution, enfin à la vieille et toujours jeune Académie Florimontane, jalouse gardienne de la haute culture intellectuelle, en souhaitant ardemment qu'elle continue, jusque dans l'avenir le plus lointain, la noble tâche qu'elle a entreprise pour l'honneur et le plus grand bien du pays.

Ces paroles sont chaleureusement applaudies.

Un sonnet : *Toast aux typos de la Revue Savoisienne*, élégamment détaillé par Mme Grimont, fait de nouveau apprécier le talent poétique de M. J. Désormaux :

Je lèverai mon verre à nos vaillants typos :
Leur diligent labeur fait vivre ma pensée ;
Sous leurs mains elle prend sa forme cadencée
Et, quand leurs doigts sont las, elle aspire au repos.

S'envolant un matin des vallons de Lemnos,
Vers notre lac d'azur elle s'est élancée;
Le bruit lourd de l'auto ne l'a point offensée,
Et voici qu'elle rêve en un creux du Semnoz.....

Elégamment drapé dans son pourpoint jonquille,
Mon sonnet lui répond, gracieux ou narquois,
En lui montrant peut-être une rare coquille.

Qu'un ægipan railleur l'incruste en son carquois,
Ou l'offre en souvenir aux Dryades sévères!...
Nous, aux vaillants typos, nous lèverons nos verres!

Notre bon poète savoyard, M. Desservetaz est prié de faire entendre une de ses jolies pièces, le *Vïon*, couronnée, l'année dernière au concours de la Florimontane, que l'auteur dit avec une grande délicatesse.

Mme Grimont apporte une excellente expression dramatique dans une poésie très sentimentale de Rostand.

* * *

Le soleil brille maintenant : il est temps, hélas ! de songer au départ : pas toutefois sans avoir conquis le crêt de Châtillon qui étale devant nous le somptueux velours de ses prairies piquées de fleurs alpestres. En dix minutes tous se trouvent réunis au pied de la croix élevée à l'altitude maxima du Semnoz (1704m).

La vue est fort belle : sous nos pieds se creuse le petit plateau

Digitized by Google

des chalets de l'Abbaye; dans l'ouest courent les longues croupes parallèles du Jura, à l'est s'entassent les hautes chaînes calcaires alpines. Nos intrépides grimpeurs les frères Serand, qui ont parcouru tous ces sommets, intéressent les auditeurs en plaçant les noms sur les nombreuses pointes de ce superbe panorama.

On s'arrache difficilement à ce spectacle : les uns, le groupe le plus nombreux, pour rentrer à pied à Annecy par la forêt, les autres pour reprendre le sentier du col de Leschaux où l'auto recueillera le reste de la caravane.

* * *

Puis, c'est la descente inoubliable par cette route, corniche étincelante sertie d'émeraude et d'or dans la splendeur du soleil déclinant. Le calme du soir s'étend sur les campagnes et dans les âmes.

Le cristal d'une clarine tinte dans l'espace. Le coq d'un clocher se pique d'un rayon de feu.

Au loin, une voile glisse sur la nappe du Lac transparaissant dans une buée lumineuse; un flocon rose s'isole et se diffuse dans le ciel lavé d'or vert; Lanfon et Veyrier drapés de pourpre referment leur somptueux vêtement, tandis que la Tournette s'illumine d'une gloire immatérielle!

Bercé par le doux roulement de l'auto, l'esprit s'endort dans l'apaisement des choses et s'évade des réalités. Avec le soir qui tombe une pensée mélancolique vient assombrir le souvenir de la joie déjà lointaine. Douze lustres ont passé depuis la fondation de la Florimontane, combien de nous seront appelés à fêter le vingtième? Si les individus disparaissent, les collectivités se perpétuent et les œuvres de la pensée ne périssent point. Dans quarante ans nos successeurs commémoreront le centenaire; feuilletant la *Revue Savoisienne*, ils liront les noms de ceux qui furent les ouvriers de la première heure et des continuateurs de leur Idée qui, comme l'abeille industrieuse. apportèrent leur effort personnel et désintéressé à l'édification de la Ruche intellectuelle commune.

Leur mémoire pâlira déjà dans les brumes du passé, mais le grain qu'ils ont semé aura germé.

Agissons comme le sage antique. L'heure est brève.

La journée est finie, une autre commence : Travaillons!

Marc LE ROUX.


Digitized by Google

NOTES D'HISTOIRE LITTÉRAIRE

I. — Le P. Horace Torsellini
Jean Tournet
Saint François de Sales

S'il est un nom parfaitement inconnu de nos jours, même à la plupart des érudits et des bibliophiles, c'est bien celui de Jean Tournet. Nous nous proposons de le rappeler pour quelques instants à la lumière. Ce n'est point que ce Parisien ait accompli une action d'éclat ou produit un chef-d'œuvre injustement tombé dans l'oubli. Mais, des essais historiques que Jean Tournet a rédigés pendant les studieux loisirs que lui laissait sa charge d'avocat à la cour du Parlement et au Conseil privé du Roi, nous avons extrait un certain nombre d'utiles renseignements.

Dans une lettre écrite en latin et adressée au sénateur Antoine Favre, saint François de Sales [1] parle incidemment du Jésuite Horace Torsellini [2]. Horace Torsellini (1545-1599), comme l'indique une note de la belle édition due aux Religieuses de la Visitation, « né à Rome, entra dans la Compagnie de Jésus en 1562. Il fut recteur du Séminaire romain, du Collège de Florence et de celui de Lorette. Ce Jésuite publia plusieurs ouvrages. »

Le plus célèbre parut à Rome (in-12) sous ce titre : *Epitome historiarum a mundo condito ad annum* 1598. Cet abrégé d'histoire universelle eut un très grand succès. L'*Epitome*, constatera l'un de ses traducteurs, « a esté fort bien recueilly en son latin original [3] ». On en louait « le style élégant et poli, le bel ordre et observation des temps [4] ». Nous en possédons plusieurs versions françaises, dont l'une date même du XVIIIe siècle. Mais, après une vogue qui dura plus de cent cinquante ans, le livre du Jésuite italien devait être brûlé publiquement, suivant un arrêt du Parlement de Paris daté du 3 septembre 1761.

1. Lettre datée de Thonon, 11 avril 1595. Edition de la Visitation, tome XI, (1er vol. des *Lettres*), p. 126.
2. Ce Jésuite est appelé tantôt Torsellini, tantôt Torsellino. Son nom latin « Horatius Torsellinus » (ou Torcellinus) a été francisé en Horace Turselin, ou Tursellin.
3. Jean TOURNET : *Epître dédicatoire*, 4.
4. Ibid.

Digitized by Google

L'ouvrage de Torsellini est curieux à plus d'un titre. Nous y apprenons d'abord comment un Jésuite concevait une Histoire générale vers la fin du XVIe siècle [1]. Les lettrés qui se plairaient encore à faire des parallèles pourront comparer l'*Epitome* avec l'œuvre de l'historien de Thou ou avec celle d'Agrippa d'Aubigné. S'ils relisent ensuite le ***Discours sur l'Histoire universelle***, ils seront effrayés de l'abîme qui le sépare de l'essai du P. Torsellini : le livre de Bossuet, s'il ne répond plus à notre conception de l'histoire, est du moins un majestueux monument et un chef-d'œuvre de style. Pour l'érudit savoyard, cependant, l'intérêt de l'*Epitome* sera grand ; car, selon toute vraisemblance, saint François de Sales dut pratiquer le recueil du Jésuite italien, dont une « charmante berceuse » l'avait jadis ému en « récréant ses oreilles » [2].

Les continuateurs les plus connus de Torsellini furent le P. Ch. Caraffa et le P. Briet. Peut-être faut-il leur attribuer les maximes condamnées comme pernicieuses par le Parlement. La traduction qu'on cite ordinairement est celle de l'abbé Lagneau (1706). On oublie toujours Jean Tournet, qui fut à la fois un traducteur et un continuateur. L'ouvrage de l'avocat parisien est dédié à Messire Pierre Brulard — (un nom cher aux lecteurs de la correspondance de saint François de Sales [3]), « vicomte de Pisieux, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et privé et Secrétaire de ses commandements ». Il parut sous ce titre : *Histoire Generale depuis la creation du monde jusques à l'année 1598*. Faicte par Horace Turselin de la Compagnie de Jésus. Et augmentee jusques a present, par Jean Tournet Parisien, advocat a la Cour de Parlement et au Conseil privé du Roi. A Paris. Chez Regnauld Chaudiere, Ruë S Jacques, à l'Escu de Florence. M. DC. XXII. Avec Privilege du Roy.

Ce livre n'est pas un début. Jean Tournet avait composé des ouvrages « de plus grande haleine », comme il le rappelle à

1. Indiquons aussi brièvement, comme fertiles en réflexions curieuses, les récits relatifs à la légende ou à l'histoire de Danaüs, de Didon, d'Athalie, de J. César ; les appréciations portées sur Jeanne d'Arc, sur les découvreurs du Nouveau Monde, sur la Saint-Barthélemy, sur les traités conclus avec les protestants, etc.

2. Voyez la lettre que nous avons citée : « De Possevin j'ai reçu un livre magnifique, et, à peine l'ai-je ouvert, que j'y trouve la charmante berceuse de la Vierge Mère au Christ enfant, composée par Horace Torsellini, » etc. (Traduction des éditeurs.)

3. Voyez notamment les tomes II (page 267, note sur la Présidente Brûlart, l'une des correspondantes de saint François) et III des *Lettres* : et surtout le tome VI, p. 353 (note sur Nicolas Brûlart, seigneur de Puisieux, marquis de Sillery, président au Parlement de Paris). — Page 554, le supplément de l'*Epitome* fera mention de ce « Messire Nicolas Brulard, seigneur de Sillery ».

Digitized by Google

Messire Pierre Brulard. Sa traduction témoigne d'une certaine habileté. A défaut du style, le vocabulaire et la syntaxe mériteraient d'en être étudiés. On en pourrait tirer une contribution à la critique des traducteurs qui ont précédé Vaugelas et Perrot d'Ablancourt [1].

Mais le continuateur de Torsellini nous intéressera davantage. Le X[e] livre de l'*Epitome*, qui est le dernier, conduisait le lecteur jusqu'à la paix de Vervins, « l'autheur n'ayant peu passer outre, prevenu de mort ». Tournet écrivit deux nouveaux livres « pour suppleer le discours de l'autheur et le continuer depuis la paix de Vervins où il a finy jusques au temps present ». Il relate donc les évènements qui lui semblent dignes de passer à la postérité, depuis l'année 1598 jusqu'en 1622, date de la publication de son travail. Cette période si courte tient autant de place dans l'ouvrage qu'une longue série de siècles. Tournet juge nécessaire d'excuser cette disproportion. Nourri de Tite-Live, il sait, comme l'historien latin, que le lecteur passe rapidement sur les époques lointaines et court aux évènements récents, dont l'exposé aura l'attrait de la nouveauté [2]. « Je me suis estendu, dit-il, en ce qui a esté nouvellement publié parmy nous, n'ayant encores esté divulgué ny communiqué à la postérité. » Voilà pourquoi la suite de l'*Epitome* est devenue une manière de chronique assez détaillée.

Nous pardonnerons volontiers au continuateur de n'avoir pas « usé d'une si grande briesveté que l'autheur ». Nous pourrons, en effet, plus facilement glaner çà et là quelques renseignements. Un lecteur savoyard se demandera sans doute quelle place tenait son pays dans les préoccupations du chroniqueur. Elle est minime. Il voudra connaître également l'importance attribuée aux divers évènements. Sans doute on s'attend bien à ce qu'un anecdotier mentionne les menus faits de la cour ou de la vie religieuse : mais que les réjouissances données lors d'un mariage princier [3], la mort d'un cardinal, ou

1. Cette langue est parfois savoureuse. Citons quelques locutions intéressantes : « mis à vaux de route » (p. 541) ; « remis le cœur au ventre » (p. 542), etc.
La graphie des noms romains témoigne des hésitations de l'usage. Cf. *Crasse* et *Crassus*, dans la même page ; *Cnée*, etc.
Notons que les habitants de Gênes sont toujours appelés *Gennevois*.

2. De même Tite-Live raconte les six premiers siècles de l'histoire romaine en soixante livres. Les quatre-vingts suivants ne devaient embrasser qu'une période de cent vingt ans. « Comme les annalistes, il est trop court dans les commencements, tandis que la fin s'étend indéfiniment. » (O. Riemann.)

3. Voyez par exemple, p. 644 et 646, le mariage de Christine de France, sœur du roi, et de Victor Amédée, prince de Piémont. « Ce n'estoit que carosels, balets, joustes et tournois, avec une infinité de representations de comedies et toute sorte de resjouyssance. »

Digitized by Google

l'entrée de la marquise de Belle-Isle au couvent des Feuillantines n'aient pas une moindre importance pour Jean Tournet et pour ses lecteurs que l'accord conclu entre le roi de France et le duc de Savoie touchant le marquisat de Saluces (p. 557) [1], voilà qui caractérise assez nettement les tendances d'une époque. Une prise de voile, « l'exécution à mort » de quelque huguenot, l'apparition d'une comète, qui à Constantinople prend la forme d'un cimeterre, des « inflammations de nuit aperçues au ciel », semblaient des faits dignes d'être connus de la postérité, au même titre que l'entreprise du Duc de Savoie sur Genève.

Des anecdotes recueillies par l'avocat parisien, l'une au moins ne manquera pas d'intéresser nos concitoyens, puisqu'elle concerne saint François de Sales [2].

« Apres l'advertissement des choses inanimees, Dieu suscita en France plusieurs autres tesmoignages de personnes depuis un long-temps nourries en la pretenduë religion reformee, lesquels sur la fin de leurs jours recogneurent la verité de la foy Catholique en l'Eglise Romaine. Je me contenteray d'en rapporter un de Jean Antoine de Simienne aagé de 88 ans, Seigneur de Cabanes, frère de feu Monsieur Fradel sieur de Gordes, Lieutenant pour le Roy en Dauphiné, et de monsieur de Veues: lequel ayant dés son enfance esté imbu du Calvinisme, l'abjura se voyant proche de la mort, et par la sacree Confession, Communion, et Extreme-onction, se disposa à bien mourir : estant assisté de deux Peres Capucins charitablement appellez par le mondit-sieur Fradel Advocat de Grenoble. Deux choses furent remarquables en luy : l'une qu'il estoit charitable et fort affectionné à faire l'aumosne, mesme aux Religieux, lesquels il accueilloit et traittoit humainement en sa maison; l'autre qu'on trouva chez luy apres sa mort l'introduction à la devotion du Reverendissime François de Sales Evesque de Geneve annotee de sa main, et sur la couverture ces mots : *Leu et releu. Dieu vueille que ce soit à la consolation de ma pauvre ame et edification de mon prochain.* »

On voit que certains, en 1622, appelaient « Introduction à la dévotion », l'*Introduction à la Vie dévote.*

De l'histoire « générale » ou anecdotique, le livre de saint François de Sales nous ramènera à l'histoire littéraire. L'*Epi-*

1. En vertu de cet accord, « ledit Duc quitta au Roy et à ses successeurs tous les pays et seigneuries de Bresse, Baugey, Veromey, et generalement tout ce qui luy pouvoit appartenir jusqu'à la rivière du Rhosne sans en rien reserver fors le pont de Grezin pour la commodité du passage, lequel demeureroit commun ».
2. *Histoire générale*, p. 580.


Digitized by Google

tome de Torsellini accordait un souvenir rapide à quelques écrivains. Voici, à titre de curiosité, un petit chapitre formé des citations que nous avons relevées à partir des grands trecentistes italiens. La singularité et la rareté de cette énumération en fera tout le prix. On verra que la postérité s'est chargée de reviser le « catalogue » du jésuite italien, où des écrivains immortels figuraient à côté de noms depuis longtemps oubliés.

[P. 440]. « En ce mesme temps il y eut de grands personnages, excellens en sçavoir, qui florissoient principalement à Florence. Accurse tres-fameux jurisconsulte et tres-versé au droict civil, Dantes Aligere, Poëte excellent, qui a composé des vers en langue toscane, et Jean Villano grand historien de son temps. Desquels estoit contemporain Nicephore Calliste historien, et Jean l'Escot le plus subtil esprit, et d'un discours le plus couvert et obscur qui se peut trouver.

[P. 454]. En ce mesme temps, Petrarque, De Lira, Durand, et Gregoire de Rimini, estoient en grande reputation.

[P. 461]. Ce mesme aage fut honoré d'hommes doctes et de saincte vie. Balde vivoit pour lors tres-fameux jurisconsulte, disciple de Barthole, et maistre du Pape Gregoire onziesme, Jean Bocace et Jean Columbin, fondateur de l'ordre des Jesuates, tous égaux [1] et contemporains de S. Catherine de Sienne.

[P. 471]. En ce mesme temps vivoit Paul Venitien et Chrysoloras qui apporta la cognoissance des lettres Grecques en Italie. Et quelque peu de temps apres la langue Latine qui s'abatardissoit commença d'estre cultivee.

[P. 482]. En ce temps vivoit le Poëte Maffee Aegie, Laurent Justinian, Denys le Chartreux, Antonin de Florence, qui furent tous renommez en sçavoir et sainteté de vie.

[P. 486]. Après l'éloge du Pape Eugène, énumération des « secretaires et domestiques » : Léonard Aretin, Charle Pogge, George Trapezonce, Flave Blonde, fameux historiographes.

[P. 495]. Du temps du Pape Xyste 4, Jean Triteme, Rodolphe, Agricola, Ambroise Calepin, Ange Politian, Hierosme Pontanus, Hierosme Vida, et Sanazare, furent grandement estimez pour leur sçavoir.

[P. 504]. En ce temps vivoit le Poëte Baptiste de Mantouë, lequel estoit fort renommé en son temps.

[P. 505]. Martin Luther et Ignace Loiola.

[P. 507]. Eloge de Léon X, « fauteur des lettres et des hommes lettrez », entre autres : Jean Parrhase, Augustin Niphe, et Basile Chalcondile fils de Demetrius, Pierre Bembes, et Jacques Sadolet.

[P. 519]. Ce fut en ce temps que florissoient Paul Emil, Paul Jove, François Guiciardin historiens, et Ambroise Novede poëte.

[P. 531]. A peine se pourra trouver un siecle plus fertile en grand nombre de personnages sçavans : entr'autres estoient en grande estime Adrian Turnebe, Pierre Victor, Pierre Perpinian, Paul Manuce, Marion Conrad, Marc Antoine Muret, Charles Sigogne, Annibal le Car, Jean Bargee. »

Cette liste est curieuse autant par les noms qu'elle contient que

1. Au sens du latin *aequalis*, contemporain.

Digitized by Google

par ceux qui n'y figurent pas. Elle suffirait à nous convaincre que l'ardent ennemi de Luther et des huguenots qu'était Torsellini fut loin d'être hostile à la Renaissance et aux humanistes.

Plus intéressante encore est l'appréciation générale que le continuateur de Torsellini devait porter sur les écrivains du xvi[e] siècle.

[Page 555]. «Ce siecle merite bien qu'on luy face l'honneur de mettre sur le theatre de la memoire les hommes illustres en pieté et en sçavoir, qui l'ont rendu plus florissant. En cet aage estoient renommez en Poësie Marc Hierosme Vida Evesque en Italie, Claude d'Espense Theologien des plus fameux de son temps en France, Jacques Amyot Evesque d'Auxerre, Arnauld Sorbin Evesque de Nevers, Laurent Surius, Jacques de Billy Abbé de S. Michel en Lair, Onuphre, Augustin natif de Verone, S. Charles de Borrhomee Cardinal et Archevesque de Milan: La bien-heureuse mere Terese fondatrice des Carmes deschaussez : un grand nombre de saincts et doctes personnages de la compagnie de Jesus : François Panigarole grand Predicateur de l'ordre de S. François, Evesque d'Ast : Louys de Grenade Predicateur de l'Ordre de S. Dominique : Martin Aspilcueta surnommé Navarre, grand Theologien et Canoniste : François Toled Cardinal, Gilbert Genebrard grand Theologien Evesque d'Aix, tres-versé en la langue Hebraïque, Pierre de Ronsard Prince des Poëtes françois. Jacques Cujas premier Jurisconsulte de son temps, Barnabé Brisson President en la Cour de Parlement, Pierre d'Epinac Archevesque de Lyon : Pontus de Thiard Evesque de Chaalon sur Saone, et une infinité d'autres. »

Singulière liste et bien hétéroclite ! Les deux plus grands prosateurs du xvi[e] siècle, Rabelais et Montaigne, ne sont même pas nommés. L'un fut sans doute moins « illustre en piété » qu'en « sçavoir » ; l'autre est probablement confondu dans cette « infinité » qui termine l'énumération. Constatons en outre que, malgré son talent, Calvin est également omis [1]. Il eût paru blessant de placer cet hérétique à côté des théologiens et des prédicateurs mentionnés. Enfin, et c'est peut-être la remarque la plus curieuse, en 1622 Ronsard est encore pour Tournet, qui ignore Malherbe, ou du moins ne le cite nulle part, « le prince des poètes français ».

Quelques pages plus loin, Tournet indique d'autres personnages « excellens en sçavoir », qui fleurissaient vers le règne d'Henri IV, « tant sacrez que profanes ». Les premiers sont le Cardinal Baronius, le Cardinal Bellarmin, le Cardinal Du Perron, « la merveille de son siecle en abondance de sçavoir », le Cardinal de la Roche-Foucaut. Parmi les « profanes » : Juste Lipse, « homme de tres grande litterature », Guillaume du

1. Torsellini l'avait d'ailleurs fustigé : « Calvin disciple, pire que Luther son maistre ... » (p. 524).


Digitized by Google

Vair, « l'un des mieux disans de ce temps », Papirius Masson, historiographe, Charles Paschal, Louys d'Orleans, Jean Savaron, Josephe Scaliger, fils de Jules [1].

J. Tournet n'a garde d'oublier Antoine Faure, « premier president du Parlement de Savoye, et un des plus grands Jurisconsultes de son temps ». On ne fera que s'étonner davantage de voir qu'il omet saint François de Sales dans sa liste des grands hommes vivant au début du XVII[e] siècle. Serait-ce parce que, dans le nombre des personnages « sacrés », il n'admet (p. 564) que des Cardinaux? « J'en laisse une infinité d'autres qui ont escrit en Theologie », nous dit-il. Comme précédemment Montaigne, saint François de Sales serait-il ici confondu dans cette « infinité »? Pourtant, à la page suivante, tout un paragraphe est consacré à cette Juliane Morelle qui, âgée seulement de treize ans, « tres-versee en langue Grecque, Latine et Hebraïque, et en la Philosophie », soutint publiquement à Lyon des thèses en philosophie, avant d'entrer au couvent de S[e] Catherine de Sienne, à Avignon.

Pour clore ce petit chapitre, citons encore quelques noms recueillis çà et là : Jacques Jusheaume ; Jean de Rouen. Celui-ci, entre autres titres pour passer à la postérité, fonda une « chaise » en théologie au Collège de Sorbonne et « fut le mieux renté de tous les beaux esprits », comme devait dire plus tard Boileau. Il était en effet « estimé le plus riche de tous ceux qui ont faict profession d'enseigner les bonnes lettres : ayant vaillant de son trespas plus de deux cens mille francs [2] ». Il y avait de quoi rendre jaloux, s'ils n'eussent été docteurs en théologie. André du Val, Durand, et même Henry de Sponde, l'abréviateur de Baronius [3].

L'ouvrage de Tournet s'achève sur le récit de menus faits qui eurent lieu le 13 décembre 1621 [4]. Saint François de Sales vivait encore à cette date. Si l'avocat parisien avait prolongé de quelques mois sa chronique, nous aimons à croire que la mort du grand évêque n'eût pas passé inaperçue. Sans doute le continuateur de Torsellini aurait rendu l'hommage qui était dû à cette « gloire de la Savoie et des lettres françaises ».

Annecy, 22 avril 1911.

1. Pages 564, 565.
2. Page 619.
3. Page 689, il sera fait mention d'Antoine de Montchrestien. Mais ce n'est pas à ses œuvres poétiques que l'auteur de la tragédie de l'*Ecossaise* doit cet honneur. Il prit part à un soulèvement de huguenots en Normandie, et fut tué dans une escarmouche, en 1621.
4. Le privilège est daté du 24 décembre 1621.

Digitized by Google

II. — « Au Jardin de l'Infante » d'Albert Samain et la « Revue Savoisienne »

L'accueil bienveillant fait à notre petit chapitre de critique littéraire relatif au *Chariot d'Or* d'Albert Samain [1] nous engage à le compléter brièvement.

Quelques-unes des poésies couronnées par la Florimontane en 1894 n'avaient-elles pas été recueillies dans une édition du *Jardin de l'Infante* que nous n'avions pu consulter [2] ? Telle est l'une des questions accessoires que nous avons posées. Ces pièces sont *La Vache, Ville Morte, David, Les Dompteuses.* Or les deux premières figurent bien dans les récentes éditions du *Jardin de l'Infante,* par exemple dans la 13ᵉ, datée de 1906. Le texte diffère assez sensiblement de celui que publia jadis la *Revue Savoisienne.*

Ces variantes offrent le même genre d'intérêt que celles dont nous avons entrepris l'examen en comparant le texte de notre Revue à celui du *Chariot d'Or.*

Nous nous bornerons cette fois à constater les divergences. Chaque lecteur pourra tirer de cette comparaison les conclusions qu'il lui plaira. Il nous saura gré de lui laisser ainsi tout le plaisir qui résulte d'un jugement personnel [3].

I. — *LA VACHE*

Les modifications ne concernent que le premier quatrain. Elles ne laissent pas d'être assez importantes.

Voici le texte de ce quatrain, tel qu'il est imprimé dans *Au Jardin de l'Infante* [4] :

> Rousse dans le pré vert que *la lumière* inonde,
> Elle va, lente, avec de l'herbe *entre* les dents ;
> *Son fanon musculeux croule à plis abondants,*
> Et sa queue alentour de ses flancs vagabonde [5].

1. *Le Chariot d'Or* d'Albert Samain et la *Revue Savoisienne* ; Annecy, Abry, 1911 (extr. de la *Revue Savoisienne*).
2. *Revue Savoisienne*, 1911, p. 33 ; (p. 6 du tirage à part).
3. La première édition de *Au Jardin de l'Infante* est de 1893. Il serait intéressant de savoir à quelle date *Chanson Violette, La Vache, Ville Morte* ont reçu l'hospitalité dans ce recueil. Pour quels motifs *Les Dompteuses* et *David* n'ont-ils pas eu semblable honneur ?
4. *Au Jardin de l'Infante*, « augmenté de plusieurs poèmes » ; 13ᵉ éd., p. 215 ; 1906 ; *Mercure de France*.
5. Cf. *Revue Savoisienne*, 1894, p. 17, et 1911, p. 33 (p. 6 de notre brochure).
Les variantes sont imprimées en italique.

Digitized by Google

II. — *VILLE MORTE*

a) Texte inséré dans « Au Jardin de l'Infante » [1]

Vague, perdue au fond des sables monotones,
La ville d'autrefois, sans *tours et* sans remparts,
Dort le sommeil dernier des vieilles Babylones,
Sous le suaire blanc de ses marbres épars.

Jadis elle régnait ; *sur* ses murailles fortes
La Victoire étendait ses deux ailes de fer.
Tous les peuples d'Asie assiégeaient ses cent portes ;
Et ses grands escaliers descendaient vers la mer..... .

Vide à présent, et pour jamais silencieuse,
Pierre à pierre, elle meurt, sous la lune pieuse,
Auprès de son vieux fleuve ainsi qu'elle épuisé(.)
Et, seul, un éléphant de *bronze*, en ces désastres,
Droit encore au sommet d'un portique brisé,
Lève tragiquement sa trompe vers les astres.

b) Texte du manuscrit et de la « Revue Savoisienne » (1894)

Six vers offrent des variantes :

[1er vers] *Seule,....*
[2e vers] La Ville d'autrefois, sans *portes,* sans remparts...
[5e vers] *Puissante, elle a vécu dans* ses murailles fortes.
[6e vers] *Ses jardins merveilleux la parfumaient, l'hiver.*
[7e vers] *Les peuples sans relâche* assiégeaient ses cent portes,...
[12e vers] Et seul un éléphant de *pierre.....*

En attendant que nous ayons retrouvé les deux seules pièces *(David* et *Les Dompteuses)* dont la réimpression nous échappe encore actuellement, nous transcrirons aussi, bien qu'elles n'aient pas une grande importance, les variantes de la *Chanson Violette* [2]. On relira toujours avec plaisir cette jolie romance d'amour.

III. — *CHANSON VIOLETTE*

Texte du manuscrit (Cf. *Revue Savoisienne*, 1894).	Texte inséré dans *Au Jardin de l'Infante* [3].
Et ce soir là, je ne sais, Ma Douce, à quoi tu pensais Toute triste, Et voilée en ta pâleur Au bord de l'étang couleur D'améthyste.	

1. Edition indiquée, p. 209.
2. Cf. *Revue Savoisienne*, 1894, p. 15 et 19 ; 1911, p. 32 et 39 (p. 5 et 12 du tirage à part).
3. Page 191, 13e éd. (*L'Urne Penchée.*)

Digitized by Google

Tes yeux ne me voyaient point ;
Ils étaient enfuis loin, loin
De la terre,
Et je sentais, malgré toi,
Que tu marchais près de moi
Solitaire.

Le bois était *sombre* aussi
Et du feuillage obscurci,
Goutte à goutte,
Dans nos cœurs noyés d'ennui
La tristesse de la nuit
Tombait toute.

Le bois était *triste* aussi.
[les vers 4 et 5 sont intervertis]

Un cor triste au loin sonna...
Ton âme alors frissonna
Et, sans crise,
Ton cœur défaillit mourant,
Comme un flacon odorant
Qui se brise.

Dans la brume un cor sonna

Et lentement de tes yeux
De grands pleurs silencieux,
Taciturnes,
Tombèrent comme le flot
Qui tombe, éternel sanglot,
Dans les urnes.

Nous revînmes à pas lents.
Les crapauds chantaient dolents
Sous l'eau morte ;
Et j'avais le cœur en deuil
En t'embrassant sur le seuil
De ta porte.

Depuis je n'ai *pas* cherché
Le secret encor caché
De ta peine.
Il est des soirs de rancœur
Où la fontaine du Cœur
Est si pleine !

Depuis je n'ai *point* cherché

Fleur *exquise* entre les fleurs,
Va garde au fond de tes pleurs
Ton mystère.
Il faut au lys de l'amour
L'eau des yeux pour vivre un jour
Sur la terre.

Fleur *sauvage* entre les fleurs

Nota. - Dans cette même édition du *Jardin de l'Infante*, le vers du sonnet « Galswinte » que nous avons cité [1] est ainsi modifié :

1. *Revue Savoisienne*, 1911, p. 39 (tirage à part, p. 12, note 2).


Digitized by Google

Dans le palais brutal où vit son rude époux [1].

Enfin, à propos du vers initial du *Sphinx* :

Blanc sur l'horizon *bleu* vibrant d'incandescence...
(Texte de la *Revue Savoisienne*),

un de nos collègues a l'obligeance de nous communiquer la phrase suivante de Chateaubriand :

« Le château de Salzbourg, accroissant le sommet du monticule qui domine la ville, incrustait dans le ciel ***bleu*** son relief *blanc* [2]. » Y aurait-il imitation de la part de Samain ? En ce cas, le poète n'aurait-il pas modifié son vers uniquement pour effacer toute trace de réminiscence ? Dès lors la variante :

Seul sur l'horizon *bleu*... (Texte du *Chariot d'Or*),

ne serait-elle pas la plus récente ?

La similitude de ces deux passages est assurément curieuse. Mais, à notre avis, cette rencontre est toute fortuite. Nous ne croyons guère à une réminiscence ; moins encore à une imitation volontaire. Cette opposition de couleurs est si naturelle qu'elle se présente spontanément à l'esprit [3]. Point n'est besoin d'être Chateaubriand, ni même Albert Samain, pour en être frappé. Aussi nous doutons fort que le poète soit allé découvrir dans les *Mémoires d'Outre-Tombe* semblable antithèse. En cherchant bien, on trouverait sans aucun doute plus d'un passage analogue dans nos grands écrivains. Imitations ? Nullement ; mais simples coïncidences. Sinon, le moyen d'écrire deux lignes où l'on ne puisse relever au moins un membre de phrase antérieurement imprimé ?

C'est imiter quelqu'un que de planter des choux !

J. Désormaux.

Annecy, 25 mai 1911.

1. Edition indiquée, p. 99. — Faudrait-il lire *rit* ?
2. *Mémoires d'Outre-Tombe*, journal de Padoue à Prague, du 20 au 26 septembre 1833.
3. Cf. le début du sonnet « *La Toison d'Or* » :

Noire dans la nuit *bleue*, Argô vogue, rapide...
(*Au Jardin de l'Infante*).


Digitized by Google

LE SEMNOZ

SA STRUCTURE GÉOLOGIQUE & SES NIVEAUX AQUIFÈRES
GÉOGRAPHIE PHYSIQUE DE LA RÉGION

(Conférence faite au sommet du Semnoz le 11 juin 1911)

Le Crêt de Châtillon du Semnoz (alt. 1704^{m}) est un des points d'où l'on peut prendre un excellent aperçu des formes du terrain de la région. De quel côté que l'on se tourne, l'ensemble complexe qui frappe les yeux, n'est pas un amas chaotique de montagnes mais bien des systèmes de plissements, ordonnés suivant un certain rythme, qui sont d'excellents exemples pour servir, en quelque sorte d'illustration, à une leçon élémentaire de géographie physique.

COUP D'ŒIL A VOL D'OISEAU.

Dans toute la partie du nord, voici une vaste étendue accidentée de basses collines et de plateaux c'est la **Formation molassique** qui s'étend depuis le synclinal de *Rumilly* jusqu'à la Plaine suisse en passant par le plateau des *Bornes*. C'est une profonde dépression comblée par la molasse dont les lambeaux affleurent en de nombreux points, mais qui est souvent cachée par un énorme manteau de dépôts glaciaires ou fluvio-glaciaires atteignant parfois 200^{m} de puissance près de Rumilly et de Menthonnex. Sur ces terrains s'appuient les piles du viaduc bien connu d'Evires.

Là-dessus s'étendent tous les débris des extensions glaciaires et surtout une étonnante traînée de blocs erratiques, apports d'un glacier local quaternaire, sur la lande pittoresque des *Rocailles*.

Un peu plus loin dans l'ouest, le *Mont-Sion*, énorme moraine démantelée de l'ancien glacier de l'Arve, est le pendant de cette formation.

Tout près, s'étend le plateau de *Seynod* où des mamelons entourés de dépressions humides offrent l'aspect caractéristique des paysages morainiques. Toute cette partie de la région est due au modelé glaciaire et à l'apport formidable des puissants torrents de l'époque quaternaire.

Digitized by Google

Bordant, à l'ouest, cette vaste plaine, se profilent sur l'horizon une série de plis allongés, des rides montagneuses parallèles qui constituent le **Faisceau jurassien.**

L'un de ces plis, dans le N.-O., le *mont des Princes* est séparé par une profonde entaille (le Val de Fier) de la chaîne *Gros-Foug-Clergeon* qui domine de ses escarpements le lac du Bourget.

Une des grandes dorsales du Jura méridional, le *Credo*, disloquée par une cassure où le Rhône fraye sa voie, reparaît sur la rive gauche du fleuve avec le *Vuache*, croupe montagneuse qu'une autre cassure sépare du *mont de Musiège*, éminence conique qui n'est autre que le flanc occidental de la voûte du Vuache rompue suivant son axe.

D'une même allure structurale, le *Salève* surgit, regardant l'ouest de ses falaises escarpées et s'éteint dans la plaine de Genève, après s'être accidenté d'une dépression le *Col de Monnetier*, intéressant au point de vue de l'histoire hydrographique de la région, ainsi qu'on le verra plus loin.

Cette chaîne déviée, comme décrochée suivant son axe, se continue par la montagne d'*Allonzier*, profondément entaillée par les Usses, projette l'épaulement du *Mandallaz* au-dessus de l'immense delta torrentiel du Fier, qui a creusé son lit dans ses anciennes alluvions à Brogny, et vient s'éteindre après une dernière cassure (Gorges du Fier) dans le bombement de Chavaroche.

Ce n'est pas tout. Si l'on se tourne vers le sud, on aperçoit un autre système de montagnes dont l'aspect diffère complètement des précédentes. La pointe du *Nivolet* jalonne exactement notre Semnoz, dont il est le prolongement, tranché en cluse par le Chéran. Ce pli anticlinal délimite vers l'ouest le *massif des Bauges*, sorte de puissant camp retranché bastionné de crêtes imposantes, qui encaisse des combes ombreuses depuis le col de Leschaux et le cours de l'Isère, jusqu'à la dépression Lac d'Annecy — seuil de Faverges.

Ces Bauges sont une région bien individualisée, où plusieurs sommets montrent ce phénomène très curieux de géographie physique : savoir l'*inversion des reliefs*. En effet les falaises calcaires qui s'érigent sur leur socle de pâturages et de forêts proviennent d'anciens fonds de vallées qui sont maintenant des *synclinaux perchés* (Trélod, Charbon) ; l'érosion a détruit les voûtes correspondantes, les anticlinaux sont devenus des vallées et le relief de la contrée s'en est ainsi trouvé inversé.

Digitized by Google

Les Bauges constituent le **Faisceau sub-alpin** et leurs plis se continuent exactement dans ceux des *hautes chaînes calcaires* qui dressent leurs nobles silhouettes dans tout le pays à l'est du lac d'Annecy.

On se rend compte très bien, sur ce point élevé, de la concordance des plis. La grande voûte du *Veyrier*, rompue perpendiculairement à son axe, qui vient mourir dans le synclinal de Leschaux ; la chute rapide de l'axe du *Roc des Bœufs*, qui s'abaisse au passage du lac d'Annecy pour se relever dans l'ondulation occidentale du *Roc de Chère* ; le *Mont Beauregard* qui se relie à la faille est de Chère, et le synclinal des *Contrebandiers* qui va se perdre dans celui d'*Entrevernes*.

Toutes ces montagnes sont hardiment sculptées ; toujours des abrupts calcaires se dressent à pic sur des pentes de calcaires marneux. Les unes présentent des voûtes rompues dont les falaises montrent la tranche des couches ; les autres *(Lanfon, Cruet, Muraz)* dressant leurs singuliers fonds de synclinaux en relief inversé.

Enfin la *Tournette* émerge d'un socle qui montre l'infrastructure du pays subalpin : les plissements en profondeur du jurassique supérieur dans les escarpements de Saint-Germain, au dessus desquels montent les talus hauteriviens couverts de pâturages que couronnent plusieurs barres rocheuses d'urgonien.

Par delà, quelques échancrures permettent d'apercevoir la crête découpée des Aravis qui flanque la longue dépression synclinale (*Serraval-Le Reposoir)* comblée d'une puissante nappe de dépôts tertiaires sur lesquels reposent isolés, deux énormes paquets montagneux n'ayant aucun rapport de continuité de dépôt avec les terrains sous-jacents : les montagnes triasiques et liasiques des *Annes* et de *Sulens*. Ce sont les derniers témoins respectés par l'érosion, d'une formidable *nappe de charriage* ou *pli couché* descendu de l'intérieur des Alpes et laissé en recouvrement sur des formations plus récentes.

Enfin, dans le lointain, surgit la barrière puissante formée par les aiguilles déchiquetées et les masses revêtues de neiges et de glaciers qui constituent la **Zone cristalline** du Mont-Blanc.

Telle est sommairement décrite la vue d'ensemble du pays, prise de cet incomparable belvédère du Semnoz, qui donne une notion exacte de la morphologie générale de la région.

Digitized by Google

Nous allons maintenant étudier la montagne dans sa structure et ses origines.

* * *

Le Semnoz sort de la plaine au sud d'Annecy et allonge sa longue croupe qui s'élève tranquillement, sans inflexions, par la colline du Château et le Crêt du Maure, jusqu'aux Crêts de la Grande Dannaz (alt. 1543^{m}) et de Châtillon (1704^{m}). Son axe fléchit ensuite, jalonné encore par le Crêt de l'Aigle (1634^{m}) pour s'abaisser rapidement jusqu'au défilé de Bange et au Pont de l'Abîme où le Chéran cisaille la montagne en une cluse profonde. Au nord, à Vovray, naît en outre une autre petite voûte satellite qui pince entre elle et les escarpements des Becs, le frais vallon de Sainte-Catherine *(coupe I)*.

STRATIGRAPHIE.

Le Semnoz est un pli essentiellement crétacique. En coupe, la montagne dessine une voûte composées de couches emboîtées les unes dans les autres ; d'abord un noyau *Berriasien*, c'est-à-dire des marno-calcaires *infravalanginiens* surmontés de deux importantes formations : le *Valanginien* et l'*Hauterivien*. Le tout est recouvert d'une épaisse carapace de calcaires compacts appartenant à ce complexe dit *facies urgonien* : comprenant la masse inférieure = *Barremien inférieur* et *Barremien supérieur* ; le *Rhodanien* ou *Couches à Orbitolines*, et la masse urgonienne supérieure qui se rapporte à l'*Aptien inférieur*.

Viennent ensuite, plaquant le flanc est, le *Gault* protégé de l'érosion, partout où il existe, par les couches du crétacé supérieur ou *Senonien* = *Aturien*.

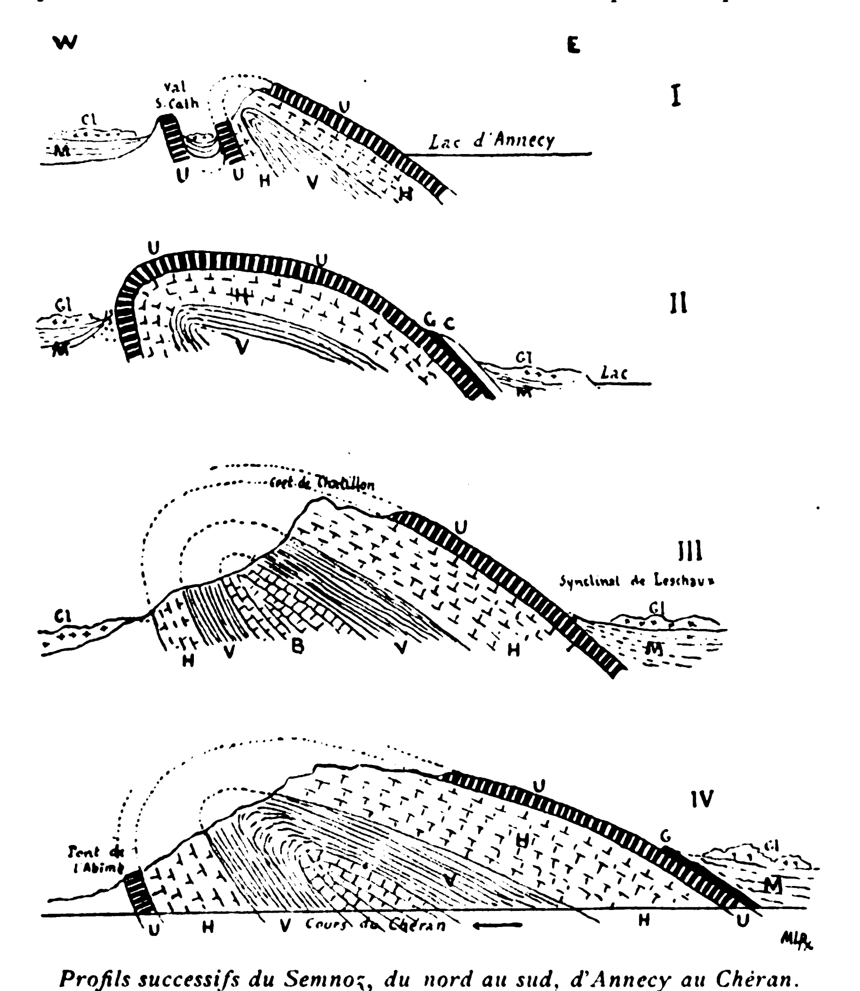
Des lambeaux de *Sidérolitique*, sables jaunes ou verdâtres, ravinent çà et là les crevasses dans les parties nord et est. Enfin l'*Aquitanien* = *Casselien* représenté par la molasse, comble les deux synclinaux qui flanquent la montagne à l'ouest et à l'est.

Des paquets énormes de *quaternaire*, des moraines et des dépôts fluvio-glaciaires recouvrent cette formation tertiaire. Des blocs erratiques sont en outre épars sur la surface de ces terrains sédimentaires, marquant le stade de la dernière extension glaciaire *(v. coupes I, II, III, IV)*.

Digitized by Google

ORIGINE ET AGE DU SEMNOZ.

Cette ride montagneuse s'est produite sous l'influence d'une poussée latérale venant de l'intérieur des Alpes. Le pli s'est



Profils successifs du Semnoz, du nord au sud, d'Annecy au Chéran.

B. Berriasien. — **V.** Valanginien. — **H.** Hauterivien. — **U.** Urgonien. — **G.** Gault. **C.** Craie sénonienne. — **M.** Molasse. — **Gl.** Glaciaire.

Coupes. I. Par le Crêt du Maure. — II. Au sud de Sevrier. — III. Par le Crêt de Châtillon. — IV. Suivant le cours du Chéran (au centre le Berriasien B).

déversé vers l'ouest, s'est cassé à la charnière et montre depuis les Becs jusqu'au sommet du val de Sainte-Catherine les tranches des couches *(coupe I)*. Il devient ensuite régulier *(coupe II)* et ce n'est qu'à partir de la région culminante que la couverture urgonienne a été démantelée, décapée par l'érosion de sorte qu'elle laisse affleurer comme au travers d'une boutonnière

Digitized by Google

les couches hauteriviennes sous-jacentes sur lesquelles s'étendent les pâturages (*coupe III*). L'écorchure de la nappe calcaire s'agrandit, les couches sous-jacentes sont entamées jusqu'à leur noyau et dans toute l'étendue du défilé de Bange, on voit les contacts des différents terrains. La voûte est maintenant complètement déversée à l'ouest, montrant au Pont de l'Abîme, l'Urgonien presque vertical (*coupe IV*).

De nombreux auteurs ont envisagé le Semnoz comme étant la continuation du pli du Salève; ce dernier ayant été rejeté vers l'ouest par suite d'une cassure et d'un décrochement latéral. Cette interprétation est inexacte. En effet, nous avons démontré, mon ami Revil et moi, par l'étude de la terminaison de la partie nord du Semnoz que l'axe de ce pli va en s'abaissant vers le nord pour s'éteindre dans la plaine suivant un plongement dit *péri-clinal*. En ce point les couches montrent leur dos, s'inclinent dans un pendage régulier et périphériquement, suivant la trace d'un cercle, de l'ouest à l'est en passant par le nord (*fig. 1*). Cette montagne est donc ce qu'on appelle en tectonique un *brachyanticlinal*, c'est-à-dire un anticlinal raccourci ou en d'autres termes : un dôme.

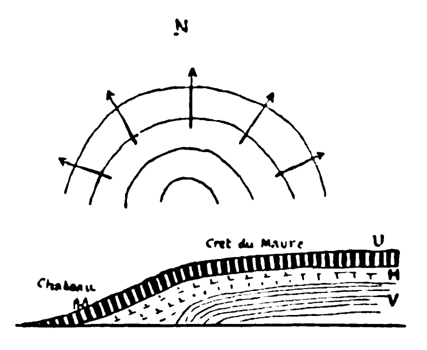


Fig. 1.
Plongement périclinal de la terminaison septentrionale du Semnoz.

Ce phénomène n'est pas isolé dans la région. J'ai pu, en effet, dans la montagne de Veyrier, suivre les couches plongeant de la même manière jusqu'au lit du Fier. Le pli s'abaisse donc, sur le versant nord, au passage du torrent entre les hameaux de Sur les Bois et du Creux sur la route de Dingy-Saint-Clair. C'est là un exemple très caractéristique de la loi des *vallées transversales dans les Alpes* énoncée par M. Lugeon, constatant l'abaissement des axes des plis au passage des cours d'eau qui sortent perpendiculairement à la direction de ces plis.

L'étude détaillée des formes des restes organisés et la constitution pétrographique des terrains montre des différences notables entre les niveaux des chaînes jurassiennes et les ni-

Digitized by Google

veaux correspondants du Semnoz. On peut donc affirmer que les conditions physiques de dépôt n'étaient pas les mêmes et distraire en conséquence le Semnoz du faisceau sub jurassien.

C'est assurément un *pli intermédiaire* entre le Jura et les Alpes, une chaîne subalpine, à noyau infra crétacé et *isolé* des autres plis à l'ouest comme à l'est par un énorme synclinal de molasse. Or ces dépôts aquitaniens (molasse de la dépression de Leschaux) sont les derniers que l'on rencontre vers l'est : ils n'existent plus à l'intérieur des hautes chaînes calcaires qui étaient déjà émergées au moment de la formation de la molasse.

Le Semnoz s'esquissa donc au cours de la période tertiaire et on peut se rendre compte de l'époque relative du premier ridement sur cet emplacement, par l'examen des relations de la molasse avec les couches sédimentaires les plus récentes de cette montagne. Elle est isolée, nous l'avons vu, au centre de la molasse. Or, il s'agit de déterminer si le Semnoz était déjà modelé au moment où les eaux aquitaniennes déposaient leurs sédiments, ou bien s'il s'est soulevé postérieurement, en redressant, dans son mouvement de surrection les couches de la molasse. Une observation faite par M. Revil et moi, résout le problème. En effet, à la carrière de Vovray, à gauche de la route, la retombée de la voûte urgonienne est presque verticale et en un point on voit très nettement le contact de ce terrain avec les couches de la molasse qui font avec le premier un angle de 25 à 30 degrés (*fig. 2*). Il y a donc là *discordance* évidente. Si les dépôts aquitaniens s'étaient produits sur un emplacement non encore soulevé, leurs couches seraient exactement parallèles à celles des terrains subordonnés, mais un léger ridement s'était déjà produit et les couches plus récentes de la molasse forment naturellement un angle de *discordance* avec les anciennes.

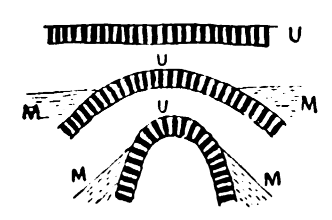


Fig. 2. — Le dépôt de la Molasse et son contact avec l'Urgonien.

Ce fait éclaire donc la question de l'âge de la montagne. Le premier plissement, dû à l'action des forces orogéniques, a eu lieu avant l'apparition de la molasse : le plissement s'est ensuite accentué, la molasse se déposait alors dans le golfe formé par le vallon de Sainte-Catherine et ses couches ont suivi le mouvement de la ride qui s'élevait.

Digitized by Google

C'est à partir de cette époque que, les forces internes conti nuant à s'exercer, se sont produits les accidents structuraux suivants :

1° Cassure de la charnière de la voûte formant l'escarpement des Becs ;

2° Faille dite du Crêt-du-Maure en arrière de la colline du Château ;

3° Faille du Val Poncet.

Ces deux accidents tectoniques déterminent par leur intersection, ainsi que je l'ai fait voir ailleurs, la formation abyssale du Boubioz, au lac d'Annecy. Plus tard ces points de moindre résistance ont donné prise à l'érosion, des dépressions se sont creusées qui ont été ensuite comblées par les dépôts de l'époque glaciaire.

La Cluse de Bange, qui coupe la chaîne Semnoz-Nivolet n'est pas un accident de cette nature.

Ainsi que l'a démontré le Professeur Lugeon, le réseau hydrographique de la région était déjà précisé au moment où le pli commençait son ridement. Le Chéran tertiaire a rencontré dans son mouvement de creusement les calcaires urgoniens fissurés, éminemment préparés pour l'érosion et comme le mouvement de surrection de la montagne était très lent, le Semnoz a été scié en deux par le Chéran, au fur et à mesure qu'il s'élevait.

Par suite du recul progressif des rivages vers l'ouest, la région se soulevant progressivement, le niveau de base du torrent s'abaissait et l'érosion régressive s'affirmait de plus en plus, concertant son action avec l'élévation lente du pli.

En jetant les yeux vers le nord, on peut observer dans le lointain, deux phénomènes du même ordre. Pour le Val du Fier c'est un processus identique qui a frayé la route du torrent au travers de la chaîne Grand Foug-Mont des Princes. Le creusement se faisait en même temps que le pli s'élevait ; le Fier avait déjà atteint l'Urgonien lorsque ce pli s'est dressé sur son passage. D'autre part les Usses qui contournent les Princes, devaient se diriger primitivement vers le Val, mais elles n'avaient pas encore rencontré l'Urgonien et elles ont été déviées vers le nord en glissant le long de la tête périclinale de cette montagne. Il en est de même de la coupure du Petit Salève (Pas de Monnetier) qui est probablement un ancien lit de l'Arve, abandonné par cette rivière avant la fin du mouvement de plissement du Salève..

Digitized by Google

LE RÉGIME AQUIFÈRE.

Dès que l'on atteint les premières prairies du sommet, en montant par le sentier du col de Leschaux, on rencontre à droite et à gauche de curieuses dépressions connues sous le nom de *Dannes*. Ce ne sont autres choses que des sortes d'entonnoirs qui abondent dans toutes les régions calcaires sous le nom de betoires, de gouffres ou d'avens ; là-dedans s'engouffrent les pluies. Ces puits naturels, la plupart du temps encombrés de matériaux dus aux glissements des terrains sous-jacents, sont un stade particulier du travail de creusement dû au ruissellement des eaux et à leur pouvoir dissolvant.

Les précipitations atmosphériques sont considérables dans le vaste bassin de réception constitué par le Semnoz. Bien que les observations pluviométriques locales n'aient pu être faites d'une façon suivie, on peut vraisemblablement leur attribuer comme moyenne la hauteur d'eau tombée dans le bassin du lac d'Annecy, soit environ annuellement $1250^{m}/^{m}$.

Une partie des pluies ruisselle sur les pentes, l'autre, la plus considérable, s'infiltre, et dans son trajet au travers des terrains qu'elle parcourt, effectue sans trève son travail d'agent dégradateur, érosif et dissolvant. Ces phénomènes de dissolution sont très intenses, car un gramme de calcaire se dissout dans 1000 parties d'eau chargée d'acide carbonique.

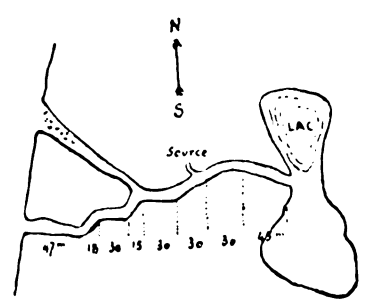
Les calcaires très fissurés de la couverture urgonienne laissent passer la totalité de l'eau qui descend en profondeur, où elle atteint des zones d'argiles et de marnes imperméables. Après avoir, sur sa route, décalcifié les roches, les eaux finissent par se réunir en rivières souterraines ; elles commencent par sculpter la surface en lapiaz, elles élargissent les fissures, y creusent des cavernes qui se remplissent et sont le point de départ de la plupart des sources vauclusiennes ou *résurgences* que l'on voit sourdre sur les flancs de la montagne, en quelques points bas.

C'est par ces procédés mécaniques d'érosion ou de dissolution chimique que se sont produites plusieurs grottes ou cavernes, réservoirs intermittents d'eau, tels la caverne de la grande Danne, celle du Var et surtout la grotte de Bange.

Cette dernière est une grotte à deux issues qui est creusée au-dessus du hameau de Martinod, au point de contact entre les marnes hauteriviennes et les calcaires urgoniens. Un sou-

Digitized by Google

terrain se dirigeant de l'ouest à l'est, long de 245 ^{m}, conduit à une salle assez vaste de 10 à 12 ^{m} de hauteur, occupée en partie par un petit lac. Une source surgit dans la paroi de gauche du souterrain. (V. plan d'après un croquis d'Eloi Serand.)



Plan de la Grotte de Bange, d'après un croquis d'Eloi Serand.

Une autre grotte, insuffisamment connue, a été explorée en 1892, suivant une relation anonyme parue dans les *Alpes* en septembre 1892, par trois touristes qui disent s'être avancés de 2 kilomètres 1/2 dans une grotte sèche, rapidement descendante, haute de 1 à 70 ^{m}. C'est probablement une ancienne rivière souterraine. Il serait intéressant d'explorer méthodiquement cette cavité, qui est située non loin du sommet de la montagne.

Les eaux, dans leur trajet, suivent évidemment l'inclinaison des couches ; or il est utile de détruire ici cette légende de la prétendue communication de la grotte de Bange avec celle du Var, ou même avec le lac d'Annecy. Ce fait est géologiquement impossible, car les eaux de la grotte de Bange sont isolées du versant oriental et du bassin lacustre par toute l'épaisseur de la molasse de la dépression de Leschaux, dont le col est à l'altitude 904, tandis que la grotte s'ouvre à la cote 769 ^{m}. Il est plus vraisemblable d'admettre qu'elles trouvent leur écoulement naturel en suivant la ligne de plus grande pente des couches profondes et se dirigeant vers le Chéran en amont du pont de Bange.

Le Semnoz est en somme une gigantesque éponge très altérée, qui s'assèche rapidement, mais collecte les eaux de son bassin pour les réunir en plusieurs niveaux d'eau, qui sont déterminés par la stratigraphie des terrains.

Ces niveaux d'eau sont nombreux et importants en raison de la variété des couches géologiques imperméables.

La majeure partie des précipitations atmosphériques est collectée par le crible puissant des calcaires urgoniens et rencontre son niveau imperméable dans les marno-calcaires hauteriviens sous-jacents. C'est un débit abondant, mais irrégulier. (Balmettes, Tunnel de la ligne d'Albertville, Var.)

Digitized by Google

Un autre niveau est fourni par le Gault (cascade de Sevrier et émergences sur tout le flanc de la montagne) ; les eaux en sont remarquablement pures, ayant leur protection naturelle dans les terrains broussailleux qui les surplombent.

Un autre est constitué par les boues glaciaires, les moraines, où les graviers quaternaires jouent le rôle de collecteurs et de filtre parfait. (Source des Marquisats.) Les eaux y sont généralement peu abondantes. Au débit normal de cette dernière source, viennent se joindre les eaux collectées sur les marnes du Rhodanien, qui vient buter au val Poncet, contre l'Urgonien inférieur.

Enfin les éboulis qui entourent toute la montagne à son pied sont un excellent filtre pour des eaux d'ailleurs peu abondantes.

En résumé, il y a, en raison de la composition pétrographique de ses divers terrains, une grande abondance d'eau au Semnoz, qui est un réservoir colossal mais à *débit irrégulier*. — Ce dernier fait est la conséquence de ce que le bassin d'alimentation des rivières souterraines est constitué par des calcaires profondément crevassés, aidés des dannes aux parois béantes qui ouvrent au flot des eaux sauvages un écoulement en masse, rapide et tumultueux, entraînant après les fortes pluies une certaine quantité de matières en suspension. Une partie des eaux peut s'emmagasiner dans des cavités ou cavernes et acquérir une certaine périodicité ou des irrégularités vauclusiennes, ainsi qu'il est facile de le constater sur les nombreuses sources qui surgissent au pourtour de la montagne.

MARC LE ROUX.

Bibliographie relative au Semnoz. — G. DE MORTILLET : *Géologie du Semnoz*. B. Ass. florim. d'Annecy, 1855, p. 201. — HOLLANDE : *Les Dislocations des mont. calcaires de la Savoie*, Bull. soc. hist. nat. de Savoie, 1887 à 1889. — MAILLARD : *Note sur la géologie des environs d'Annecy*. Bull. Carte géol. de France n° 6. — DOUXAMI : *Etudes sur les terrains tertiaires du Dauphiné, de la Savoie et de la Suisse occidentale*, 1856. — ID. : *Révision des feuilles d'Albertville et d'Annecy*. Bull. Carte géol. de Fr., 1902. — LUGEON : *Les Dislocations des Bauges*, Bull. Carte géol. de Fr., n° 77. — LE ROUX : *Points de détail de la géologie du Semnoz*. Rev. Sav., 1897, p. 9. — ID. : *Le Terrain glaciaire et les blocs erratiques du Crêt du Maure*. Rev. Sav., 1905, p. 55. — LUGEON : *Origine des vallées des Alpes occidentales*. Ann. de Géographie, 1901, p. 317. — REVIL et LE ROUX : *Observations nouvelles sur la chaîne Semnoz Nivolet*. Rev. Sav., 1906. — Carte géologique détaillée au 1/80.000, Annecy 160 bis et Albertville 169 bis.


Digitized by Google

LETTRES D'ALBERT SAMAIN

(1893-1897)

& SONNET INÉDIT

Par son magnifique envoi à l'un des concours poétiques de notre Académie, par l'impression profonde que laissèrent en lui, au cours d'un voyage, nos beautés alpestres, par la reconnaissance que son âme réconfortée leur voua, Albert Samain est devenu l'un des nôtres. C'est à ce titre que j'ai exhumé de l'humble coffret où elles sommeillaient enfermées depuis près de dix-huit ans quelques lettres de lui. J'en extrais ces lignes : elles nous reportent aux jours trop vite écoulés où, heureux de fuir la vie fatigante de Paris, il s'abandonnait avec joie, grisé de lumière et d'air pur, au charme des paysages éclatants et superbes, à la douceur des vertes châtaigneraies, à l'ombre vivifiante et parfumée des sapins. C'est à Talloires, dans une chambre de l'hôtel Bellevue, aujourd'hui restaurée et méconnaissable et d'où s'est enfuie l'âme même des choses, qu'il fit une courte villégiature de la fin d'août au début de septembre 1893. Aussitôt muni des renseignements nécessaires, il m'écrivit, le 19 août :

Je pense partir pour Annecy vers les derniers jours du mois. On m'a dit tant de bien de votre pays que je me fais une grande fête de ce voyage qui me permettra, en outre, de savourer mes joies de touriste dans un milieu de sympathies choisies.

Voyage et villégiature réussirent au-delà de ses espérances ; le lac et la montagne se révélèrent à lui par de splendides journées expirant en couchers roses et s'endormant, violettes, sous les nuits étoilées. C'est durant son séjour que je l'engageai à prendre part à notre prochain concours poétique. A son retour, il m'adressa, le 17 octobre, cette lettre intéressante :

Je suis rentré dans la vie parisienne, je veux dire administrative, et cela n'a pas été avec un nouveau plaisir. L'air des cartons verts et des paperasses m'a semblé un peu désagréable à respirer après les souffles purs de Talloires et dans mon entresol un peu sombre je me prends à rouler des pensées nostalgiques en me rappelant les ravissantes journées écoulées là-bas. Je

Digitized by Google

fais même une fois de plus cette remarque psychologique, pas neuve d'ailleurs, mais qui me frappe en ce moment. Je sens très bien qu'un travail se fait en moi, qu'inconsciemment ma mémoire est en train de composer les éléments essentiels, caractéristiques et précieux qui constitueront en quelque sorte l'élixir de mes dernières vacances. J'emploie ce mot avec intention. Ne trouvez-vous pas en effet que la vie intérieure, pour élaborer cette chose exquise et très artificielle, le souvenir, se livre à un travail d'épuration et de distillation très curieux. Il y a en nous un filtre mystérieux qui sépare les éléments inutiles, les déchets, les impressions neutres ou ratées, pour ne laisser passer que ce qui durant une heure, une minute, une seconde quelquefois, a été la plénitude. La mémoire additionne ensuite à ces quelques gouttes élues une notable quantité d'eau de songe, et nous voilà riches pour toujours de quelques flacons de passé. Je crois, si j'en juge dès maintenant, en avoir fait pendant ce voyage une remarquable provision et je veux encore vous en remercier, puisque vraiment c'est beaucoup à vous que je le dois. Ne m'avez-vous pas indiqué ce délicieux Talloires? Et puis tout a été si charmant, cet accueil de sympathie que je trouvais chez vous, ce milieu cordial où je m'étais vite senti, je le dis ingénument, comme en famille, ces journées commencées le matin en touriste, achevées le soir en dilettante, ce commerce de bonne amitié qui m'empêchait de sentir jamais ce vide, ce serrement de cœur particulier qui vous prend à certaines heures du voyage et que j'avais éprouvé ailleurs...

Cependant le jury du concours poétique s'était réuni et lui avait décerné le premier prix. Ceux qui en firent partie se rappellent avec quel émerveillement ils lurent les beaux vers qui leur étaient soumis. Quand je lui en fis part, il répondit par ces mots du 30 décembre :

Je trouve ce matin en descendant pour me rendre au bureau votre lettre qui m'apporte, comme vous le dites justement, mes étrennes et de belles et de superbes étrennes... Je prendrai un abonnement à la *Revue Savoisienne* où j'aurai l'honneur de voir mes poèmes reproduits. J'avoue franchement que c'est là un épilogue aussi agréable qu'inattendu de ce voyage charmant que j'ai fait dans votre pays .. Et Talloires ?... Je vous assure que j'y pense souvent et que je voudrais bien trouver une forme quelconque d'exprimer à ce ravissant pays la reconnaissance que je lui garde des heures de souriante lumière, de paix profonde et de poésie exquise et comme d'un charme de pastorale antique que j'y ai vécues. Vous me direz que le meilleur moyen d'exprimer cette reconnaissance serait de revenir. Ma foi, peut-être...

Ce peut-être ne devait jamais se réaliser, bien qu'il eût pensé à un nouveau voyage au début même de l'année 1894; mais les circonstances ne s'y prêtèrent pas. Lui-même n'avait-il pas dit dans des vers restés inédits :

Digitized by Google

... Sur la route
Où chacun marche au but fixé sans qu'il s'en doute,
La Vie, incessamment fuyante sous nos doigts,
Ne laisse point cueillir la même fleur deux fois.

Il m'écrivait quelque temps après, en avril de la même année :

Un mot en hâte pour vous remercier de l'aimable idée que vous avez eue de faire insérer les gracieuses lignes que j'ai trouvées dans le journal d'Annecy. J'avais pieusement reçu ces derniers temps la *Revue Savoisienne* avec le rapport vraiment trop élogieux en ce qui me concerne, ainsi que le diplôme sur parchemin de mon premier prix. Il y a ainsi des périodes dans la vie où tout arrive à la fois... Et voici les temps venus pour accorder les pipeaux de Théocrite et chanter quelque Galathée le long des eaux bleues de Talloires...

Du 2 juin :

Vous ne vous êtes point trompé ; les *Monts* [1], déjà largement ébauchés, il est vrai, ont été la traduction de ces heures d'enthousiasme que j'ai vécues certains jours dans vos belles montagnes avec une plénitude de sensations telles que j'en suis resté imprégné dans mes fibres profondes. L'exaltation est le seul mot qui puisse convenir à ces minutes magnifiques où vraiment l'on jouit dans son cœur de toute la lumière du ciel et de toute la beauté de la terre. Et je me rappelle certaines matinées où je m'arrêtais sur un talus, n'en pouvant plus, ébloui, étourdi, et comme grisé par l'âme puissante des choses...

C'est au retour qu'il crayonnait ces vers :

J'ai vécu de douces journées
Auprès du lac au flot changeant
Et de divines matinées
De cristal, de soie et d'argent.

Sa pensée dut se reporter plus d'une fois à ces instants inoubliables, car deux ans après, le 15 mars 1896, il m'écrivait encore :

... Et souvent il m'arrive, en sortant de la grouillante et brutale rue Montmartre, d'évoquer là-bas, au bord de votre beau lac, une vie simple comme la vôtre et cordiale, aérée du grand air de la montagne et ornée, comme on disait jadis, par les lettres et par les arts...

Enfin du 20 janvier 1897 :

Vous avez bien voulu me marquer une sympathie si cordiale et vous avez bien voulu vous intéresser si sincèrement à mes efforts d'art que je

1. Cette ode présentée au concours de l'Académie des Jeux Floraux, obtint un souci réservé. (*Recueil de l'Acad.*, 1894, p. 3 et 262.)

Digitized by Google

suis heureux de vous annoncer que j'ai reçu, sous ce rapport, de belles étrennes, ayant débuté à la *Revue des Deux-Mondes*, numéro du 15 janvier, le numéro courant, où vous pourrez voir trois poèmes de moi. Cette bonne aubaine m'étant venue sans aucune intrigue de ma part (vous savez que j'en suis incapable) et Brunetière m'ayant fait spontanément demander des vers par de Hérédia, vous sentirez que la chose a eu ainsi doublement son prix à mes yeux et qu'avec mon caractère peu en dehors, j'y ai trouvé toutes raisons d'en être heureux.

J'arrête là ces courtes citations. En les publiant j'ai pensé que c'était faire revivre parmi nous le doux et modeste poète, enthousiaste admirateur de notre pays, et l'aider ainsi à payer la dette de reconnaissance qu'il disait avoir contractée envers lui.

CHARLES MARTEAUX.

* * *

CRÉPUSCULE

Sonnet inédit d'Albert Samain

Tu viendras, ô mon âme, à cette heure bénie,
Où le jour las éteint sa dernière rumeur ;
Le beau soleil d'octobre est si doux quand il meurt,
Calme comme un grand cœur royal à l'agonie.

Tu viendras... C'est le temps où l'âme communie
Avec la paix du ciel angélique et rêveur,
Où la lèvre et les yeux ont le plus de ferveur,
Où notre chair d'un jour se sent presque infinie...

Tu viendras, ô mon âme, à cette heure bénie.

L'amour que je préfère est un divin passant,
Tout baigné d'invisible obscur et frémissant ;
L'ombre autour des amants met des pudeurs de voiles.

Femme, dans le secret de la nuit qui descend,
Le cœur verse un parfum plus riche et plus puissant
Et les mots font un bruit sacré sous les étoiles.

L'amour que je préfère est un divin passant...


Digitized by Google

GLACIOLOGIE ET MÉTÉOROLOGIE RÉTROSPECTIVES

A la séance du 14 janvier 1911 de la Commission de Météorologie de la Haute-Savoie, M. Letonnelier a fait la communication suivante :

Messieurs, au cours de mes travaux de classement d'archives, j'ai eu l'occasion de recueillir quelques notes ayant trait aux phénomènes physiques et naturels qui ont été observés dans notre région. J'ai pensé que bien qu'elles manquent un peu de précision et présentent un ensemble assez décousu, il pouvait être utile d'en faire part aux membres de la Commission de Météorologie.

1° **Glaciologie.** — Pour commencer, il m'a paru intéressant de vous faire connaître une pièce curieuse, datant du XVIIe siècle, et se rapportant aux glaciers de Chamonix. Elle se trouve, d'ailleurs, aux archives communales de cette ville. C'est le procès-verbal de la bénédiction des glaciers, faite le 3 mai 1644, par Charles-Auguste de Sales, neveu de saint François de Sales, et évêque élu d'Ebron. Voici le passage le plus intéressant de cette pièce que nous donnons, non pour rappeler une coutume religieuse disparue, mais parce qu'il offre quelque intérêt pour l'étude du phénomène de rétrogradation des glaciers : « Nous nous sommes rendus, l'évêque conduisant avec les Rds SSrs ses vicayres la dicte procession en nombre d'environ troys cents personnes, au lieu dict « Les Boys », sur le village duquel lieu est imminent et menassant de ruyne totale ung grand et spovantable glacier pousse du hault de la montagne, ou nous aurions faict la benediction solennellement a forme du rituel, puis en continuation a une lieue des la, aurions de mesme benict un glacier tout proche du village nommé « Largentiere », puis à ung aultre demy lieue encore, ung aultre horrible glacier sur le village dict « La Tour », et ce jourdhui nous aurions avec la mesme solemnité benict ung quattriesme et cinquiesme glacier, au lieu dict « Les Bossons » [1]. » Ce passage nous permet de

1. La photographie ci-jointe est celle d'une gravure en couleurs appartenant à M. Mallet, inspecteur-adjoint des forêts à Annecy, qui a bien voulu nous autoriser à la reproduire, et que nous sommes heureux de remercier. C'est une « Vue de la valée de Chamouny pris près d'Argentière » par Carl Hackert en

Digitized by Google



« VUE DE LA VALÉE DE CHAMOUNY PRÈS D'ARGENTIÈRE »
par Carl Hackert en 1780

Digitized by Google

constater que les cinq glaciers ci-dessus nommés ont depuis 1644 subi un recul considérable, et les termes employés dans le procès-verbal offrent même assez de précision pour que l'on puisse mesurer la longueur de ce recul. Le glacier des Bois n'est plus « grand et spovantable » ; il n'est plus pour le village « iminent et menassant de ruine totale », et l'on peut dire qu'il a presque complètement disparu : il faut du village des Bois, à une altitude de 1100^{m}, remonter presque jusqu'au Montenvers, situé à 1900^{m}, pour trouver la Mer de Glace, dont le glacier des Bois était la continuation. Le glacier « benict au lieu dict « Les Bossons » est aujourd'hui au moins à 400^{m} au-dessus de ce village. Celui de Largentière « tout proche » du village de ce nom en 1644, est maintenant à 800^{m} au-dessus de lui. Enfin, l' « horrible glacier *sur* le village dict La Tour » ne descend plus que jusqu'à 600^{m} au-dessus. (Renseignements fournis obligeamment par M. J. Serand.) On peut donc juger par là de la diminution considérable de ces fleuves de glace, diminution qui a toujours été en s'accusant, et qui à l'heure présente, suivant les glaciologues, serait momentanément arrêtée. Un autre point est à noter : c'est l'emploi des épithètes telles que « Spovantable, imminent et menassant de ruyne, horrible » appliquées aux glaciers dans le procès-verbal, et qui nous étonnent à présent. Certes, les glaciers sont pour nous des phénomènes encore imparfaitement connus : leurs masses nous remplissent d'étonnement et nous impressionnent grandement : mais nous sommes saisis d'admiration plutôt que d'effroi à leur vue : et ils ne nous paraissent ni épouvantables ni horribles.

2° **Météorologie**. — Voici maintenant les quelques renseignements météorologiques que j'ai pu trouver au cours de mon classement d'archives. Ils ont trait à la région d'Annecy et à celle du Faucigny, et concernent les XVe et XVIIIe siècles.

Les premiers que l'on trouve se rapportent à l'année 1485. Les registres du Conseil de ville d'Annecy nous disent que cette année fut particulièrement pluvieuse. Pendant deux mois et demi du printemps, il plut en abondance et presque conti-

1780. Elle représente deux des glaciers dont parle notre texte : celui de Largentière, au premier plan, à gauche, qui vient finir tout près du village de ce nom, et un peu plus loin, celui des Bossons, se terminant encore à cette époque presque sur les bords de l'Arve. Elle est donc particulièrement intéressante et précieuse pour l'histoire des glaciers, et sert de commentaire aux informations que nous donnons ci-dessus. Elle a été antérieurement publiée dans l'Annuaire du Cl. Alp. Fr. ; FOREL : *Les Glaciers du Mont-Blanc en 1780*, p. 425 et seq.



nuellement (« *magnis et continuis pluviis que per duos menses cum dymidio continue vel quasi regnarunt* », 1485, I, 391). Le niveau du lac et des torrents dut s'élever d'autant : le Fier en particulier dut grossir de façon inusitée et causer d'importants ravages, car en cette même année 1485, les syndics exposèrent au Conseil que le pont de Dasse qui venait pourtant d'être restauré et remis à neuf en 1482, avait besoin d'urgentes et importantes restaurations. (R. C. I. 399. v°.)

Il en fut de même en 1489, au printemps : Le niveau du lac et des Thioux s'éleva considérablement « *propter affluenciam pluviarum regnantem* ». (R. C. II, 16 v° et 17) : — les vignes et les prés de ceux d'Albigny, Veyrier et Sevrier furent menacés d'inondations *(ibidem)*. Les conséquences de ce régime furent désastreuses au point de vue économique : c'est ainsi que le prix du vin monta l'année suivante à 18, 16 et 14 deniers le quarteron, alors que les prix moyens étaient de 5 à 8 deniers. (R. C. II, 113.) D'ailleurs les deux années qui précédèrent 1489, et les deux qui suivirent ne furent pas meilleures. En 1491, le prieur du couvent du Saint-Sépulcre d'Annecy déclarait aux syndics que depuis cinq ans, il ne récoltait plus de vin [1] : en 1490, il était survenu notamment un orage dont les effets furent terribles : ses ravages furent particulièrement marqués à Annecy, et dans la région de Metz et d'Etercy. (R. C. 1490, II, 92 v° et 112) où les récoltes en blé et en vin subirent de notables dommages. A Annecy, un impôt municipal appelé *commun du vin* qui frappait toutes les quantités de ce liquide entrant en ville, avait si peu donné en 1483, que le fermier Jean Leroy fut incapable de payer sa ferme (R. C. I, 290 et 292 v°.) L'année suivante, on prit le parti de supprimer cette ressource budgétaire d'un si maigre rapport. De 1484 à 1494 il n'en est question qu'une seule fois, en 1488 ; et encore ne produit-elle que 172 florins, alors qu'en 1496, elle était évaluée à 310 florins. Encore en 1491, les pluies sévirent sur la région d'Annecy avec une telle violence que l'on fut obligé d'organiser des processions afin d'obtenir la fin de ce déplorable régime : Ce renseignement nous est donné aussi par les registres du Conseil, dans lesquels on trouve à la séance du 27 juin 1491, une vive protestation des syndics contre les chanoines et chapelains de Notre-Dame, qui peu soucieux sans doute de tremper leurs aumusses et leurs mozettes en dentelle de Tarentaise, s'abstinrent d'assister à la procession

1. R. C. 1491, II, 157. v°.

Digitized by Google

du 26 juin, laquelle du reste fut contrariée « *propter affluenciam pluvie* ». (R. C. 1491, II, 173.)

Si cette fin du xve siècle fut marquée par la fréquence des pluies, une année tout au moins, 1493, eut un été exceptionnellement chaud. Le 12 août de cette année, en effet, au lieu de se réunir à l'hôpital Notre-Dame-de-Liesse, lieu habituel de ses assemblées, le Conseil de la ville fut obligé « *propter caliditatem temporis* » de siéger à l'ombre des voutes de l'église Notre-Dame, « *sicut consuetum est* ». (R. C. III, 23.)

Nous n'avons de 1493 à 1501, trouvé aucune autre indication météorologique. Cependant, nous savons qu'en cette dernière année 1501, les récoltes de foin furent tardives. Le 3 juillet, les syndics manifestèrent en conseil leur crainte de n'avoir pas assez de fourrage à donner aux chevaux de la suite du duc de Savoie, « *quia prata nondum falcantur nec feniscantur* ». (R. C. 1501, IV, 213, v^{o}.)

∴

Pour le xviiie siècle nos renseignements concernent surtout le régime des fleuves. Nous les donnons dans l'ordre chronologique, tels que nous les avons trouvés dans les registres de correspondance des Intendants.

1765, 25 août. — Le temps s'étant mis depuis quelques jours au beau, il est bien à espérer que les bleds de montagnes parviendront à leur maturité, et que ceux du bas ne peuvent à moins que d'en faire de même. (C. 136, n° 447.)

1765, 9 septembre. — Le temps continuant d'être au beau depuis plusieurs jours, on ne peut qu'espérer que la récolte des bleds dans les montagnes du Haut-Faucigny est abondante... (C. 136, n° 447.)

1765, 23 décembre. — Ce n'est pas seulement dans votre province que les inondations ont fait des dégâts, touttes les autres de ce duché ont essuyé le même malheur : j'approuve les dispositions que vous avez donné à cet égard, et j'attendrai d'être informé des opérations du sieur architecte Cheneval. (C. 136, n° 478.)

1769, 5 mars. — Lettre au sujet d'une quête du Conseil de Pontchy sur les dommages causés par les crues d'eau du Borne. (C. 138, n° 62.)

1769, 14 mai. – Ordre de faire ouvrir des passages dans quelques paroisses « où il y a encore quantités de neige ». (C. 138, n° 105.)

Digitized by Google

1769, 2 juillet. — Dégâts occasionnés par la rivière d'Arve aux digues de Cluses. (C. 138, n° 141.)

1769, 6 août. — Dommages considérables causés par la rivière d'Arve, rière Sallanches, Saint-Martin et Passy. (C. 138, n° 156.)

1769, 10 septembre. — Etat à dresser des dommages causés par la grêle survenue le 4 du mois. (C. 138, n° 177.)

1769, 17 septembre. — Mention de la tempête du 4 septembre qui a « extraordinairement maltraité » le Chablais. (C. 138, n° 182.)

1770, 24 octobre. — Répartition de secours en blé aux paroisses grêlées. (C. 138, n° 195.)

1771, 1er juillet. — Exemption d'imposition pour les chemins, en faveur des communes de Boëge, Bogève, Burdignin, Saint-André et Ognon, « que la tempête a réduites à la misère ». (C. 138, n° 294.)

1771, 9 septembre. — Somme de L. 300 accordée à la paroisse d'Arthaz qui « a souffert la grêle pendant plusieurs années. (C. 138, n° 333.)

G. Letonnelier.

GLANES DIALECTOLOGIQUES

I. — **Aimé Vaschy et les Etudes dialectologiques.**

Les Florimontans n'ont pas oublié le nom d'Aimé Vaschy. Plusieurs se plaisent parfois à évoquer le souvenir du savant ingénieur des télégraphes, ravi si prématurément à la science. Le président de la Société n'a pas manqué de rappeler brièvement [1] les principaux titres du mathématicien et du physicien. On sait moins combien A. Vaschy s'intéressait à tout ce qui concerne cette Savoie dont il fut l'un des fils les plus distingués. Aimé Constantin, son oncle et son parrain, avait trouvé

1. *Revue Savoisienne*, 1899, p. 228.

Digitized by Google

en lui, pour l'aider dans ses patientes études de dialectologie, le plus précieux des auxiliaires. A Londres comme à Paris, A. Vaschy ne craignait pas de consacrer de longues heures à rechercher les vieux textes patois et à les transcrire au besoin avec une scrupuleuse exactitude. Lors d'une précédente séance, nous avons eu l'occasion d'appeler l'attention de nos collègues sur ce trait de la physionomie du savant professeur qui risquait de rester dans l'ombre. Pour répondre aux désirs de plusieurs Annéciens qui l'avaient en très haute estime, nous croyons utile de publier l'une des lettres qu'Aimé Vaschy adressait à Aimé Constantin. Nous avons analysé jadis [1] cette intéressante correspondance; mais le lecteur nous saura gré de la reproduire, soit pour les détails descriptifs qui la terminent [2], soit plutôt pour le très curieux extrait qu'elle contient d'une plaquette fort peu connue en parler savoyard du XVIIe siècle.

La première feuille de cette lettre ne porte aucune indication de lieu ni de date. Il est facile d'y suppléer grâce aux détails qu'elle renferme et à un fragment de bulletin de prêt en usage au British Museum. Ce fragment, conservé avec la lettre parmi les papiers d'A. Constantin, porte, au-dessus de la signature du lecteur, le titre du volume : (*Savoyard Rhymes) Rinma Savoyarda du Zaragon de Servante*, *nourrece et buyandire*. Il est daté du 3th september 1879. En marge de la seconde feuille on lit cette date : 15 7bre.

CHER PARRAIN,

J'ai reçu votre carte postale le 1er septembre. Je regrette vraiment de n'avoir pu copier toute la *Rinma Savoyarda*, ou plutôt de ne l'avoir pas copiée sans attendre votre lettre; je pouvais bien me douter que le temps me manquerait. Le lundi 1er et le mardi 2, j'ai été occupé du matin au soir à Silvertown avec le Directeur-Ingénieur français pour les expériences de réception après embarquement complet du câble. Le mercredi, j'ai dû encore retourner à Silvertown ; le navire partait ce jour-là de l'usine. Mais comme il devait s'arrêter un jour à Greenhithe pour régler ses compas, je suis revenu à Londres pour aller copier cette pièce patoise au British Museum; mais il était déjà tard, et malgré tout mon empressement, je n'ai pu en copier qu'une petite partie avant la fermeture. Le lendemain j'ai dû prendre le train de bonne heure pour aller m'embarquer à Greenhithe. Je suis très fâché, après vous [*avoir*] offert de vous envoyer cette pièce, de ne pouvoir tenir ma promesse. Voici toujours ce que j'ai eu le temps de prendre :

1. *Ibid.*, 1901, p. 5.
2. Ce sera, si l'on veut, une de ces « Variétés » qui étaient de tradition dans la *Revue Savoisienne*.

Digitized by Google

Rinma Savoyarda du Zaragon de Servante, nourrece et buyandire.

LA MAISTRESSA DU FOR

appelle sa servanta, et di :

Su Zaqueminna, su feilleta,
Corazou, t'aré pecholeta
De bon vin à ton dezenon,
De voy te ne (s?)faudré à geon :
Qu'on se levay per commanda
U for, et le fua bouta.

ZAQUEMINNA.

O Maistressa, se vo sçavia
La mala nay, vo ne deria
Que me levassou tan degran.

LA MAISTRESSA.

Que ditou, que t'a ma é ran.

ZAQUEMINNA.

Na san failly, nay pa é dan
Per avay mezia du pan blan.

LA MAISTRESSA.

Quc di-tou grou amplastrou ?

ZAQUEMINNA.

Tota la nay ze n'ay fay atrou
Que de me veri et torna,
Lé pauze m'on pensa étrangla
Quasi et poy tota rauzia.
Y an a onna fremelia
En ceti crevertiau rossé,
Pattaru et plan de coupé.
Elle s'y fourron qué pedia,
Esveilli pletou la Mechia.

LA MAISTRESSA.

Satou qui a, té on fémay
Que ran ne va, may se zy vay ;
Sa depace cérche té bote
U ze te paneray lé pote
De noutron zouli écouay.

ZAQUEMINNA.

Madesay que vudre zamay
Avay demora çay de guian.
Quan zaray demora on an
Ze me porvaitray d'atrou lua,
Zameri mio étre an on fua
Que la servi apray son termou,
Z'iray an chi le Segnor Emou
Que m'a demanda tan de fay.

LA MAISTRESSA.

Se te me fa sailli du liay
Ze te bousseray to mon su.

ZAQUEMINNA.

Y ne m'en cho bouta dessu.

LA MAISTRESSA.

Te va roinnan groussa matoqua
Per marma t'en aré san dota.

ZAQUEMINNA.

Lassi me, holadi, allarma,
Ze vay coran de cour et d'arma,
Réta Maistra, per la pareille.

LA MAISTRESSA.

O va don, te saré ma feille.

ZAQUEMINNA.

(La Zaqueminna va cria per ampasta.)

Françaisa, Guillama, Gouninna.

(La Gouninna respond.)

Qui atay Zaqueminna ?

ZAQUEMINNA.

Habeille té, ampasta vitou.

LA GOUNINNA.

Et bin oay, may quint' haur' estay

ZAQUEMINNA.

Y son tantou quatrou, depace.

LA GOUNINNA.

Mon Di, qui saré bella pace
Qu'on ampastasse en dremessan.

ZAQUEMINNA.

Liauda, Liauda, elle nu ran.

LIAUDA.

Coplay.

ZAQUEMINNA

O grou amplastrou,
Te ne vudria pa far' atrou
Que dremi, ampasta degran.

LIAUDA.

Lou zor s'en von déza tan gran,
Et lé nay courte, qu'é pedia,
On n'a pa dremi la maitia
De son siu, qui se fo leva.

Digitized by Google

ZAQUEMINNA.

Ho nourrece ne vu tou pa
Fare u for à la premire ?

NOURRECE.

Na cette quanqu'à la derrire ?
Perçan que zaray meillau tan.

ZAQUEMINNA.

Et bin à la derrire say.

. . . .
. . . .

Voici l'indication de la pièce précédente et celle du Discours... dans le catalogue du British Museum :

(1701, g. 5). — SAVOYARD RHYMES. — *Rinma Savoyarda du Zaragon de Servante, nourrece et buyandire* (1640, 12°).
(1208, b. 21). — SAVOYARDS. — *Discours de deux Savoyards lesquels changèrent de femmes l'un l'autre... avec leurs disputes.....* (rith. S.); *Les Joyeusetez, etc.* (1829, 16°) [1].

— Le discours lui-même date du commencement du XVII° siècle et a été fait à Lyon.

— Nous sommes arrivés à Alger hier matin 14. Nous étions en route dès le 4. La traversée a été excellente, sauf le golfe de Gascogne qui nous a passablement fait rouler : mais je n'ai pas été extrêmement incommodé. Le long de l'Espagne, du Portugal, de l'Algérie à partir du cap Tenez, nous avons eu presque constamment les côtes en vue. C'est une des principales distractions à bord que de regarder les paysages variés et en général pittoresques qui se déroulent successivement sous les yeux des voyageurs. A la hauteur de Lisbonne, il y avait émotion générale ; tout le monde sur le pont avait des lunettes braquées sur l'embouchure du Tage et cherchait à voir quelque chose de la ville entre les collines qui bordent le fleuve. Mais la ville est trop avant dans les terres ; on pouvait voir seulement les villas étagées sur la côte au soleil et le château de Cintra perché sur le sommet d'une montagne qui se termine en pointe aigüe, absolument comme une aiguille, et qui se détache sur un ciel excessivement pur. Lorsque nous sommes passés près du cap Trafalgar, j'entendais les Anglais qui se racontaient avec animation les exploits de Nelson l'immortel, et qui s'écarquillaient les yeux pour voir les moindres détails de cette terre qui ne peut certes avoir d'autre attraction qu'un souvenir historique. A ce moment-là on pouvait déjà apercevoir la terre d'Afrique et les montagnes de Tanger ; mais nous avons traversé le détroit de Gibraltar pendant la nuit, et l'on avait pour tout paysage les phares anglais, espagnols et marocains. Le jour suivant, nous avions en vue la Sierra-Nevada, mais d'assez loin. Le 13, nous avons côtoyé l'Algérie de près ; la côte paraît absolument déserte, et n'offre d'autre intérêt que celui d'un paysage très accidenté. Hier, nous avons visité Alger. On la voit de loin en mer, construite sur la pente d'une colline assez raide, et le quartier arabe présente une masse compacte d'une blancheur éblouissante et uniforme. C'est le quartier le plus curieux à voir, avec ses rues grimpantes, tortueuses, très étroites et surtout rétrécies successivement au premier, au deuxième et au troisième étages, si bien que les

1. Aimé Vaschy devait copier plus tard, à la Bibliothèque Nationale, cette seconde plaquette. C'est le texte que nous avons reproduit, en l'accompagnant d'une traduction et d'un commentaire, dans la *Revue de Philologie et de Littérature*, 1910, 3° fascicule. Nous en donnerons plus tard une transcription en parler actuel d'Annecy, que nous devons à la grande obligeance de M. J. Terrier.

Digitized by Google

maisons opposées arrivent à se toucher souvent. Les boutiques sur la rue sont noires et infectes; on voit grouiller là-dedans des gens déguenillés, plus ou moins noirs, qui attendent impassiblement les acheteurs. En bas de la colline est le quartier français ou plutôt européen; on y voit un mélange de français, d'italiens, d'espagnols, d'anglais, de turcs, de maltais, d'arabes aussi et de nègres de toute sorte. Mais je m'arrête ici, et si je passe en Savoie, je pourrai vous raconter plus au long mes excursions. Je ne sais pas si je pourrai y passer, ou si je resterai quelque temps à Alger ou sur les côtes d'Algérie à relever des bouts de câble. Tout cela est possible. En attendant, nous allons partir pour Marseille en faisant des sondages dans la Méditerranée. Cela durera 6 jours, puis on fera la pose du câble à partir de Marseille en revenant à Alger. Tout sera fini vers le 25, je pense. — Il fait très-chaud et très-beau ici; on sent qu'on est à 3.000 kilomètres de Londres. — Adieu, cher Parrain, je vous embrasse de tout mon cœur [1]...

J. Désormaux.

(A suivre.)

1. Cette longue épître avait été précédée d'une autre lettre dont A. Constantin n'avait conservé qu'un feuillet, sur lequel il avait inscrit ces mots : Patois Gallois. Voici cet extrait relatif en grande partie aux auteurs savoyards et aux analogies (toutes superficielles) qu'A. Vaschy a cru bon de signaler entre le patois savoyard et la langue du pays de Galles :

« Elle renferme (il s'agit de la Bibliothèque du British Museum) plus de 2.000.000 de livres imprimés, sans compter les manuscrits; elle est absolument universelle. J'ai cherché par curiosité Jules Philippe, Replat, Revon, etc.; j'ai tout trouvé; il n'y a pas moins de 8 volumes de J. Philippe. — J'ai trouvé le *Discours de deux Savoyards qui changèrent de femmes...* (une centaine de vers que je pourrai vous copier si vous le désirez, Lyon, 1604) — les *Rinma Savoyarda du Zaragon de Servante, nourrece et buvandire* (1640, environ 400 vers). — J'ai regardé Philippot le Savoyard, *Recueil des Chansons du Savoyard*; mais c'est en français : c'est le Savoyard du Pont-Neuf dont parle Boileau. — Je regrette vraiment de n'être pas venu plus tôt à cette bibliothèque que je n'aurais pu croire si riche en toutes sortes de branches soit littéraires soit scientifiques. Si vous avez des renseignements à me demander, répondez-moi immédiatement, vu le peu de temps qu'il me reste à passer à Londres. Si vous le désiriez, je pourrais aussi chercher des documents sur la langue du pays de Galles — je vous dis cela parce que je viens de trouver dans un guide anglais quelques mots gallois, parmi lesquels nant signifiant *ruisseau*; y signifiant *le, du, sur le*; la prononciation mouillée de *ll* comme en Savoie, etc. — J'ai fait dernièrement une excursion à Oxford pour m'y entendre avec les Délégués des Clarendon Presses au sujet de la traduction d'un ouvrage anglais. Je n'ai pas trouvé les Délégués; mais j'ai visité la ville, qui est petite, mais remplie de curiosités, spécialement de monuments gothiques et de collèges anciens qui sont déserts en ce moment et à l'intérieur desquels j'ai pu rôder tout à mon aise. Quelques-uns ont des jardins magnifiques sur les bords de l'Isis ou du Cherwell, les deux rivières qui par leur jonction forment la Tamise. »

Digitized by Google

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

CORDEY : **Les Comtes de Savoie et les Rois de France pendant la guerre de Cent ans (1329-1391).** — Paris, Champion, éditeur, 1911, XVI-391 pages in-8°. (Fascicule 189 de la Bibliothèque des Hautes-Etudes, section des Sciences historiques et philologiques.)

La littérature historique de la Savoie, extrêmement importante grâce aux efforts des travailleurs de la Savoie, de la Suisse romande et du Piémont, vient de s'enrichir d'un remarquable travail qui constitue en même temps un précieux précédent.

Il paraissait regrettable que notre ancienne province ne fut point, comme tant d'autres, dans les Universités françaises, l'objet de thèses de doctorats ès-lettres, alors que certains sujets économiques ou juridiques avaient donné lieu dans les facultés de droit ou à l'Ecole des Sciences politiques à des mémoires très remarqués. Cette lacune méritait d'être signalée. M. Cordey, ancien élève de l'Ecole des Chartes, actuellement sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, en présentant sur un sujet savoyard une thèse à la Sorbonne a donné un exemple utile. Souhaitons qu'il ait quelques imitateurs.

L'auteur a étudié une période qui intéresse trois règnes de princes savoyards : Aimon, le Comte Vert et le Comte Rouge.

A sa place, pour caractériser d'un mot ces recherches, j'aurais préféré mettre en vedette le principal personnage de la Savoie au XIVe siècle : cette thèse, c'est en somme *l'œuvre du Comte Vert*, le règne d'Aimon n'étant qu'un prologue et celui du Comte Rouge, incontestablement, un prolongement.

L'effort de M. Cordey est extrêmement consciencieux. Son livre constitue l'une des neuf ou dix monographies nécessaires avant la rédaction d'une histoire de Savoie dont le besoin se fait depuis longtemps sentir. Il serait téméraire d'entreprendre cette œuvre tant que le terrain n'aura pas été déblayé par une étude minutieuse des documents originaux et des innombrables plaquettes publiées jusqu'à présent. En ce qui concerne le XIVe siècle savoyard, le terrain est maintenant bien préparé. En tête du livre de M. Cordey, on remarquera une étude sur les divisions administratives de la Savoie et sur les attributions des agents locaux. Les relations avec la France et le Dauphiné sont bien fouillées, soit sous le règne d'Aimon, soit sous celui d'Amédée VI ; la conquête du pays de Gex, la bataille des

Digitized by Google

Abrets, le traité de Paris, la conquête du Faucigny en 1355, donnent lieu à des chapitres très nourris. On lira avec une particulière attention les pages concernant la lutte contre les grandes compagnies.

Les matières traitées dans cet ouvrage sont exposées avec clarté et impartialité. L'auteur a eu le souci d'être clair et concis tout en facilitant le contrôle par des notes et une bibliographie très copieuses. Une excellente table complète ce travail.

Si l'ancien archiviste savoyard pouvait encore se permettre un conseil, il croirait devoir évoquer, en s'adressant à un érudit dont l'effort ne serait pas limité trop étroitement par le temps, l'intérêt d'une monographie du règne d'Amédée VIII qui constituerait la suite naturelle de l'œuvre de M. Cordey. Ce serait entreprendre le dépouillement d'une collection de comptes de trésorerie exceptionnellement riches, beaucoup moins connus que ceux du xiv[e] siècle parce que leur abondance a découragé le chercheur. Ce serait une œuvre de longue haleine qui ferait honneur à son auteur, honneur au prince qui en serait le héros. Ce serait enfin continuer une série de monographies par règnes dont la conséquence serait la rédaction d'une histoire vraiment critique du duché de Savoie.

Max Bruchet.

Gabriel Pérouse, docteur ès-lettres, archiviste de la Savoie : **Les Communes et les Institutions de l'ancienne Savoie, d'après les archives communales.** — Chambéry, Impr. Nouvelle, 1911. in-4°, 100 p.

Tous ceux qui ont le goût des recherches historiques, et s'efforcent par leur contribution personnelle de mieux faire connaître le passé et les anciennes institutions du pays, accueilleront avec reconnaissance la nouvelle étude de M. Pérouse. Elle est le fruit d'inlassables et minutieuses investigations dans les archives communales du département de la Savoie, à l'inventaire desquelles elle sert de préface [1], et constitue réellement, sous une forme brève et condensée, une véritable histoire des institutions communales de la province de Savoie jusqu'en 1792.

L'auteur, suivant à dessein le cadre de classement des archi-

1. L'ouvrage dont il est question est un tirage à part de l'introduction de l'*Inventaire des Archives de la Savoie. Arrondissement d'Albertville*, tome I[er], Chambéry, Impr. Nouv., 1911, in-4°.

Digitized by Google

ves communales, a divisé son travail en cinq parties, correspondant aux cinq premières séries du fonds ancien des mêmes archives communales. Il y étudie successivement la constitution de la commune, son administration, ses finances, ses biens, enfin les institutions militaires.

Point n'est besoin d'insister longuement pour démontrer l'utilité d'un tel travail. Les institutions de la Savoie, malgré ou à cause des gouvernements si divers qui l'ont régie tour à tour ont gardé une physionomie très particulière. Aucun des ouvrages écrits sur l'histoire des institutions de la France, ne pouvait s'adapter à celle de sa dernière province. Il en résultait que les travailleurs, manquant de guide pour leurs recherches, risquaient de s'égarer quelquefois ; ne pouvant connaître tous les documents relatifs à l'histoire des communes, s'isolaient trop dans leur monographie, présentaient souvent certains faits comme des particularités, alors qu'on les retrouve partout ailleurs, ou bien encore montraient avec une insuffisante clarté les conséquences de réformes introduites au cours des temps, et qu'ils ignoraient.

L'ouvrage sera donc pour eux un précieux instrument de travail. Ils y trouveront dans un exposé substantiel et clair, l'histoire des trois périodes des communes ; jusqu'en 1559, de 1559 à 1738, de 1738 à la première annexion, le mécanisme du régime financier, en un mot, toutes les connaissances indispensables aux auteurs de monographies, de même qu'aux secrétaires de mairies désireux de classer les archives communales qui leur sont confiées.

L'Académie Florimontane dont les sujets de concours d'histoire comportent si souvent des monographies de communes est heureuse de rendre hommage à l'érudition de M. Pérouse, et d'attirer sur son œuvre l'attention de ses collaborateurs et des candidats à ses concours. Les membres du jury pourront maintenant se poser la question suivante : L'auteur de la monographie qui nous est proposée connaît-il l'ouvrage de M. Pérouse ? Si oui, il est probable que son travail est satisfaisant. S'il l'ignore, au contraire, on peut craindre des erreurs graves qui ne manqueront pas d'avoir sur lui une influence fâcheuse, et d'en amoindrir la valeur. En un mot, l'histoire des institutions communales comble une lacune trop évidente pour qu'il soit nécessaire d'en souligner plus longuement l'importance.

G. L.

Digitized by Google

Paul-Edmond Martin : **Etudes critiques sur la Suisse à l'époque mérovingienne** (534-715). Thèse présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Genève pour obtenir le grade de docteur ès-lettres. Avec une carte. Genève, Alb. Kündig. 1910, in-8°, xxxii-470 p.

M. Martin s'est proposé, écrit-il dans la préface de son livre, de « refaire, sur des bases critiques, un chapitre des origines nationales de la Suisse, telles que les ont popularisées les grandes histoires de ce pays, » et de « dresser sur les rapports des peuples qui l'habitaient alors, l'état de nos connaissances historiques ». En d'autres termes, son œuvre est une histoire des évènements et des institutions de la Suisse à l'époque mérovingienne, accompagnée, mêlée d'une critique des sources grâce auxquelles on peut faire revivre ces institutions ou rappeler ces évènements. C'est en cela que consiste l'originalité et l'utilité de son étude : les faits nous sont présentés tout au long, avec l'appareil critique qu'il est permis d'employer à notre époque pour la période qui va depuis la conquête de la Burgondie par les Francs (534), jusqu'à la mort de Pépin II (715), commencement de l'ère Carolingienne.

L'auteur a minutieusement approfondi les sources narratives qui concernent ce long espace de temps. Il a connu aussi les nombreux travaux publiés sur les diverses chroniques, comme celles de Marius d'Avenches, Grégoire de Tours, Frédégaire, le *Liber Historiæ Francorum*, les *Gesta Dagoberti*, les Annales Carolingiennes, etc. Sa bibliographie comprend à elle seule vingt pages.

Quant à sa méthode d'exposition elle est à la fois simple et sûre. L'évènement est présenté d'après la ou les chroniques qui le mentionnent, et dont M. Martin cite fréquemment de longs passages. Il nous met ensuite au courant de toutes les objections ou interprétations diverses suscitées par l'examen de ce passage, donne les raisons particulières pour lesquelles il partage l'opinion de tels ou tels critiques, ou bien rejetant leurs conclusions, expose ses théories personnelles, la plupart du temps neuves et heureuses.

Les résultats de cette méthode ne pouvaient manquer d'être intéressants. En outre du travail de condensation et de mise au point de tous les commentaires plus ou moins anciens publiés sur des textes plus ou moins connus, travail précieux et opportun, M. Martin nous paraît avoir apporté à l'histoire de la Suisse mérovingienne une contribution personnelle très

Digitized by Google

louable. C'est ainsi, par exemple, que la bataille de Vézéronce (524) qui d'après certains historiens était une défaite pour les Burgondes, doit être maintenant regardée comme une victoire pour eux. M. Martin nous apporte encore sur l'identification des peuples appelés « Suggentenses, Campanenses et Turenses », sur les origines du « patriciat burgonde », les limites de l'Alamanie et de la Burgondie en 535 des conclusions très justes, pour beaucoup, définitives. Nous devons une mention spéciale à sa théorie relative au « *castrum Tauredunum* ». Historiens et géologues liront avec intérêt son récit critique de la catastrophe de 563, dans lequel il expose les raisons qui l'ont amené à placer le lieu de l'éboulement près de l'endroit où le Rhône se jette dans le lac de Genève, et à identifier le « *castrum Tauredunum* » avec l' « *Ebrudunum* » de la *Notitia Dignitatum*. S'il n'a pas, ce semble, résolu toutes les difficultés provenant de l'identification des noms, il n'en reste pas moins que son hypothèse est vraisemblable et des plus séduisantes.

M. Martin, dont l'ouvrage est écrit d'après des sources la plupart narratives, quelques-unes diplomatiques, nous met en garde à deux reprises contre les découvertes de l'archéologie, de la toponomastique et de la linguistique. Les résultats de ces sciences sont d'après lui encore hypothétiques : c'est pourquoi il les néglige. Nous ne pouvons que le lui reprocher : non, les résultats de ces sciences ne sont pas aussi hypothétiques qu'il le prétend. Il le reconnaît d'ailleurs, puisque lui-même s'en sert et en tire des conclusions. (Trésor découvert à Pfyn, p. 30 ; inscription de Saint-Offenge, p. 83 ; de Belley, p. 96 ; de la Gayole, p. 328 ; identifications de divers noms de lieux, etc.) En outre, si quelques-unes de ces découvertes venaient infirmer ou confirmer ses théories, il lui était nécessaire d'en informer ses lecteurs et de les discuter. Sa thèse n'en a pas moins une grande valeur scientifique, et lui fait honneur.

G. L.

L'Abbé Cl. Robert, ch. hon., aumônier de la Visitation : **L'Abbé de Quincy (Ernest de Ville), vicaire général, supérieur du Grand-Séminaire, chanoine honoraire d'Annecy (1845-1899).** Annecy, J. Abry, 1911, in-8°, xviii-664 p. 2 grav.

En publiant ce livre, écrit principalement pour l'édification

Digitized by Google

des âmes, M. le chanoine Robert n'a pas seulement rempli un rôle, on pourrait presque dire d'hagiographe, il a aussi fait œuvre d'historien. En effet, les fonctions importantes exercées par l'abbé de Quincy, l'influence réelle qu'il eut dans le milieu où il vécut, autant que ses vertus, le placent au premier rang des membres du clergé Savoyard, et de ce chef, retiennent sur lui l'attention de ceux qui s'intéressent à l'histoire religieuse contemporaine du pays.

L'abbé de Quincy est une très intéressante et très originale figure, bien caractérisée et mise en relief par son biographe. D'abord polytechnicien, puis officier d'artillerie à Metz, soudain, à la suite d'un cruel deuil de famille qui traversa sa vie, il renonça à la carrière des armes, qui cependant s'annonçait brillante, et fit ses études de théologie, successivement à Issy, Rome et Annecy. Il alla ensuite exercer les fonctions de vicaire à Boëge et à Saint-Julien. Enfin, après avoir passé par le secrétariat particulier et le vicariat général de l'Evêché, il devint Supérieur du Grand-Séminaire, charge qu'il conserva jusqu'à sa mort. Il vécut une existence toute débordante d'activité, toute consacrée à de multiples œuvres qu'il patronna avec l'ardeur et le dévouement d'un apôtre.

Le livre de M. le chanoine Robert est abondamment documenté. Les nombreux fragments de correspondance et de sermons qu'il cite jettent de la lumière et de la vie sur son œuvre. On pourrait cependant lui reprocher d'avoir enregistré quelques témoignages oraux, sans citer leur provenance; d'omettre dans le récit des dates intercalaires qui en eussent facilité la lecture, enfin des imperfections de détail, comme le mot *Novarre* (3 fois p. 295) au lieu de Navarre, l'expression *façade dorique* (p. 428) au lieu de Renaissance, ou encore (p. 167), les « portes du cœur » opposées d'une façon inattendue aux « portes du presbytère », mais, l'ensemble de l'œuvre est très satisfaisant : sa lecture, qu'il n'est pas besoin de recommander, très intéressante. G. L.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

14975. — Annecy. Imprimerie J. Abry.

Digitized by Google

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Séance du 5 juillet 1911

PRÉSIDENCE DE M. NANCHE, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus :

JAKOB FOURMANN : *Uber die Uberlieferung und den Versbau des Mystères de S. Bernard de Menthon*, 1 br. in-8°, Erlangen, 1911.

A. TERRIER et CH. MOUREY : *L'Expansion française et la Formation territoriale*, 1 vol. in-8°, Paris, Larose, 1910.

D'ALEXANDRY D'ORENGIANI : *Voyage en Savoie de l'Empereur Napoléon III et de l'Impératrice Eugénie* (27 août-5 septembre 1860), in-8°, Chambéry, 1911.

VAN GENNEP : *Un Cas de possession*. (Ext. *Arch. de psychol.*, t. X, n° 37, 1910.)

J. REVIL : *Les Glaciations des Alpes françaises*. (Ext. de la *Géographie*.)

TANCRÈDE TIBALDI : *Storia della valle d'Aosta*, 1 vol. in-12, Aoste, 1911.

ID. : *Monumenti e bellezze in dispersione nella valle d'Aosta*, 1 br. in-12, Torino, 1910.

ID. : *Les Hôtels des Monnaies de la Cité et du duché d'Aoste*. (Ext. du *Journal le val d'Aoste*, 1910.)

ID. : *Veillées valdôtaines illustrées*, 1 vol. in-8°, Torino, 1912.

JEAN CORDEY : *Les Comtes de Savoie et les Rois de France pendant la guerre de Cent ans* (1329-1391), 1 vol. in-8°, Paris, Champion, 1911.

GABRIEL PÉROUSE : *Inventaire sommaire des Archives départementales de la Savoie antérieures à 1793*. Archives civiles, série E, tome 1er, 1 vol. in-4°, Chambéry, 1911.

(Dons des auteurs.)

M. DÉSORMAUX dépose également deux superbes éditions : *La Savoie*, de Jacques Pelletier du Mans, et les *Chansons de l'Escalade*, sorties des presses de l'imprimerie Ducloz, de Moûtiers, et offertes à la Florimontane par M. Paris, bouquiniste à Annecy.

M. SERAND dépose la brochure contenant les Statuts de

1. Sont présents : MM. Désormaux, Despine, Fontaine, Gaillard, Genevois, Gonthier, Grimont, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Général Maillot, Nanche, Perrin, Sautier-Thyrion, F. Serand, J. Serand. Excusé : M. Guerby.

Digitized by Google

l'Académie, le règlement de la bibliothèque Florimontane et les prix de vente des publications *Revue Savoisienne* et ouvrages de fonds.

Le même annonce le don fait à M. Guerby, pour les Archives de l'Académie, par Mme Rassat, d'un acte de vente du 26 mai 1788, passé en faveur de la Confrérie des Pénitents noirs d'Annecy, par la Commanderie de Compesières. Remerciements aux donateurs.

Sur la proposition de M. J. Serand, l'Académie émet le vœu que toutes les personnes ayant des papiers intéressant la Savoie, et dont elles désireraient faire l'abandon, veuillent bien en faire hommage à l'Académie Florimontane ou aux Archives départementales.

Deux candidatures sont proposées : M. F. Marullaz, de Morzine, aumônier à Evian et professeur à la Tour de Peilz (Suisse), par MM. Désormaux et Gardier ; M. Choisy, homme de lettres, par MM. Despine et Nanche. Suivant la coutume, en raison de l'ajournement au mois d'octobre de la prochaine réunion de l'Académie, il va être procédé au vote immédiat, si aucune objection ne se produit. L'assemblée approuve à l'unanimité. A la suite du dépouillement du scrutin les deux candidats sont proclamés élus.

M. Désormaux se fait un plaisir de signaler les deux thèses de son ancien collègue au Lycée Berthollet, M. Braesch, actuellement professeur agrégé au Lycée de Belfort, et récemment reçu docteur ès-lettres en Sorbonne, avec mention très honorable. La thèse principale *La Commune du 10 août 1792*, est une étude sur l'histoire de Paris du 20 juin au 2 décembre 1792, étude qui ne comporte pas moins de 1236 pages format grand in-8°. Analyser ce travail immense dépasserait le cadre de la *Revue Savoisienne*. Cependant il ne sera pas inutile de mentionner quelques chapitres qui ne manqueront pas d'intéresser plus spécialement le lecteur savoyard ; voyez par exemple, p. 1117 sqq. le récit de la fête qui eut lieu le 14 octobre 1792 pour célébrer la réunion de la Savoie à la France.

Le même présente de la part de MM. Gave et Marullaz le complément de la *Flore populaire*, destiné à paraître prochainement dans la *Revue*.

Le même a reçu du Général Borson un manuscrit relatif au patois savoyard tel qu'il était parlé il y a environ un siècle. C'est un recueil d'observations dues à J.-M.-F. Favre. Celui-ci fut, suivant une indication de M. le Général Borson, professeur

Digitized by Google

dans la maison Borson vers 1795-1808. M. Désormaux dépouillera ce manuscrit et en tirera le meilleur parti possible pour les études de dialectologie savoisienne.

M. LETONNELIER fait une communication sur une curieuse donation datée du 3 avril 1477 (original sur parchemin aux Archives communales d'Annecy), aux termes de laquelle N. Urbain de Vieugy, habitant de Cons, mandement d'Ugine, fils de feu N. Edouard de Vieugy, *alias* de Lespinier, fait l'abandon, en faveur de l'église paroissiale Sainte-Colombe. dudit lieu de Cons, de trente-et-une reliques de saints différents. Ce texte qui permet de compléter les quelques renseignements fournis par les registres de délibérations du conseil d'Annecy pour la fin du xve siècle et par le récent ouvrage de M. Stuckelberg, analysé par M. Eug. Ritter dans la *Revue Savoisienne* (1902, p. 25), offre aussi quelque intérêt pour l'histoire de la diffusion du christianisme. En effet, l'énumération des noms de saints mentionnés dans l'acte de donation, noms qui tous, sauf quatre, sont ceux d'Apôtres, d'Evangélistes, de saints de la primitive Eglise, montre qu'en Savoie comme en France a dû fleurir la théorie de l'Apostolicité des Gaules, d'après laquelle toutes les églises, même les plus obscures auraient été évangélisées par un disciple du Christ ou des premiers apôtres. Cette théorie a été combattue par Mgr Duchesne, dans ses *Fastes épiscopaux de l'Ancienne Gaule.*

M. LE ROUX fait une communication détaillée (v. p. 161) sur la maladie qui sévit actuellement avec intensité sur les Gardons du lac d'Annecy. Il décrit, avec dessins à l'appui, le champignon *(Achlia prolifera)* cause de l'infection, l'évolution de la maladie, son origine et ses causes probables et indique les moyens d'enrayer cette épidémie.

LE MÊME attire l'attention sur un champignon hyphomycète *Isaria farinosa* à conidies du genre Cordiceps qui parasite et tue le ver blanc (larve du Hanneton). La terre remuée, ces temps derniers, au jardin public d'Annecy contenait en quantité des vers tous envahis et comme momifiés par l'action de ce champignon qui est un auxiliaire de l'homme dans la destruction de ces larves justement redoutées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Digitized by Google

ENQUÊTE
SUR LES PARLERS SAVOYARDS

A Monsieur Antoine Thomas, de l'Institut.

MESSIEURS ET TRÈS HONORÉS COLLÈGUES [1],

Avant de communiquer à la presse les réflexions suivantes sous la forme d'une plaquette extraite de la *Revue Savoisienne*, j'ai l'honneur de soumettre à l'Académie Florimontane les résultats de l'enquête relative aux parlers de Savoie, dont j'ai pris l'initiative.

Cette enquête fut entreprise, vous ne l'avez pas oublié, sous les auspices de notre Société, et l'Académie de Savoie a bien voulu l'encourager de son haut patronage.

Permettez-moi tout d'abord d'adresser aux deux principales Compagnies savantes de notre région, dont les membres ont accueilli ma proposition à l'unanimité, l'expression de ma profonde gratitude.

Sans distinction d'opinion, les journaux locaux, avec une grande obligeance (il y aurait mauvaise grâce à faire ici une exception), ont informé le public de ma proposition. Plusieurs même de leurs rédacteurs, non contents de débattre la question (on en jugera par tels extraits que nous leur emprunterons), ont fait appel à leurs lecteurs, soit pour appuyer et compléter leurs assertions, soit pour les contredire. C'est pour moi un agréable devoir de rendre hommage à semblable courtoisie. Avec la presse, je remercie très vivement mes divers correspondants, Savoyards de naissance ou d'adoption, dont le concours fut si cordial [2].

La question posée dans la *Revue Savoisienne* [3] peut se résumer ainsi : Devons-nous souhaiter que les multiples idiomes locaux continuent à subsister ? Serait-il au contraire utile de hâter leur disparition ?

1. Lecture faite à l'Académie Florimontane (séances d'octobre et de novembre 1911.)

2. M. van Gennep, entre autres, membre d'honneur de notre Académie, a donné à sa réponse la forme d'une brochure du plus vif intérêt. Nous ne saurions trop en recommander la lecture à tous nos concitoyens.

3. *Revue Savoisienne*, 1911, p. 15 sqq. Voyez aussi *La Savoie littéraire et scientifique*, publiée par l'Académie de Savoie, 1911, p. 178, et les divers journaux indiqués dans la Bibliographie.

Digitized by Google

Tous ceux qui, après avoir lu le communiqué des journaux, ont réfléchi quelque peu, seront, j'aime à le croire, unanimes à reconnaître la portée de cette discussion. Mieux que de longs commentaires, la page suivante, extraite de *La Grande Revue* [1], témoignerait au besoin de son intérêt et de son actualité.

Dans un volume récemment paru sous ce titre : *Le Régionalisme*, M. Ch. Brun constatait la tendance marquée de nos contemporains à la décentralisation. D'après lui, le littérateur ne devrait plus se contenter d'avoir la connaissance approfondie de la région qu'il décrit, de ses traditions, de ses mœurs, mais employer en tout ou en partie l'idiome dialectal.

Un publiciste parisien, aussi mordant parfois que spirituel, Yves Scantrel, réfute ainsi cette opinion :

> La mission de la littérature française et le rôle de la langue française dans l'univers nous interdisent de pousser le régionalisme jusqu'à ses extrêmes conséquences. Paris est une force unique pour tout ce qui est français : soyons régionalistes autant que faire se peut, mais ne diminuons pas cette force unique. La langue française est une force unique pour tout ce qui est français : développons les littératures provinciales autant que faire se peut, mais ne diminuons pas cette force unique. Possible que dans les autres pays les littératures de dialecte soïent un élément d'activité et d'influence ; en France, proscrivons toutes les littératures de dialecte. Le monde s'est accoutumé à chercher dans la littérature de langue française les idées par lesquelles il sera revivifié ; ne détournons pas de nous la curiosité passionnée du monde. En France, toutes les littératures régionales doivent être de langue française.

Et plus loin [2] :

> Tout effort pour la résurrection des littératures dialectales est en France un crime monstrueux, un attentat contre l'esprit français, contre l'influence française, contre la France elle-même.

Or il ne s'agit pas seulement du breton, du basque, du flamand, mais de tous les idiomes issus du latin lui-même au même titre que le francien :

> Mistral a du génie, tant mieux ! mais tant pis, s'il avait imposé à une partie de la France le dialecte provençal comme langue littéraire !

Avis aux futurs Mistral savoyards. Pourtant il n'est guère à craindre, s'ils se lèvent jamais, que leur génie finisse par « imposer » leur dialecte « comme langue littéraire » à leurs compatriotes.

Quelle que soit l'opinion qu'on ait sur l'utilité, au point de de vue purement national, de la « résurrection provençale »,

1. *La Grande Revue*, p. 182, n° du 10 juillet 1911 ; article d'Yves Scantrel, à propos du livre de J.-Charles Brun : *Le Régionalisme* (Bloud, éd.).
2. *Ibid.*, p. 183.



Digitized by Google

il ne peut être ici question que de la langue parlée, et non des productions plus ou moins littéraires rédigées en patois savoyard.

Aussi bien est-ce à la langue parlée que se rapportent presque toutes les observations qu'on m'a communiquées.

Avant de les exposer en détail, je ferai quelques constatations préliminaires.

Vous serez frappés tout d'abord de l'unanimité des réponses. Toutes aboutissent à une conclusion identique [1]. A peine peut-on noter quelques légères restrictions. Les parlers savoyards n'ont pas rencontré d'adversaires. Pourquoi ? Serait-ce par amour-propre local, ou ne trouverait-on en Savoie aucun des disciples de l'abbé Grégoire ? S'il en était un certain nombre, nous ne pouvons que regretter qu'ils n'aient pas jugé à propos de profiter de cette occasion pour exprimer leurs idées. Je les aurais mises en lumière comme celles de leurs contradicteurs, sans enthousiasme peut-être, du moins avec la plus grande impartialité.

Je constate également que le nombre de mes correspondants (24) [2] n'a pas laissé d'être assez restreint. Cette infériorité est, il est vrai, compensée par la valeur des réponses qui me sont parvenues. Tous les arguments qu'on peut faire valoir en faveur des patois ont été invoqués, souvent même avec un très grand bonheur d'expression. Et cette enquête n'eût-elle suscité qu'une seule réponse, l'étude magistrale publiée par M. van Gennep dans la *Revue des Idées* [3] sous ce titre : *La Décadence et la Persistance des patois*, je n'aurais certes pas à regretter d'en avoir pris l'initiative.

Comment d'ailleurs s'étonner que je n'aie pas eu le plaisir de dépouiller un courrier plus volumineux ? La question posée n'avait pas trait à la politique ; elle n'offrait aucun avantage commercial. En Savoie, comme ailleurs, le public se désintéresse trop peut-être des problèmes spéculatifs dont il ne conçoit pas l'utilité immédiate, problèmes dont la solution peut avoir cependant une haute portée sociale. S'il fallait une preuve entre

1. Une seule exception, comme on le verra plus loin. Elle est d'une correspondante étrangère à la Savoie. Cf. aussi l'opinion de M. Duffresne.

2. Au cours de la séance d'octobre, MM. Gonthier, Nanche et le Général Maillot, entre autres Florimontans, ont fait connaître leur sentiment. (Cf. *L'Industriel*, n° du 6 octobre). M. le chanoine Gonthier s'était déjà expliqué dans la *Revue Savoisienne*, 1900 : *Etude sur le Patois savoyard*. M. le chanoine Lavorel discutera les résultats de cette enquête.

3. *Revue des Idées*, 15 juin 1911, brochure in-8° de 16 p. ; Paris, bureaux de la *Revue des Idées*.

Digitized by Google

cent, il suffirait de rappeler les médiocres résultats du récent concours de folk-lore ouvert par l'Académie Florimontane. Ajouterai-je, avec tels de mes correspondants, que, même dans les Sociétés savantes, le nombre des travailleurs est trop souvent infime ; que les recherches concernant le passé paraissent suspectes aux esprits prévenus ; que les dialectologues, comme les archéologues et les médiévistes, risquent parfois d'être taxés d' « obscurantisme » ? « Je me figure, nous prédisait un très distingué patoisant, que seuls les amis du patois vous écriront. Les autres estimeront sans doute que le jeu ne vaut pas la chandelle et que le patois doit être aussi quelque chose de clérical [1], comme le latin. »

Sans me laisser décourager par cette humoristique boutade, j'ai poursuivi mon enquête. Seules, des personnes ayant reçu une forte culture avaient répondu par écrit à ma question. Par des conversations, des interrogations orales, j'ai essayé de combler cette lacune. S'il était scientifique de généraliser les attestations ainsi obtenues, je dirais volontiers qu'ouvriers et paysans sont d'accord pour conclure ainsi que les intellectuels.

Sous quelle forme convenait-il de faire connaître les résultats de cette enquête ? On pouvait publier successivement dans leur texte intégral les communications de tous les correspondants. Je préfère introduire dans cet exposé un ordre plus méthodique. J'ai essayé de classer les arguments, en évitant la répétition des formules épistolaires, qui seraient fastidieuses. En un bref appendice bibliographique, je donnerai l'indication exacte des principaux ouvrages qu'il sera bon de consulter, si l'on désire compléter les réflexions suivantes par d'utiles lectures.

∴

I. — Il ne faut pas hâter la disparition des patois. Telle est la première assertion. Là dessus, tout le monde est d'accord : pas de mesures prohibitives. Elles seraient d'ailleurs absolument vaines : toute pression ne ferait qu'amener protestations et réaction [2].

On dit que les patois s'en vont ; c'est dommage. On risquerait beaucoup, je crois, à vouloir précipiter brutalement leur disparition. La brutalité est un aveu d'impuissance. Ne pensez-vous pas que, parmi nos Savoyards, plus

1. Un esprit vraiment libre sera-t-il longtemps encore traité de « clérical », par quelques-uns, d' « anti-clérical » par quelques autres ? Quand serons-nous enfin débarrassés de ces puérilités ?

2. Cf. van GENNEP, p. 4.

Digitized by Google

d'un y répondrait par le mot du Rumillien : *E capwé ?* (Mlle Mathilde Trombert.)

Mon patois ressemble à celui que vous avez ..... étudié. Le détruire c'est faire perdre à la petite patrie sa personnalité, qui ne peut faire tort à la France. (M. J. Corcelle.)

Imposons à tous les Français la langue française, mais laissons à chacun le droit d'exprimer par un langage particulier ses idées particulières. (M. Thévenet.)

Détruire notre patois serait un attentat gratuit et dangereux à une personnalité qui n'a rien que de respectable, à une individualité qui offre beaucoup d'avantages et ne présente aucun inconvénient. (M. Ch. Dufayard : in *Le Patriote républicain.)*

Toute mesure prohibitive de l'Etat froisserait les populations et aliénerait les sympathies. (M. L. Vibert : in *L'Avenir Savoyard.)*

Le peuple a le plus grand intérêt a bien connaître sa langue nationale et un gouvernement a le devoir de lui en imposer l'étude, ce qui ne veut pas dire qu'il faille par des mesures coercitives empêcher nos paysans de faire usage de leurs patois chez eux et entre eux. (M. H. Boucon.)

Pour quelques-uns, pareilles mesures ne seraient pas seulement dangereuses; elles seraient inutiles. Pourquoi décréter la mort des patois, puisqu'ils ne tarderont pas à s'éteindre doucement ?

Le patois mourra un jour de sa belle mort. Il n'est pas nécessaire de le tuer. (M. L. Vibert : *L'Avenir.)* [1]

La disparition des dialectes se produira fatalement à la longue devant les progrès de l'instruction et le développement de plus en plus grand des moyens de communication. Les patois seront absorbés peu à peu par les grandes langues nationales, et certains philologues prétendent même que celles-ci à leur tour seront absorbées par l'une d'elles, français, allemand, anglais — qui deviendra la langue universelle. Point n'est besoin de l'espéranto, nous disent-ils, la langue internationale se fera d'elle-même avec le temps. (M. Boucon.)

*
* *

Pourquoi, en effet, évincer les patois ? Il ne faut détruire que ce qui est nuisible. Les patois le seraient-ils ? Nullement.

En ce qui concerne plus particulièrement nos régions, la même opinion est ainsi exprimée :

Est-ce que par hasard l'emploi de notre dialecte a jamais entravé celui du français ? (M. Dufayard.)

Il faut se garder de faire la guerre aux patois. D'autant plus que nos patois ne sont plus en général assez vigoureux pour être un danger ou une cause de faiblesse dans l'expansion du français. (M. Bernus.)

L'usage des parlers locaux en Savoie ne nuit nullement à l'emploi partout répandu de la langue française, s'y oppose moins encore. *(Le Savoyard de Paris.)*

1. Voyez aussi les reflexions de M. Gavard.

Digitized by Google

Une seule dissonance, et ce n'est pas de la Savoie qu'elle nous parvient.

Une jeune correspondante de la Bresse louhannaise m'adresse les réflexions suivantes :

Je trouve qu'au point de vue pratique [1] il serait utile de supprimer les patois, surtout maintenant que l'administration est si centralisée, que les relations commerciales sont si développées et que tant d'hommes voyagent. Ceux qui s'entêtent à garder leur patois se créent des difficultés. En même temps ils en créent aux autres.

Le patois ne peut devenir une langue nationale. Aussi sa persistance est-elle sûrement un retard, non seulement au point de vue économique, mais encore au point de vue : unité de la France [2]. (Mlle L. Boissard.)

*
* *

II. — Bien loin de chercher à détruire les patois, on doit souhaiter qu'ils coexistent longtemps encore à côté du français ; on doit même s'efforcer de les maintenir le plus longtemps possible.

Lorsque M. Désormaux demande si je trouve un avantage à ce que les divers parlers locaux subsistent à côté du français, je réponds : Oui certes ! de toutes mes forces.

Ainsi s'exprime M. van Gennep (p. 10), et cette opinion est à peu près unanime [3]. Pour quelles raisons ? Les unes sont d'ordre général, et peuvent être invoquées à propos de n'importe quel parler dialectal ; les autres sont plus spéciales à la Savoie.

Voici comment on pourrait les classer :

Nos plaidoyers en faveur des parlers locaux s'appuient **A**] sur le sentiment, ou **B**] sur l'utilité : traditionnalisme et parti-

1. Cf. van Gennep : « Quel que soit mon amour des parlers locaux, je sais qu'ils empêchent l'homme qui ne sait qu'eux de gagner sa vie aussi bien que celui qui parle la langue nationale. » (Page 4.)

2. Mlle B. atténue elle-même son appréciation en ajoutant :
« Pourtant je ne voudrais pas le voir disparaître »... Suivent des raisons de sentiment (esthétique) analogues à celles qui seront exposées plus loin.

3. Quelques exceptions cependant : « Je ne vois aucun inconvénient à ce qu'on conserve les patois. Je n'y vois non plus, à mon humble avis, grand avantage. » (M. L. Vibert). M. Boucon va plus loin. Selon lui la disparition des patois, qui serait un mal pour le linguiste, serait un bien pour le peuple. — A compléter à l'aide des raisons invoquées par M. van Gennep (brochure citée, passim, et notamment p. 8.) Celui-ci montre fort bien le rôle des relations économiques. Elles sont pour lui « le facteur de transformation linguistique le plus important » :

« Ainsi s'est imposée à tous nos producteurs la nécessité, pour écouler leurs produits, de faire usage de la langue commune et nationale, pour ne plus garder le patois que dans l'usage domestique. Le français rapporte, le patois ne rapporte rien : le stade suivant sera que le patois gêne... Et cette loi de concordance entre les formes de la production et le mode de langue est si nette que, partout où vous voyez un patois prédominer sur une langue nationale, vous pouvez affirmer un moindre développement économique. »


Digitized by Google

cularisme, sens de la mesure et des convenances, patriotisme, idées religieuses ou esthétiques d'une part ; de l'autre, intérêt, soit d'un groupe d'individus, soit de la langue française elle-même, soit enfin de la science (philologie, pédagogie). Des motifs d'ordre historique **C**] compléteront cet exposé.

Quant aux arguments sociologiques et économiques, je me permets de renvoyer une fois pour toutes à la brochure de M. van Gennep : elle abonde en aperçus aussi originaux qu'instructifs.

A] Appel aux sentiments.

a) TRADITIONNALISME. — L'attachement aux traditions ancestrales, aux souvenirs d'enfance, est bien indiqué dans l'article de M. Dufayard, comme dans une lettre fort intéressante à divers titres que m'a envoyée un curé savoyard, qui désire garder l'anonymat :

« J'aime ces pauvres vieux », écrit-il, et je crois bien que, pour n'être pas rappelé dans toutes les communications reçues, ce sentiment doit être à peu près général.

M. Marullaz, entre autres, l'a excellemment traduit :

Nos parlers locaux méritent d'être respectés et maintenus, d'abord à raison de leur vénérable antiquité.

Il serait vraiment bien étrange que notre époque, si légitimement soucieuse de conserver tous les souvenirs archéologiques du pays, négligeât dans nos parlers locaux les monuments les plus expressifs et les plus vivants des anciens âges. — C'est, en effet, l'histoire de l'esprit humain lui-même qu'ont enregistrée pour nous, passez-moi l'anachronisme, les précieux « phonographes » que sont nos patois.

Mais, dira-t-on, nos richesses archéologiques une fois classées dans les salles d'un Musée, tous les intérêts qui s'y rattachent sont sauvegardés ; de même, quand les richesses philologiques de nos patois auront été recueillies et bien mises en valeur dans les savantes colonnes d'un dictionnaire, la disparition du patois ne saurait plus rien avoir de fâcheux...

Ce n'est point mon avis. — Combien de bons esprits préféreraient retrouver nos monuments archéologiques dans leurs cadres séculaires, même à l'état de dispersion, plutôt que dans les galeries d'un Musée !

Du moins l'intérêt de leur conservation a rendu nécessaire leur groupement ; mais il n'en va pas ainsi pour nos parlers locaux.

Sous prétexte que toute la flore du pays est actuellement classée dans les herbiers des botanistes, qui donc pourrait prendre son parti de la suppression du règne végétal ?

Or, de même que les plantes de nos Alpes ne peuvent vivre et fleurir que dans leurs habitats providentiels, de même les vocables et formes diverses de nos patois ne conservent leur vie, avec leur saveur et leur pittoresque, que sur les lèvres de nos paysans. — Dieu nous préserve de les voir jamais s'y éteindre ! (M. MARULLAZ.)

Digitized by Google

Personnellement, je tiens beaucoup à mon vieux patois alsacien, qui me rappelle de bons souvenirs d'enfance [1]... (M. LEHR.)

Les relations des parlers locaux avec le sol (voyez aussi plus loin : *Esthétique)* sont indiquées dans le passage suivant d'un correspondant valdôtain :

Le patois doit subsister toujours à côté du français, car le patois est la langue de l'endroit; c'est le produit du sol, c'est la figure distinctive du terroir. Comme deux paysages ne se ressemblent pas, ainsi deux patois, qui sont l'effet du paysage, ne se ressembleront jamais. Le patois est une des faces de l'union du peuple avec le sol ; c'est un de ses résultats [2]. (M. l'abbé PETIGAT.)

b) INDIVIDUALISME ET PARTICULARISME.

Le premier avantage du patois est de renforcer l'individualité de chaque homme. (Van GENNEP, p. 11.)

Que ce soit un bien ou un mal, il convient de maintenir les patois pour satisfaire l'esprit de clocher, le particularisme local. *(Le Savoyard de Paris.)*

Pour M. DUFAYARD, le patois est aussi « un élément essentiel de la vie locale et cantonale ».

C'est également l'opinion de tous les « régionalistes » :

Je crois fort aux principes de décentralisation, et les parlers locaux en sont la meilleure garantie. Souhaitons qu'ils persistent et surtout ne s'entachent pas de barbarismes modernes. (M. E. FABRE.) [3]

1. Cf. les raisons de sentiment exposées au début de la brochure de M. van Gennep.
2. Cf. van GENNEP, p. 5. sqq. (sur les « pays » de France.)
3. M Jean TERRIER exprime un souhait identique, (qui est plutôt une doléance) :
« Je me bornerai à constater avec regret combien le patois d'Annecy, et même celui des communes environnantes, devient de plus en plus une sorte de macédoine de mots français patoisés, entremêlés de termes d'argot ou d'origine douteuse, d'où sont peu à peu exclues les expressions savoureuses et pittoresques qui en faisaient le charme et auraient permis, avec quelque raison, à notre vieux dialecte savoyard de se maintenir ou d'être cultivé par quelques fervents à côté du français pur. Ne voit-on même pas nos meilleurs patoisants, dans leur langage ou leurs productions littéraires, se servir de néologismes (si l'on ose s'exprimer ainsi), alors qu'existent des mots de pur crû savoyard, dont ils ne se souviennent pas ou qu'ils ignorent ?
« S'agit-il de répondre à un questionnaire du genre de celui que vous m'avez soumis *, il faudra fouiller dans sa mémoire ou parcourir les colonnes du *Dictionnaire Savoyard* de la lettre *a* à la lettre *z*, si on l'a à sa disposition ; ou bien, si l'on questionne un paysan et qu'on lui demande le terme patois servant à désigner tel objet, telle coutume, pris de court, interloqué, il vous indiquera un mot français patoisé quelconque ou réfléchira longuement avant de trouver le mot propre, alors que dans le langage courant ce mot se présentera naturellement à ses lèvres.
« Pour remédier à ce défaut de mémoire, à cette ignorance du vieux langage savoyard, un Dictionnaire donnant, à côté du mot français, les synonymes patois ou les locutions ayant la même signification s'imposerait ; mais je sais trop à quelles difficultés matérielles vous vous êtes heurté lors de la publication du *Dictionnaire Savoyard* pour insister davantage sur ce point, et espérer qu'il paraîtra un jour. »

* Il s'agit d'un questionnaire relatif aux différentes appellations des repas en Savoie.

Digitized by Google

c) Sentiment patriotique.

Nos patois sont à maintenir au nom même du patriotisme le mieux entendu. — Dans son récent manifeste pour conjurer « la crise du français » par le retour à la « culture latine », M. Richepin soutient à bon droit que l'abandon des traditions et de la langue du pays marche de front avec la désaffection du citoyen pour sa patrie. Il me semble que c'est *pour le moins* aussi vrai quand il s'agit du patois. L'abandon du patois est la conséquence — non la cause hélas! — de cette folie de centralisation qui tend à absorber tous les éléments de la vie de province dans le tohu-bohu de la capitale; c'est la conséquence de ce mouvement d'émigration vers les villes qui fait le désert dans nos campagnes, le vide de tant de foyers et la désolation finale du pays. C'est la conséquence de ce besoin maladif d'égalité qui chaque jour multiplie les déclassés et les malheureux, au grand dommage de la grande et de la petite patrie. C'est la conséquence encore de cette fièvre d'égoïsme et de jouissances qui, mettant au rancart les intérêts généraux et les vertus traditionnelles, bonheur et gloire des vieilles générations, fait que chacun aujourd'hui se croit autorisé à ne vivre que pour lui-même et les jouissances immédiates, lesquelles du reste il ne sait plus chercher ailleurs que dans ses intérêts matériels ou les jouissances sensuelles.

Et tout cela, si je ne me trompe, c'est à son tour la conséquence de l'éducation trop exclusivement utilitaire et individualiste qui menace de tout emporter à la ruine, dans notre pays. (M. Marullaz.)

d) Sentiment religieux. — On ne s'étonnera pas que M. Marullaz, qui est prêtre, associe le sentiment religieux au sentiment patriotique. On ne s'étonnera pas non plus qu'un universitaire, infiniment respectueux de toutes les croyances sincères, reproduise ici scrupuleusement l'opinion de son correspondant. Celui-ci est le seul qui ait invoqué cet argument; mais je ne crois pas être inexact en supposant que M. l'abbé Marullaz s'est fait l'écho, ou si vous le voulez, le porte-parole de ses confrères.

En ma qualité, conclut-il, de vieux serviteur — bien fourbu — de nos vieilles humanités, en ma qualité de patriote, en ma qualité de chrétien, aussi et surtout, je regrette profondément la crise du patois, où je ne puis voir qu'une conséquence lamentable de la crise autrement grave du *français*, du *patriotisme* et de la *civilisation chrétienne*.

Si j'avais à dire mon opinion sur les moyens d'écarter ou tout au moins d'atténuer le danger, avec beaucoup de bons esprits nullement suspects d'exagération dans le sens des idées religieuses, je dirais, à ma façon, que je n'en vois pas d'autres qu'un prompt et franc retour à la culture latine pour les classes dirigeantes et à l'éducation spiritualiste et chrétienne pour tous les citoyens... (M. Marullaz.)

A ces « théories », que M. l'abbé Marullaz, dans sa formule finale, n'hésite pas à qualifier de « rétrogrades », s'oppose diamétralement la conception de M. van Gennep :

Il n'y a plus lieu de craindre aujourd'hui que, comme le disait le conven-

Digitized by Google

tionnel Barrère, les patois puissent être « les instruments du fédéralisme, de la superstition et du fanatisme ». Je sais bien que le clergé catholique espère par le breton maintenir sous sa domination la Bretagne croyante, et que le mouvement « nationaliste » a partie liée avec les divers mouvements dits « régionalistes ». De la part de ces partis d'opposition c'est une tactique proprement enfantine, et qui se fonde toujours encore sur la conception ancienne que la politique et la religion sont des forces directrices. Elles l'ont été, elles ne le sont plus. Ce qui dirige aujourd'hui, ce sont les nécessités économiques... (Van GENNEP, p. 13.)

e) ESTHÉTIQUE : Beauté, richesse des patois, etc.

Je ne parle pas le savoyard. Je feuillette avec beaucoup d'intérêt votre *Dictionnaire:* je recueille çà et là une locution pittoresque en écoutant les indigènes de Saint-Blaise ; mais je ne fais cela qu'en amateur, et je me donne tort. Je tiens au patois par romantisme, par goût de la couleur locale, comme je tiens aux costumes provinciaux [1]... (Mlle TROMBERT.)

Je pense qu'il serait fâcheux de voir disparaître les parlers locaux, qui sont comme les diverses nuances d'un tableau. (M. LEHR.)

Ce qui fait l'attrait d'une région, c'est sa physionomie propre, ses costumes, son langage familial, son aspect physique. Il faut laisser à chacun sa vie propre, ses habitudes J'aime bien la mode de Paris ; mais je crois qu'il est bon de conserver aussi le clocher du petit village. (M. J. CORCELLE.)

Les patois contribuent heureusement à mettre de la diversité dans l'unité nationale. (M. DUFAYARD).

Bien plus, ceux de nos régions méritent de survivre à cause de leurs qualités intrinsèques :

Notre patois n'est pas, en face de la langue maternelle, un élément barbare et hétérogène qui l'exclut et la contrarie. C'est un français logique et sans inconséquences, que la pierre ponce de la grammaire scientifique et le grattoir révolutionnaire du juriste ne sont pas arrivés à déformer et qui reste pour nous le parler natif et indestructible, la langue vivante et ingénue. Il a conservé ses formes robustes et ses mots primitifs qu'employaient nos vieux auteurs [2], et qui doivent rester à nos yeux un titre aussi éternel qu'honorable d'origine et de mentalité françaises. Nos paysans disent un *goy* pour une serpe : Ronsard aussi. Ils écrivent *afanner*, comme Brantôme, et *matefain*, comme Rabelais. Vous pouvez leur lire les *Regrets* de la *belle Heaulmière* tels que les écrivit maître François Villon en plein xve siècle : ils les comprendront aussi bien que les philologues les plus experts :

Ainsi le bon temps regrettons
Entre nous, pauvres vieilles sottes,
Assises bas, à croppetons,
Tout en un tas comme pelottes,
A petit feu de chènevottes.

(M. DUFAYARD.)

De même, M. le curé de X., nous l'avons vu, « aime ces pauvres vieux » que sont les patois. Il les aime par affection

1. Cf. van GENNEP, p. 3.
2. Sur les archaïsmes, cf. *Le français parlé en Savoie*, p. 13 sqq.

Digitized by Google

filiale sans doute, mais encore parce qu' « ils ont beaucoup d'esprit ». C'est aussi le sentiment de notre correspondant valdôtain :

Le patois est la seule langue expressive pour le peuple. Il y a une beauté littéraire dans le patois, et c'est sa propriété de termes, son adaptation à la vie et au sentiment du peuple. Sa richesse d'expression ne peut se trouver et ne pourrait vivre dans une langue générale et dans une langue qui se pique ordinairement d'idées. (M. l'abbé Petigat.)

Une thèse identique forme la seconde partie de la démonstration de M. Marullaz :

Nos patois méritent encore d'être respectés et maintenus à raison de leur richesse remarquable.

Dans sa *Lettre à l'Académie*, Fénelon — un auteur bien vieilli peut-être — dit qu'une langue est riche quand elle suffit à l'expression de toutes les idées de ceux qui ont à l'employer. Nul doute que nos patois n'aient, dès l'origine, possédé cette honorable aisance à l'égal du français. A ce frère rapidement embourgeoisé, nos patois pourront, sans fausse honte, emprunter par la suite de quoi fournir aux idées successivement acquises le long des âges un vêtement sortable.

Intégralement reproduit du français ou légèrement adapté, ce vêtement d'emprunt donne même, aux nombreuses acquisitions de nos patois, un air de famille autrement réussi que celui des trop nombreuses formes exotiques du français actuel.

En prenant de la sorte leur bien partout où ils le trouvent, et en le faisant bien leur, nos parlers locaux ne sont pas en peine de se faire une vraie richesse — richesse relative assurément ; où donc est l'absolu en cette matière ? — mais richesse relative qui demeure bien loin de la pauvreté.

Ayant pu consigner jusqu'à près de 7,000 mots bien patois dans mon *Glossaire i Bm* [1], j'y ai relevé quantité d'expressions — près d'une centaine rien que dans les A — que le français est incapable de traduire sans périphrase, et qui, presque toutes, sont d'une joliesse et d'un pittoresque achevés.

J'y ai relevé de même l'abondance extraordinaire de la langue... « verte ». Honni soit qui mal y pense ! Le paysan caustique et retors ne peut trouver ailleurs que dans son patois l'expression entière de toutes les finesses narquoises, qui constituent souvent le fonds de sa mentalité.

Il y a chez les gens du peuple de ces verves patoises, où l'esprit pétille de façon si brillante que de telles envolées — souvent très soutenues — sont absolument intraduisibles, inimitables en français. Nous ne sommes donc pas si pauvres !

Sans parler des ressources leur venant d'un vestige de déclinaison et de conjugaisons à doubles formes, personne n'ignore que nos patois donnent à certaines voyelles des sonorités spéciales, et enrichissent les consonnes de nombreuses articulations rudes ou gracieuses inconnues au français [2].

Eh bien ! quel est donc le chef d'orchestre capable de condamner au

1. Il s'agit d'un *Glossaire du Patois de Morzine*, que M. Marullaz, avec une extrême obligeance, a recueilli pour être inséré dans le *Supplément du Dictionnaire Savoyard*, et qu'il a eu l'amabilité de me dédier.
2. Cf. van Gennep, p. 11.


Digitized by Google

silence pour toujours tout un ensemble d'instruments, c'est-à-dire de moyens d'expression, n'existant nulle part ailleurs ?

Toutes proportions gardées, c'est pourtant ce que ferait l'abolition de nos parlers locaux. Vivent donc nos patois ! (M. Marullaz.)

Le troisième argument de M. Marullaz est du même ordre :

Nos patois, dit-il, sont même à maintenir dans l'intérêt de l'art — sans paradoxe !

Aux esthètes qui regardent nos patois comme des parlers absolument frustes et sans capacité artistique, est-ce que le provençal n'a pas brillamment prouvé le contraire ? Pour n'être pas du pays des cigales, le patois savoyard n'a-t-il pas prouvé à son tour que toute prétention littéraire ne lui est pas interdite ? Telles poésies de Béard, Agnellet et Desservetaz sont de vrais bijoux littéraires.

Pour les goûter, il faut évidemment surmonter les difficultés — enfantines — de la graphie reçue, et puis avoir l'oreille... et l'âme quelque peu savoyardes ; mais pourquoi le langage populaire serait-il exclu à priori des régions du beau littéraire, au moins dans certains genres mieux à sa portée ? Ici encore il y a du relatif. N'est-ce pas Beaumarchais qui a dit : « Les gens du peuple réussissent plus de figures de rhétorique en un jour de marché que nos quarante académiciens en un an. »

Bien que nos patois aillent rarement sans quelques formes rudes et étranges, il en est qui sont de ravissants gazouillis ; et il n'est pas rare de les entendre parler avec une telle virtuosité, tant de finesse dans la pensée et de pittoresque dans l'expression, une telle harmonie entre le fond et la forme, que c'en est une vraie musique pour l'oreille et un régal d'artiste pour l'esprit... pas moins !

Ruskin, se trouvant pour la première fois en présence d'un chalet de nos Alpes, le considérait comme le plus joli morceau d'architecture qu'il eût rencontré en Europe. Et pourtant, dit-il, ce n'était rien en soi, rien que quelques troncs d'arbres moussus, reliés entre eux grossièrement, avec deux ou trois pierres grises sur le toit; mais toute la valeur de cette modeste habitation humaine venait de sa parfaite harmonie avec la nature environnante. C'était une note juste dans le paysage ; toute sa beauté consistait dans son adaptation parfaite à sa destination, dans l'emploi judicieux des matériaux à portée, et dans l'absence totale de prétention.

Ne sont-ce pas là autant de titres de nos patois à la capacité artistique ?

Un critique d'art, G. Fatio, conclut un joli commentaire du texte cité de Ruskin par ces paroles : « L'architecture de ces régions élevées, ayant conservé son caractère original et historique, appartient aussi bien à l'histoire de *l'art* que les chants populaires font partie de l'histoire de la musique.

Et pourquoi n'en pourrait-on dire autant de nos patois ? — En osant réclamer leur maintien au nom de *l'art*, j'ai pourtant moins en vue des productions artistiques à en espérer que des attitudes antiesthétiques à éviter [1]..... (M. Marullaz.)

1. Cette phrase sert à introduire un développement concernant les rapports des patois et de la langue française (pureté), que nous retrouverons plus loin, avec un appel au sentiment des convenances et de la mesure.

Digitized by Google

B] Raisons d'intérêt.

a) INTÉRÊT D'UN GROUPE D'INDIVIDUS.

Le patois peut jouer le rôle de langue secrète pour les originaires d'une même région loin de leur pays, par exemple au régiment. (M. FERRERO.)

On développerait cette idée en rappelant trois ou quatre parlers plus ou moins conventionnels nés en Savoie : le *têratsu*, le *ménedigne*, le *mourmé* et le *farià* (ou argot des ramoneurs) [1]. Le *ménedigne* et le *mourmé* notamment ont longtemps servi aux maçons et tailleurs de pierre de la vallée du Giffre pour converser avec ceux de leurs compatriotes émigrés loin de la région de Morzine et de Samoëns.

Le patois, dit également M. l'abbé Petigat, est une façon de se distinguer : donc une arme d'indépendance. C'est en même temps une façon de se reconnaître entre les gens d'un même coin : donc aussi une arme de décentralisation.

Des arguments identiques sont allégués par M. van Gennep [2]. Dans les grandes villes existent des « groupements régionaux ». Ces groupements se distinguent par la langue. Ils « ont travaillé avec énergie pour le maintien, et parfois pour la renaissance de leur parler natal : par conversations, réunions, revues, etc. » M. van Gennep voit dans ce fait une de ces « contre-tendances qui agissent en faveur du maintien des patois ».

[Sur l'utilité du patois, « langue vivante », voyez plus loin l'opinion de M. l'abbé GAVARD.]

b) INTÉRÊT DE LA LANGUE (ET AUSSI DE LA LITTÉRATURE) FRANÇAISE (expansion, enrichissement du vocabulaire, pureté, etc.)

Les patois peuvent empêcher la corruption du français. Cette assertion semble paradoxale au premier abord. Cependant le français usuel est, nous dit-on, bien plus altéré dans les régions où le français de l'Ile-de-France s'est depuis longtemps substitué aux parlers locaux. Tel est le cas, par exemple, pour la région d'Auxerre.

Ces réflexions, que l'une de nos plus distinguées collègues, Mlle I. Maugère, professeur au Lycée de jeunes filles d'Annecy, a bien voulu développer, en les appuyant sur des faits probants, coïncident avec celles de M. van Gennep, et sont confirmées par plusieurs autres de mes correspondants [3] :

1. Cf. van GENNEP, p. 5. Voyez les mots *mourmé, têratsu*, in *Dict. Savoyard*.
2. *Id.*, p. 8.
3. Voir également les constatations pédagogiques de M. l'abbé Gavard, que nous transcrivons plus loin, et la dernière partie de la brochure de M. van Gennep.

Digitized by Google

J'estime qu'il y a lieu de laisser subsister les patois à côté du français, et cela dans l'intérêt même de la pureté de la langue française.

Vous n'êtes sans doute pas sans avoir remarqué que c'est dans le pays où on ne parle que le français qu'on parle le plus mauvais français.

Ce fait, quelque paradoxal qu'il puisse apparaître de prime abord, s'explique pourtant aisément.

Chaque pays a ses habitudes, son industrie, ses mœurs particulières. Pour exprimer les idées pour ainsi dire locales qui se rapportent à sa façon de vivre toute locale, il lui faut une langue locale.

Si vous imposez à ce pays une langue unique, le français. il sera obligé d'introduire dans la langue française, pour exprimer les idées qui lui sont familières, des mots, des expressions du terroir, qui bientôt déformeront la langue que nous ont laissée nos grands écrivains. Au lieu de l'unité de langage rêvée par les idéologues, vous aurez une multitude de langages divers, qui se délimiteront avec plus de facilité que la Champagne, et aussi avec plus de diversité, car non seulement chaque département, mais encore chaque canton, chaque commune aura le sien.

Si, au contraire, vous laissez au paysan, pour exprimer ses idées particulières. son langage particulier, il n'aura plus besoin, pour exprimer les idées générales, les idées courantes qui lui sont communes avec ses voisins, de maquiller la langue nationale, qui gardera ainsi toute sa pureté. (M. Thévenet.)

A cette opinion pourrait s'opposer. en partie du moins, la remarque suivante de M. le curé de X. :

Distinguons avant tout le corps et le vêtement. J'applique ce dernier nom à la manière d'écrire et de prononcer. A ce point de vue, il y a presque autant de formes que de communes. Et, sur le nombre des formes. il y en a de pitoyables, qui vulgarisent la mauvaise prononciation de certaines lettres et disposent à la conserver dans le français.

Ces indications sont un peu vagues : il y aurait lieu de les préciser. En tout cas, semblable inconvénient n'est-il pas minime, et jusqu'à quel point serait-il permis de généraliser ?

Voilà pour la pureté. Quant à l'expansion du français propre, les patois peuvent-ils y contribuer ? Peuvent-ils servir à le maintenir, dans une région donnée, contre des langues rivales ? Il semble que sur ce point les opinions soient divergentes. Il conviendrait sans doute de distinguer, avec les régions, les langues concurrentes.

Vous savez qu'on explique en partie les conquêtes du français dans le Valais par le fait que tous les Valaisans romands savent le français à côté de leur dialecte, tandis que les habitants du Haut-Valais, s'ils lisent l'allemand, ne savent pas s'exprimer autrement que dans leur patois germanique.

Il y a une exception à faire pour les districts frontières, où le français se maintient difficilement. Là. la disparition du patois sera un gain pour le français [1]. Ainsi l'italien aura plus vite raison du français dans les hameaux

1. Cette opinion concorde avec les assertions d'un philologue bien connu, M. Dauzat, qu'on nous saura gré de transcrire ici :

Digitized by Google

de la Valpeline (dépendant du Val d'Aoste), parce que, ainsi que je l'ai constaté à plusieurs reprises, les habitants ne savent se servir que du patois, qui n'est pas une langue littéraire (ainsi à Oyace, dans les chalets de Chemine et du Val Soana). S'il en avait été ainsi à Aoste, l'italien aurait déjà gain de cause. (M. BERNUS.)

Les patois, comme on l'a dit plus haut, ont conservé de nombreux archaïsmes. Qui sait s'ils ne serviront pas à remettre en honneur quelques locutions vieillies? Ce serait une restitution faite au patrimoine national. Ils peuvent également l'accroître à l'aide de néologismes d'origine provinciale :

C'est une des sources où le français peut puiser pour s'enrichir et renouveler son vocabulaire, sans avoir recours à l'étranger. Les mots *luge*, *vire* (corniche sur rocher). *rimaye* (crevasse entre le roc et le glacier) sont tirés des parlers locaux. Il est regrettable de voir des publications alpines se servir de l'allemand *bergschrund* au lieu de notre *rimaye* romand. (M. BERNUS.)

Les rapports réciproques des patois et du français sont ainsi exposés dans le plaidoyer de M. Marullaz :

Pour notre admirable langue française, quelle disgrâce que de se voir défigurer par des esprits peu faits à ses règles aussi rigoureuses que délicates et des lèvres malhabiles à en rendre les riches nuances !

« Une des causes qui contribuent à la supériorité du français en Suisse (sur les langues rivales), c'est la décadence rapide des dialectes dans tout le pays romand. Les patois ont disparu complètement de tout le canton de Neuchâtel ; il faut l'astuce (?) d'un dialectologue pour en retrouver les derniers restes dans les environs de Genève et dans les parties les plus reculées du canton de Vaud ; il n'existe plus aujourd'hui de patois bien conservés que dans le Valais et le sud du canton de Fribourg (Gruyère) : encore ne sont-ils usités qu'entre paysans. Il est très remarquable que les patois aient disparu précisément dans les cantons protestants, où l'on s'est de tout temps consacré au développement de l'instruction primaire. » (*La Suisse moderne,* p. 272). Cette dernière phrase pourrait paraître assez blessante aux cantons catholiques. Il est curieux, à ce propos, de constater que les divergences dogmatiques peuvent avoir de très lointaines conséquences, même en linguistique ! (A rapprocher des arguments d'ordre confessionnel exposés ci-dessus par M. Marullaz.)

A ceux qui prétendent que le patois nuit au français, nous soumettons le curieux passage d'un romancier contemporain, qui a suivi sur ce point l'exemple de George Sand : « Les patois servent à souhait le conteur : ils foisonnent d'archaïsmes savoureux, de latinismes soldatesques et césariens, qui perpétuent autour d'un pauvre mot un peu d'éternité romaine. Et, si l'on écarte les gasconismes criards et quelques menus verbes qui sont au style ce qu'une pointe d'accent est au langage, ces dialectes d'outre-Loire constituent une véritable base classique à de banales études primaires. C'est pourquoi le style et la pensée de certains méridionaux, qui n'ont jamais hanté que la « laïque », rendent un son d'humanités. Il est bon de ne pas abolir les patois. Veillons à leur maintenance [*]... »

On verra ce qu'il faut penser des patois au point de vue pédagogique. Le passage humoristique du romancier soulève également la question des provincialismes et celle de l'apport des parlers locaux à notre littérature. Elles offriraient un réel attrait, mais je ne puis que les indiquer ici.

Sur les provincialismes, cf. *Le français parlé en Savoie,* p. 16 sqq., et plus généralement, F. BRUNOT : in *H. de la Litt. fr.* publiée par Petit de Julleville, VIII, 771. Voir aussi le volume cité de J.-Ch. BRUN : *Le Régionalisme.*

[*] Léon LAFAGE : *La Chèvre de Pescadoire,* 4e éd., 1910 ; préface, p. 6.

Digitized by Google

Après tant de siècles passés à s'affiner, le français est devenu un instrument d'une sonorité trop délicate pour être confié — sans une préparation spéciale — au premier amateur venu ; tandis que le peuple n'a aucune peine à tirer parti de toutes les ressources de sa langue, de très libre allure, aussi bien dans son vocabulaire que dans sa syntaxe. Rien de plus grotesque et de plus lamentable que le résultat d'une certaine campagne assez récente pour l'introduction du parler bourgeois, dans nos familles rurales ! On peut apprendre le français à un petit paysan qui n'a jamais parlé que son rustique patois ; mais non pas à tel autre que l'on a cru avancer dans ses études en lui faisant saboter en famille un malheureux français, qui n'en mérite plus le nom, sur les lèvres de parents qui, par état, ne peuvent pas le savoir [1].

En réclamant pour le peuple le bénéfice du maintien de son patois, j'ai conscience de ne rien faire d'antidémocratique, au contraire !

A ces braves gens, dont je suis, je voudrais éviter un ridicule immérité, que, par analogie, G. Fatio me semble utilement souligner comme suit :

« Actuellement les gens du peuple ont presque tous comme préoccupation d'avoir une habitation qui ressemble à celle d'un bourgeois et dont l'extérieur ne trahisse pas une demeure d'artisan... C'est ainsi que les jolies maisons de nos paysans tendent partout à faire place à de vilaines réductions de demeures bourgeoises aux proportions mesquines ou avortées et de matériaux inférieurs, qui ne donnent à l'œil que l'impression lamentable d'un ridicule effort d'imitation, demeuré sans autre résultat que le ridicule de l'intention doublé du ridicule de l'impuissance... et de l'échec... Hélas ! »

On ne construit plus pour soi et à sa mesure. On ne s'habille plus qu'à contre-sens de ses occupations, et nos jolies montagnardes ne voudront bientôt plus traire leurs vaches qu'en corsage à dentelles et jupons blancs empesés. Cela s'est vu, et c'est ridicule et lamentable ; mais pas plus que les rudes mâchoires de nos paysans cherchant à grasseyer un patois à peine francisé, ou quelque ignoble argot ; pas plus que les bonnes et loyales figures de nos paysannes s'essayant à minauder un français moins que quelconque.

A ces bonnes gens qui se ridiculisent ainsi, je voudrais pouvoir dire bien haut : Ne craignons donc pas d'être et de paraître ce que nous sommes, travailleurs plutôt que beaux diseurs de profession. Notre rôle en vaut beaucoup d'autres ; mais ne nous infligeons pas le ridicule d'une habitation, d'un vêtement ou d'un langage d'emprunt mal à notre mesure.

Rien ne sied en effet comme ce qui est à la mesure d'un chacun. Notre patois ne fait pas exception ; et rien ne fait mieux sur nos lèvres.

Gardons-nous surtout d'en rougir, où que ce soit, car

Emporter de chez soi l'accent familier,
C'est emporter un peu sa terre à ses souliers ;
Emporter son patois de (Savoie) ou de Bretagne,
C'est emporter un peu sa lande et sa montagne,
Lorsque, loin du pays, le cœur gros, on s'enfuit.
L'accent ? — Mais c'est un peu le pays qui nous suit... (ZAMACOÏS.)

(M. MARULLAZ.)

c) INTÉRÊT PHILOLOGIQUE. — J'ai moi-même insisté plus d'une

1. On pourrait également placer ce développement dans le § relatif à la pédagogie. Voyez plus loin.

Digitized by Google

fois, à la suite de romanistes éminents, sur l'utilité scientifique des recherches concernant les patois. De ma part, cette démonstration, un peu comme tout plaidoyer *pro domo*, risque de paraître suspecte. On n'a pas toujours tort de renvoyer M. Josse à son orfèvrerie. D'ailleurs mon opinion importe peu ici. Voyons donc comment un certain nombre de correspondants ont considéré cet aspect de la question :

Je tiens aux patois pour les philologues [1] (et ici je vous renvoie à vous-même : cf. *Dictionnaire Savoyard*, p. VIII-X). Il me semble qu'un patois tel que le nôtre, presque exclusivement parlé, est surtout instructif en ce qu'on y peut observer le libre jeu des lois du langage. Pour les langues littéraires, l'action des écrivains et des grammairiens l'entrave ou le ralentit. Vous ralentiriez l'évolution du savoyard, en le dotant d'un dictionnaire, si mes compatriotes n'étaient pas d'eux-mêmes très respectueux des vieilles formes. On s'en rend compte en voyant tous les archaïsmes notés dans votre ouvrage. Et c'est encore une raison de laisser vivre les patois : en étudiant la nature de leur vocabulaire, les particularités de leur syntaxe, le caractère de leurs images, on voit à l'œuvre le génie du terroir, on comprend mieux l'âme de sa petite patrie. Cela fait-il du tort à la grande ? Je pense que ce serait seulement mettre à son service une énergie plus riche et plus féconde... (Mlle M. Trombert.) [2]

L'avantage de la non-disparition des divers patois est surtout scientifique, tout parler régional ou local constituant un document philologique précieux... (M. Bernus.)

Vous nous demandez si la perte des patois serait un mal. Je vous répondrai oui, pour le linguiste, qui peut s'attrister de leur disparition, tout comme le naturaliste regrette telle espèce de plantes ou d'animaux disparue... (M. Boucon.)

Si le dialectologue se laisse tenter par l'attrait des problèmes étymologiques, il trouvera dans l'étude des patois des ressources trop peu soupçonnées. Un seul de mes correspondants s'est expliqué longuement sur ce corollaire du problème. Je citerai textuellement une grande partie de sa déposition, me permettant seulement de rectifier en quelques notes très brèves les assertions qui paraissent erronées :

Les patois offrent une grande ressource pour l'étymologie des noms de lieux, et même du français en général. J'y pensais l'autre jour, en subissant un affreux rhume de cerveau. En patois, cette machine s'appelle la *niefla*. Je vous assure qu'il vérifiait bien son origine latine : *nego flatum* [3]. Beaucoup de mots viennent du latin ; mais l'apport du patois ne peut pas être nié.

1. On ne saurait être plus aimable. C'est à faire souhaiter d'être « philologue », pour avoir le droit de remercier notre gracieuse Collègue.
2. Voyez un développement analogue dans van Gennep, p. 9.
3. Étymologie controuvée. *Niflâ* (l'accent est sur l'i) est subst. verbal de *niflâ* (voyez ce mot dans le *Dictionn. Sav.*; voyez aussi *noflâ*.) L'anc. fr. a *nifler*, souffler par le nez, « dérivé d'un mot germ. signifiant bec, nez ». (*Dict. général*. H.D.T., v° *renifler*.)

Digitized by Google

Car enfin, les Celtes se permettaient déjà de parler avant l'arrivée des Romains ; et, si les vainqueurs établirent plus tard bien des écoles, elles furent plutôt des collèges ou lycées que des écoles primaires. La langue du peuple ne put pas en être radicalement modifiée. Le principal effet fut de vulgariser plus ou moins des désinences latines accolées à des noms anciens (??) [1].

Les patois sont une grande ressource pour trouver l'étymologie des noms de lieux. Je ne songe pas à nier l'importance des gentilices pour les expliquer; mais, quand la configuration du sol traduite par le patois me donne le nom local, il semble qu'on tient une racine importante. (Suivent des étymologies proposées pour *Genève*, pour *Léman* et pour *Annecy* [2].)

On demandait dans la *Revue* jadis l'étymologie de *Ugine* et de *Gravin*, hameau de Magland. *Gravin*, c'est gravier, car le sol est un delta formé par le torrent. Pour *Ugine*, il faut rappeler qu'il y a là un torrent furieux et dévastateur. Dans ses bons moments, on l'appelle l'*eau noire*. De là pour arriver au couloir noir, *u gena*, il n'y a qu'un pas, car *noir* patois c'est *na*. L'ancien archiviste, M. Ducis, pensait que *Giet*, les *Gets*, la *Giettaz*, localités toutes dominées par des forêts en pente et des couloirs, en tiraient leur nom. [Suit une hypothèse sur l'origine du nom de Pringy.] (M. le Curé X.)

Les étymologies proposées par M. le Curé de X. ont beau être fort souvent contestables ou même erronées [3], la thèse qu'il expose n'en est pas moins justifiée pour une foule de noms communs qui sont devenus des toponymiques.

Comme on le voit, mes correspondants savoyards s'accordent à commenter, sans la connaître sans doute, la phrase suivante que le savant romaniste suisse, M. Gauchat, écrivait assez récemment, en étudiant les parlers de la Suisse romande :

« Nos patois s'en vont, et on aurait tort de les laisser mourir, sans leur avoir demandé tous les secrets qu'ils peuvent encore nous révéler, sur notre vie d'autrefois, sur la signification de nos noms de lieu et de famille, sur la colonisation de nos vallées, sur la formation des grands groupes linguistiques, sur le menu détail des transformations du langage [4]... »

Tel était déjà l'avis de Renan [5] (qu'on me permette encore

1. Je me borne à renvoyer les lecteurs celtisants qui auraient encore besoin d'être éclairés sur les origines de notre vocabulaire à l'ouvrage capital de M. Brunot : *Histoire de la Langue française*.

2. Citons seulement cette dernière, à titre de curiosité : « *Nessi*, c'est le rocher, la pierre nette, bien lavée » (de *net* + *si* = rocher, pierre ; le tout précédé de la préposition *en*). Voyez C. Marteaux : *Revue Sav.*, 1894, p. 112.

3. M. le Curé X est le premier à nous en informer : « Vous trouverez, Monsieur, bien des détails contestables dans tout ce qui précède. Mais, que voulez-vous ? je n'ai pour m'éclairer que le vieux briquet du patois. La science a découvert mille autres moyens de faire la lumière. Heureux ceux qui peuvent s'en servir ! Je ne suis pas de ceux-là. Si j'étais docteur en quelque chose, ce serait ès-patois. » Et l'amour du patois entraîne même notre correspondant jusqu'à découvrir du patois au paradis terrestre !

4. In *Dictionnaire géographique de la Suisse*, tome V, p. 266 ; Neuchâtel, Attinger, 1907.

5. Renan : *L'Avenir de la Science*, 11e éd., p. 186.

Digitized by Google

une citation; elle terminera fort à propos ce chapitre) : « Le plus mauvais jargon populaire est plus propre à initier à la linguistique qu'une langue artificielle et travaillée de main d'homme comme le français [1]. »

d) Intérêt pédagogique. — Au point de vue pédagogique, la question des patois peut avoir dans certaines régions une importance capitale. Elle a depuis longtemps préoccupé nombre de maîtres et de savants. Quelques-uns ont indiqué le parti qu'un instituteur intelligent et dévoué pouvait tirer de la connaissance des idiomes locaux, en les faisant servir à l'enseignement du français lui-même [2].

Il va de soi que la langue nationale doit être enseignée dans toutes les écoles françaises. Mais, à moins de recourir à la méthode directe, il est bien évident que, dans un hameau de Bretagne où l'on ne parle que le bas-breton, l'instituteur doit aller du connu à l'inconnu.

Il y a avantage, dit à ce propos M. Bernus, à laisser subsister les parlers locaux, à condition, bien entendu, que dans les écoles le français seul [3] soit enseigné et que personne n'ignore la langue nationale [4].

J'aurais été très heureux de connaître sur ce sujet l'opinion

1. Cf. Michel Bréal : « Il n'est point de patois si obscur et si humble qu'il paraisse, qui ne devienne précieux aux yeux de l'historien et cher à un patriotisme intelligent, si nous songeons que chaque dialecte contient une portion de notre passé et représente une des facettes du génie national. » (Voir d'autres réflexions analogues citées dans la préface du *Dictionnaire Savoyard* et dans *Le français parlé en Savoie.*)

2. Cf. *Le français parlé en Savoie*, p. 6, et Michel Bréal : *Les langues vivantes dans l'Enseignement primaire*, in *Recueil des Monographies pédagogiques* publiées à l'occasion de l'Exposition universelle de 1889; tome IV, notamment p. 504.

Sur la possibilité d'utiliser les patois pour enseigner le français, voyez un article de M. Germonty, inspecteur primaire, dans *Le Volume*, 1er février 1908.

3. Inversement, cf. van Gennep : « C'est proprement un crime envers les citoyens que d'avoir systématiquement banni les parlers locaux de l'école primaire. » P. 12.

4. C'est le cas pour l'immense majorité des Savoyards. « J'ai parcouru pendant dix ans, écrit M. Vibert (in *L'Avenir Savoyard*) toutes les vallées des deux Savoies, depuis Abondance jusqu'à Briançon, je n'ai jamais rencontré un homme ou une femme qui ne sût s'exprimer en un français suffisamment correct. »

Il y a pourtant maintenant encore des exceptions : j'en ai découvert moi-même à La Clusaz (il s'agissait d'une personne qui n'était jamais descendue jusqu'à Thônes.)

M. Bernus m'écrit également : « Il y a quelques années, j'ai encore vu au col du Perthuis, c'est-à-dire dans les environs immédiats d'Annecy, une femme qui ne pouvait pas s'exprimer en français. »

Ce fait m'est confirmé par le Dr Geley. Il y a encore, me dit-il, de vieux paysans, en assez grand nombre, qui s'expriment difficilement, ou même ne peuvent s'exprimer en français; mais il n'est pas de famille où le français soit inconnu de tous les membres. Les explications données en français sont très souvent reproduites en patois, pour qu'elles soient comprises ou mieux comprises.

A ce propos, il y a lieu de regretter, avec M. Bernus, « que l'on n'ait pas profité du recensement pour faire une enquête statistique sur les parlers locaux. »

Digitized by Google

de mes collègues appartenant à l'enseignement primaire [1]. Ils ne liront pas sans un vif intérêt les réflexions suivantes d'un érudit patoisant, professeur à l'Ecole supérieure de théologie. Cette « déposition », est, ainsi qu'on en pourra juger, d'une grande importance :

Votre enquête sur le sort à faire au patois me remplit d'inquiétude. Je ne crains point, il est vrai, que des hommes experts puissent condamner notre parler savoyard ; mais je me rends parfaitement compte que d'ores et déjà le patois, succombant sous l'ostracisme du nombre, va disparaître de nos campagnes, comme il a disparu de nos villes, de nos bourgades. Les usages des aïeux s'en vont, les traditions s'oublient, les mœurs patriarcales semblent bannies de nos hameaux avec la joie d'antan et le bon laisser-aller des âmes simples.

Comme Caton l'Ancien, qui protestait contre l'envahissement de l'hellénisme, l'abaissement des caractères, nous pouvons gémir, nous, les attardés, et pleurer sur des coutumes qui ne reviendront plus. Le patois est frappé à mort ; demain il ne sera plus qu'une distraction d'érudit :

Cadentque
Quae nunc sunt in honore vocabula, si volet usus...

Car ainsi le veulent l'usage, la mode, le snobisme envahissant.

D'autres vous exprimeront leurs doléances, en vous disant tout ce que nos régions y perdent en poésie, en intérêt. Ils déploreront la rupture qui se fait entre les générations présentes et leurs devancières. Les enfants sont des étrangers sur la terre qui les a vu naître ; ils ignorent le langage de leurs pères ; ils ne comprennent qu'à demi les proverbes, les dictons, les chansons où les anciens avaient laissé la marque de leur esprit, de leur malice, une partie de leur âme.

Pour moi, je me contenterai d'apporter dans cette consultation publique deux observations que j'ai pu faire durant ma carrière d'enseignement. Mais auparavant constatons ce qui se passe.

(A suivre.)

Saint-Germain-du-Bois, septembre 1911.

J. DÉSORMAUX.

1. Voici toutefois quelques renseignements recueillis et communiqués par M. LETONNELIER, archiviste départemental :

Eloise (M. FENESTRAZ) : La population parle patois. Les enfants parlent français en classe, mais recommencent à parler patois dès la sortie de l'école. Les filles cependant emploient plus volontiers le français. L'instituteur constate que les parents habitant la maison voisine de l'école parlent français quand ils s'adressent à leurs enfants.

Saint-Jean-de-Sixt (M. LEGRAND) : Les élèves parlent patois aussitôt qu'ils ont quitté leur instituteur. La grande majorité de la population parle aussi le patois.

Grand-Bornand (M. VULLIET) : A l'école les élèves parlent français, et l'on remarque que le français gagne du terrain. Pourtant, tout le monde parle patois dans la conversation usuelle.

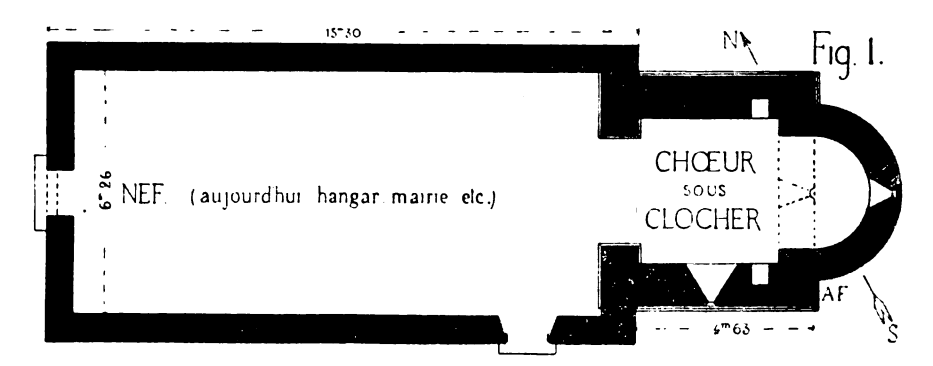
Les Villards-sur-Thônes (M. MAISTRE) : Tout le monde parle patois, avec des nuances d'un point à l'autre de la commune. Les enfants parlent français en classe, parce qu'ils y sont obligés, mais dès qu'ils ont quitté l'école, ils recommencent à parler patois.

Digitized by Google

LE CLOCHER D'ANNECY-LE-VIEUX

Historique et Description générale de la vieille église [1].

Le clocher d'Annecy-le-Vieux paraît avoir été construit dans la première moitié du XIIe siècle [2]. Il faisait partie d'une première église *(fig. 1)*, dont l'emplacement est actuellement occupé par le hangar des pompes, la mairie et un logement d'instituteur. Sa partie inférieure servait de chœur. On y remarque encore à droite et à gauche les cavités pour dépôt de burettes et autres accessoires, sur le côté est-sud-est le mur en demi-cercle de l'abside démoli jusqu'à trente centimètres environ au-dessus du sol. Les matériaux enlevés à ce mur ont sans doute servi à boucher la baie entre abside et chœur. La petite fenêtre dans l'axe, malgré ses retaillages, paraît provenir du mur circulaire démoli.



Les hachures croisées représentent les murs conservés, les hachures simples. l'abside démolie. Les maçonneries construites après coup (porte d'entrée et chœur) sont représentées par des traits pointillés.

Les transformations faites pour l'aménagement des locaux municipaux ne permettent plus de reconstituer la nef avec ses fenêtres. On retrouve néanmoins la porte d'entrée principale bouchée au nu du parement extérieur et formant placard à

1. Nous remercions : M. Paul E. Martin, archiviste d'Etat à Genève, qui a bien voulu nous envoyer copie des visites épiscopales faites à Annecy-le-Vieux en 1411, 1414, 1470, 1481 et 1516 ; M. le chanoine Gonthier, et MM. les curé et vicaire d'Annecy-le-Vieux, qui nous ont communiqué aussi plusieurs documents. Nous avons aussi consulté aux Archives départementales de la Haute-Savoie les procès-verbaux des visites épiscopales faites en 1580, 1628, 1666, 1682, 1714, 1745 et 1769.

2. Marc Le Roux : *Le Clocher d'Annecy-le-Vieux. (Rev. Savoisienne*, 1896, p. 310.)

Digitized by Google

l'intérieur. Cette porte a $1^{m}20$ environ de largeur. Ses jambages sont en molasse sur assises en pierre dure. Son seuil est encore visible au dehors. Sa partie supérieure a été transformée pour permettre la création du premier étage.

Il existe encore une ancienne porte près du clocher. Ses jambages arrondis extérieurement sont formés de vieilles pierres dans le bas (calcaire jaune), mais les assises supérieures sont en calcaire blanc dur bouchardé et ont sans doute remplacé des molasses usées.

Cette première église devint rapidement trop petite, car en 1371 il existait déjà une église plus grande [1]. Pourtant le culte s'y perpétua probablement jusqu'à la Révolution, car elle est encore considérée comme église dans la visite épiscopale de 1769, la dernière conservée aux archives de la Haute-Savoie. Elle était sous le vocable de Notre-Dame. On y disait la messe le mardi, le jeudi, le samedi et la première du dimanche ou des fêtes principales. La grand'Messe du dimanche et les messes des autres jours se célébraient dans la seconde et grande église dédiée à saint Laurent.

Description du clocher.

REZ-DE-CHAUSSÉE.

L'ancien chœur, qui forme le rez-de-chaussée du clocher, mesure $3^{m}65$ sur $3^{m}70$. Son entrée a $2^{m}83$ de largeur et $4^{m}30$ environ de hauteur sous la clef. Les deux jambages reposent sur socles et sont surmontés de cordons moulurés de profils différents régnant à la naissance d'un arc brisé très obtus. L'inscription romaine souvent citée : *Jovi optimo, maximo,* etc., se trouve immédiatement au-dessus du socle de droite. Le cordon du même jambage est d'un profil romain. Il provient peut-être du même monument que l'inscription. L'entrée, aujourd'hui murée, de l'abside était de mêmes forme et grandeur. Ses deux cordons sont aussi de profils différents.

Pour éclairer cette extrémité de l'église il n'y a certainement jamais eu d'autres ouvertures que la petite fenêtre de $0^{m}13$ de

1. M. le ch. Gonthier a trouvé aux Archives d'Annecy un acte du 3 septembre 1371, dans lequel le curé d'Annecy-le-Vieux confirme avoir reçu du recteur de l'Hôpital Notre-Dame d'Annecy la somme de 60 sols légués à l'église S'-Laurent d'Annecy-le-Vieux par M''' Rodolphe de Nemoribus. Cet acte, ainsi que les procès-verbaux des premières visites épiscopales, infirment l'assertion du ch. Grillet qui, dans son dictionnaire historique dit à propos des deux églises d'Annecy-le-Vieux : « La plus grande (S'-Laurent) fut construite par les *exécuteurs testamentaires du Cardinal de Brogny.* » Or ce dernier est mort à Rome le 15 février 1426.


Digitized by Google

largeur sur 0^m67 de hauteur, du côté de l'épitre et celle de même grandeur citée plus haut. Leurs linteaux sont creusés par un plein cintre. Il n'y a jamais eu d'ouverture du côté de l'évangile, le sol extérieur étant trop élevé.

Une voûte en berceau, concentrique aux deux arcs brisés et percée postérieurement d'un trou rectangulaire pour passage, couvre ce chœur.

PREMIER ÉTAGE.

Entre la voûte et les étages du beffroi le clocher était éclairé par quatre fenêtres à plein cintre (une à chaque façade) de 0^m65 de largeur sur 1^m30 de hauteur mesurée sur la face intérieure. L'exhaussement des murs et du toit de l'ancienne nef a obstrué une de ces fenêtres. Une légère teinte rosée couvre l'enduit intérieur. Les trous des boulins qui ont servi aux échafaudages pendant la construction existent encore.

BEFFROI.

La tour se termine par deux étages de beffroi ayant chacun huit fenêtres géminées, deux par façade. Notre fig. 2 représente la façade nord-nord-est qui est la mieux conservée. L'étage inférieur repose sur un cordon formant ceinture et ayant comme profil une doucine et un filet. Chaque fenêtre est munie de deux colonnettes, extérieure et intérieure, d'environ 0^m20 de diamètre accouplées par un double chapiteau formant architrave *(fig. 3)*. Tous ces chapiteaux ont une ornementation différente : denticules, feuilles, fruits, volutes, etc. Les bases extérieures sont attiques. A l'intérieur elles sont trop usées pour qu'on puisse reconnaître leur forme. La seule restée en bon état présente des feuilles. C'est probablement un chapiteau renversé *(fig. 3)*. Les angles extérieurs de ces mêmes fenêtres sont formés de colonnettes engagées, d'environ 0^m14 de diamètre avec bases attiques, chapiteaux variés. Les arcs sont à plein cintre et sans moulure, et à claveaux peu nombreux.

Le dernier étage du beffroi présente un ensemble identique à celui de l'étage inférieur, mais il est plus riche. Le cordon qui forme appui des fenêtres et ceinture comprend une trentaine de modillons sur chaque façade. Dans chacun des quatre angles sont taillées deux colonnes superposées avec chapiteaux variés. La colonne supérieure n'a pas de base, celle au-dessous a une base attique avec griffe. Les fenêtres ont des colonnes accouplées par des chapiteaux doubles comme à l'étage infé-

Digitized by Google

rieur, mais les bases, au lieu d'être isolées, sont également doubles et ornées de griffes *(fig. 3)*. Les chapiteaux sont surmontés d'une abaque se continuant en cordon autour des façades. Enfin le plein-cintre de ces fenêtres porte un tore sur l'arête extérieure *(fig. 2 et 3)*.

Classement dans les Monuments historiques.

Ce vieux clocher roman, dont les « *quatre bonnes cloches* [1] » envoyèrent pendant des siècles leurs sons harmonieux dans toute la paroisse, attira l'attention des archéologues. Blavignac dessina un de ses chapiteaux [2]. Le chanoine Poncet lui consacre une page dans son *Etude sur les églises de Savoie*. Le 2 mars 1906, sur la proposition de M. Bruchet, la Société Florimontane « émet le vœu que le clocher d'Annecy-le-Vieux soit classé parmi les Monuments historiques et soit de la part du Gouvernement l'objet d'une sollicitude aussi vive que le Palais de l'Isle et le Château d'Annecy dont l'habile restauration a été si vivement appréciée ».

Charles Suisse, architecte en chef des Monuments historiques, à qui nous avions adressé des relevés d'ensemble, de chapiteaux et autres détails, vint visiter ce clocher et intervint auprès de l'administration des Beaux-Arts pour faire aboutir ces vœux. Mais sa mort prématurée (9 août 1906) retarda le classement. Son successeur, M. Sallez, continua les démarches et le 7 mars 1908 le clocher était classé.

Restauration.

De grosses réparations étaient nécessaires. Huit lézardes traversant l'épaisseur des murs (deux par façades) et montant du rez-de-chaussée au beffroi menaçaient de faire écrouler la tour. Des ceintures de fer posées depuis longtemps s'étaient rouillées et amincies et on n'osait plus sonner les cloches à la volée. Une grande partie des fenêtres étaient bouchées par mesure de précaution. La commune vota 300 francs, le Conseil

1. Visites pastorales de 1470, 1481, etc. Actuellement il n'existe que trois cloches dont la petite est félée. La plus grosse porte les vers suivants :

En l'an V français, je suis née.
A ma voix les hommes pieux
Ecoutent l'ordre des Cieux.
Telle est aussi ma destinée
Qu'à ma voix tout républicain
Ecoute un nouveau souverain.

2. *Histoire de l'Architecture sacrée dans les anciens diocèses de Genève, Lausanne et Sion*, page 127, atlas, planche XIX, fig. 4.

Digitized by Google

général 500 et un projet de 7266 fr. fut présenté par M. Goubert, successeur de M. Sallez, à l'administration des Beaux-Arts qui l'approuva, en confia l'exécution à M. Alloin, entrepreneur, sous notre inspection et la haute direction de M. Goubert.

Les travaux exécutés furent : reprises de maçonneries en quantité suffisante pour supprimer les lézardes ; enlèvement des maçonneries qui avaient servi à boucher entièrement les fenêtres sud-sud-ouest et partiellement les autres, pour cause de consolidation ; réfection des parties disparues des deux cordons ; piquage des enduits qui recouvraient les moellons et les refouillements des sculptures et des colonnes engagées ; réfection de colonnettes, bases, chapiteaux, arcs, réfection de la toiture avec de vieilles tuiles remplaçant des feuilles de fer-blanc découpées en écailles et complètement rouillées ; réfection des charpentes du beffroi ; pose de 16 tirants ou chaînages en fer ; et, après une nouvelle allocation (612 fr.), pose d'un paratonnerre par la maison Mildé, de Paris.

A l'époque de la construction, toutes les colonnettes, compris bases et chapiteaux, avaient été faites en molasse du pays. Mais pendant le cours des huit siècles écoulés depuis, plusieurs ont été remplacées soit par des colonnettes de mêmes dimensions en pierre dure soit par d'autres trouvées dans des ruines romaines de forme et de dimensions différentes. Dans la restauration qui vient de s'achever tous les remplacements de pierres taillées et sculptées ont été faits avec du grès dur d'Ayze près de Bonneville.

Quelques morceaux de chapiteaux trouvés dans les démolitions de maçonneries qui remplissaient une partie des ouvertures, et trop mutilés pour être remployés, ont servi de modèles pour la réfection de chapiteaux manquants. Ces débris et deux bases ainsi qu'un bloc de béton romain détaché au moment du remplacement d'un morceau de cordon sont au musée lapidaire du Palais de l'Isle.

A. Fontaine,

Architecte des Monuments historiques.


Digitized by Google

Gou-
-Arts
neur,
rt.
es en
ment
nt les
cause
deux
ns et
gées :
n de
fer-
éfec-
ages
d'un

om-
ays.
eurs
nen-
nes
res-
de
yze

oli-
er-
les
ux
du
pi-

SADAG Sc.

Digitized by Google

LA MALADIE DES GARDONS
du Lac d'Annecy

Une maladie dont les premiers symptômes apparurent cette année à l'époque du frai, sévit actuellement sur certains poissons du lac d'Annecy, avec une telle intensité qu'elle prend les proportions d'une inquiétante épidémie. Elle frappe en masse les Gardons, tandis que, pour le moment, les Perches sont à peu près indemnes.

Les premiers individus que j'ai eu l'occasion d'étudier dès le début présentaient des plaques dénudées, d'un gris sale en divers points du corps.

Quelques jours plus tard, l'infection se généralisait. On rencontrait alors partout, en grande quantité, des Gardons morts flottant à la surface de l'eau ou s'entassant, poussés par les vents dans les baies ou aux deux extrémités marécageuses du lac.

Les poissons atteints, se recouvrent en divers points du corps, près des nageoires, qui sont parfois rongées à leur base, principalement près des ouïes et des yeux, de sortes de masses floconneuses, une *mousse* de couleur blanc sale.

Définie au microscope, cette mousse se montre composée d'une végétation de filaments blancs, sinueux et enchevêtrés dont quelques-uns se terminent par un sac en forme de massue (organe reproducteur), qui laisse échapper, lorsqu'il est mûr, des milliers de corpuscules (spores) qui vont se disséminer dans l'eau.

Voici donc un organisme qui ressemble vaguement à la moisissure bien connue des confitures ou du pain humide.

On a affaire ici à des champignons parasites microscopiques, appartenant à la famille des Saprolégniacées *(Saprolegnia ferax* et *Achlia prolifera)* causant cette maladie dite dermatomycose des poissons.

Ainsi envahi, lorsque l'animal n'arrive pas à se débarrasser instinctivement de ce végétal parasite, par les frottements répétés de son corps contre les pierres ou les plantes aquatiques, l'infection gagne de proche en proche. Le champignon envahit les organes respiratoires (les branchies) qui blanchissent ;

Digitized by Google

l'oxygène qui pourrait encore arriver jusqu'à leurs lamelles est absorbé par l'activité végétative du champignon et le poisson périt asphyxié. Il n'est pas rare, non plus, que cette mousse se développant sur les yeux, finisse par aveugler l'animal et celui-ci se trouvant incapable de rechercher sa nourriture, meurt de faim.

Les Gardons attaqués présentent, pendant l'évolution de la maladie, les caractères de l'adynamie ; leurs mouvements deviennent de plus en plus lents et spasmodiques, les nageoires se raidissent, les opercules battent convulsivement, l'animal s'immobilise et succombe. Les uns, mourant dans les parties peu profondes du lac, descendent sur le blanc fond ; les autres flottent et sont emportés au gré des courants et des vents.

D'où provient cette maladie [1] ? On sait que ces champignons se développent en recouvrant d'une mousse floconneuse les cadavres des larves et des insectes. Ces derniers sont amenés dans le lac par les affluents, d'autres proviennent d'espèces habitant sur le littoral. Ils viennent flotter dans les eaux superficielles où grâce à la température relativement plus chaude qui y règne, le champignon trouve des conditions favorables à sa multiplication.

Or les poissons blancs, tous les Cyprinoïdes s'approchent des bords pour frayer et ils y séjournent à un moment où leur état physiologique troublé peut être favorable à l'envahissement du parasite. On observe en effet ces épidémies débutant aux époques de la reproduction des poissons.

Cette maladie particulière semble au surplus être en relation avec des conditions climatériques spéciales et surtout avec les abondantes précipitations atmosphériques. On remarque son développement après les années pluvieuses. C'est le cas pour le lac d'Annecy et il est probable que si l'année en cours reste sèche et chaude, l'épidémie pourra être naturellement enrayée.

Celle-ci peut également s'éteindre sur place par le fait de l'entraînement des cadavres de poissons dans les profondeurs ; car dans ces régions la température est suffisamment basse pour

1. « Il a été démontré par Patterson dans le cas de la peste du Saumon, que les Saprolégiacées ne s'installent que sur des tissus préalablement nécrosés et il semble bien qu'il doit en être de même dans tous les cas. Il y aurait donc lieu de s'assurer s'il n'y a pas eu infection bactérienne préalable à l'envahissement du poisson par le champignon, en étudiant le foie, la rate et le cœur de l'animal. » (Drouin de Bouville : *in litt.*) Sans faire intervenir nécessairement une cause microbienne, on pourrait aussi bien admettre qu'un traumatisme quelconque a pu constituer une voie d'accès, un milieu favorable au développement du parasite. (M. L. R.)

Digitized by Google

entraver la maturité des organes reproducteurs et empêcher la dissémination active de cette poussière de spores qui propage l'infection.

Il n'en est pas de même sur le littoral, sur le blanc-fond, où l'eau est à une température plus élevée, car les individus morts qui reposent sur la vase deviennent un puissant foyer de contagion qu'il importe à tout prix d'éteindre.

On peut se demander si la consommation de la chair des Gardons contaminés peut présenter quelques dangers. Il est évident que si ces poissons sont encore vivants, suffisamment vigoureux et surtout si les branchies ont gardé leur couleur rouge normale, ils peuvent être mangés sans inconvénient, la cuisson détruisant totalement le parasite qui n'a pas encore eu le temps d'opérer des ravages organiques. Aussi bien un poisson mort doit être repoussé, car son ingestion serait susceptible de déterminer une intoxication au même degré qu'une viande gâtée.

Quel est maintenant le remède? Il n'y en a qu'un : *c'est l'enlèvement des animaux morts.* Les oiseaux de proie, agents inattendus de salubrité, se chargent dans une très faible mesure de cette besogne de voirie et c'est même un spectacle assez curieux d'observer les vols fureteurs, la chute brusque de ces carnassiers et le rapt de la proie flottante.

C'est dans l'intérêt général et pour arrêter tout court cette maladie qui a causé tant d'émotion ces derniers temps, que l'on doit faire appel à la *bonne volonté* et à l'*esprit de solidarité* de tous les pêcheurs.

La Société de pêche et l'administration des Eaux et Forêts se sont déjà préoccupées de prendre des mesures d'extrême urgence en faisant enlever tous les cadavres des poissons flottants ou répartis sur les rives et de les faire enfouir assez loin des bords du lac. Il serait utile, pendant un certain temps, de charger un certain nombre de bateaux d'une sorte de croisière d'épuration.

Mais il faut, en outre, que l'initiative individuelle agisse. Les pêcheurs ne *devront en aucun cas rejeter à l'eau* les individus qui leur sembleraient douteux et non susceptibles d'être consommés, et auront soin de *recueillir*, pour les ramener à terre tous les poissons morts qu'ils rencontreront flottant à la surface.

Si l'on ne tenait pas compte de ces prescriptions, on s'exposerait à voir cette maladie s'acclimater et devenir chronique,

Digitized by Google

ce qui causerait finalement un dommage considérable à l'industrie de la pêche dans le lac d'Annecy [1].

Annecy, juin 1911.

Marc Le Roux.

1. Ces indications ont été suivies avec un zèle très louable par les pêcheurs et les agents forestiers et de fait la maladie a complètement disparu au bout de trois semaines. (M. L. R., août 1911.)

EN MARCHE VERS LE RHIN

FLVMINI RHENO
PRO SALVTE
//////
VIENNENSIS
//////



A l'heure où l'affranchi Nicephorus s'endort,
La cohorte est en marche et le légionnaire,
Dont le casque au soleil fait une tache d'or,
Marque son pas pesant sur la route de pierre.

Sous la sueur rougit son visage martial
Et sa poitrine halète dans la poussière ;
Son bouclier repose sur l'épaule fière,
Cliquetis rythmé de membres et de métal.

Il s'en va quelque part, là-bas, vers la frontière
Où veille en ses forêts le barbare germain ;
Le meurtre de Varus fait trembler sa paupière
Et son glaive endormi frissonne sous sa main.

Encore un an, dis-tu, de luttes meurtrières
Pour qu'en paix coule l'eau féconde du vieux Rhin
Et que Rome, aux regards des images princières,
Y promène éternel son pouvoir souverain.

O soldat, que tes os pourrissent dans la terre
Ou qu'une main, triant les charbons refroidis,
Les enclose aux parois du vase solitaire,
Le sang arrosera longtemps les bords maudits,

Et plus de deux mille ans, sur les flots éphémères
Flotteront, apportés par le vent des combats,
Des villes et des champs qui s'estompent là-bas,
Le râle des blessés et les soupirs des mères.

Charles Marteaux.

Digitized by Google

Origine de la Taille en Savoie, Bresse & Bugey

L'impôt, en Savoie, fut extraordinaire jusqu'au milieu du xvie siècle. Il était consenti par les Trois Etats pour un temps limité et pour le motif exposé dans la demande que le souverain en avait faite. La base de répartition était le feu [1], unité fiscale immémoriale à laquelle la population était si habituée, que les Etats stipulaient toujours que rien ne serait innové sur ce point. Le feu, ici, n'était pas l'équivalent d'une famille ou d'une maison, ou du moins il avait cessé de l'être après l'avoir été ; il n'était plus qu'une mesure conventionnelle qui servait à évaluer la matière imposable dans chacune des circonscriptions financières, châtellenie ou mandement, en tenant compte de son étendue, de sa population, de sa richesse agricole et commerciale. La coutume faisait droit en la matière, et les mêmes usages, qui avaient fixé le nombre des feux de chaque mandement, l'avaient ensuite réparti entre ses subdivisions, qui étaient les groupes communaux, et l'impôt enfin y était recouvré sans qu'il fût plus question de feux, mais « en mitigeant les pauvres avec les riches », c'est-à-dire proportionnellement aux ressources de chacun, dans le calcul desquelles on faisait intervenir des éléments divers selon les traditions locales.

Après le traité de Câteau-Cambrésis et la fin de l'occupation française, et quand le duc Emmanuel-Philibert, rentré dans ses domaines, en entreprit la réorganisation, il convoqua les Trois Etats de Savoie à Chambéry, le 4 juillet 1560, pour pourvoir aux moyens d'y faire face. Les Etats votèrent un don gratuit, semblable à ceux de l'époque antérieure, en même temps qu'un nouvel impôt qui ouvrait l'ère fiscale moderne, destiné qu'il était à devenir un impôt ordinaire, dégagé de tout lien avec un objet dont la fin dût marquer la sienne, et à durer ainsi tout en changeant de forme. Ce fut d'abord, tel qu'il sortit des délibérations de 1560, une gabelle sur le sel, et l'édit qui l'établit fut daté du 3 novembre 1560. Une ordonnance de la Chambre des Comptes avait enjoint le mois précédent, à tous les trafiquants de sel, de déclarer quelles

1. Voir ci-après, Document I.



quantités ils en détenaient ; elle défendait d'en acheter à l'avenir ailleurs que dans les greniers ducaux, et annonçait que la fourniture du sel à ces greniers serait mise aux enchères à Chambéry le 30 novembre [1].

La gabelle consistait alors, en effet, dans le monopole de la vente du sel, au prix de dix florins le sac, dont quatre florins représentaient la valeur marchande, et six florins pour l'impôt [2]. Le contentieux en fut confié, par l'édit du 7 janvier 1561 [3], à un nouveau magistrat, le juge et conservateur des droits de la gabelle du sel ; le 4 février, on pensa compléter cette organisation en appointant, dans chaque grenier, un contrôleur chargé de surveiller le vendeur, agent des adjudicataires de la fourniture, en tenant registre « du sel qui entrera et sera débité esdits greniers [4] ».

Le produit de la gabelle était si mince, après quelques mois d'essai, que l'édit du 19 août 1561 [5] vint en modifier le caractère. Il avait été préparé par un dénombrement général, opéré dans chaque paroisse, des habitants et du bétail ; quelques archives communales ont gardé les minutes de ces documents, si précieux pour la statistique, où les membres de chaque famille sont nommés à la suite du chef, et la récapitulation indique le nombre des familles de la paroisse, des habitants « riches » ou non misérables, âgés de plus de cinq ans, des habitants plus jeunes, des « pauvres et misérables », des absents, des bœufs, vaches, veaux, moutons, brebis et chèvres [6]. L'édit du 19 août fixait la quantité de sel que chaque individu, non misérable et majeur de cinq ans, devait consommer, au minimum, par quartier, ou trimestre ; cette quantité était de 93 onces, poids de Chambéry, à payer 6 sols et 1 quart, soit, par an, 23 livres 4 onces, à payer 25 sols ; chaque chef de fa-

1. Voir ci-après, Document II.
2. Le sac, ou émine, vaut 112 livres, poids de Chambéry (Arch. de la Savoie, C. 1728) ; la livre de Chambéry vaut 16 onces, et 418 grammes 61.
3. Duboin : *Raccolta*, III, 1143.
4. Arch. de la Savoie, C. 1728.
5. Voir ci-après, Document III.
6. Voici, par exemple, la récapitulation du dénombrement de Granier (canton d'Aime, Savoie) : « Somme des feuz ou fumières de la présente parroiesse, compris 11 misérables, 134 ; les riches et oppulentes personnes excédantz l'aage de cinq ans, oultre les subnombrés, 553, leurs enfantz moindres de cinq ans, 86 ; les povres et misérables personnes, en nombre de 41 ; les absentz, 23 en nombre. Somme du bestail par eulx présentement entretenuz : bœufs tirantz, 3 ; vaches, 378 ; moges de deux à troys ans, 75 ; mogeons de ung à deux ans, 125 ; veaulx tendres, 91 ; moutons et brebis, 485 ; chèvres, 247. » Il y avait, en 1907, dans la même commune, 473 habitants, 9 bœufs ou taureaux, 350 vaches, 220 élèves d'un an et au-dessus, 130 élèves de moins d'un an, 1110 têtes de l'espèce ovine y compris les agneaux de moins d'un an, 120 chèvres.

Digitized by Google

mille devait faire ses achats en conséquence, tous les trois mois, au grenier d'où il ressortissait. Pour faciliter l'exécution de ces prescriptions, un édit du 26 novembre suivant créa de nouveaux greniers, à établir dans des lieux commodes pour les contribuables [1]. Enfin une ordonnance du conservateur de la gabelle, du 12 janvier 1562 [2], réglementa les fonctions du contrôleur chargé, dans chaque grenier, d'assister, tous les jours du premier mois de chaque quartier, c'est-à-dire en janvier, avril, juillet et octobre, à la vente du sel délivré « à ceux qui sont tenus de le prendre »; il doit avoir une liste de leurs noms [3], sur laquelle il dresse, à la fin de ces mêmes mois, un état des *défaillants*, qui seront poursuivis et taxés au double; il a aussi la liste des *misérables*, ou gens qui n'ont ni 250 florins vaillants, ni un métier qui les dispense de mendier, et il leur assigne, après entente avec les syndics de sa circonscription, les jours où ils viendront prendre leur sel au cours des deux derniers mois du quartier; il doit surtout veiller sévèrement à ce que les vendeurs fassent bon poids aux contribuables, et ne les obligent pas à prolonger leur séjour au siège du grenier, faute de sel, ni à retourner chez eux sans avoir été servis, car ces contribuables seraient alors indemnisés aux dépens du fermier.

Cette organisation fut éphémère : presque aussitôt les guerres civiles de France, et notamment les troubles de Provence, pays d'où se tirait le gros du sel consommé en Savoie, empêchèrent les fermiers d'approvisionner les greniers. A mesure que le sel y manquait, il fallut entrer en arrangement avec les communes ressortissantes de chaque grenier; partout on accorda au duc, « libéralement », de continuer à payer un impôt sans qu'il eût à bailler, en échange, du sel; les uns consentirent à lui verser la taxe entière, « comme si le sel leur était délivré »; d'autres ne lui promirent que la portion de la taxe équivalant à son bénéfice, « sans y comprendre la valeur du sel »; ces concessions, au surplus, furent faites pour des durées inégales. Ces accords, toutefois, furent invoqués par le duc, avec le besoin de corriger tant d'inégalités, dans son édit du 12 juin 1563 [4], par lequel, en suspendant l'application de l'édit de 1560 qui lui avait donné le monopole du sel, et en révoquant

1. DUBOIN, XXI, 1274.
2. Voir ci-après, Document IV.
3. Cf. le dénombrement des contribuables de chacune des communes de son ressort, dressé par le contrôleur du grenier de Saint-Genix (Arch. de la Savoie, C. 1728).
4. Voir ci-après, Document V.

Digitized by Google

l'édit de 1561 qui avait obligé les contribuables à en faire une consommation certaine, le souverain commua la gabelle en un impôt direct, et ce fut ce qu'on appela la commutation du sel en deniers ordinaires. L'innovation fut gazée autant que possible ; le nouvel impôt était une capitation, au taux uniforme de 15 sols par tête et par an ; comme la gabelle, il était perçu sur les bases du dénombrement de 1561, et payable par quart, soit 3 sols 9 deniers à chaque trimestre, au chef-lieu de chaque mandement [1].

Cet impôt dura peu, car il grevait trop les familles nombreuses, et quelques mois après on projetait déjà de le modifier profondément, en renonçant au principe de la capitation. Emmanuel-Philibert, qui ne voulait plus réunir les Trois Etats en assemblées générales, mais qui ne croyait pas encore qu'on pût se dispenser de demander au peuple de consentir l'impôt, fit consulter les représentants du Tiers-Etat mandement par mandement, ou, selon les lieux, commune par commune [2]. Il obtint leur adhésion, et l'édit du 18 juillet 1564 [3] créa l'impôt qui devait plus tard prendre le nom de taille. C'était « un droit de subside », qui frappait le contribuable, non plus par tête, mais selon « ses facultés », « le fort portant le faible ». Le contingent de chaque mandement fut égal à la somme que ses habitants avaient payée sous le régime de l'édit de 1563, et c'est ce contingent qu'on indiqua, en chargeant les syndics des communes du mandement de s'entendre pour le faire payer, par les contribuables, quartier par quartier, aux exacteurs ou receveurs particuliers qu'ils devaient établir au lieu le plus commode de la circonscription. La répartition par mandement était traditionnelle, et l'édit du 14 février 1565 [4] opéra une première révolution, aux dépens de la vieille châtellenie du moyen âge, en réglant que l'impôt serait assis et levé par commune.

Maintenu par l'édit du 25 octobre 1570 [5], en dépit du rétablissement de la gabelle du sel sur les bases de 1560, ce nouvel impôt ne tarda pas d'être augmenté, à l'occasion de la suppres-

1. D'après les comptes du grenier de Saint-Genix, et sous le règne de l'édit d'août 1561, il s'y payait, par tête et par quartier, 6 sols 1 quart ; à partir du 1er octobre 1562, le sel venant à manquer, on n'y paya plus, ainsi que dans d'autres circonscriptions, que les 6, 10" représentant la part du duc, soit les 3 sols 9 deniers que l'édit de 1563 imposa partout. (Arch. de la Savoie, C. 1728).

2. Voir ci-après, Document VI.

3. Voir ci-après, Document VII.

4. Voir ci-après, Document VIII.

5. Duboin, XXII, 740.

Digitized by Google

sion d'une autre gabelle, instituée le 8 octobre 1567 [1] sur la vente du vin et devenue l'occasion de fraudes et de plaintes. L'édit du 7 décembre 1575 [2] en prononça l'abolition et la commutation, après calcul fait de la recette moyenne qu'elle avait produite, annuellement, dans chaque bailliage [3]. Cette somme y fut répartie entre les communes, proportionnellement au contingent que chacune avait payé pour l'impôt créé en 1564, avec lequel ce « renfort » devait être confondu et levé ; c'est ainsi que, en Savoie-propre, qui avait jusque-là payé 12 gros « pour les deniers de la commutation de la gabelle du sel », dut payer à l'avenir 16 gros 2 quarts pour ceux de la commutation des gabelles du sel et du vin ; c'était une augmentation des 3/8es, qui fut pareille en Genevois et en Faucigny, tandis qu'elle fut un peu plus forte dans les autres bailliages, où le produit de la gabelle avait été proportionnellement plus élevé ; pour 12 gros de taxe antérieure, la surtaxe fut, en effet, de 5 gros en Bugey, de 5 gros 1 quart en Maurienne et en Tarentaise, et de 6 gros 2 deniers en Bresse. Le nouveau contingent de chaque localité fut déterminé dans des « départements » dressés pour chacun de ces sept bailliages [4], et le principal intérêt de ces textes est de nous donner, avec la forme ancienne des noms de lieux, les éléments d'une carte des Etats de Savoie au XVIe siècle, détaillée, notamment pour la Bresse et le Bugey, au point qu'on y retrouve les plus petits hameaux.

La commune, après l'édit de 1575, restait responsable de la rentrée de l'impôt, sans que l'Etat se préoccupât de la façon dont les communiers répartissaient la charge entre eux. L'édit du 27 mars 1584 [5] innova sur ce point, en réglant que l'impôt serait réparti par les syndics sur tous les propriétaires de la commune, y habitant ou non, sans que nul à l'avenir fût imposé dans une commune pour les biens qu'il avait dans une autre. C'était une nouvelle révolution, qui, de taxe imposée sur la commune en tant qu'association et payable par les communiers en tant que membres de cette association, transformait l'impôt en taxe foncière, imposée sur la commune en tant qu'envisagée pour la première fois comme circonscription

1. DUBOIN, XXII, 744.
2. DUBOIN, XX, 1123.
3. Exception fut faite pour les bailliages de Gex, Ternier et Chablais, qui continuèrent quelque temps de payer sous forme de subsides et dons gratuits. (Lettres du 31 décembre 1575, Arch. du Sénat, Edits-Bulles 1574-1577, f° 75.)
4. Voir ci-après, Document IX.
5. DUBOIN, XX, 24 ; et ibid., 28, autre édit du 1er octobre, qui complète celui du 27 mars.

Digitized by Google

territoriale, et payable par tous les détenteurs de biens sis dans cette circonscription, proportionnellement à la valeur de ces biens. Si dès lors certaines communes avaient spontanément fait dresser des cadastres, leur nombre était infime, et de cadastrer les autres, comme il eût fallu pour exécuter l'édit de 1584, c'était une tâche au-dessus des forces de l'administration du temps. Deux difficultés se présentaient d'ailleurs aux commissaires ducaux délégués dans les provinces pour y faire appliquer la réforme qu'on tentait, et c'était d'abord que la plupart des communes ne connaissaient pas leurs limites, et c'était aussi que l'opinion publique était généralement hostile à ce bouleversement des habitudes. Tant de chicanes s'ensuivirent entre les communes voisines qu'on voulait borner, et une opposition si forte contre le nouveau principe de la taxation foncière, substitué au vieil usage de taxer chacun d'après son revenu, que le gouvernement capitula, et l'édit du 16 mai 1586 [1] marqua un retour à des coutumes que leur ancienneté recommandait. Cet édit rétablissait la répartition de l'impôt entre les circonscriptions selon leur nombre de feux ; des commissaires étaient chargés de dresser l'assiette de ces feux, et dans leurs calculs ils devaient tenir compte « des facultés des habitants, ayant égard tant à leur industrie que bonté et fertilité de leurs biens, commerce, trafic et autres commodités et incommodités ».

Rapproché du système de 1584, celui de 1586 en diffère point par point, et ils furent quelque temps simultanément employés. Le gouvernement appliquait l'un ou l'autre selon les circonstances : il permettait aussi aux populations de choisir entre les deux, et c'était l'occasion de conflits entre les localités que l'assiette des feux avantageait et celles qui préféraient la taxation « à sols et à livres ». Enfin, devant l'opinion assouplie et quand la réforme fut mûre, le gouvernement consacra son système de prédilection, exclusivement à tout autre, par l'édit du 1er mai 1600 [2], en exécution duquel des instructions furent données, le 1er juillet 1601 [3], aux commissaires chargés de réformer le « département de la taille », et de faire dresser des cadastres.

Dès lors la taille est établie, avec son nom, sur le principe de la taxation par commune. La base en est la cote générale

1. Duboin, XX, 30.
2. Voir ci-après, Document X.
3. Duboin, XX, 39.

Digitized by Google

de chaque commune, expression à laquelle se substitua rapidement le terme italianisant de cote générique. C'est la somme à laquelle elle est imposée par quartier, et cette façon de compter remonte à l'édit de 1563, qui posa la règle du versement par trimestre. On rédige chaque année le « bilan général des cotes auxquelles toutes les provinces deça les Monts sont tirées et payent pour quartier ordinaire ». Nous possédons celui de 1627 [1], qu'il est intéressant de comparer aux « départements » de 1575, pour suivre la formation territoriale des circonscriptions communales, et l'évolution de leur capacité fiscale respective.

DOCUMENT I.

Dénombrement des feux de la Savoie en 1546 [2].

Et premièrement, la ville de Chambéry pour 200 feuz.

Villaiges qui sont du Mandement dudict Chambéry : Barberas-le-Gras, pour 12 feuz ; Montagniolle, pour 12 feuz ; Le Puys et le Chaffal, pour 7 feuz ; La Motte, 98 [3] ; Saint-Sulpis, 20 ; Bissy, 48 ; Cognyn, 15 ; Vimines, 40 ; Couz, 40 ; Chambéry-le-Vieulx dessoubz le chemyn, 13 ; Pugnet, 3 ; Morax dessus le chemyn, 11 ; Le Noeyrei, 4 ; Jacob, 6 ; Bellecombette, 11 ; Barbaras ou Chanaz-le-Pullieux, 7 ; Villarvarma-La-Ravoyre, 14 ; La-petite-Villete de Nycudex, 3 ; La Villete, 3 ; Boage, 4 ; Saint-Jehan-d'Arveys, 17 ; Saint-Alban, 7 ; Le Noerey et Barbiset, 13.

Ressortissans audict Chambéry : Les Eschielles, 100 ; Ayguebelette, 18 ; Entremontz-le-Neuf, 10 ; Montbel, ne s'en reçoeit rien ; Aspremont, 60 ; Les Desertz, 30 ; Sonna, 10 ; Saint-Cassin, 8 ; La Croix, 13 ; Vereil et Dullin, ne s'en reçoeyt rien ; La Colliete, 9 ; Montmellian, 224 ; les hommes de Myolans, 100.

Les terres du seigneur de La Chambre : La Chambre, 83 ; Montaymont, 83 ; Cuyne, 83 ; Saint-Remy ou Pont-Amaffreyd, 83 ; Uertières, 83 ; La Bastie d'Aix, 83 ; Chamoz, 83 ; La Rochechete, 83.

Lullie, 83 ; Chautagne, 83 ; Aix, 135.

Ribault, 7 ; Saint-Pierre-de-Soucy, 32 ; Mugnet, 3 ; Montmayeur, 10 ; Villarsallet, 29 ; Sainte-Hélayne-du-Lac, 18 ; Les Marches, 7 ; Entremontz-le-Vieulx, 47 ; Sainte-Hélayne-des-Milières, 100 ; Ayguebelle, 75 ; Eyton, 75 ; Bonvillaret, 25 ; Thournon, 134 ; Arveil, 10 ; Chasteaufort en Chotagne, 83.

Hommes royaulx de Morienne, tant dessoubs que dessus la Verne, pour 546 feuz, divisés par mestrallie comme s'ensuyt :

Mestrallie de Saint-Michiel : Saint-Michiel, Saint-Martin-d'Oultre-Arc, 53 ;

1. Voir ci-après, Document XI.
2. Dressé à l'occasion des Etats qui se tinrent à Chambéry le 19 mai 1546 ; voir de Mareschal : *Etats généraux de Savoie,* au tome XI de la 3e série des Mémoires de l'Académie de Savoie.
3. On se borne à partir d'ici à indiquer le chiffre des feux.

Digitized by Google

Vermenit, 6 ; Aurelle, 6 ; Le Til, 18 ; Beaulne, 27 ; Saint-Martin de la Porte, 15 ; Saint-Jullin, 52 1/2 ; Montdenis, 14.

Mestrallie du Pont-Amaffreyd : Montpacar, Montvarnier, Nostre-Dame du Chastel d'Ermilion, 34 ; Ermillion, 14 ; Poutamaffreyd, 2 ; Sainte-Marie-de-Cuyne, 4 1/4 ; Saint-Remys, 3 ; Saint-Estienne-de-Cuyne, 5 3/4 ; Saint-Collomban, 13 3/4 ; Saint-Alban-sus-Villars, 3 1/4 ; Saint-Légier, 3 ; La Chappelle, Eypière, 3 ; Saint-Avroz, 3 ; Saint-Martin-sus-La Chambre, 2 1/2 ; Montjallafreyd, 6.

Mestralie d'Amodanne : la ville de Amodane, 41 1/2 ; Forneaulx et Freynet, 11 1/2 ; Bourget, 31.

Mestrallie de Termignion : Lenslebourg, 50 ; Termignion, 62 1/2 ; Sollières, 26 1/2 ; Auceps, 28 ; Bramant, 6 1/2.

Hommes du seigneur de Combefort, appellez Mareschaulx, pour 28 feuz, assavoir à Saint-Michiel et Saint-Martin-d'Oultre-Arc, 3 feuz ; Varmenier, 6 1/3 ; Aurelle, 18 2/3.

Hommes de chappitre de Saint-Jehan-de-Morienne, pour 40 feuz, desquelz n'est receu que 18 estans, assavoir, dans la mestrallie de Saint-Michiel et Saint-Martin-d'Oultre-Arc, 3 feuz ; au Til, 5 ; dans la mestrallie du Pont-Amaffreyd, à Montbérangier, 4 ; à Villars-de-Cuyne et Saint-Alban, 3 feuz, et les 3 feux restans ledict Chappitre les paye.

Les hommes de l'évesque de Morienne, pour 245 feuz.

Lenslevillars, 31 ; Bessans, 60.

Les hommes de Saint-Remy, pour 42 feuz ; ne s'en reçoipt en aulcune chose pour ce que le seigneur de la Chambre les comprent cy-dessus avec ses aultres places.

Conflens, 36 ; La Vaulx d'Isère, 64 ; Bley, 14 ; les hommes de Saint-Pol, dict Avallon, 14 ; Chastel-sus-Conflans, 25 ; les hommes de Sézarches, 7 ; Chivron, 88 ; Bonvillard, 25.

Les Moletes, 24 ; Arvillard, 24 ; Lorme, 3.

Les hommes royaux de Tharentaise, tant dessoubz que dessus le Saix, pour 1000 feuz ; les hommes de l'archevesque de Tharentaise, 300 ; les hommes de Villete, 30 ; Saint-Laurens-la-Coste, 15 ; les hommes de Vincent Portier, 13.

Chastellard-de-Bauges, 258 ; Leschereyne et Villeneufve, 69 ; Breyssy, 16 ; Montfalcon, 224, La Bastie d'Arbanoys, 38 ; Loix, 14 ; Le Bourget, hommes royaux, 100 ; hommes du prieur, 102 ; Meyri, 16 ; La Sarra, 45 ; Aultecombe, 56 ; Saint-Innocent, 24 ; Bordeaulx, 7 ; Montagny, 7 ; Rumilly, 200 ; Sallagine, 18 ; Aulteville, 70 ; Du Vua, 2 ; Lornay, 12 ; Charansonay, 20 ; Thoyrie, 21 ; Du Freney, coseigneur d'Aulteville, 18.

Balliage de Genevoys.

Albie, 240 ; Annecy, 428.

Des ressortissans et gentilzhommes du Genevoys sont cotizés pour 1500 feuz en bloct.

Quintal, 40 ; le prieur de Thaluyres, 333 ; Clermont et le mandement, 319 ; Chaulmont et le mandement, 200 ; La Balme et le mandement, 117 ;


Digitized by Google

Crusilie, 217; le prieur de Pellionay, 12; La Roche, 340; Mornay, 131; Thone, 250; Greysy, Cessens et mandement, 150; Faverges, 240; Rumilly-soubz-Cornilion, 60; M. l'abbé d'Entremont, 90; Arloud, 40; Ugine, 275; le seigneur de Cournillion et Marthod, 35; le seigneur d'Hérye, 50.

Aultres feuz du bailliage de Faucigny.

Bonne, 88; le seigneur de la Bastied-Dardel, 20; Lucinge, 44; le seigneur de Boeyge, 35; le seigneur de Montouz, 60; les nobles de Sacconay, 8; Chastellet et Credoz, 200; le seigneur de Boringe, 28; le seigneur de Lucinge, seigneur d'Arenthon, 12; chasteau de Faucigny et le mandement, 196; le seigneur de Chastillion, 6; le seigneur de Sénoche, 12; Bonneville, 120; Samoyen, 190; le seigneur de Covette, 32; l'abbé de Six, 112; Chastillion et Cluses, 340; le seigneur de Lullyn à cause du Précier, 28; le prieur de Contamyne, 100; le seigneur de Ravoyre, 30; le seigneur de Confignion, 6; le seigneur de Viry à cause de Rozet, 60; le seigneur de Langyn appellé Bellegarde, 15; les hommes des nobles que ne ont point de jurisdiction, 689; Salanche, 200; le seigneur de Champmony, 273; Montjoye, 147; Flumet, 636; Beaufort, 433; M. de Sallagine appellé Beaufort, 40.

Somme des feus de Genevoys et Faulcigni, feus 9.308.

Et en Savoye y ly an y a feus 6.754.

[Archives de Chambéry, série AA, art. 28.]

DOCUMENT II.

Ordonnance de la Chambre des comptes.

11 octobre 1560, *publication faite à Lanslebourg par un huissier de la Chambre des comptes :* De la part de Monseigneur, on faict commandement à tous subjectz de ce pays et ressort de Savoye, tant marchant que aultres de quelque estat et quallité qu'ilz soient, trafficquans et ayans sel en leurs maisons, que promptement et dans le jour ilz ayent à ballier par déclaration, dénombrement et consignation entre les mains de me Florantin de Tardi, nostre procureur patrimonial commissaire à ce député, ou de ceulx qui députera, touttes et chascunes les sommes et quantités de sel qu'ilz ont en leur puissance et pouvoir, soit pour vendre ou pour leur usaige, oultre la somme d'ung quartan messure de Chambéry [1], sur peyne de confiscation dudict sel et de mil livres pour ung chascun faisant le contraire;

et sur mesme peyne sont faittes inhibitions et deffences à tous lesd. subjectz et aultres marchans et trafficquans sel de n'achepter d'aultre que des commis de S. A. et de n'en vendre, soit en gros que en menu, en quelque manière que soit, à la mesme peyne que dessus;

plus, on faict assavoir de la part de S. A. que s'il y a quelques-ungs que veullient se chargé de pourvoir et fournir ez greniers de S. A., tant ez lieux de Chambéry, Saint-Genix, Montmellian, Seyssel, Montluel et aultres que par ce seront ordonnés, la quantité et somme de sel qui sera requise et

1. 2 décalitres 03.

Digitized by Google

neccessaire pour l'entretient d'iceulx greniers et fourniture dud. pais, qu'ilz comparent en la ville de Chambéry par devant les maistres et auditeurs des Comptes dud. pais de Savoye le dernier jour du mois de novembre prochain, et à icelluy ou ceulx qui se vouldront charger de lad. fourniture à mellieur pris et condition plus prouffitable à Ş. A., à rabbais à l'estaing de la chandoille sera lad. charge deslivrée et expédiée aux conditions et cappitullations que seront données par lesd. maistres et auditeurs des Comptes.

[Archives de Termignon, CC. 13.]

DOCUMENT III.

Edit du 19 aout 1561.

Emanuel-Philibert, par la grâce de Dieu duc de Savoye, Chablays, etc., à tous présens et advenir salut. Comme soit que le prince doibve à ses subjectz tout support, protection et maintient, ainsy qu'eulx luy sont tenus avec hobéissance donner ayde et moien de les pouvoir garder et soulager, et que, dès nostre heureuse restitution en une partie de nous terres et païs, ayons mis nostre principal soing [à] hoster touttes charges [et] impoz, soit de tallies, subsides, estapes, et aydes de fortiffications, contributions foraines, compositions, espices, dons [et] présens de justice, et d'ung tas d'aultres sortes d'exactions par lesquelles le peuple se treuvoit diversement surchargé et comme du tout abatu ; considérant toutesfoys d'allieurs noz forces et facultez sellon telle bonne entreprinse n'estre quant à présent souffisantes de fournir à tout... sy par quelque autre plus convenable façon ne nous estoit pour tel effaict recogneu et en ung seul moïen survenu par nos dictz loyaulx subjectz et vasseaulx ; et que nous, du bon gré et assentiment d'iceulx, ja eussions moiennant telle descharge érigé certains greniers à sel, esquelz chascung indifféremment doibt prendre et paier à nous commis et députez le sel à raison de dix florins Savoye pour émine estant du poys de 112 livres à 16 onces la livre ; nonobstant quoy la malinité d'aulcuns, habusantz de tel bénéfice et contrevenantz à leurs accords, auroint inventé frauldes infinies pour nous frustrer de tout proffict, se fournissant du sel à eulx neccessaire hors nosdictz greniers, terres et pays, et par subtilz moiens, tellement que, évitant ou les peynes indittes *(sic)*, ou se trouvantz travaillez et destruictz par l'incurtion et condempnation d'icelles, nous reviendroit à chose aultant moleste qu'à tous dommajable ;

pour et à quoy obvier, et pour aultres grandes causes et considerations à ce nous mouvantz, par grande et meure délibération de nostre Conseil d'Estat, avons de nostre certaine science, plaine puissance et authorité souveraine ordonné et ordonnons... que faitte la description universelle de nous païs de Savoye et Aouste jà ordonnée... chasque chiefz de maison de nosdictz païs doibve venir ou mander enregistré, ès mains des contrerolleurs à ce députez ou à députer, l'accroissement ou décroissement de leurs famillies incontinent icelle estre advenu, et lesquelz chiefz de maison pour eulx et ceulx qu'ilz ont en leursdittes famillie et charge, de quelque qualité qu'ilz soient, fors et excepté les enfans de cinq ans completz en

bas, et les pauvres misérables personnes, seront tenus prendre et achepter esdictz greniers plus proches de leurs habitations, par nous establys ou à establir, assavoir pour personne annuellement la quantité de 23 livres 4 onces de sel, pois de Chambéry, contenant chescune livre 16 onces, et c'est de troys mois en troys mois, commençant le premier quartier au premier jour du moys d'octobre prochain, et de paier 25 solz Savoye pour lesdittes 23 livres 4 onces par quatre quartiers d'année, à raison de 6 solz Savoye 1 quart par quartier, payables en prenant ledict sel qu'ilz prendront et leur sera expédié le premier moys de chesque quartier par messeures à tant adraisonnées et exchandillonnées, et successivement d'année en année, à paine du double pour chescune foys qu'ilz ne prendront dans ledict premier moys et despens quilz s'en ensuivront, et où laditte quantité de sel ne souffira pour leur surplus à leur usaige, ne leur sera loisible en prendre allieurs qu'en nosdictz graniers à sel à raison de 10 florins Savoye pour émine, et le tout soubz les peynes des gallaires et de confiscations de biens cydevant et naguères publiées ; pourront toutesfoys ceulx qui n'auront peu dépendre tout ledict sel à eulx distribué, vendre au bout de l'an la quot et partie esparniée ès aultres de nos subjectz qui en auront de besoing, le tout sans fraulde aux peynes que dessus ; et seront tenus lesdictz commissaires et distributeurs de sel paier et délivrer entre les mains de nostre trésorier général de Savoye ou ses commis, à la fin de chesque premier moys, estant faitte laditte distribution, les deniers qui proviendront à nostre prouffict, le tout tant qu'il nous playra et jusques aultrement soit par nous advisé ;

Sy donnons en mandement à noz très chers bien amez et féaulx conselliers les gens tenantz nostredict Sénat de Savoye, Chambre des Comptes et conservateurs à sel, que ceste nostre présente ordonnance, déclaration, volloir et intention observent et gardent, facent de poinct en poinct inviolablement entretenir, garder et observer, etc. Données à Rivolles le 19e jour d'aoust 1561.

[Archives d'Aime, CC. 24.]

DOCUMENT IV.

Extraict des registres de la conservatorie de la Gabelle du sel en Savoye.

Sur la remonstrance faitte par le procureur général de S. A. tendant à fin que réglement soyt donné aux controlleurs des greniers à sel establys par S. A., par le moyen duquel réglement soit obvié aux fraudes, abuz et tromperies que journellement se font à la gabelle dudict sel, nous, conservateurs *(sic)* d'icelle gabelle, par provision et jusques à ce par S. A. ou nous soyt aultrement ordonné, avons sur icelle remonstrance ordonné et decléré ce que s'ensuyt :

Premièrement, que commandement est faict à tous les controlleurs establys et ordonnés ez greniers de S. A. deça les Montz et en Aouste, sur peyne de privation de leurs estatz et aultre amende arbitraire, de bien et diligemment vacquer au faict de leur charge suyvant les déclarations, ordonnances et establissementz à eulx par cy devant donnés ; de controller au vray et sans fraude tout le sel que entrera ou sortira des greniers où ilz

Digitized by Google

seront respectivement commis, soyt en gros ou en menu, esquelz greniers lesd. controlleurs, chascun pour son regard, seront tenuz assister tous les jours du premier moys de tous les cartiers pour fère délivrer le sel à ceulx qui sont tenuz le prendre, sans interromption ; et semblablement les aultres deux moys desd. cartiers assister ung ou deux jours de la sepmaine continuellement pour faire délivrer du sel à ceulx qui en vouldront, soyt en groz ou en menu, lesquelz deux jours seront prins et choysis par les sindicques des lieux d'iceulx controlleurs et commis des greniers, ausquelz enjoignons ainsi le fère suyvant la commodité du peuple desd. lieux et à leur solagement, ausquelz jours ainsi establys et ordonnés seront tenuz tous manantz et habitans desd. lieux venir prendre le sel que se débitera soyt à pouvres misérables ou aultres qui en vouldront oultre leur cartier et cappitation ; et tiendront main que les commis et députés pour la vente du sel d'iceulx greniers facent aux subjetez et achepteurs dud. sel bonne et loyale mesure et poys telle qu'il est porté par l'édict de S. A., en payant le pris sur ce estably, sans fraude, et sans fère séjourner les subjectz et ne les fère consumer en fraictz et despens, et là où il adviendroit que par faulte du sel lesd. subjectz seroient contrainctz retourner en leurs maysons sans sel, seront rambourses de leurs fraictz et despens de séjour et attente par le fermier de laditte gabelle ou ses députés à la culpe desquelz se trouvera avoir esté faitte lad. faulte, et pour y donner ordre lesdictz controlleurs en advertiront incontinent le procureur général que en face les poursuytes neccessaires : et affin qu'il n'y aye occasion de fère faire ausd. subjectz aulcune attente, est faict commandement ausdictz controlleurs nous advertir en toute dilligence des faultes du sel qu'ilz verront esdictz greniers et desquelz ilz se doubteront, afin d'y remédier ; et pour obvier que lesdittes faultes n'adviennent, leur est permis, advenantz lesdittes faultes ou avant icelles advenues, que icelles se doubteront qu'elles adviennent, mander quérir aux greniers plus prochains où il y aura du sel la quantité du sel qu'ilz souront estre neccessaire pour la fourniture de leur grenier et à la charge que la voyture se fera aux despens duquel apertiendra.

Déclérons aussi qu'il sera loysible à tous subjectz de S. A., pour leur commodité et pour obvier à multiplicité de voyages, frais et despens, qu'ilz [font] venans à tous les quartiers querre du sel, prendre à une foys deux, troys ou quatre [quartiers] du sel qu'ilz sont tenuz prendre, desquelz ilz rapporteront leur billet auquel sera faitte mention de la quantité de ce qu'ilz auront prins et pour combien de quartiers, lesquelz toutesfoys ne pourront exéder quatre, qu'est pour une année, et où ilz en prendront davantaige, ne leur sera compté en descharge de l'année suyvante.

Et feront aussi délivrer lesdictz controlleurs de sel à tous ceulx qui en vouldront prendre le premier moys, encoures qu'ilz ne prenent entièrement leurdict cartier, mays ce qu'ilz prendront sera en déduction et à la charge de prendre le surplus dans ledict moys, sur peyne du double de ce qu'ilz n'auront prins et aultre amende portée par l'édict de S. A.

Et pour ce que les greniers de Montmellian, Chambéry, Anessi, Seissel, Saint-Genys, Lanieu et Bourg, qui sont les greniers de la plus grande des-

Digitized by Google

duitte de sel et esquelz se vend beaucoup en groz et en menu, à quoy ung seul controlleur ne peult bonnement satisfère, est permis ausdictz controlleurs desdictz lieux tant seullement de subroger en leur lieu pour controller ce que ce vendra en menu et en fère bon et loyal registre et y mettre les noms et surnoms, habitation et qualités des achepteurs, et les expédier le plus diligemment que fère se pourra, sans leur fère faire aulcung séjour et despens.

Et pour sçavoir au vray le nombre de ceulx qui sont tenuz prendre de sel quartier en cartier, et cognoistre les déffalliantz, est enjoinct à tous lesdictz controlleurs respectivement de fère rolle et extraict spécial de tous ceulx qui sont tenus prendre ledict sel de quartier en quartier, les misérables exeptés, lesquelz misérables seront semblablement mis en aultre rolle à part, et aud. rolle seront mis les noms, surnoms, qualité et mestiers d'iceulx misérables, ensemble la valleur de leur bien, lequel lesdictz misérables décléreront au vray sur peyne de faulx et de confiscation du reste qu'ilz n'auroent décléré, et ne seront receuz pour misérables aulcungz desdictz subiectz ayanz en biens meubles ou immeubles la valleur de 50 escus, et aultres qui auroent mestier ou art avec lequel ils pourroent gaigner leur vie sans mendier ne sont exceptés ; et incontinent passé led. premier moys d'ung chascung cartier, lesdictz controlleurs feront rolle sommaire de ceux qu'auront faict faulte à prendre la part et portion de sel qu'ilz sont tenus prendre, et remettront le rolle des deffalliantz aux officiers ducaulx ou médiaulx ou immédiaulx, ausquelz mandons aussi le fère à poyne de s'en prendre à eulx à leurs propres et privés noms si par négligence ou aultrement ce que dessus n'est promptement observé, et aultrement par toutes voyes deues et raysonnables contraindre lesdictz deffalliantz à payer ce qu'ilz doibvent prendre audict quartier, ensemble le double suyvant l'édict de S. A., et fraiz et despens que à cause de ce auroent estés faictz, nonobstant opposition ou appellation quelzconques et sans préjudice d'icelles, les deniers de laquelle contraintte seront mis ès mains des commissaires desdictz greniers respectivement avec bon et loyal controlle pour en rendre compte avec les deniers de la vente de leur charge ;

tous lesquelz rolles ainsy que dessus faictz lesdictz controlleurs, respectivement chascun pour son regard, seront tenuz rapporter et remettre sçavoir est ceux de Bresse et de Bieulxgeys ès mains de mestre Ducloz, controlleur général dudict païs, dans et partout le second moys de chascung cartier en la ville de Bourg, et les aultres en la ville de Chambéry ès mains de Me Philibert Mareschal, procureur au Sénat de Savoye, commis dudict Ducloz, ou bien de Me François Jordin, pour estre iceulx rolles et controlles remys à qui apertiendra et sera ordonné, pour sur iceulx contraindre ceulx que se trouveront redebvables au payement des sommes par eulx deues.

Déclérons en oultre que tous fermiers qui tiennent biens et rentes des gens d'Eglise, gentilzhommes et aultres, tant du païs que estrangers, ne seront comprins au nombre des misérables oures qu'ilz n'ouront la valleur de 50 escuz de biens, ains seront contrainctz de prendre le sel de quartier en quartier comme les aultres ; et ne feront les commissaires députés à la vente

Digitized by Google

dudict sel et controlleurs susdictz aulcune difficulté de vendre au pris ordonné à tous veulliantz achepter la quantité de sel qu'ilz demanderont, oures qu'ilz socient de ressort d'aultres greniers ou bien estrangiers, de laquelle vente leur donneront billiet et d'icelles (*sic*) feront lesdictz controlleurs bon et loyal controlle suyvant leur charge, sans que, pour avoir prins le sel susdict des greniers desquelz ilz ne sont ressortissantz, ilz puyssent estre exemptz et déchargés de prendre la part et portion qu'ilz sont tenuz prendre aux greniers où ilz sont ressortissantz, sinon que ausdictz greniers dont ilz sont ressortissantz n'eussent trouvé du sel, par quoy ilz eussent esté contrainctz aller aux aultres greniers.

Au surplus lesdictz controlleurs s'enformeront et prendront garde de tous les subjects de leur ressort et greniers respectivement, qui, pour frauder le droit de laditte gabelle, auroent recellé et n'auroent décléré entièrement toutes les personnes de leur familie suyvant l'édict de S. A., et en advertiront diligemment le procureur général pour fère contre iceulx recelleurs les poursuytes néccessaires.

Finablement nous advertiront par ledict procureur général de tous les abuz qu'ılz souront et entendront estre commis au faict de ladicte gabelle, tant pour le regard de S. A. que du peuple en quelle manière que ce soyt. — 12 janvier 1562.

[Archives de Termignon, CC. 13.]

DOCUMENT V.

EDIT DU 12 JUIN 1563.

Emanuel-Philibert, par la grâce de Dieu duc de Savoye, Chablais et Aouste, etc., à tous présentz et advenir, salut. Comme, despuis qu'il a pleu à Dieu le créateur, par sa bonté infinie, nous restituer en noz Estatz et païs et nous en donner la jouissance, nostre plus grand désir et singulière affection ayt esté de préserver nous subjectz de toute oppression et les tenir en repos et seureté, et pour à ce parvenir ayons donné ordre tant sus le faict de la justice, establissant à ces fins deux Sénatz, l'ung deçà et l'aultre delà les Montz, pour l'administration de nostre justice souveraine, et en l'une et en l'aultre province bon nombre d'aultres officiers inférieurs, et semblablement ayons faict fortiffier noz villes, chasteaulx et forteresses et lieux de préside et iceulx munir de toutes munitions avec souffisantes garnisons de gens de guerre pour les garder et deffendre, en quoy nous aye convenu et convienne journellement supporter plusieurs fraictz sans comparaison plus grandz que ne souloient fère noz prédécesseurs de très heureuse mémoire ; ce considérantz noz bons et fidelles subjectz, mesmes ceulx de Savoye et aultres nos païs delà les Montz, et que nostre revenu ordinaire n'y pourroit bonnement suffire, volans aulcunement noz ayder et affectuellement démonstrer l'affection qu'ilz nous portent, après avoir pensé les moïens plus faciles et aiséz pour fère que telle ayde feust esgallement supportée par ung chascun sans exception de personne pour privilleige que ce fust, nous auroient libéralement et voluntairement accordé une gabelle sur le sel, c'est assavcir de prendre le sel en noz greniers et nous

paier à rayson de 10 florins l'émine du poix de 112 livres, poix de Chambéry, moyennant que nous les avons exemptés et affranchiz de toutes taillies, aydes et subsides, et des espieces que nous officiers de nostredict Sénat estoient de coustume prendre; et du despuis, pour les fraudes et abbus que commettoient plusieurs pour nous frustrer des droictz de nostre ditte gabelle, aurions faict fère description des personnes et advisé que chascun prendroit par capitation à rayson que en noz lettres-patentes sur ce expédiées est plus amplement contenu, à quoy nos dictz subjectz auroient despuis satisfaict pendant qu'il y a heu sel en noz greniers, avec bonne intention de persévérer à tousjours, cognoissantz que cela estoit le plus cler et facile moïen pour nous subvenir et ayder à la moingdre folle de nostre menu peuple et le plus esgalement; mais l'injure et calamité du temps et troubles des guerres de nous voisins n'a pas peu permettre que nostre ditte gabelle ayt peu continuer par faulte de sel, et néanlmoings ce a esté le temps aulquel moins nous avons voulu espargnier pour la deffence de nosdictz subjectz, et pour les garder d'invasion et de toute oppression et violance en levant aultres plus grandes forces et compagnies tant de pied que de cheval, renforçantz noz garnisons, redoublant le nombre de gens commis à la fortiffication et ravitaillement de noz places fortes, et en maintes aultres manières, tellement que, grâces à Dieu nosdictz subjectz et leurs biens, maisons et familles ont estez jusques maintenant préservez. Ce voians et cognoissantz que, comme membres, ilz doibvent ayder à leur prince comme leur chefz, nous auroient libéralement accordé nous paier laditte gabelle encoures que ne leur ballions poinct de sel, mais fort diversement, pour ne s'estre tous assemblés, mais chascun à part et libéralement offert plus ou moings, assavoir les ungs pour ung quartier, aultres pour deux, non seullement pour le droict que nous y prenons mais comme si le sel leur estoit délivré, aultres seullement pour nostre droict sans y comprandre la valleur du sel, aultres quatres quartiers entiers tant pour nostre droict que valleur du sel comme si le dict sel leur eust esté délivré, nous donnant occasion de plus en plus leur user de toute la bonté et doulceur que bon prince doibt exercer envers ses fidelles subjectz, et de mettre tout nostre soing à bien les conserver à la moindre foulle que nous pourrons.

A ceste cause, voyant l'inesgalité si grande en l'ayde et subvention susditte, et que les ungs se treuvent beaucoup plus surchargés que les aultres, notemment que la plus part d'entre eulx bons et affectionnez subjectz, déclarantz libérallement et au vray leur pouvoir et revenu, paient, et quelques-ungs, à faulte de cognoissance de leur debvoir ou de bonne volunté à le rendre, dissimulantz la valleur de leurdict revenu, ne paient leur part, jouissant neanlmoings de la mesme seureté et repos en quoy nous les entretenons, voulant y donner quelque bon reiglement et fère que doresenavant lesdittes charges et aydes soient esgalement portés par ung chascun, Sçavoir faisons que nous, pour ces causes et aultres bonnes considérations à ce nous mouvans, avons par ces présentes dict, déclairé et ordonné, suivant l'advis et délibération des gens de nostre Conseil d'estat, disons, déclairons et ordonnons que jusques à ce que, par la bonté et permission de

Digitized by Google

Dieu estantz appaisés les troubles qui sont de présent aux environs de nous païs, nous puissions fère seurement conduire du sel en noz greniers selon que l'on faisoit avant lesdictz troubles pour la provision de nosdictz subjectz, ilz ne seront tenuz à nous en paier le pris entier, qui estoit de 10 florins pour émine, mais tant seullement nous en paieront pour nostre droict de gabelle, selon la capitation et dénombrement jà faict ou qui se pourra fère aux lieulx où il auroit esté lors *(sic)* en icelluy, à rayson de 6 florins pour émine, revenant à 3 solz 9 deniers par chesque cartier; ne paieront aussi par cy-apprès nostredict droict par advance d'ung ou plusieurs quartiers, mais seullement aux termes à chescun quartier accoustumez, et quant aux termes escheuz, commençantz à compter dès le temps que le sel défaillie en chescun de nosdictz greniers respectivement, seront précomptés les sommes que par forme de paiement ou de avance se trouveront avoir estés fournies, et le surplus sera payé par ceux qui s'en trouveront redebvables dans le 15ᵉ de juillet prochainement venant, entre les mains des commis à la recepte d'iceulx en chascun grenier, lesquelz s'en chargeront soubz contrerolle et seront tenuz en ballier à chascun de nosdictz subjectz particulièrement certiffication, par brevet signé par contreroleur et recepveur, contenant le jour, moys et an et le nom de celuy qui aura paié et la somme et pour quel quartier de l'année, et ce sans aulcuns frais ny coustz sur les subjectz susdictz, à peyne contre lesdictz recepveurs et contrerolleurs de mil livres pour ung chascun, privation de leurs offices et restitution de tout ce qui se trouveront en avoir receu, et du quadruple, pour par lesdictz recepveurs particuliers estre à la fin de chascun quartier, assavoir chascun premier jour d'apvril, juillet, octobre et janvier, apportez lesdictz deniers entre les mains de nostre trésaurier et recepveur général de Savoye ou son commis, ou aultre qui de ce aura charge, chascun selon sa recepte qui sera vériffiée sur lesdictz contrerolles, lesquelz lesdictz contreroleurs seront tenuz à ces fins apporter par devers nostredict trésaurier ou son commis, et après exhiber et remettre en nostre Chambre des comptes, que luy en fera fère descharge, pour [servir] à la reddition des comptes de nostredict trésaurier ; et afin que plus commodément soit faitte laditte recepte entièrement à la fin de chascun quartier, nous enjoignons à tous les chastellains des lieux ressortisantz en chascun de nous greniers de adviser entre eulx, appellez les sindicques des lieulx, de descerner les jours et sepmaines que chascune parroisse debvra apporter son quartier distinctement, pourveu que le tout ce face dans le quartier et à plus de commodité et à moingdre fraiz des nosdictz subjectz, lesquelz nous entendons et voullons en estre deuement advertiz par la publication des présentes, à ce qu'ilz saichent jour certain, et aussi que aulcuns de mauvaise volunté, soubz couleur de ignorer le contenu en icelles, ne tumbe aux peynes que nous avons ordonnées et imposées aux contrevenantz, qui sont de paier le double et aultre amende arbitraire. Déclairons néanlmoings vouloir et entendre que, si aulcun de nosdictz subjectz allant pour quelque sien afère au lieu que se debvra fère le paiement de nosdictz droitz de gabelle avant le terme préfigé à ceulx de la parroisse dont il sera, vouloit paier pour ne avoir la peyne et despens d'y

Digitized by Google

retourner une aultre foys, faire le pourra et seront tenuz lesdictz commis et contrerolleur luy en fere sa descharge à la forme et sus les peynes que dessus : et moyennant le payement de nosdictz droictz pourront nosdictz subjectz, pendant le temps desditz troubles et jusques au restablissement de nousdictz greniers, achepter du sel aux lieulx où ilz l'acheptent de présent, ou aultres qui seront par nous ou noz officiers pour plus grand soulaigement et descharge advisez. Déclairant aussi que nous n'entendons par ces lettres nostres de déclaration comprendre les personnes ecclésiastiques tant régulières que séculières, ne semblablement les gentihommes noz vassaulx, nobles d'ancienne race ou annobliz par nous seigneurs et prédécesseurs les duc de Savoye et vivantz noblement, lesquelz gens d'esglise et nobles susdictz nous avons déclairé immunes et exemptz du payement desdictz quartiers par capitation, ayant esgard tant à leur qualité que à aultre ayde dont ilz nous secourent d'ailleurs, tant pour l'entretènement de noz gens de guerre que fortiffication de noz places.

Si donnons en mandement à nos très chiers, bien amez et féaulx conseilliers les gens tenantz sénat et chambre des comptes en Savoye, que ceste nostre presente ordonnance et déclaration, vouloir et intention observent, gardent, etc. Donné à Thurin le 12e jour de juing 1563.

[Archives du Sénat de Savoie, Edits-Bulles 1562-64, f° 124.]

(A suivre.) Gabriel Pérouse.

SORTIE DE MESSE

La porte, sur une nuit d'encens parfumée,
S'ouvre ; l'orgue puissant exhale ses soupirs ;
La cloche dans les airs donne les devenirs ;
Une messe en dimanche a clos la matinée.

La foule se dissémine sur les degrés
En une gerbe harmonieuse qui s'épanche ;
Sous l'arcade sombre, les regards attirés
Détaillent satin noir et mousseline blanche.

Jupes et corsages s'égrènent en bouquets
Que les messieurs rehaussent de leur ton austère,
Vision d'airs graves et de gestes coquets
Sous l'été lumineux qui sourit à la terre.

Une boutique vert et or s'ouvre à côté ;
Madame à l'enfant sage réserve l'emplette
D'un puits d'amour crémeux ou d'un petit pâté ;
Monsieur, sur le trottoir, fume la cigarette.

Charles Marteaux.

Digitized by Google

Quelques Documents inédits sur le Prieuré de Talloires

Les Archives départementales du Rhône possèdent, sous la dénomination de « Fonds de Savigny », une riche collection de documents manuscrits, la plupart fort anciens, sur parchemin, et provenant de la célèbre abbaye du Lyonnais. Les recherches n'y sont point faciles, en l'absence de tout catalogue méthodique renvoyant exactement aux pièces originales. Tout au plus peut-on se guider d'après un inventaire rédigé au XVIIIe siècle par un religieux de l'abbaye, et qui serait à peu près satisfaisant, si tous les documents qu'il mentionne avaient passé intégralement du monastère aux archives, après la dissolution. Or, en se reportant de l'Inventaire aux liasses contenant les titres, on constate un déchet très sensible, qui peut s'expliquer par la négligence ou l'indifférence des autorités chargées du transfert, sans doute aussi par l'avidité de collectionneurs sans scrupules. Déchet en tout cas qui ne se comblera pas de sitôt et prive l'historien de renseignements toujours intéressants, souvent précieux.

La déception est particulièrement douloureuse en ce qui concerne Talloires. On sait que Talloires fut donné à Savigny en 1018 [1] par le roi de Bourgogne Rodolphe III et que cette donation fut confirmée treize ans plus tard (1031) par son épouse Ermengarde. Le prieuré de Talloires resta sous la dépendance de Savigny jusqu'au jour où la bulle d'Urbain VIII (4 juillet 1624, bulle confirmée le 12 juillet 1637) l'érigea en abbaye. Durant cette période de six siècles, nombreuses durent être les pièces qui affirmaient le rapport étroit entre les deux monastères, et qui pourraient aujourd'hui préciser plus d'un point douteux de l'histoire du prieuré. Or l'inventaire de Savigny n'en mentionne que six, et sur ces six, les deux premières seules figurent actuellement aux archives du Rhône.

Nous avons pensé qu'on nous saurait gré de publier ces six numéros de l'Inventaire, qui donnent une analyse assez détaillée des originaux. Quant aux deux parchemins sauvés, le premier n'offre qu'une simple énumération de localités où Tal-

1. Cette date, proposée par D. Brienne (*Consuetudinarium insignis prioratus Tallueriarum*, 1907, p. XXXI), me paraît en effet plus probable que celle de 1016, adoptée généralement.

Digitized by Google

loires est mentionné une fois ; le second, plus pittoresque de fond et de forme, nous a paru assez important pour être reproduit ici.

* * *

Encore se présente-t-il à nous entaché d'une erreur grossière qui pourrait de prime abord le rendre suspect. Ce curieux traité, dont François Josserand donne un Vidimus très circonstancié, est daté du 12 novembre 1290. Il y est fait mention d'un Jacques prieur de Talloires, — ce qui est exact, puisque Jacques de Lully (ou de Lullier) paraît dans cette fonction dès 1270, testa en 1294 et mourut le 25 décembre de la même année. Il y est également fait mention d'un Guillerme prieur de Lutry et de Saint-Jorioz. Or il y eut précisément à la fin du XIIIe siècle un religieux de ce nom qui fut à la fois prieur de Lutry et de Saint-Jorioz : c'est Guillaume de Duin, qui paraît en 1297, et rien ne s'oppose à reculer cette date de quelque six ou sept années, puisque son prédécesseur connu à Lutry, Thomas, paraît de 1276 à 1277 [1], et que son prédécesseur connu à Saint-Jorioz, Jacques, paraît de 1267 à 1276 [2]. La certitude serait plus grande encore, assurément, si nous connaissions l'époque où Bernard fut prieur de Lovagny ; mais l'on peut admettre que ce faisceau de trois concordances, dont une doublement probante, est en faveur de 1290 et de l'authenticité du document.

Pourquoi faut-il alors que cet accord ait été passé sous l'abbé Dalmace ? Le seul abbé de Savigny qui porta ce nom vivait au XIe siècle, et gouverna de 1060 à 1082. Il semble d'ailleurs fort douteux qu'un acte de ce genre ait été rédigé sous l'abbé Dalmace, le Cartulaire de Savigny n'en faisant aucune mention.

Faut-il croire à un faux ? Semblable hypothèse est toujours aisée assurément. Elle le serait d'autant plus ici qu'il s'agit d'établir un droit pouvant être contesté par Talloires, au profit d'une abbaye toujours jalouse de ses prérogatives et de sa puissance matérielle. Mais une pièce ne se forge point aussi facilement. Je ne vois réellement pas l'intérêt que François Josserand, étranger à Savigny, pouvait avoir à le faire dans son Vidimus de 1495. Serait-ce alors la lettre elle-même de 1290

1. La liste des prieurs de Lutry m'a été obligeamment communiquée par M. Notz, archiviste de Lausanne, et M. Reymond, rédacteur à la *Feuille d'Avis* de Lausanne.

2. Cf. Lavanchy : *Monographie de Saint-Jorioz* (Mémoires de l'Acad. Salés., XVI, p. 20).

Digitized by Google

qui serait forgée de toutes pièces? Il est difficile de le concevoir. En raison des concordances indiquées plus haut, elle l'eût été dans l'intervalle qui sépare ces deux dates. Or l'abbé de Savigny capable d'une telle falsification n'eût pas commis l'insigne maladresse d'y introduire un anachronisme invraisemblable de deux siècles qui pouvait échapper à une lecture superficielle, mais non à une enquête sérieuse. Le bon sens le plus élémentaire lui eût tout au moins dicté de ne point citer les noms de ces trois prieurs qui pouvaient le trahir.

Il resterait d'ailleurs à prouver que Talloires se refusait à reconnaître cette dette. Or nous trouvons précisément dans l'Inventaire de Talloires de 1720, XIIe siècle, n° 7, l'article suivant : « Extrait du traité fait entre l'abbé de Savigny et le prieuré de Talloires, Saint-Jorioz et Lovagny, par lequel il fut réglé et convenu que les douze truites annuellement deues à Savigny seraient converties en quatre florins par an. Du 12 novembre 1193. »

On peut discuter cette nouvelle date. Elle peut indiquer à la rigueur qu'il y a eu deux traités successifs et variant dans leur teneur, peut-être davantage ; elle peut être erronée comme tant d'autres dans l'Inventaire. Ce qui importe ici, c'est qu'elle ne saurait infirmer en rien l'acte de 1290, et la reconnaissance même de la dette vis-à-vis de l'abbaye mère détruit du même coup l'hypothèse d'un faux.

Que conclure de là, sinon : 1° Que notre acte n'est point de l'époque de l'abbé Dalmace ; 2° qu'il est bien selon toute vraisemblance de 1290 ; 3° que Josserand a basé son Vidimus de 1495, non sur l'original lui-même comme il l'a cru, mais sur une copie ultérieure comme il s'en faisait tant à cette époque reculée. Et ceci résoud à notre avis toute la difficulté. Le scribe chargé de cette copie avait sans doute sur sa table plusieurs titres, dont quelques-uns de l'abbé Dalmace et se rapportant déjà peut-être à un accord de nature analogue. Il lui suffisait d'un moment de distraction pour introduire le nom de l'abbé Dalmace dans son acte de 1290 (il ne l'a introduit qu'une fois), et ainsi s'expliquerait cette confusion extraordinaire entre deux pièces distantes de plus de deux siècles.

Du reste, nous le répétons, l'importance et l'intérêt de ce traité résident moins dans sa date elle-même que dans l'affirmation de la dette et dans la nature de l'ancienne redevance. Quelle qu'en ait été la date, qu'il y ait eu un seul traité en 1290, ou deux, ou plusieurs dont l'un remonterait même à l'abbé

Digitized by Google

Dalmace, il n'en conste pas moins que pendant de longues années, quand revenait la Saint-Martin d'hiver, des moines de Talloires, de Saint-Jorioz, de Lovagny se mettaient en route, porteurs de vingt-quatre succulentes truites — truites de la reine Ermengarde, disait la tradition [1] — à destination de la royale abbaye de Savigny [2]. Vint un jour où la précieuse denrée ne résista pas à un pareil voyage. Pour quelle raison si ce n'est que l'itinéraire suivi jusqu'alors fut brusquement changé? M. Guigue, le savant archiviste du Rhône, qui a bien voulu revoir notre transcription, serait de notre avis. Selon toute apparence, l'ancienne route traversait les Dombes pour aboutir à Trévoux et filer directement sur l'Arbresle, puis sur Savigny. Cette route fut vraisemblablement détruite de bonne heure, coupée ou tout au moins endommagée par la mise en eau des étangs de la Bresse [3]. On peut supposer dès lors que nos religieux l'abandonnèrent pour un chemin plus sûr, mais plus long et que les truites de la reine Ermengarde en souffrirent. Peut-être y eut-il d'autres raisons cachées que les parchemins ne nous livrent pas. Quoi qu'il en soit, l'accord nouveau fut conclu à la satisfaction des deux parties. Et l'on ne trouvera pas que la nouvelle redevance soit exagérée, si l'on songe que les truites devaient être de belle taille : à royal monastère ne fallait-il pas présent royal ?

LOUIS RITZ.

*
* *

INVENTAIRE DE SAVIGNY
(6 chapitres)

Chapitre 6. *(Pièces relatives aux prieurés forains, savoir :* DIOCÈSE DE DIE : *prieuré de Bourdeaux.* — DIOCÈSE DE SAINTES : *prieuré de Botteville, conventuel ; prieuré de Saint-Thomas de Conac ; prieuré de Niort ; prieuré de Saint-Sébastien ; prieuré de Mirebeau ; prieuré de Merpins.* — DIOCÈSE DE LAUSANNE : *prieuré de Lutry, conventuel.* — DIOCÈSE DE GENÈVE : *prieuré de Talloires, conventuel ; prieuré de Saint-Jorioz ; prieuré de Lovagny.)*

1. Les douze truites de Talloires sont même expressément mentionnées dans l'Obituaire de Savigny, comme don spécial de la reine Ermengarde : « *VIII Kal. sept. (XXV^a augusti). Obiit Domina Ermengardis, regina Vienne, que dedit prioratum Tallueriarum et XII tructuras.* » L'Obituaire de Talloires, que nous publions en ce moment à l'Académie de Savoie, reste muet sur ce détail.

2. Cf. BRUCHET : *Le Château de Ripaille*. 1907, p. 156. Les hôtes de Ripaille recevaient des lavarets, des truites, des lottes, et des « bechets » du lac du Bourget. Semblables redevances étaient d'usage courant au moyen âge, et n'ont rien qui doive étonner.

3. Les étangs ne sont peut-être pas seuls responsables en cette affaire. Il suffit de lire le « Journal » d'André-Marie Ampère pour se faire une idée du piteux état des routes dans les Dombes en 1804. On peut se demander ce qu'elles devaient être cinq cent quatorze ans auparavant.


Digitized by Google

Pièces du Chapitre 6 se rapportant a Talloires :

N° **8**. Vidimus d'une bulle du pape Innocent II adressée à Odilon abbé (de Savigny) et aux religieux de Savigny, par laquelle Sa Sainteté prend sous sa protection et leur confirme l'église de Lustri..... l'église de Thalueres....., la dite bulle donnée l'an 1140.

N° **9**. Vidimus des lettres de l'abbé Dalmais où l'on voit que les prieurs de Lustry, de Saint-Joyre, de Thalueres et de Lonomat [*sic* pour Lovagny] estans au chapitre général à Savigni presenterent requeste audit chapitre tendante a ce qu'il lui pleut convertir en argent les truites et autres denrees qu'ils devoient, veu l'incommodité qu'il y avoit de les porter de si loing et qu'elles estoient corrompues en arrivant, sur quoy ledit abbé du consentement de son chapitre les convertit en argent, et fut convenu que ledit prieur de Lustri et de Saint-Joyre payeroit en place des six truites qu'il devoit dix florins, celluy de Talueres pour douze payeroit 20 florins et celluy de Lonomat [*sic* pour Lovagny] pour six payeroit 10 florins, ce que lesdits prieurs promirent de faire pour eux et leurs successeurs, et de les payer à Savigni tous les ans au chapitre général de la Saint-Martin. Faict le 12 Novembre 1290. Signé Tassin et Bonat. Y joint un extrait dudit Vidimus en papier signé Dutour.

N° **13**. Visite faicte par frère Léonard de Champrenard, communier de l'abbaye de Savigni et vicaire général d'Anthoine d'Albon, abbé dudit Savigny dans les prieurez de Taluyeres et de Sainct-Joyre, lequel commença par visiter le prieuré de Talueres et fit assembler le chapitre où tous les religieux assemblez, en l'absence du Jeune prieur qui était Jacques de Savoie, convinrent unanimement qu'ils estoient dependans de l'Eglise de Savigni et que l'abbé dudit lieu estoit leur supérieur, après quoy ledit de Champrenard fit la visite ainsi qu'il est amplement porté par le verbail de ladite visite, où entr'autres il dit avoir visité les caves dudit prieuré et y avoir trouvé quantité de Tonneaux de merveilleuse grandeur, entr'autres un qui a dix pieds d'homme d'hauteur et dix-huict de longueur tenant prez de 700 asnées, un autre auprès tenant 400, et 2 autres tenants chacun 300. Il visita aussi les prieurez de Sainct-Joyre, de Lustri, Lovany et autres églises dans ledit pays comme a plein est contenu dans ledit verbail où il fit les ordonnances et règlements nécessaires et fut toujours accompaigné de lieu en lieu par les prieurs ou leurs vicaires et par les curez des églises en dependant ; faict l'an 1541. Signé de Champrenard et Micolier notaire, en papier. *(Disparu.)*

N° **14**. Liasse contenant quelques menus papiers comme sentences, règlements, excommunications et autres actes justificatifs de la domination de l'abbé de Savigni sur lesdits prieures de Talueres et de Lustri ; on y voict aussi par des écritures fournies par les religieux de Talueres contre leur prieur comme le Sr de Granier prieur permuta ce prieuré avec Angeloz Justinien evêque de Genève qui s'en mit en possession en vertu d'une bulle de Rome, et c'est pour lors que ledit prieuré commença à se soustraire de la domination de Savigni. *(Disparu.)*

Digitized by Google

N° **15**. Ancien rouleau en parchemin sans date contenant article par article les refusions et charges que doivent supporter les officiers de l'abbaye, les prieurs forains et les officiers des prieurez pour les jours de jeune. *(Disparu.)*

N° **16**. Cayer en papier couvert de parchemin contenant suivant sa cotte xx feuillets escrits contenant les refusions et redevances deues par l'abbé et officiers de Savigni. Commençant au 1er feuillet par ledit abbé et finissant par le prieur cloistrier chacun article par article signé par tout Morelli et ensuite sont deux feuillets non escrits et après suivent dix feuillets escrits dans lesquels sont contenues les refusions et redevances de quelques prieurés forains commençant par celluy de Montrotier [1] et finissant par le prieur de Lovagnieu diocèse de Genève. Il n'y a aucune date, mais suivant le caractère il est du 13me siècle ; y joint un petit cayer couvert de parchemin qui est une copie du susdit faicte en 1516. *(Disparu.)*

TRANSCRIPTION DU N° **9**.

Nos Franciscus Josserandi utriusque juris doctor obedienciarius Sancti Justi ac officialis Lugduni notum facimus universis presentes litteras inspecturis, lecturis et etiam audituris quod nos vidimus legimus palpavimus et inpeximus et per duos notarios curie nostre juratos collacionari fecimus quasdam litteras domini Dalmacii abbatis monasterii Savigniaci cum duplici sigillo cera alba sigillatas non rasas non viciatas non cancellatas nec in aliqua sui parte suspectas hunc tenorem continentes :

Nos Dalmacius humilis abbas monasterii Savigniaci notum facimus universis presentes litteras inspecturis quod nos audita et inspecta humili supplicatione fratrum nostrorum Guillermi prioris Lustriaci et Sancti Jori, Jacobi prioris Tallueriarum et Bernardi prioris Lovagniaci nobis in capitulo generali nostro conventu nostro ibidem assistante exibita continente quatinus eisdem tructuras per ipsos et quolibet ipsorum annuatim in quolibet festo beati Martini hyemalis nobis et conventui nostro pro pictancia nostra debitas in pecuniis convertere dignaremur, dicentes iidem priores eisdem opido (?) solvere ipsas tructuras attento viarum discrimine et temporum indisposicione ipsas illesas et incorruptas nobis et dicto conventui nostro a portantibus ipsorum ad dictum nostrum monasterium apportare. Nos vero prefatus abbas habito cum religiosis dicti monasterii prius maturo concilio et deliberacione, de ipsiusque conventus consensu et voluntate attentis causis et racionibus in eadem supplicacione contentis ipsas tructuras in summis pecuniarum subdesignatis convertimus. Ita quod dicti priores videlicet dictus prior Sancti Jori solvet pro sex tructuris per eum debitis decem florenos auri, prior —/- -/ Tallueriarum pro duodecim tructuris per eum debitis solvet vigenti florenos auri, prior Lovaniaci pro sex tructuris per eum debitis solvet decem florenos auri promittentes dicti priores et quislibet ipsorum pro rata sua pro se et suis indictis eorum prioratibus in perpetuum successorum per juramenta sua manibus ad

1. Canton de Saint-Laurent de Chamousset (Rhône), à 38 km. de Lyon. Ce prieuré datait du xme siècle. Il en est fait mention dans l'Obituaire de Talloires.

Digitized by Google

pectus more religiosorum apponentes dictas summas pecuniarum secundum cujuslibet ipsorum ratam dicto conventui nostro annuatim solvere in quolibet festo beati Martini hyemalis apud Savigniacum in dicto nostro capitulo generali. Cum renunciacionibus et aliis clausulis ad hoc necessariis et opportunis in quorum robur et testimonium has presentes litteras duximus sigillis nostris et dicti nostri conventus munimine appendi et roborari. Actum et datum in dicto nostro capitulo generali die duodecima mensis novembris anno domini millesimo CC^mo nonagesimo.

In fine dictarum litterarum describuntur verba sequencia. Ita ut supra predictos dominos abbatem et priores ac conventum fuit. Actum coram me notario subscripto Guillermus Comberti.

In cujus rei testimonium nos officialis prefatus sigillum curie nostre hiis litteris presentibus duximus apponendum. Actum et datum apud Lugdunum sub sigillo curie nostre die decima tercia mensis junii. Anno domini millesimo quatercentesimo nonagesimo quinto.

Collacio facta est apud originalem per me notarium et curie domini officialis Lugduni juratum una mecum discreto viro Guigono Bonaty, eciam clerico notario publico et curie domini officialis Lugduni sub hoc signo meo manualiter fieri. — Tassin.

(A droite, au bas, d'une main très fine) :

Sic fuit per eumdem Tassini notarium collacionatum una mecum notario publico. — Bonat.

GLANES DIALECTOLOGIQUES

II. — **Formulettes en patois savoyard.**

Les formulettes ou rimailles suivantes en patois savoyard sont extraites d'un recueil manuscrit du commencement du XIXe siècle, contenant principalement des chansons ayant trait à l'Escalade (avec airs notés). Ce recueil appartient à Madame Bétant, de Genève ; il nous a été très obligeamment communiqué par M. van Gennep [1].

1 [2]

A mon beau Chardon, Noga, noga
La viva a la viva
E belle fara
Raclia Semena
Lafé sans ecrama
Voli vo ran feina
On carti de tievra
Fara bon bouillion
Voli vo ran prandre
Ye bon et tendro
Prgni kaque ran
Et rave et é thiu
Lou pia de bu
Pan et patenaillie
E sapé de paillie
A mon bon oignion
E pia de meuton
A la frecassia
Bouletta farcia

1. Voir *Revue Savoisienne*, 1910, compte-rendu des séances, p. 84.
2. Avec air noté.

2

Vegny u mouguet, Deba, déba
Ė seudelet to so
Vegny et bon Cara
A mon ventre de vè
Et bon pia de vè
A ma bella graza
A leta ma piallie
Arzan de bonnet
Liasse des par gè
Ė belle remasse
Vegny a mé fre
Ė sua fray
La marmota envia
Vegny é serassie
Ė beau chavonnèt
Aran soret
A mon fay de boy
A mon bon zenairro
Arzan de me de fa

3

Me bonne epingue, Vero zouli
La malise des fenne
E Griselidy
E beau polatton
Ouranze et citron
Vegny é allemetté
Ė fainne lunette
A mon bon sapon
E tomme de tievrè
Chalada Romanna
Molo de botton
A mon benaiton
Ė fasiole blanche
Egarzan de france
Vegni u seray
U bon beurre fray
A mon beau cardon
A mon beau blian chablion
Me pointe finné

4

E ravè (ranè ?) u barbo
Coutè et sisiau
Ratives et cages
E challe de paillie
Far mollo cisio
Grefion et griotte
E belle carotte
Armana nouveau
Tortollion to so
E belle bougnete
Asseta me crbellie
De bo articho
Livre nouveau
Vegni et Escargo
E beau abrico
Chapeau vieux a vandre
Belle toille blanche
E bo taillerin
E bercè et ê pome
Vegny é resin

5

Vin roso et blian
Il et bon et fran
Arzan de mous abro
Ma pollaille gracha
Mon fay de sarman
Hallaine hallaine
Vegni a la betoine
A mou bo ribans
A mou beau arang
Arzan de mou pèno
A mou fé de Persé
Bon ancre luisan
Mous bon curedan
Gatiau de Milan
La taila de vita (rita ?)
De satagnè coete
E fleur de pavo
La mort o rat
Voly vo ran prandre
Pé recoura

6

A mon beau biscuin
En volivo zain
E mesé a la Roche
E belle epenose
Ny vo zain de reprain
A la zamandria
A la secoria
U bon triolet
La bella cavala
La breda et la chala
Assetta la may
Vegny u sarbon
Il est beau et bon
Point de chou de Ray
E belle allagne

Digitized by Google

La cire despagne
Rouse et ouliet
Couilli de boy
Tenivo a Caro
Pregny garde u boy

7

A mon (mou ?) beau cholard
Fade lou decrota
Monsieur il son salo
Vegny a la royala
No lou cirerain
A mon bo Pinson
A mè bonne lardoire
Mou bo champignion
U petit cabaret
Persico Fenouiltette
Ma bonne eau clairette
Mou bon ecrelet
Vegny è obelon
Asseta dè melon
A mè praimmes herbè
Asseta ma ;erba
A mon beau rempon
De fleurs de lis
Chanson de Lescalada
A mou bo oublis

8

Poudre a poudrer
Cire a cirer
Belle laine blanche
De rite de france
A mon beau ratè
E belle rioutè
Bonnes eschalotte
E petti ysè
U bo piraset
Tabac a fumer
Passera Merlo
Vegni et samberè
Laisse de Porret
A mon bo Flouret
A ma bonna sia
Assetta ma Fia
E bon Trebuchet
E gru E gru
Ma semise brulé
Zai le Fua u C..

* * *

Comme on le voit, ces kyrielles sont bien loin d'être un chef-d'œuvre. Les associations d'idées dont elles témoignent ne laissent pas d'être souvent bizarres [1]. Certaines rimailles et plusieurs formes curieuses pourront intéresser le dialectologue et le folkloriste.

Annecy, 30 décembre 1910.

J. DÉSORMAUX.

1. Les lettrés n'en éprouveront que plus de charme à relire ensuite dans Charles d'Orléans la gracieuse chanson « *Petit mercier, petit panier* ».

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

FOURMANN : **Uber die Uberlieferung und den Versbau des « Mystères de S. Bernard de Menthon ».**— Erlangen, 1911.

La thèse de doctorat de M. Jacques Fourmann, soutenue devant l'Université de Strasbourg, n'est que le fragment d'un travail plus considérable qui, outre le sujet traité ici, s'occu-

Digitized by Google

pera plus particulièrement de la *langue* du mystère de saint Bernard. Ce travail paraîtra prochainement à Erlangen.

Le chapitre Ier de la thèse traite des éditions et des manuscrits du mystère. L'auteur s'est servi pour ce travail de l'édition d'A. Lecoy de la Marche (1888), qui reproduit un manuscrit du xve siècle (manuscrit M), appartenant à M. le comte de Menthon. Mais il a complété les lacunes de ce texte par les leçons d'un manuscrit du xviie siècle (manuscrit B), dont il a eu copie par M. le comte de Menthon et qui fait partie de la bibliothèque du Grand-Saint-Bernard. L'auteur décrit en détail ce dernier manuscrit, qui n'a pas encore été publié.

Le chapitre II analyse les parties du manuscrit B, qui ne se trouvent pas dans M ; à savoir deux introductions successives qui relatent la vie de saint Bernard et quatre scènes du début du mystère proprement dit.

Chapitre III : L'auteur, comparant les deux introductions, conclut que la première n'est qu'une amplification de la deuxième, laquelle est le véritable prologue qui manque par hasard dans le manuscrit M (p. 7-15).

De même, les quatre scènes du manuscrit B ne sont pas des adjonctions postérieures, mais devaient figurer aussi dans l'ancien texte, bien que M ne les ait pas. L'auteur le prouve par une série de conclusions (grande analogie des deux textes de la partie commune ; l'ouvrage de Richard de la Val d'Isère ayant servi de source commune ; certains vers de M ne sont compréhensibles que si l'on connaît les scènes de B, etc.; p. 15-21).

Chapitre IV : M. Fourmann accepte les conclusions de M. Lecoy de la Marche sur l'auteur du mystère, qui devait être un ecclésiastique et probablement un moine du Grand-Saint-Bernard.

Quant à sa nationalité, Lecoy de la Marche, se basant sur quelques expressions dialectales, le tient pour un Savoyard ; tandis que M. Chatelain *(Le Vers français au XVe siècle)*, considérant certaines séries de rimes, voit en lui un Picard.

Pour M. Fourmann, il s'agit bien d'un Savoyard, qui écrivait du reste en français. Mais ce français est teinté de dialecte savoyard. Plusieurs fautes de versification sont attribuables au copiste, qui a voulu franciser le texte. Plusieurs rimes redeviennent correctes dès qu'on remplace le mot français par le mot savoyard.

Le chapitre V s'occupe de la représentation du mystère. Lecoy de la Marche avait supposé que, lors de la fête du Saint,

Digitized by Google

on jouait ce mystère au Grand-Saint-Bernard même. Mais aucune preuve n'a pu être tirée des archives du couvent.

M. Mugnier *(Le Théâtre en Savoie)* ne croit pas que le mystère ait été joué en Savoie. En tous cas M. Joseph Serand n'a rien trouvé dans les archives d'Annecy qui soit relatif à saint Bernard (p. 28).

Par contre, le mystère a dû être représenté à Aoste; ainsi s'expliquent les vers adressés directement à cette ville :

« Oste aussy, tu doi les bien servir
« Sainct Bernard et toy resjoïr. » Etc.

Du reste, M. le chanoine Frutaz a apporté la preuve que cette représentation a eu lieu à Aoste, entre autres en 1656, en présence de la duchesse Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours et de son fils, le prince Charles-Emmanuel (p. 23).

Il est probable qu'à Genève aussi le mystère a été représenté; en tous cas, on y a joué, en 1484 *Montjoux*, qui touche de près à notre sujet.

Le dernier chapitre s'occupe de la structure du vers, en particulier des rimes et des assonances (p. 29-37).

Edm. Bernus.

Registres du Conseil de Genève publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève. — Tome III. Du 11 février 1477 au 4 février 1487 (volumes 8 à 10). Genève, Kündig, 1911, gr. in-8°, x-636 p.

Il est superflu d'insister sur l'importance de cette publication, et de démontrer l'intérêt qu'offrent à l'historien les procès-verbaux du conseil de Genève, à la veille de la Réforme.

Les évènements survenus pendant les dix années de vie municipale qui vont de 1477 à 1487 ont leur reflet dans les délibérations prises dans ce Conseil. Elles nous font mieux connaître, en particulier, les circonstances dans lesquelles fut conclu le traité de combourgeoisie entre Genève d'une part, Berne et Fribourg, d'autre (1477); — la lutte des trois candidats au siège épiscopal après la mort de Jean-Louis de Savoie (1482); — le progrès de l'autorité savoyarde accompli sous l'épiscopat de François de Savoie.

Elles ne sont pas moins précieuses pour qui veut étudier l'organisation intérieure de la cité genevoise à la fin du xve siècle. On est frappé en lisant les procès-verbaux des séances de la ressemblance qu'offre le conseil de la ville avec celui d'Annecy à la même époque. Même composition, même nombre et mêmes attributions des syndics, même mode de nomination

Digitized by Google

du clerc-secrétaire de ville, mêmes mesures prises en fait de police, de voirie, de finances. Genève a déjà cependant son trésorier de ville, lequel n'apparaîtra à Annecy qu'au milieu du XVI[e] siècle.

Enfin, elles éclairent d'une vive lueur les relations de Genève et de la Savoie, relations qui sont marquées par l'intervention fréquente des ducs et des comtes de Genevois dans les affaires de la ville, l'échange de correspondances avec les principales villes du duché, en particulier Chambéry et Annecy, le nombre considérable de savoyards admis à la bourgeoisie de Genève, etc.

Le troisième volume de la belle publication entreprise par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève est dû aux soins de M. Léopold Micheli, jeune historien du plus bel avenir, enlevé brusquement à la science et à l'affection de ses amis, de MM. Frédéric Barbey et Victor van Berchem. Les éditeurs ont enrichi leur œuvre de nombreuses et intéressantes notes historiques, et l'ont complété par un index alphabétique extrêmement commode et détaillé. G. L.

E. Muret : **Le suffixe germanique *-ing* dans les noms de lieu de la Suisse française et des autres pays de langue romane** [1].

Pendant la publication du précédent travail que nous venons d'analyser [2], M. Muret faisait paraître dans les *Mélanges de Linguistique* offerts en 1908 à M. F. de Saussure une étude sur le suffixe *-ing* qui, après avoir eu tous les honneurs des linguistes, semblait devoir être rejeté de la topographie. Après avoir montré qu'au masculin, il est difficile de distinguer les suffixes *-ing* et *-incus* dans les graphies *-ens*, *-eins* et *-ans* et que même au féminin, la désinence *-enge(s)* peut être issue de *-inca* par suite de dissimilation (**Caprinca*, Chevrange = *Chevranche)*, il étudie ces noms de lieux, masculins et féminins, auxquels correspondent les germaniques en *-ing*, *-ingen*, *-igen*, *-enga*, *-inga*, les italiens en *-ingo*, *-engo* et *-enga*. « C'étaient, dit-il, à l'origine des patronymiques, employés au pluriel et servant à désigner une propriété foncière, comme le patrimoine et la demeure d'une famille, soit groupée autour d'un chef, soit issue d'un ancêtre dont le nom solennel

1. Dans la collection publiée par la Société de linguistique de Paris.
2. *Rev. Savois.*, 1909 à 1911.

Digitized by Google

ou diminutif servait de thème au patronymique. » C'est ainsi que s'expliquent les noms en *-ens*, anciens accusatifs latins en *-os* de patronymiques en *-ing*, auxquels correspondent des féminins en *-inga*, *-ingas*, donnant des noms en *-enge(s)* et *-ange(s)*. L'auteur en recherche les origines en discutant les théories de MM. Stadelmann, Kœgel, Henning et Philipon. Il examine en particulier le cas où un nom individuel en *ingus inga* a pu passer de son emploi originel comme nom de famille dans sa fonction de nom de lieu, soit isolé, soit accolé à un nom comme apposition ou comme déterminant possessif, soit s'accordant avec lui comme adjectif. Il est arrivé aussi que le suffixe *ing* a été substitué à une désinence latine antérieure comme cela a eu lieu pour Arausio, plus tard *Arausica*, *Aurasca*, *Aurencha*, *Aurenga*, auj. Orange (Vaucluse). On peut comparer à ce dernier nom Orange [1] (La Roche), village dont une famille émigra à Pers-Jussy av. 1730. En l'absence de formes anciennes, M. Muret s'abstient de se prononcer sur son origine. M. Bruchet mentionne en 1591 seulement (AIE, 407, p. 134) un Pierre Dorenge. Dans les noms de familles germaniques, la racine *aur*, qui existe dans Aurisma, d'où Oresme, est rare *(Polyptique*, p. 344).

M. Muret cite ensuite quelques noms en *ans -ens* dont il existe des féminins correspondants en *ange -enge*, ces derniers étant peu nombreux, malgré la prédominance des autres. En Haute-Savoie apparaît, outre Gletringe (TAVERNIER), rapproché de Gletterens (Fribourg) jadis *Lietterens* :

Morlange (Reignier) en 1730 *Morlenge*, à comparer à Morlens (Fribourg) *Morlinge* 996, de Maurilo ou Morilo.

J'ajoute :

Blatange 1730 (Lyaud et Armoy) écrit une fois Platenge *Plattinga*, de **plattus* (v. p. 305 n° 1 et plus loin).

Branges (nant de) à Rivière-Enverse (FEIGE : *Hist. de Mélan)*; cp. Branche (Yonne) *Bringa* VIe s. (?) dans le Dict. topogr.; peut-être n. de femme.

Mortanges (mas des) en 1730 à Arenthon; peut-être d'une racine *mort-*, rare il est vrai d'après le Polyptique de St-Germain.

Ruange (pays de) communauté formée par les paroisses de Doussard, Lathuile et Giez; cp. Roan, de Rodingus, au VIIIe s.

1. On trouve un l. d. de ce nom à Alex, *ès Preveyroz* 1560 (BRUCHET : AIE, n° 367) en *Preveyre* (Lyaud-Armoy) le *Prevère* 1730 à Thônes; *vinea presbyterorum* 1160 (SHAG, XIV, p. 378) à Chilly. Previère (Ville-en-Sallaz) viendrait de *presbyteria* et Prevy ou Privier (Minzier) de *presbyterium*.

Digitized by Google

Rothingus ; au fém. Rotinga 996 (HPM, I, col. 306) Rodinga *(Polyptiq.*, p. 339).

Venge (Contamine-sur-Arve) ou Vange, 1730 et **Trévenge** (Sallanche).

Enfin M. Muret cite quelques exemples de noms de lieux où il faut voir, non un nom propre, mais un nom commun (ou un adjectif), employé adjectivement avec *ingus*, *inga*. Préverenges (Vaud), qu'il explique avec raison par *preveire* [1], *presbyterum* +*inga*, en 1177 *preverengia* (SHAG, II, 2, p. 38), a son pareil à Lucinge. Il explique de même Curtinge ou Cortenge (Cernex) par *cortis* ou *curtus*. Peut-être faut-il y joindre les Huttinges (Archamp) de *altus*.

Ch. MARTEAUX.

1. Le nom se retrouve en Savoie dans le ruisseau d'Orange, près de Lescheraines (MORAND : *Les Bauges*, III, p. 445).

G. LETONNELIER, Archiviste de la Haute Savoie : **Annecy aux XV[e] et XVI[e] siècles,** conférence faite au théâtre d'Annecy, le 29 janvier 1911. — 1 vol. in-16. Annecy, imprimerie Dépollier, 1911.

M. Letonnelier vient de publier la conférence qu'il a donnée, le dernier hiver, sur Annecy aux XV[e] et XVI[e] siècles. C'est un opuscule modeste, mais il sera le bienvenu chez tous ceux qui ont étudié quelque peu l'histoire de notre ville et qui trouveront, dans ce travail, l'occasion de revivre, d'une façon plus intime, avec nos ancêtres des bords du lac et du Thiou.

Le XV[e] et le XVI[e] siècle, comme le dit l'auteur, c'est le commencement des temps modernes, c'est l'aurore des utiles institutions communales qui cherchent à se dégager de ce chaos pittoresque et vivant qu'est le moyen âge. C'est l'instant où nos aïeux tâchent de coordonner les divers services de cette cité qui, grandissant progressivement, recule peu à peu ses murailles, du Thiou au canal Saint-François, puis au Vassé, et les dépassera enfin dans la plaine. Et M. Letonnelier nous montre successivement divers tableaux très imagés de la vie municipale, en ces temps lointains. Voici les bourgeois d'Annecy, qui jouissent de certains droits et de certains privilèges ; ne l'était pas qui voulait. Il y fallait des qualités recherchées qui faisaient, en somme, de ces bourgeois, des hommes libres. Il faut lire dans l'intéressante étude de notre archiviste départemental ce qu'étaient les franchises d'Annecy obtenues en 1367 et encore en vigueur en 1792 ; comment notre ville était

Digitized by Google

gouvernée, quel rôle joua le château pendant toute cette période où il résuma, en quelque sorte, la vie de la province. Il faut surtout s'arrêter à l'étude de l'administration, du rôle des Syndics et du Conseil général. Ceci a l'attrait de la nouveauté, car les sources auxquelles a puisé M. Letonnelier, ce sont principalement les registres du Conseil de ville, au dépouillement desquels il a consacré une grande partie de son temps depuis deux années. Il y a là une foule de renseignements nouveaux, condensés en un ou deux chapitres qui évoquent à larges traits les êtres et les choses du Nissy de cette époque.

Au milieu de ces laïcs vivait un véritable peuple de religieux dont les Ordres étaient fort nombreux. Les cérémonies du culte tenaient alors une grande place dans la vie et les autorités communales y prenaient solennellement part. M. Letonnelier n'oublie pas cette partie de notre vieille histoire, si intimement liée à toutes les coutumes du temps. Annecy comptait alors une multitude d'édifices cultuels, de couvents, qui lui donnaient un aspect caractéristique, remarqué par tous les anciens voyageurs.

Ce tableau d'ensemble se termine par des chapitres consacrés aux travaux publics et à la voirie, — un service déjà important, — à l'hygiène et à la salubrité, à la justice et à la police, au commerce et à l'industrie, à l'instruction publique.

On ne peut que féliciter M. Letonnelier d'avoir réuni en un volume de format commode cette succincte histoire de la civilisation annécienne, si j'ose dire. Son plan est nouveau et séduira le lecteur. Cette étude appelle un travail plus complet. Si sa publication n'est pas réalisable pour le moment, M. Letonnelier pensera sans doute à nous faire profiter le plus souvent possible de ses laborieuses recherches dans nos archives municipales qu'il étudie avec une science si avertie et en véritable ami d'Annecy et de la Savoie.

L. D.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

15493. — Annecy. Imprimerie J. Abry.

Digitized by Google

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Séance du 4 octobre 1911

PRÉSIDENCE DE M. NANCHE, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le PRÉSIDENT souhaite une cordiale bienvenue à ses collègues revenus en nombre à la première réunion de l'année scolaire, et forme les meilleurs vœux pour le succès des travaux de toute nature que les membres de la Florimontane vont continuer ou entreprendre.

Il est heureux d'adresser, au nom de tous, de chaleureuses félicitations à M. d'ORLYÉ, récemment nommé chevalier du Mérite agricole en raison de son concours dévoué à toutes les sociétés agricoles ou forestières; à M. FENOUILLET, nommé officier de l'Instruction publique, distinction méritée par ses patientes études d'histoire locale, et à M. le Dr GALLET, nommé officier d'Académie pour son dévouement à l'œuvre des enfants à la montagne.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les périodiques et les ouvrages reçus :

Etienne ROGER : *Trois Chansons de moisson de la Haute-Savoie.* (Extr. de la *Tribune de St-Gervais*, juillet-août 1911.)

Van GENNEP : *La Décadence et la Persistance des Patois.* (Broch. in-8°, extr. de la *Rev. des Idées*, 15 juin 1911.)

A. GAVARD : *Archives de l'Abbaye de Sixt*, br. in-8°, Annecy, 1911.

Aug. PETIGAT : *Croquis de Montagne*, br. in-8°, Aoste, 1911.

E. DEMOLE : *Dissertation inédite sur une monnaie d'Auguste, écrite vers 1730 par F.-S. Bailly de Montcarra*, br. in-8°, Bruxelles, 1911.

ID. : *Médailles genevoises décernées au « Secours Suisse » du XVIIe au XIXe siècle*, br. in-8°, Genève, 1911.

Ch. BOURDON : *Le Rameau d'Olivier*, poésie, in-8°, Paris, 1911.

L.-Paul DUBOIS : *Frédéric-le-Grand d'après sa correspondance politique*, in-8°, Paris, 1911.

ID. : *Essai sur les Finances communales*, in-8°, Paris, 1911.

ID. : *L'Irlande contemporaine et la Question irlandaise*, in-8°, Paris, 1911.

1. Sont présents : MM. Bernard, A. Crolard, Désormaux, Dingeon, Gaillard, Gardier, Genevois, Gonthier, Grimont, Guinier, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Général Maillot, Marteaux, Martin, Nanche, Perrin, F. Serand, J. Serand. Excusés : MM. Dépollier, Dumont, Fontaine, Guerby.

Digitized by Google

P.-E. Guarnerio : *La Rosa delle Alpi*, br. in-8°, Firenze, 1911.
G. Letonnelier : *Annecy au XVe siècle*, in-12, Annecy, Dépollier, 1911.
M. Le Roux : *La Maladie des Gardons du Lac d'Annecy*, Annecy, 1911.

(Dons des auteurs.)

J. Philippe : *A.-F. Frézier, ingénieur et architecte*, Annecy, 1885.
Charles-Félix de Savoie, roi de Sardaigne, restaurateur d'Hautecombe, Hautecombe, 1881.
J.-F. Gonthier : *Les Voirons autrefois et aujourd'hui*, Annecy, 1893.
A. Vincent : *Six Mois dans les Neiges*. Moûtiers, 1905.
Félix Despine : *Souvenirs de Sardaigne*. Grenoble. 1881.
Constant Berlioz : *La Savoie Pittoresque et les feuilles poétiques de son histoire*, Albertville, 1892.
François Mugnier : *Les Manuscrits à miniatures de la Maison de Savoie*, 1 vol. in-8°, Moûtiers, 1894.

(Acquisitions.)

M. Simon offre aux archives florimontanes une circulaire portant l'autographe de Delaplace, notaire royal à Annecy, en date du 27 mai 1770, imprimée par ordre de l'intendant Dupassier, au sujet de l'imposition des *Nouvelles et royales Constitutions* dans la chambre ordinaire du conseil de ville.

M. J. Serand fait part des dons reçus en faveur des archives florimontanes, de M. Constant Tissot, premier clerc d'avoué à Lyon : trois clichés photographiques de l'inscription commémorative située sur l'une des façades de la caserne de gendarmerie à cheval de Lyon, qui rappelle le décès de saint François de Sales en ce lieu où s'élevait, en 1622, la maison du jardinier de la Visitation.

De M. l'abbé J. Pallière, chanoine de la primatiale de Lyon : une liasse de 55 documents dont quelques-uns concernent la période révolutionnaire à Annecy, l'hôpital général, le chapitre du Saint-Sépulcre ainsi que les couvents des Dominicains, de Sainte-Claire, de Bonlieu, de Sainte-Catherine, etc., etc.

Mme Charles Philippe offre, sur la demande de M. L. Dépollier, le portrait de son regretté mari, fils du patriote Jules Philippe, destiné à l'album de la Société.

M. Pittier, photographe et éditeur, adresse deux cartes postales éditées à l'occasion des fêtes du 2 août 1911, représentant saint François de Sales, d'après la toile de Josserme dit Lange, du Musée d'Annecy : au-dessous figurent la signature du Saint d'après un autographe des archives florimontanes, ainsi que l'empreinte de son sceau.

Remerciements sincères à tous ces donateurs.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse le pro-

Digitized by Google

gramme du 50e Congrès des Sociétés savantes, qui se tiendra à la Sorbonne, du 9 au 13 avril 1912.

Les candidatures suivantes sont proposées :

M. Brocadet, pharmacien à Paris, par MM. Serand, Letonnelier et Pissard ; M. Alfred Anthonioz, sculpteur à Genève, par MM. A. Crolard et Périllat.

M. Serand annonce la mort, survenue le 27 septembre dernier, de M. Burgat-Charvillon, peintre savoyard. Cet artiste, né à Manigod, s'était attaché à décrire, avec un sentiment très véridique et un grand souci du détail, les scènes d'intérieur et campagnardes de notre pays. Le Musée d'Annecy possède de lui : *Portrait de ma Mère* (dessin), *En chauffant le Four, Le Kirsch du Grand-Père* (toiles), et une nature morte : *Prunes*. Un de ses tableaux figure au Musée national du Luxembourg.

Il est procédé ensuite à l'élection des membres du jury de poésie pour le concours Andrevetan de 1911. Sont nommés : MM. Désormaux, Grimont, Letonnelier, Général Maillot et Martin.

M. Crolard annonce qu'il a fait dresser le plan de traces elliptiques de substructions, et d'un fragment de voie romaine qui devinrent visibles dans son champ aux Fins, pendant la sécheresse de l'été dernier. Ce document sera noté dans l'ouvrage de MM. Marteaux et Le Roux sur Boutae.

Le même offre pour la bibliothèque florimontane un certain nombre d'ouvrages qu'il reçoit périodiquement en sa qualité de parlementaire. Ces documents seront utilement consultés par les lecteurs, entre autres le rapport intéressant de M. Boissy d'Anglas sur Naundorff.

Remerciements sincères à notre collègue.

M. Marteaux fait la communication suivante sur les noms en *ex* :

Les noms en *ex* sont fréquents dans l'onomastique toponymique et familiale de la Haute-Savoie. Cette graphie, inconnue dans les chartes anciennes et où *x* ne devrait pas se faire entendre, est la forme que les scribes ont donnée à certains suffixes d'origine diverse, en subissant l'influence des mots en *oè*, fr. *oi* = *wa*, dans lesquels *x* représentait un son sifflant final issu d'une gutturale tombée en dégageant un yod, comme dans Boex, Loex, Noex, Poex, Quoex, etc. *Ex* peut représenter *ai*, *ay* de *acum*, comme dans Charvonnex, *Calvonacum* 1031 (*Hist. patr mon.*, I, col. 496), de Calvo, et aussi dans Copponex, *Coponay* 1289 (SHAG, I, 39) de Coppo, Frontenex, Peillonnex,

Digitized by Google

Seythenex, de Frontinus, Pellio, Sextinus, etc. — *ey*, écrit *ay*, de *etum* : ainsi *Etrepex* 1730 (Peillonnex) est le même mot que *Exterpey* (Le Biot) 1309 (SHAG, XV, 42) et *Esterpey* 1730 (Veyrier) de *stirpetum*, endroit où il y a des racines, lieu défriché ; cp. aussi Chenex, *Chenay* 1259 (SHAG, XIV, p. 393) de *casnetum*, Cernex, *Sernay* 1208 (id., IV, n° 17) de *circinetum*, Vernex, ou Verney, de *Vernetum*, etc.; — *et* (de *illum*), écrit *ay* au XIIIe siècle, suffixe diminutif accolé souvent tardivement aux noms ; cp. les n. d'hommes Bachet et Bachex, Biget et Bigex, Mojonex, Monge et Mongex, Pontet et Pontex. D'autre part Nicodex (Rivière-Enverse, Le Biot) diminutif de Nicod = Nicolas, est écrit *Nichuday* au XIII s. (GONTHIER : *Inv. de St-Jean d'Aulps*, n° 625) : de même il vaudrait mieux voir, en l'absence de formes anciennes, le suffixe *et* dans des noms comme Avonex (Publier, Taninge), *Avuay* 1221 (id., n° 592) *Avonex* 1306 (*R. S.*, 1897, p. 162), d'*Abo*, ou d'*Avo*, d'où Avon, Boconay (Sallenove), Bessonnex (Vieugy) *Bessonnay* 1360 (Arch. dép. *Inv.*, E, 17) de Besson ; Corbonnex (Sales) ou Corbonnet, de Corbon, etc.

A la question posée par M. DINGEON au sujet de l'étymologie de Frontenex, si fréquent en Savoie comme nom de lieu, M. MARTEAUX répond que l'origine de ce mot est latine. Il est formé du surnom d'homme *Frontinus*, auquel a été ajouté le suffixe *acus*, Frontenex sert donc à désigner une propriété fondée par Frontinus. Quant au nom de lieu de Frontonex, il vient de *Fronto*.

M. LETONNELIER expose qu'il y a désaccord entre les historiens au sujet de la date de la création, par François Ier, du Parlement de Chambéry. Les uns, comme Grillet, disent qu'il fut créé en 1536 : d'autres comme Galli, prétendent qu'il n'est pas antérieur à 1539. Un passage des registres de l'ancien Conseil d'Annecy, parlant du « magnifique Seigneur de la nouvelle cour » qui assiste à la séance du 24 février 1537, indique que l'on se trouve en présence du président du Parlement, et vérifie par conséquent la théorie de Grillet. Ce magistrat était venu à Annecy pour prendre contact avec les habitants du Genevois et connaître l'état des esprits au moment de l'occupation française.

Le même dit que les noms des architectes du Moyen Age et de la Renaissance qui ont construit les édifices religieux sont en général inconnus. Il en est ainsi pour Annecy en particulier. Cependant, les archives communales mentionnent à plusieurs

Digitized by Google

reprises maître Jacques Rossel, de la paroisse d'Arenthon, bourgeois de Genève, comme « maître de l'œuvre » de la cathédrale actuelle d'Annecy. Ce personnage pourrait donc être l'architecte de cette église classée comme monument historique, et dans laquelle M. Poncet avait déjà remarqué des ressemblances avec certaines églises de Genève.

La parole est ensuite donnée à M. Désormaux, qui communique les résultats de son enquête relative aux parlers de Savoie. (Voir le Mémoire in-extenso page 136 du 3e fascicule et p. 248 du 4e fascicule de 1911). Les membres présents écoutent avec une attention soutenue ce remarquable rapport. L'heure étant très avancée, la suite de cette lecture est renvoyée à la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 8 novembre 1911.

PRÉSIDENCE DE M. GUERBY, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

J. Désormaux : *Les Parlers de Savoie.* (Br. in-8°, ext. *Rev. Sav.*, 1911.)
Id. : *Glanes dialectologiques* (id.)
Mme Valois : *Fleurs sauvages*, poésies. 1 vol., Montréal, 1910.
Jules Carotti : *Catalogue raisonné du Musée de Chambéry.* (Dons.)
L. Franchet : *Céramique primitive.* 1 vol. in-8°, Paris, 1911.
La Revue Charlemagne. Archéol. et hist. du Haut moyen âge, fasc. 1, 2, 3. (Acquisitions récentes.)

Au nom de M. Gustave Rivet, sénateur de l'Isère et poète, ancien lauréat du concours Andrevetan, M. le Dr Thonion a été chargé de l'agréable mission, d'offrir à la bibliothèque florimontane l'un des exemplaires *connus* des œuvres poétiques de Philippe des Portes, imprimé à Annecy en cIↃ. IↃ. Lxxvi par Jacques Bertrand, un des plus célèbres typographes d'Annecy ; il en a fait la remise avec les notes suivantes :

1. Sont présents : MM. Désormaux, Desservetaz, Dumont, Gaillard, Guerby, Lavorel, Le Roux, Marteaux, Martin, Général Maillot, Nanche, J. Serand. Excusés : MM. Gardier, Letonnelier.


Digitized by Google

L'exemplaire est formé de six feuillets liminaires non chiffrés et de 200 feuillets numérotés, dont les derniers manquent.

Les feuillets liminaires contiennent entre autres, deux dédicaces en vers latins, à Henri, roi de Pologne, par l'auteur, — et une dédicace par l'imprimeur, de 4 pages, à très haute et vertueuse dame Claudine de Belle Garde, comtesse de Tournon, Gouvernante de Savoye, femme du Gouverneur de Savoie.

Dans ces quatre pages, Jacques Bertrand, dans le style de l'époque, expose ainsi les motifs de sa publication :

« ... Il lui semble malséant de faire à quelqu'un présent des « labeurs d'un autre, mais il s'en excuse par écrit, envers « l'imprimeur français, lequel ne doit trouver mauvais, si le « debvoir que je dois à notre Savoye, amatrice de la langue « française, comme de toutes autres honorables sciences, m'a « commandé d'y mettre la main, veu que non seulement la « distance des lieux nous rendait trop rare un si beau livre, « mais qu'aussi le desreiglé apetit de gaigner, d'aucuns qui le « vendoict trop cher, privait plusieurs de la lecture d'iceluy « et semblaient quasi qu'ils enviassent aux autres nations ce « trésor de toute propriété de bien, et proprement parler, le « se reserver en particulier, chose certainement contraire au « gentil vouloir de l'Autheur, lequel n'a voulu limiter le fruit « de ses doux et utiles écrits dans le clos de sa nation, ains « de l'espace et spacieux univers.... Et pour ce madame, « ayant arrêté du premier point, qui était de mettre par escrit « la cause de cette minime impression, restait aussi pour l'au- « tre de choisir quelque personnage de telle marque et gran- « deur, qu'à la faveur de son nom fist advouer aux autres « mon entreprise, etc., etc. »

Le volume contient : *Les Amours,* de P. des Portes ; diverses autres œuvres meslées ou mélanges ; *Les Amours d'Hippolyte* ; les élégies, imitations de l'Arioste : *Roland Furieux, La Mort de Rodomont,* et sa descente aux enfers, partie imitée de l'Arioste et partie de l'invention de l'auteur : *Complainte de Rodomont ; L'Angélique* qui termine le volume dont deux ou trois pages manquent.

« Philippe des Portes, natif de Chartres, célèbre poète « français, abbé de Tiron, de Josaphat, etc., etc., fut chanoine « de la Sainte-Chapelle de Paris et eut beaucoup de part aux « bonnes grâces et faveurs de Henri, duc d'Anjou, frère du « roi Charles IX. Il suivit ce prince en Pologne, quand il fut « roi de cet état, et l'accompagna en France à son avénement

Digitized by Google

« à la couronne (voir la dédicace). Il devint un ami de
« Henri IV Le Grand. Son amour pour les lettres fit honneur
« à la France. Nous avons de lui un volume de poésies fran-
« çaises qui est celui réimprimé par J. Bertrand, à Annecy.
« Il avait un génie excellent pour la poésie, le jugement bon
« et la critique fine.

« La langue française lui a l'obligation d'une partie de sa
« beauté. Il a purgé la poésie de ce mélange ridicule de grec et
« de latin. La tendresse et la facilité de ses vers le firent com-
« parer à Tibulle (Moreri) », ainsi que le rappelle notre imprimeur.

Nous relevons dans le XVIe volume des Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie qui a dû avoir connaissance de ce volume, les notes suivantes sur notre imprimeur, etc.

« Parmi les plus célèbres typographes d'Anneci, il faut
« compter Jacques Bertrand qui publia dans la seconde moitié
« du xvie siècle, des œuvres de poètes français.

« Ces éditions imprimées en caractères italiques, avec des
« titres d'un goût irréprochable, sont aujourd'hui aussi rares
« que recherchées ; mais le papier en est mauvais, et c'est
« généralement dans un assez triste état que quelques exem-
« plaires sont parvenus jusqu'à nous », comme c'est le cas de la présente édition.

Bertrand a employé dans ce livre de charmants petits ornements, de délicates petites vignettes ; des lettres ornées d'assez bon goût et des passe-partout pour lettres parmi lesquels se trouve celui qui est composé de deux lions et de l'Ecu de Savoie, pages 15, 22, 90, etc., des culs-de-lampe. Il y a aussi quelques annotations manuscrites, pouvant se rapporter aux divers propriétaires du livre. C'est un livre rare dû à la générosité de mon ami M. le sénateur Rivet, m'ayant laissé libre de le remettre à la bibliothèque de la ville ou à celle de la florimontane. J'ai pensé qu'il trouverait mieux sa place dans les vitrines réservées de la bibliothèque florimontane, et serait un document précieux pour ses archives et l'histoire des imprimeurs de notre cité.

La Florimontane, en séance, s'empresse d'adresser de vifs remerciements au généreux donateur, M. Gustave Rivet, elle le prie de vouloir bien lui continuer l'intérêt qu'il vient de lui témoigner et dont elle lui est très reconnaissante.

Il est procédé au vote sur les candidatures proposées à la

Digitized by Google

dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. BROCADET et ANTHONIOZ sont proclamés membres de la Florimontane.

Les candidatures suivantes sont proposées : M. le comte Antoine DE MENTHON, par MM. A. CROLARD et BUTTIN ; M. l'abbé PERNOUD, curé de Bossey-sous-Salève, par MM. GONTHIER et SERAND ; MM. Philippe GAVARD, de Rumilly, à Paris, et A. DUFOURNET, ancien professeur, à Nogent-sur-Marne, par MM. ORSIER et DÉSORMAUX.

M. MARTIN dépose sur le bureau la liste imprimée des souvenirs historiques relatifs à saint François de Sales qui ont été annexés à l'exposition des Beaux-Arts d'Annecy au mois d'août dernier. Il transmet les remerciements de cette Société, dont il est président, à l'Académie Florimontane, qui, par son initiative et son haut patronage, a contribué à accroître l'intérêt de cette exposition.

Le SECRÉTAIRE donne lecture d'une communication de M. ABRY qui, le 23 octobre dernier, à 6 heures du soir, fut témoin d'un curieux phénomène astronomique. Un bolide dont la lumière était comparable à celle de nos grandes lampes à arc, entouré d'un anneau d'une couleur vert clair a traversé le ciel paraissant venir du nord-est et suivre un trajet incliné de 60 degrés sur l'horizon.

M. SERAND offre à la bibliothèque florimontane, au nom de M. Pernoud, curé de Bossey, quelques estampes : vue d'un vieux canal à Annecy ; portrait de M[me] de Warens et une scène des confessions de J.-J. Rousseau.

M. MARTEAUX fait la communication suivante sur *les noms de lieux d'origine germanique*. En analysant les ouvrages de M. E. Muret [1], j'ai relevé un certain nombre de noms propres germaniques, la plupart avec suffixes locatifs, attestant la part qu'avait prise cet élément ethnique au cours du régime foncier qui s'est exercé sur notre sol après le v[e] siècle. Les cartulaires et les cartes topographiques ou cadastrales renferment aussi un grand nombre de noms du même genre, mais se présentant sans suffixe ; j'en citerai quelques-uns qui expliquent l'origine de nos noms de lieux. Plusieurs auraient été difficiles à identifier, si je n'avais été aidé par M. Longnon dans son *Introduction* au *Polyptique de Saint-Germain-des-Prés*. Qui penserait, par exemple, que *loco qui nominatur Naldevert*, x[e] siècle

1. *Rev. Savois.*, 1909, 1910, 1911 ; v. aussi 1900, p. 19 à 23 avec les additions ci-dessous.

Digitized by Google

(SHAG, XIV, p. 4, n° 7), près de Bursins (Vaud), représente le nom d'h. Aldeberctus, avec prosthèse de la préposition *(i)n?* Allioux (Mûres), mas d'*Alioux*, cad. 1730; Agilulfus, Aclulfus, le loup discipliné. — Allonzier, Adalhund, le noble chien, avec le suffixe locatif gallo-romain *i-acus*; cp. Allonzia (Ain), *Alonziaco*, 1271 (Guigue, *Topogr. historiq.*). — Amard (Loisin) en 1730, Ademarus, Atmarus, le très illustre; — Amarès (aux) à Perrignier; *grangiam d'Amarez*, 1309 (SHAG, XV, p. 42, doc.); Atmarellus, avec un suffixe diminutif. — Angon (Le Bouchet, Marlens, Talloires) Ingo, Engo, forme familière d'un nom plus complet. — Arenthon, *Arento*, XIIIe siècle (SHAG, VII, 350) et mas à Saint-Félix, Arintho, dérivé familier d'Arintheus, serviteur de l'armée. — Arlevé (mont d'), (Chamonix) *mons d'Arlever*, 1296, Bonnefoy et Perrin : *Prieuré de Chamonix*, n° 53. Mém. de l'Acad. de Savoie. doc. III, 1879; *de Arleverto*, n° 54; Erlebertus, le noble illustre. — Armoy, *Armoium*, 1309 (SHAG, XV, n° 33), *Armoix*, 1339 (Faure, RS., 1902, p. 157). Ermowidus, qui sait se servir de son bras. — Belin (Annemasse), Belinus, le doucet. — Bernion (Passy), Bernico, le bon petit ours. — Berrier (Arenthon), Berharius, le guerrier ours. — Bertigny ou Bretigny (Feigères), *Bertiniacus*, propriété de Bertinus, diminutif de Bertus. — Bertiraz (Cluses), villa de Berctharius, l'éminent guerrier. — Betton (Domancy), Betto=Berto, dérivé de Bertus [1]. — Boisy (Ballaison, Groisy), Bosiacus (*Ch. de l'Abb. de Cluny*, 1894, V, n° 3764, v. 1100), nom d'h. présentant la racine *Bos*, méchant, et le suffixe *iacus*; v. *Polypt.*, I, p. 276. — Brantey (Saint-Cergues) en 1236 (Inv. de Saint-Jean-d'Aulps, n° 705 [2]), auquel on peut comparer pour le radical Brantius et Branthildis.

M. Désormaux continue la lecture des résultats de son enquête sur les parlers de Savoie. Ce mémoire se termine par une vibrante protestation en faveur de notre savoureuse langue savoyarde, écrite en vers patois par l'excellent poète M. Desservétaz, que l'auteur lui-même veut bien dire, aux applaudissements unanimes de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

1. C'est la vraie origine de Betton (Chamoux) en Savoie.
2. J.-F. Gonthier, dans Mém. et Doc. de l'Acad. Salésienne. XXVIII. 1905.

Digitized by Google

Séance du 13 décembre 1911

PRÉSIDENCE DE M. GUERBY, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus :

G. DURAND : *Chants royaux et Tableaux de la Confrérie du Puy N.-D. d'Amiens*, reproduits en 1517 : pour Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême. Album de planches, Amiens, 1911. (Don de la Soc. des Antiq. de Picardie.)

J.-M. LAVOREL : *Relation des Fêtes de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal*, Annecy, 1911.

J. CARRON : *L'Insurrection de la vallée de Thônes en 1793*, Annecy, 1911.

Van GENNEP : *Les Demi-Savants*, Paris, Mercure de Fr., 1911.

J. SERAND : *Trois Topo-guides de la Tournette, de la Pointe-Percée et du Parmelan*, Annecy, 1911.

Ch. MONTMAYEUR : *Œuvre des petits Savoyards parisiens à la montagne*, Paris, 1911.

ID. : *Voyage sentimental autour du Mont-Blanc*, 1re partie, Paris, 1900.

(Dons des auteurs.)

M. GARDIER présente de la part de M. Cochon, pour la Florimontane, cinq estampes, lithographies ou gravures intéressant la Savoie.

M. L. DÉPOLLIER offre à la Florimontane un certain nombre de gravures au burin exécutées par Dépollier aîné, dessinateur et graveur savoyard récemment décédé.

M. J. SERAND annonce un don très important qui vient d'être fait à notre bibliothèque par M. Allart, ingénieur, soit environ 180 volumes relatifs aux sciences pures et appliquées, photographies, nombreux plans de machines, romans, six années de la *Revue hebdomadaire* et six années de l'*Illustration*.

La Florimontane adresse ses plus vifs remerciements à tous ces généreux donateurs.

Il est procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. A. de MENTHON, abbé PERNOUD, Ph. GAVARD et A. DUFOURNET sont proclamés membres effectifs.

1. Sont présents : MM. Bernard, Désormaux, Gaillard, Gardier, Genevois, Grimont, Guerby, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Général Maillot, Marteaux, Martin, Nanche, Perrin, F. Serand, J. Serand, Servettaz. Excusés : MM. A. Crolard, Carron, Dépollier.

Digitized by Google

MM. Marteaux et J. Serand présentent la candidature de M. Jean Revil, licencié en droit à Annecy.

Sur la proposition de MM. Désormaux et Le Roux, M. Charles Montmayeur est élu membre correspondant de l'Académie.

La parole est ensuite donnée à M. Martin pour la lecture de son rapport sur le concours de poésie de 1911. (V. p. 210.)

Les conclusions de ce rapport sont mises aux voix et adoptées.

Le Président procède à l'ouverture des enveloppes contenant les noms des lauréats et proclame les récompenses dans l'ordre suivant :

1er prix, 300 fr. (n° 2) : Mlle Louise Revil, à Annecy.

2e prix, 120 fr. (n° 8) : M. Albert Hennequin, répétiteur au collège de Meaux.

3e prix. 100 fr. (n° 26) : M. Georges Sibert à Caluire, près Lyon.

4e prix, 80 fr. (n° 25) : M. Alphonse Bourgoin, professeur à Nevers.

Mention très honorable (n° 14) : M. Jean Arandel, professeur au collège de Romans.

Mentions honorables (n° 1) : M. Richard Chevassus, à Lyon. — (n° 3) : M. Auguste Genin, industriel à Mexico. — (n° 7) : M. Albert Mathieu, à Besançon, — (n° 13) : M. Alphonse Bonhomme, tisseur en draps à Vienne. — (n° 20) : M. Charles Mariotte, à Autun. — (n° 32) : M. Michel Monnet, professeur au collège de Nantua. — (n° 34) : M. Jules Giguet, 22e chasseurs alpin, à Albertville. — (n° 36) : M. Georges Marteaux, à Annecy. — (n° 37) : M. Pierre Merlateau, à Paris.

M. Letonnelier donne lecture de quelques pièces extraites des Archives communales de Chamonix qu'il inventorie, et relatives à Jacques Balmat. Ces pièces servent de commentaire à un passage du livre de Ch. Durier, où l'historien du Mont-Blanc parle de la tentative du célèbre guide pour introduire dans la vallée de Chamonix les moutons d'Espagne [1]. C'est en l'an IX que Balmat cherche à mettre son projet à

1. Ch. Durier : *Le Mont-Blanc*, Paris, Sandoz et Fischbacher, 1877, in-8°, p. 140. — Sur Joseph Balmat, voir aussi : Michel Carrier : *Notice biographique sur Jacques Balmat dit Mont-Blanc*. Genève, Cruaz, 1854, in-8°, 23 p. — *Jacques Balmat le premier guide du Mont-Blanc : Notice biographique*. Annecy, Perrissin, 1878, in-8°, 37 p. (signé ; Stephen d'Arve). — Puiseux (P.) : *Un autographe de Jacques Balmat* (dans l'*Annuaire du Club Alpin Français*, 1902, p. 552-557). — Gex (A.) : *Un autographe de Jacques Balmat, premier ascensionniste du Mont-Blanc* (dans *Rev. Sav.*, 1902, p. 293-297. — Serand (Joseph) : *Lettres de Jacques Balmat* (dans *Rev. Sav.*, 1909, p. 78-79.)


Digitized by Google

exécution. Il écrit au Préfet du Léman pour lui demander d'autoriser le conseil de Chamonix à lui acenser une portion de pâturages communaux. Il lui expose « qu'ayant fait l'achat de quelques moutons de race pure d'Espagne, il est dans l'intention de les faire paître avec les autres dont il a fait l'emplette dans ce païs de Savoïens, séparément de ceux du païs afin de ne pas prejudicier a la race dont la laine en seroit beaucoup plus grossiere, et conséquemment d'une valeur beaucoup plus modique. » Les avantages que son pays pourra retirer de sa tentative d'élevage lui apparaissent considérables. « Le succès qu'on a lieu d'espérer de cette entreprise, dit-il, est d'autant plus fondé qu'il procureroit non seulement au païs, mais encore au département des ressources peu communes (en faisant fleurir le commerce, par le nombre d'ouvriers que cet ouvrage exigeroit) [1]. Le 7 messidor an IX, le maire de la commune de Chamonix, J.-J. Bossonney s'adresse à son tour au Préfet pour appuyer la demande de Balmat [2], et l'acensement des terrains demandé a lieu dans le courant du mois [3]. Balmat poursuivit la réalisation de son idée avec une louable persévérance, mais il dut renoncer à l'élevage de la race pure d'Espagne, et s'en tint au croisement des races. Le 6 avril 1809, huit ans après avoir fait ses débuts comme éleveur, il se voyait décerner par la société d'agriculture du département de la Seine, une médaille d'argent, « pour le zèle et le succès avec lesquels » il s'occupait « malgré la modicité de ses ressources de l'amélioration des bêtes à laine de la vallée de Chamouny par le croisement de la race du pays avec celle des merinos » [4].

M. Marteaux continue sa communication précédente sur les noms de lieux d'origine germanique : Ambel, l.d. aux limites de Samoëns et de Morzine, *Embel* 1140 (SHAG, XV, 4) *alpes de Ember* 1180 (*Mém. de l'Acad. de Savoie,* II, 276) de Engbertus, l'illustre Ing [5] — Chabbé (le), l.d. à Bogève ; en Chabé, à Cercier, = Chabert, de Charibertus illustre à l'armée. — Cheboudaz (la) à Marlens, nom de terre, fém. de Chariboldus, le hardi de l'armée. — Charioz (Allinge) Cha-

1. Arch. communales de Chamonix, N 1, pièce 13. La lettre n'est pas autographe.
2. Ibidem, D. 2, pièce 5.
3. Ibidem., N 1, pièce 6.
4. *Mémorial administratif du département du Léman*, 1809, p. 278.
5. En savoyard, *r* final avait fini par ne plus se faire guère entendre ; parfois il s'affaiblissait en *l* : on disait *Melchiol* pour Melchior (RS, 1866, 61) ; cp. Devaux : *Essai sur la Langue vulg. du Dauphiné sept.* n° 203 ; J. Désormaux : *Mélanges savoisiens*, IV (*Contribution à la Phonétique des communes,* patois de Val Meinier, Savoie), dans *Rev. de Philologie fr.*, XX, 189 sqq.

Digitized by Google

riwaldus, Charioldus, le chef de l'armée. — Chéry (Les Gets), Chariharius, le guerrier de l'armée. — Dollay (Groisy), et à St-Cergues, Dolley 1275 (*Inv. de St-Jean d'Aulps*, nos 737, 764); cp. Dolley, près de Jussy, en 1261 (Genève; SHAG, XIV, n° 66), de Dodilittus, le petit parrain, dérivé de Dodilus, allongement de *dod* (*Polyptiq.*, p. 299). — Fargy (Duin) et aux Clefs, Faregarius, la lance de la génération. — Frogy (Abondance) *Frogier* 1650 (Bruchet : Arch. dép. *Inv.* E. 284), Frotgarius, la lance prudente. — *Gebuins* 1306 (ancien l.d. près Arenthon) lu *Gebiuns* dans SHAG, XV, document, p. 39; cp. Giboinus, n.d'h (id., XIV, p. 377) et *vico Gebuin*, près Vigevano (HPM, I, col. 199) de Gebwinus, l'ami du présent. Gerin (vers) à Présilly, Gerinus, la petite lance. — Geroux (Peillonnex); en Geroux (La Roche) auj. Angeroux, Gerulfus, le loup de la lance. — *Gillier*, près Taninge, 1383, d'après Inv. de St-Jean d'Aulps, n° 597, Gisleharius, le guerrier garant. — Gillon (Epagny) *de Gilo* v. 1160 (SHAG, XIV, n° 330, p. 378) de Gislo, Gilo, nom familier de Gislebertus (*Polypt.*, p. 322), le garant illustre, cp. aussi Geilo (*Mém. Soc. Savois.*, v. p. 78). — Gremouz (Châtillon) Grimoaldus, le chef cruel. — Laudon (le), torrent à St-Jorioz, *nant de Hoon*, XIIIe s.; *aqua de Hoons*, XVe (*Acad. Salésienne*, XVI, 1893) représente plus régulièrement (*corrig.* RS, 1897, p. 113) *aqua Odonis*, vraisemblablement le nom familier d'un des premiers propriétaires germaniques qui ont acquis la villa romaine préexistante. — Le Lyaud ou Lyaud, *Liauz*, *de Uliauz* 1368, 1389 (Bruchet : *Comptes de Châtellenie de Thonon*, Archiv. camérales de Turin) *Dullioudi*, *Dulliaul* 1408 (*Acad. Salés.*, XXII, doc. p. 153) de Leutowaldus, Leutaldus, le chef du peuple. — Maber (Domancy), Madalberctus, l'illustre de l'assemblée. — Maffrey (Passy), Madal fredus, la paix de l'assemblée. — Mairoud (Vinzier), *Merouz*, XVe s., Meroaldus, le chef illustre. — Manigod-*ot*, 1290 (SHAG, XIV, p. 223, n° 221) *Maningod* 1624 (Bruchet : Arch. dép. *Inv.* E, 523) Manningoaldus, le chef descendant de Mann.

M. Désormaux communique de la part de M. Ch. Montmayeur, à Longefoy-sur-Aine, d'intéressantes observations concernant les parlers de la Tarentaise (influence que peuvent avoir les touristes parisiens, et plus spécialement les colonies de vacances, sur les idiomes locaux).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE POÉSIE DE 1911

Messieurs,

Le concours de poésie de cette année nous a valu trente-sept envois, dont quelques-uns fort compacts, et il parcourt toute l'échelle des valeurs, allant du meilleur au pire.

Le jury a dû écarter vingt-trois envois, dont les plus mauvais atteignent le dernier degré de l'incohérence et de la platitude, et dont les meilleurs ne dépassent pas une moyenne assurément honnête, mais qui n'a pas sémblé mériter de récompense. Ce n'est point que dans beaucoup des pièces écartées, il n'y ait d'excellentes intentions, et même, par instants, des réalisations satisfaisantes. Mais enfin, une hirondelle ne fait pas le printemps, et un beau vers ne fait pas une poésie digne d'être mentionnée. Le principal défaut de beaucoup de ces pièces est la prolixité ; il faut savoir choisir ; c'est le premier précepte de l'art, et cette vieille perruque de Boileau le savait bien, qui disait :

Qui ne sut se borner ne sut jamais écrire,

C'est d'ailleurs en choisissant que l'artiste affirme sa personnalité ; en disant tout, on répète nécessairement ce que tout le monde a dit.

Voici maintenant les pièces que le jury a retenues, et vous propose pour une récompense.

Le n° 1 qui a pour scène le Mexique, présente des vers nets, un peu prosaïques, d'une saveur locale appréciable, et dont l'exotisme est assez pittoresque.

Le n° 3 fait preuve dans *Chemin d'Amour* de beaucoup de facilité ; de trop de facilité dans *Rose-Pompon ; Le Fou* a paru plus original ; c'est l'œuvre d'un habile versificateur.

Le n° 7, composé de neuf sonnets, a de la force et du pittoresque ; son défaut est d'être trop purement imaginatif ; il n'y a guère là de satisfaction pour la pensée ni pour le sentiment.

Le n° 13 est empreint d'une aimable sensibilité. *Vain Regret* et *Tendre Adieu* sont des morceaux un peu minces sans doute, mais d'une distinction charmante.

Avec le n° 20 apparaît la forme dramatique. Il est difficile de remplir un cadre aussi vaste, et l'auteur a fait preuve d'un appréciable mérite en équilibrant un ensemble qui se tient. La

Digitized by Google

force manque trop souvent ; mais il y a des vers bien frappés, et les strophes lyriques ont souvent belle allure.

Le n° 32 est d'une bonne facture ; sans qualités bien saillantes, l'ensemble est équilibré, correct et honorable.

Une sensibilité sincère fait le mérite du n° 34. *Aveugle et Gueux* est d'une simplicité vraie et touchante.

Les courtes pièces du n° 36 présentent de charmants détails. L'ensemble est d'une distinction sans afféterie qui ne manque pas de saveur.

Enfin le n° 37, assez inégal, atteint par moments une réelle originalité.

Pour ces neuf envois, le jury propose une mention honorable.

***

Il demande une seule mention très honorable, pour le n° 14. Leconte de Lisle et Heredia sont les dieux de l'auteur ; ses vers sonnent clairs et métalliques, et l'imitation n'est pas assez étroite pour qu'on puisse lui reprocher d'avoir suivi de tels modèles.

***

Restent quatre pièces qui ont paru dignes de prix, d'ailleurs de valeur inégale.

Le n° 25 nous envoie cinq pièces dont la dernière est de beaucoup la meilleure ; elle présente une netteté de facture et une délicatesse de pensées vraiment remarquables. Vous pourrez la lire dans la *Revue*.

Plus consistant et plus ample est le n° 26. *Lever de Soleil en l'an 3000* est une pièce d'une belle envolée, et où le rôle humain du poète est indiqué par un symbolisme expressif. *Le Pain* est une chanson de belle forme et de pensée solide. C'est un rare mérite de faire une œuvre intéressante sur un sujet aussi banal.

Nous montons encore un degré avec le n° 8 ; la distinction de la pensée, la netteté de l'impression, la beauté de la forme, rendent la lecture de ces vers absolument savoureuse. Les deux premiers sonnets, *Salomé* et *Bossuet*, fort bien faits, ont le tort de rappeler des formules connues. Bien plus originales sont les pièces d'essence lyrique, cette rêverie *Sur un Virgile*, où les paysages antiques se révèlent à ses yeux ; cette sieste dans *La Grange*, où

La chatière est comme une lune dans la brume,

Digitized by Google

ces rêveries nocturnes, *givrées de lune en gouttes*, cette communion avec la terre printanière,

> C'est Pâque aux bois, c'est Pâque aux prés, c'est Pâque aux cœurs...
> Absorbe ce printemps dont tous les arbres craquent ;
> Roule-toi sur le sol plus moite que ton front
> Et communie avec ta terre ; fais tes Pâques !

Cette évocation du pays natal par son *Odeur magique* :

> Où que je sois, à cette époque des veillées,
> Cette vision-là, ces mêmes bruits, ces cris
> S'évoquent à nos sens, exquisement surpris
> Par une odeur d'automne et de feuilles mouillées.

Enfin cet appel exquis à *Son Enfance* :

> Mon enfance, va-t-en par le chemin des deuils.

Vous trouverez la prière tout entière dans la *Revue*.

* * *

Reste le n° 2 qui se détache nettement des autres, et qui rappelle, par des qualités toutes différentes, mais de valeur égale, ce concours sensationnel de 1893, où le grand poète Samain remporta un premier prix. Il semble bien qu'un tempérament de vrai poète se révèle dans cet envoi. Une façon de penser originale et fine ; des sentiments d'une exquise délicatesse ; un don rare d'images expressives, et le sens profond du symbole, voilà ce qui ressort des pièces très variées qui nous ont été soumises. Certes, ces poésies ne sont pas sans défaut ; il y a des obscurités, des tours pénibles, des constructions heurtées, une harmonie parfois un peu grêle, et surtout un rythme insuffisant. Le vers libre dont use l'auteur n'est pas encore en sa main un instrument docile. Il a l'air bien souvent d'être employé au petit bonheur ; et ces poésies gagneraient beaucoup à être rythmées avec plus de précision, et à moins user des licences que se sont arrogées les poètes dits décadents ou symbolistes. D'ailleurs ces poètes, Moréas, Verhaeren, Vielé-Griffin ou H. de Régnier sont tous plus ou moins revenus au rythme traditionnel et classique, d'ailleurs assoupli par des nouveautés discrètes. Nous conseillons donc à cet auteur, qui donne les plus belles espérances et qui deviendra peut-être un grand poète, de composer pendant un certain temps au moins, des pièces régulièrement rimées et mesurées. Si la délicatesse de son oreille et de son sens rythmique lui impose l'emploi du vers libre, il en usera avec plus d'assurance, et en obtiendra des effets plus précis et plus expressifs.

Digitized by Google

Ces réserves faites, prouvons par quelques exemples la vérité des éloges que nous lui accordons, et qui au premier abord ont pu paraître excessifs à certains.

La première pièce, *Mon Amour*, est d'une sensibilité profonde et originale. Cet amour ne s'impose pas :

Il sait la volupté que l'on goûte à se taire,
Que le silence a un accent comme le cri,
Dans l'ombre on le distingue à peine, gris...

Et pourtant dans cette ombre, il vit, il brûle, et le poète appelle l'être aimé :

Le large rythme de sa tempe en feu
Lui vient de toi, comme vient de Dieu
Le souffle qui tord la poitrine des mondes.

Mais il se cache, il se tait, tant que l'aimé est heureux, content de se sentir exister.

.... Il est fort d'être obscur
Et serein d'être ombre ayant droit à l'azur.

Mais si le malheur frappe, cet amour se révèlera le consolateur nécessaire.

Si tôt pointera l'heure où ton visage las
Suppliera, pour y pleurer, des mains heureuses !
C'est seulement alors que, debout, lumineuse,
Mûrie à l'ombre, ma tendresse autoritaire
Te prodiguera l'eau de ses yeux, salutaire.

Voilà assurément des pensées et des vers d'une qualité rare.

La deuxième pièce, d'inspiration romantique, est un appel à la *Forêt*, cher asile où le cœur las de garder un secret qui lui pèse, se réfugie et se console.

Car mes yeux, que brûle une unique image
Goûtent la volupté
De ne s'émouvoir qu'au grave visage
Qui les a domptés.

Quand la mort penchera sur mon cœur inutile,
Vous serez, Forêt,
Toute l'exclusive demeure subtile
De mon pur secret

Que connaissent vos arbres, toutes vos verdures
Pour l'avoir ouï
Tomber, brûlant, de mes lèvres de femme pure
Qui n'a jamais trahi.

La troisième pièce, *Le Cœur des Femmes*, est une merveille d'analyse délicate ; il y a des trouvailles exquises de

Digitized by Google

style, notamment dans l'évocation de l'enfant. Lisez la pièce tout entière ; elle est dans la *Revue*.

Lisez-y aussi *Les Chrysanthèmes*, d'une beauté à la fois plastique et symbolique, une vraie pièce d'anthologie.

Quel charmant tableau que celui de ce *Canal de Province*, que l'on dirait d'Annecy, et quelle originalité de sensations !

A l'heure où les toits d'argent
Font l'horizon pâle
Le long canal d'ors chatoyants
Griffe ses dédales.

Sur son eau plate et têtue,
Au vert de grenouille,
Se renverse une douce nue,
Tandis que s'y mouillent

Quelques feuilles de peupliers
Soudain ravivées,
Et les marches d'escaliers
Blondes, surchauffées.

Tendre Conte, malgré de très jolis détails et une intéressante couleur locale, n'est pas d'égale valeur. L'auteur semble moins à son aise dans la poésie narrative que dans la poésie lyrique.

Il y a de bien curieuses notations d'impressions crépusculaires et nocturnes dans les deux pièces qui suivent, *Crépuscule* et *Lune de Mai*, qui se termine par cet exorcisme.

Puisse, Lune de Mai, benoîte et molle,
La suavité de ton extase fine
Béatifier l'influence maligne
Qui fleurit l'amour dont mon cœur s'auréole.

Le relief plastique du morceau qui s'intitule *Au Temps de Zeus* est extraordinaire. C'est une série de médaillons où revivent, avec une netteté d'intailles, les scènes familières de la vie et de la mythologie grecque. Vous signalerai-je ce sylvain que la nymphe apeurée

.... a vu souvent
Hors d'un trou, sauter, preste au soleil levant
Et danser, rythmique, d'un pied sur l'autre, en rond
Tout le temps, riant, d'un petit rire prompt,

ou la nymphe elle-même qui

.... est douce d'être nue,
Que l'eau roule le long de son flanc aiguë,
Jusqu'à l'orteil, que crispe l'attente heureuse
De la goutte qui perle, lente et amoureuse


Digitized by Google

et l'éblouissante vision de la fin, l'apparition du grand cheval aux ailes de flamme. Lisez toute la pièce dans la *Revue*, elle vous éblouira.

Lisez aussi *Mon Lac*, il vous enchantera, par la finesse et la suavité des notations. Le lac d'Annecy a trouvé son poète. Ces délicates impressions, s'il se peut, affinent encore sa beauté.

Il y a bien d'autres pièces encore, étincelantes de beautés rares et neuves ; mais je m'arrête, Messieurs, après vous avoir signalé la chute exquise d'un pseudo-sonnet où l'auteur voulant faire un cadeau à une dame lui dit : Je vous offre

.... un vase émouvant qui dessine,
Sobre et classique, sa nudité latine.
Je sais votre ferveur de la ligne, absolue.

D'ailleurs, qu'est-il besoin de motifs expressifs
Puisque vous fleurirez le long du flanc massif
Le nœud souvent refait de vos belles mains nues ?

Messieurs, le jury vous propose de répartir de la façon suivante le prix total de 600 francs :

1er prix de 300 francs : n° 2.
2me prix de 120 francs : n° 8.
3me prix de 100 francs : n° 26.
4me prix de 80 francs : n° 25.

Il demande en outre une mention très honorable pour le n° 14 et neuf mentions honorables pour les nos 1. 3, 7, 13, 20, 32, 34, 36 et 37.

Georges MARTIN.

POÉSIES COURONNÉES



VIEILLIR.

Vieillir, c'est marcher tout tremblant
Dans le vol des feuilles fanées ;
S'en aller glacé, le front blanc,
Sous le givre lourd des années.

Ne plus voir un sourire doux,
Malgré ce regard qui l'implore,
Prêt à prendre essor jusqu'à vous
Sur une lèvre amie éclore.

Digitized by Google

C'est vivre avec le souvenir
Des âmes qui s'en sont allées
Et qu'on n'entendra plus venir
Dans la pénombre des allées.

Douter... ne plus croire au bonheur,
Et, l'âme à jamais angoissée,
Vivre seul avec sa douleur,
Vivre seul avec sa pensée.

Ne trouver où verser le sien,
Pas de cœur... pour pleurer, personne,
Ne plus espérer de soutien,
Quand un glas, dans la nuit, résonne.

Et le temps dont on fut vainqueur
Prenant une revanche austère,
Vieillir, c'est aimer à plein cœur
Et n'être plus aimé sur terre!...

A. Bourgoin *(4me Prix).*



LE PAIN.

Aux abeilles de cette ruche
Il faut de larges pains dorés,
Pour les pétrir voici la huche
Au coffre lourd, aux pieds carrés.
Pour les habitants du vieux gîte
Elle évoque une longue suite
« De gueux à la glèbe attachés ; »
Dans le clair vernis de ses planches
Ils croient revoir les coiffes blanches
Des aïeules aux fronts penchés.

En ses flancs pris au cœur des chênes
Tombe la neige des froments,
L'eau qui jase au creux des fontaines
Y met de clairs frémissements.
L'homme, avec une plainte brève,
Torse nu, se penche, se lève,
Foule, pétrit, fait une chair,
Tandis que, de rayons de lune
Auréolant sa face brune,
Un peu de farine emplit l'air.

La chair des blés est pâle et douce,
Sous les taches du son vermeil,
Ainsi qu'un teint de femme rousse
Parsemé de fleurs de soleil.
Une haleine qui vient d'y naître
De tressaillements la pénètre,

Digitized by Google

Puis, la soulève comme un sein :
Déjà, pour son œuvre charnelle,
C'est une vivante mamelle
Que gonfle un souffle de levain.

Des fagots, des fagots encore !
Dans les ténèbres de ton four
Allume une éclatante aurore
Pour la chair à son premier jour.
Entends combien cette aube est gaie :
Des bons fagots de ta futaie
S'élève un pétillant refrain,
En riant s'éteignent les flammes...
Sur les tisons dansent des âmes...
Allons, Maître, enfourne ton pain.

Le lard chaud fume sur la table.
C'est l'heure où, des profonds labours,
Poussant les bêtes à l'étable,
Rentrent les gars trapus et lourds.
La faim vient à creuser la terre :
Pour ses hommes la ménagère
Au pain taille d'épais morceaux
Et, demain, ce pain que l'on mâche
Sera pour l'éternelle tâche
Du sang, des muscles et des os !

G. SIBERT *(3me Prix).*



A MON ENFANCE.

Mon enfance, va-t-en par le chemin des deuils,
Puisqu'il est impossible, hélas ! que tu me restes.
Sans espoir de retour, sans larmes et sans gestes,
O ma petite enfance, adieu, passe mon seuil.

De mon cœur d'homme, enfin, d'amers soucis t'exilent.
Déjà je n'entends plus s'agiter les grelots
De ta joie innocente et fraîche dont l'écho
Dans mon naufrage évoquera de douces îles.

O mon enfance, te souviens-tu ? chaque Mai,
Quand nous courions les bois, brisant les fleurs, les pousses,
Arrachant aux sentiers perdus toutes leurs mousses
Pour construire à Marie un autel embaumé ?

Te souviens-tu de nos frayeurs, les soirs de lune ?
Dans un vacarme gai d'insectes nous allions
Nous tremper à l'argent fluide des rayons,
Puis revenions, épouvantés, dans l'ombre brune.

Et nos rapines au verger, t'en souviens-tu ?
Nos siestes, haut perchés dans le bosquet des guignes ?

Digitized by Google

Le ruisseau presque à sec où s'accrochaient nos lignes ?
Et les Carnavals fous : crêpes, bonnets pointus...

Un à un, dans la mort s'estompent les visages
Où tu miras dix ans, vingt ans, ton clair bonheur ;
Le décor de féerie effrite ses couleurs,
Et l'avenir t'effraie avec les glas de l'âge.

Ah ! tressaute aux sifflets du merle et du bouvreuil,
Du désir de mener la ronde sur l'herbette
Par les chemins d'Avril ourlés de violettes...

O mon enfance, adieu ! Suis le chemin des deuils.

A. HENNEQUIN *(2me Prix).*



LE CŒUR DES FEMMES.

Tout dans le cœur des femmes n'est pas mystère...
Il s'y blottit souvent des reliques claires
Que l'on ne sait pas évoquer sans défaillir...
Le premier aveu qui, presque, a fait mourir
Ce cœur, y alanguit un parfum suranné
Qui persiste à travers les brumes des années.
Une amitié d'enfance, lumineuse,
Y penche ses libres tiges vigoureuses.
Evocateurs d'une chaste page d'âme.
Des vers de poète aimé brûlent leur flamme.
Oui, malgré leurs incessants désirs de lèvres
Et de rubans, et de perverses fièvres,
Tout dans le cœur des femmes n'est pas tragique...
Il s'y frappe aussi des médailles magiques
A l'effigie pure du sérieux Amour.
Un profil d'enfant y éblouit toujours,
Aux naïfs yeux ronds comme ceux des poupées
Où ne palpite point encor la destinée,
Aux lèvres rouges comme une pulpe de fruit sain
Qui connurent l'avide tendresse d'un sein.
Il y est des douceurs de linge, de rideaux,
Des éclairs de chair neuve dans un berceau,
Des mèches collées aux tempes luisantes,
Que Mai effleura de sa lèvre ardente
Dans les roses jardins. où l'Enfance jase
Avec l'eau qui bruit et l'abeille en extase.
Oh ! pour toutes ces douces choses de leur cœur,
Ne saurait-on jamais oublier les rancœurs
Que laissent trop souvent leurs désirs de lèvres,
Et de rubans, et de perverses fièvres,
Et pardonner aux savantes prunelles
Le Mystère irritant qui s'ironise en elles ?...



Digitized by Google

LES CHRYSANTHÈMES

Voici que le Jour est maussade,
Et nous fait encore grise mine !...
Nous nous moquons de ses boutades !
Nous mêlons l'or à nos hermines !

Si ténus qu'ils soient, les brouillards
Irritent de fines piqûres
Nos teints vifs aux somptueux fards...
Nous bravons toutes les morsures !

Le Ciel de sa lèvre farouche
Semble implacablement maudire ;
Nul besoin qu'un rayon nous touche !
Nous avons toujours l'air de rire...

Symboles des yeux restés clairs
Malgré le calvaire du cœur,
Nous mêlons, dans nos fiers éclairs,
De la beauté âpre à des pleurs...



AU TEMPS DE ZEUS.

Léger dans l'azur sensuel du matin,
Tenant le thyrse double et la pomme de pin,
Le Faune égrillard court, la corne empamprée,
L'oreille longue, et la lèvre pourprée.
A la source, la Nymphe est douce d'être nue,
A pointer de son sein blond la rose aiguë,
Si pareille au bouton de fleur dur qu'en passant
Galatée qu'on poursuit lui jette en riant
De son long rire grec, cruel et profane.
Ses cheveux fous défaits, rôde Ariane
En ces lieux calmes, car l'île de Naxos
Ne l'a pas encore vue, elle, fille de Minos,
Tragique... Elle passe douce et jolie
Par ses prunelles où le pur azur de Phrygie
S'est gravé... Sous les saules sûrs, ruisselante,
La Nymphe a caché sa hanche rosissante
D'un eurythmique jet, ayant, sous les pins
Berceurs, cru ouïr le furtif pas d'un Sylvain
Qu'elle redoute, et qu'elle a vu souvent,
Hors d'un tronc, sauter, preste, au soleil levant,
Et danser, rythmique, d'un pied sur l'autre, en rond
Tout le temps, riant, d'un petit rire prompt.
Une rumeur qui croît dit les gens de Cellène
Que voici, au parler pur, tous gens de plaine
Aux mœurs douces : la flûte trille, le tambourin

Digitized by Google

Gronde ; ils ont des fruits, de la cire, du vin
Epais, qui colle aux outres, trouble de résine,
Du miel roux, des galettes de maïs fines.
Ces gens simples sont heureux, car c'est l'automne.
Saison du vin, chère à Zeus, car les Faunes
N'ont pas dédaigné de mêler le rythme ému
De leurs syrinx à celui boiteux, mal venu
Des pipeaux grossièrement taillés des pâtres,
De grignoter des gâteaux de miel brunâtres.
Riant tout le temps, dans leur barbe et de leurs yeux
Cyniques, ou graves, de danser voluptueux,
D'un pied sur l'autre, la corne empamprée,
De vin grec gluant la lèvre empourprée...
Ils passent... Elle est douce d'être nue.
Que l'eau roule le long de son flanc, aiguë,
Jusqu'à l'orteil que crispe l'attente heureuse
De la goutte qui perle, lente et amoureuse.
Elle restera longtemps à la fontaine.
A ceindre ses roses tempes de verveines.
Car Aryax lui a dit, Aryax, le Faune,
Triste et vieux, veuf d'une corne, presque aphone.
Il lui a dit, hier qu'il était un peu ivre
D'avoir fêté Pomone avec les Satyres,
Qu'il est donc une heure entre nuit et matin,
Un peu avant qu'Aurore nue soit au bain,
Où, tout à coup l'on voit l'éblouissant essor
Des deux ailes de flamme d'un grand cheval fort.
La crinière orageuse et la croupe renflée,
De vie ivre et d'espace le poitrail gonflé...



SONNET A MADAME P...

Parmi toutes ces amphores qu'un nom signe,
Pour vous en faire don et que l'effleure, frais,
Le double éventail de vos clairs doigts distraits
Je ne prends pas celle dont un Maître insigne

A, d'un pouce heureux, tourmenté le flanc lisse
D'une longue liane où fronde un frêle vent,
D'une chimère prête à l'essor décevant,
D'un masque empampré de Faune au pas qui glisse...

Mais plutôt, ce vase émouvant qui dessine,
Sobre et classique, sa Nudité latine...
Je sais votre ferveur de la Ligne, absolue.

D'ailleurs qu'est-il besoin de motifs expressifs
Puisque vous fleurirez le long du flanc massif
Le nœud souvent refait de vos belles mains nues !...



Digitized by Google

MON LAC.

O toi, mon lac, où se renverse sensuel
Le ciel de Savoie, rare, spirituel
Comme un léger regard de femme aimée ;
O toi, sa forme pure à peine remuée ;
Lac, médaillier d'automnes couleur de miel,
De brefs printemps trompeurs ayant encor le sel
De l'hiver aux lèvres qu'à peine Avril émeut,
Du temps de la Saint-Jean, temps bienheureux ;
Toi, son eau des beaux soirs, irisée et clémente
Où les vifs vergers riverains oints de menthe,
Tout le long de tes bords doux, immortalisés,
En l'arrêt d'un instant, se sont cristallisés...
Eau sensuelle qui sembles l'exorcisante paume
Tendue d'une main féminine, ô baume,
Pitié ! Mon cœur a froid... mon cœur s'arrête...
Mais, soudain, tu te dresses à mes yeux, Tournette,
Titanesque défi, comme d'une Vie
A l'autoritaire Destinée, à l'Envie !...
Toi, balcon de rochers où Juin, Parmelan,
Penche la rondeur de ses lunes d'argent
Par les nuits pures ; toi, Semnoz balsamique
Où je voudrais goûter une vie biblique,
Que je ne sais jamais revoir sans angoisse...
Comme si j'allais rentrer dans ma paroisse ;
Chers horizons, tour à tour, délicats lavis,
Brouillards verlainiens ou reposoirs ravis,
Villages dont les noms, dans mon souvenir, sonnent,
Comme ceux des campagnes grecques résonnent
Sur les lèvres du pèlerin : Duingt, Talloires
Et sa chapelle du Thoron, et Chavoires
Aux montueux jardins, Angon, presqu'île naine
Et ses glauques noyers aux âcres senteurs saines.
Je vous vois, je vous vois, mes horizons tremblants
Que cisèlent les doigts délicats des instants,
Où s'extasie l'ombre d'une nue naïve
Parfois, esseulée au ciel, contemplative ;
Et vous, chaque atome, voluptueux autel,
Devant qui, plus souvent, nos pensers mortels
Devraient s'agenouiller en beauté. Douces choses,
Ce n'est plus vrai que mon cœur lent repose...
Il bat ! L'entends-tu qui mêle, eurythmique
Son épithalame au tien, Lac idyllique ?...



MON AMOUR.

Mon grave Amour n'est pas autoritaire.
Il sait la volupté qu'on goûte à se taire,

Que le silence a un accent comme le cri ;
Dans l'ombre, on le distingue à peine, gris.
Il est assis. Ses yeux et ses doigts sont tranquilles.
Ses genoux qui jamais n'ont rampé, serviles,
Pourraient bercer ton front sans sacrilège.
Sa bouche est un pardon tendre qui allège.
Le large rythme de sa tempe en feu
Lui vient de Toi, comme vient de Dieu
Le souffle qui tord la poitrine des mondes.
Tu es sa source de vie, ô Toi, profonde.
Il Te porte en lui, naïf et résolu
Comme le prêtre, le Symbole absolu.
N'aie pas pitié !... Il est fort d'être obscur
Et serein d'être ombre ayant droit à l'azur.
Puisque tu es heureux... n'approche pas...
Si tôt pointera l'heure où Ton visage las
Suppliera, pour y pleurer, des mains heureuses !
C'est seulement alors que, debout, lumineuse,
Mûrie à l'ombre, ma Tendresse autoritaire
Te prodiguera l'eau de ses yeux, salutaire.

Louise Revil *(1er Prix).*

GLANES

Enthousiasme à Annecy au moment de la réunion de la Savoie à la France en 1792. *(Extr. du tome 57 du Reg. de délib. du Conseil f° 76.)* — Le Président donne lecture d'une lettre du citoyen Burnod, membre de la Commission provisoire d'administration des Allobroges, par laquelle il donne avis du décret de la Convention Nationale du 27 nov. dernier, portant l'incorporation de la Savoye avec la France, et l'érection de cette première en quatrevingt-quatrième département, et pour en certiorer, y joint la feuille du journal Républicain contenant les articles dudit décret, le rapport qui a précédé, et l'expression des sentimens de joye des Savoisiens par leurs députés a laditte Convention. Cette nouvelle a causé une si grande joie que tous les assistans plongés dans le plus grand enthousiasme n'ont pû la contenir pendant la lecture. Ils l'ont interrompû par les acclamations les plus vives, en exprimant leur reconnaissance à l'attention de leur frère et ami Burnod, chacun s'embrassoit et répétoit de toutes ses forces « vivent les français, vivent nos frères, nos liberateurs, vivent les deux peuples réunis. »

Le président a force de sonner a ramené l'ordre, et d'une voix unanime, il a été arrêté que cette nouvelle seroit annoncée au public dans le moment ; qu'à ces fins deux commissaires seroient envoyés à chacun des chefs de la garnison, pour les prevenir et les prier de faire tirer le canon, et qu'au premier coup toutes les cloches seroient sonnées en quarrillon et toute la ville illuminée. Lesdits commissaires sétant acquittés de leur commission sont rentrés avec le citoyen et frère d'armes Barthe colonel du régiment des volontaires de l'Aude, qui a témoigné sa joye et satisfaction par les expressions les plus vives et amicales, a reçu l'embrassement et accolade du président. Sur son ordre les canoniers ont été avertis, des commissaires ont été députés pour ordonner l'illumination, et aux marguiliers de sonner au premier coup de canon, et les officiers municipaux se sont chargés precedés de quatre flambeaux et suivis d'une compagnie de grenadiers, et d'une pièce d'artillerie qu'a bien voulu accorder le citoyen et frere d'armes Barthe, d'annoncer dans toute la ville notre réunion à la république française. La séance a été levée, et chacun s'est empressé d'aller annoncer cette heureuse nouvelle par les acclamations les plus joyeuses, et les embrassades réciproques. (Séance du 3 décembre 1792)

Digitized by Google

Note sur le *Vicus Albinnum*

(ALBENS, SAVOIE)

Quand on se dirige sur Albens en venant d'Alby par la route nationale 201 de Chambéry à Genève, on remarque, à 850^{m} de la voie ferrée et presque au bord de la route, entouré de marais, un monticule rectangulaire s'élevant de 0^{m} à 3^{m} au-dessus de la plaine environnante. Large de cent mètres, long de 270^{m}, il est traversé longitudinalement en son milieu par un chemin de desserte qui part de la route et aboutit, à l'extrémité nord, au marais où il se perd. Trois maisons, les habitations Bouvier, Ducret, etc., animent la partie sud. Ce monticule s'appelle *la Ville* et les gens voient avec raison dans ce mas l'emplacement de l'ancien Albens [1].

Miné en partie, il a livré, recouverts par une couche arable de près d'un mètre d'épaisseur et sous des débris de tuiles, puits, tombeaux, fragments d'inscriptions, ustensiles, moulins à bras en lave, monnaies, bijoux et des débris de toutes sortes qui se sont dispersés un peu partout sans grand profit pour l'histoire locale [2]. Mais il reste encore de l'époque romaine des murs extérieurs dont la destination a exercé la sagacité des chercheurs. Un grand mur fait de cailloux roulés [3], en partie éboulé, mais haut encore en certains endroits de trois mètres et dont les fondations sont enfouies à près de deux mètres dans le sol actuel avec une largeur de 1^{m} 50 à 2^{m} à la base, borde la partie orientale du mamelon sur toute sa longueur. Il se continue à angle droit sur le côté nord, mais il n'est plus là qu'à fleur de sol ; au sud, il ne borde que la moitié du monticule jusqu'au chemin. Il est certain qu'il se continuait plus loin et que le côté occidental en était pourvu : mais il a dû être détruit depuis fort longtemps, car les terres descendent maintenant en pente douce vers le marais.

1. Il est bien visible sur la carte de l'Etat-Major au 1/80.000, feuille 169, revisée en 1888.

2. Fr. DESCOTES : *D'Aix-les-B. à Rumilly et Annecy*, 1867 ; C.-H.-A. DESPINE : *Essai médical sur la topographie d'Aix-les-B. an* XI-1803, manusc. n° 4 (Archives de l'Académie Florimontane ; *Corp. Insc. latin.*, XII, n°s 2505-6 et aussi 2490, de St Félix.

3. Il y en a de moyens, il y en a d'énormes de 0^{m}35×0^{m}80 ; l'épaisseur de la couche de mortier, très dur, grisâtre, atteint 0^{m}06.

Digitized by Google

Un vieillard, M. P. Ducret [1], s'appuyant sur ce que le chemin moderne, dans son tracé du nord au sud, coupe le mur à sa sortie et sur l'existence de certaines pierres taillées, pensait qu'il y avait dans l'antique bourgade une rue centrale aboutissant à deux portes larges de deux mètres. Quelques-uns imaginèrent une ville fortifiée avec des ponts-levis ; d'autres hasardèrent l'hypothèse d'un camp romain ; ce fut celle-ci qui prévalut. Elle est mentionnée par Despine et attribuée par lui à l'auteur de la *Notice historico-topographique* (Chambéry, 1787). Descôtes la reproduit, puis Ducis qui mesura en octobre 1861 le prétendu camp et lui trouva une surface un peu exagérée de trois hectares. Revon, qui en visita l'emplacement, parle également d'un camp romain [2]. Mais une telle expression est erronée ; il n'a jamais existé de camp militaire entre le Léman, le Rhône, l'Isère et les Alpes depuis la soumission des Allobroges vers l'an 120 av. Ch. jusqu'à la fin de l'empire romain. Ceux que des légions de passage ont pu établir pendant les révoltes et les guerres civiles n'eurent rien de permanent et se réduisirent à quelques levées de terre bientôt nivelées et oubliées. Mais alors à quelle cause sont dus ces murs qui ont pu résister en partie à la pression des terres et de la végétation. Il faut, pour y répondre, faire un peu de topographie.

Les marais entre lesquels s'allonge le petit plateau du mas de *la Ville* sont traversés par deux ruisseaux coulant du nord au sud : la Deisse [3], qui draîne l'eau des marais de Sallagine et un affluent qui en fait autant pour ceux d'Albens : ils se réunissent à trois cents mètres au sud de la route nationale et la Deisse, grossie, continue son cours vers le Sierroz où elle se jette à Grésy. Presqu'à sec en été, les plaines qu'ils traversent sont inondées au temps des pluies et on a vu parfois l'affluent gonflé se jeter directement dans la Deisse au pied du mamelon, coupant la grande route et causant des dégâts aux maisons voisines.

Reportons-nous maintenant par l'imagination à plus de deux

1. Les petits-enfants ont bien voulu m'aider dans mes recherches ; je les en remercie.

2. *Revue Savoisienne*, 1862, p. 36 ; Id. : *Insc. antiques*, 1869, n° 31.

3. La Deisse, l'Aisse, la Lesse, paraissent s'expliquer par le même mot, *Lessa* ou *Lissa*, adjectivé ensuite en (*aqua Lessia* ou *Lissia*) ; cp. en Belgique, la Lesse (*Lessia*, Holder) ; en France, la Laisse (Loiret) le Lez (Drôme et Vaucluse, *Lissius* (*Rev. celtiq.* 2, p. 437 avec la critique de d'A. de Jubainville). Pour la Lesse (Savoie), qui se jette dans le lac de Bourget : *Lesie flumen* 1042 ; *aqua quae dicitur Lessia* 1234 ; — *villa de Lesse*, 1234 (J.-J. Vernier : *Dict. topogr.*) Le nom de la Néphaz affluent du Chéran, paraît s'expliquer par la locution *en-Esse* (cp. en Loire) écrit *Ece*, d'où *aque Heuce* (=Heyce ?), *Aycie* xve s. (RS, 1901, p. 327, 340).

Digitized by Google

mille ans dans le passé et il nous sera possible de nous représenter l'état des lieux. A cette époque, le niveau des terres était plus bas ; les marais, plus profonds, entouraient complètement le monticule un peu plus élevé [1] qu'il l'est de nos jours, ne laissant sans doute de place qu'à un sentier qui gagnait par un pont de bois la terre ferme du côté d'Albens. C'est là, entre la Deisse et son affluent, sur cette langue de terre renflée au centre, qu'existait un vieux vicus celtique qui aurait pu s'appeler *Condate*, s'il s'était agi de cours d'eau plus importants et qui reçut le nom d'*Albinnum* [2].

La paix romaine apporta à ce petit coin du sol allobroge, comme ailleurs, ses bienfaits. Les huttes rondes firent place à des maisons en pierre qui, par suite de l'augmentation de la population, couvrirent bientôt tout le plateau jusqu'au bord des marais. Mais un jour, à la suite de pluies abondantes, les eaux s'étant élevées et en ayant miné la base, pour éviter un désastre plus grand et la ruine des édifices, les deux *magistri* du vicus, aidés des édiles et du conseil vicinal, à moins qu'ils n'aient dû ce bienfait à quelque grand propriétaire, patron riche et généreux, firent alors construire de toutes parts un mur épais et solide, capable de maintenir le sol et de résister, au printemps et à l'automne, à l'action destructive des eaux environnantes. Telle fut la raison d'être de cette enceinte de pierres [3].

Albinnum ne resta pas confiné sur son plateau celtique. Le besoin d'eau potable, le souci de l'hygiène, le surcroît de population, le voisinage de la voie pavée, construite au premier

1. P. Ducret a desséché, dans le courant du siècle, une partie des terres et a reporté le cours de la Deisse à une vingtaine de mètres à l'est.

2. D'après le nom des habitants *Albinnenses* (Revon : *Insc.* n°s 31, 33). C'était le chef-lieu probable du *pagus Dia..* (*Corpus Insc. latin.* XII, n°s 2558, 2561) qui s'étendait sur les vallées du Chéran et du Fier jusqu'au Rhône, et qui fit place au *pagus Albinnensis*, l'Albaneys, auj. l'Albanais. Au VIIe s. on frappait monnaie dans le vicus *Albenno* (M. Prou : *Monnaies méroringiennes*, 1892, p. 291). Au moyen âge, on trouve les formes : *in pago albanense* 1016 *Hist. patriæ monum.*, II, n° 146 ; *in valle Albenensi* 1019, Bruel : *Chartes de Cluny*, IV, n° 2929 ; *in pago Albonensi* 1022, HPM, I, col. 437 ; *in Arbanesio* 1305, Spon : *Hist. de Genève*, pr. 29. Albens a subi l'influence du suffixe *incus*, cp. *villa Albenci* 1355 (J.-J. Vernier : *Dict. topogr. de la Savoie*, et E. Muret : *De quelques désinences de noms de lieux*, Romania, XXXVII, p. 557) et le nom du petit nant, l'Albenche. A. Holder (*Altceltischer Sprachschatz* 1896) reconnait après d'A. de Jubainville, dans Alb-innum une racine ligure dont le sens paraît signifier *blanc* ; elle aurait été (*alba*) un qualificatif de l'eau opposée à la terre noirâtre et se serait appliquée surtout aux eaux courantes ou jaillissantes. Le suffixe *innum* paraît convenir aux noms de localités venus d'une particularité du sol ; cp. Ag-innum. Dans Arialbinnum, de la Table de Peutinger, *ari* est un préfixe augmentatif.

3. De même à Augst (Bâle) le mur romain était destiné à retenir les terres du plateau (*Ind. d'Antiq. suisses*, 1907).

Digitized by Google

siècle, d'*Aquae* à *Condate*, au confluent du Rhône et du Fier, obligèrent les habitants à bâtir plus loin. En face et à 180m du mamelon, au mas des Coutres, par delà l'affluent de la Deisse maintenant appelé *la Mare*, s'étendait jusqu'au pied des collines, un sol fertile et résistant : c'est là que fut construit le nouvel Albinnum.

Les débris en ont été perdus ou disséminés, sans qu'un habitant intelligent, soucieux de l'histoire ancienne de son pays, en ait noté les découvertes. C'est ainsi que le sol des Coutres livra des fragments de vases rouges, un beau bol de Paternus fabriqué vers le milieu du deuxième siècle, un vase noir entier, une marque sur jatte au nom de Caper, des poids d'argile, des monnaies et différents objets vendus à l'étranger [1]. En 1907, des ouvriers, en creusant une gravière pour la construction de la maison Picon, trouvèrent à un mètre de profondeur des tuiles à rebord et l'orifice d'un puits qu'ils recouvrirent, tout à fait au bord de la route 201, à 190m de la voie ferrée en venant de St-Félix. Le même propriétaire, en creusant dans un champ situé à droite de la voie ferrée, à une centaine de mètres au nord de cette même route, exhuma une meule et découvrit ce qu'il jugea être un pavé d'écurie. En face, près du vieux chemin des Coutres à la route départementale n° 2 d'Albens à Rumilly et dans la tranchée même de la voie ferrée, laquelle n'existe qu'en ce point, fut exhumée une urne en verre à cordons en losanges appartenant à un tombeau du deuxième ou du troisième siècle [2]. Des Coutres provient aussi une bouteille à anse en verre, etc.

La voie ferrée paraît avoir recouvert ici la voie romaine le long de laquelle s'étendaient vers le sud d'autres constructions, surtout sur l'emplacement de l'ancienne église et du cimetière. « Il existait dit Despine (*m. c.*, p. 277), à quelques pieds de profondeur, un plan uni paraissant être pavé de dalles ; on en tira des colonnes et des chapiteaux. » Beaumont et avec lui ceux qui ont mentionné les mêmes restes antiques, Reydet et Grillet, pensait qu'il s'agissait là d'un temple et Beaumont lui supposait même, d'après la dimension des bases des colon-

1. C. Marteaux et Le Roux : *Catalogue des Marques de fabrique du Musée d'Annecy*, 1896, n°s 12 et 87, 26, 168, 193, 209 ; *Rev. Savois.*, 1862, p. 36. Le musée de Chambéry possède, comme venant d'Albens, un petit miroir, des débris de verres, et de poteries, entr'autres un fond au nom de OF AFRI (J. Carotti, Musée de Chambéry, 1911). Le musée de St-Germain possède pareillement deux fonds de vases noirs aux noms de NOSTER et de PRISCVS (C. XII, 5686, 642, 718).

2. C. Marteaux : *Le Répertoire archéologique*, dans RS, 1908, p. 30, art. *Albens*.

Digitized by Google

nes en marbre blanc, larges de trois pieds, une hauteur de dix mètres. Une source, la Chaudanne, *calida + ana*, ainsi nommée parce que son eau avait une température constante, avait dû donner naissance à un culte et à une chapelle.

Quoiqu'il en soit, le vicus possédait des édifices publics : un temple de Mercure d'après les fragments transportés, il y a longtemps sans doute à St-Félix, le monument élevé entre 198 et 209, plus vraisemblablement en 208, à l'empereur Septimius-Severus et à sa famille par un ancien procurateur impérial, l'affranchi Septimius Honoratus [1], le temple construit en 116 par le fils de Certus [2], les bains de C. Sennius Sabinus, etc.

Vers la fin du premier siècle, un riche propriétaire, ancien préfet des ouvriers, sorte de commandant du génie, fit cadeau aux habitants d'une salle de bains et du terrain avoisinant, de portiques, de l'eau nécessaire et du droit de la faire venir de la source, en ligne directe, au moyen de conduits en tuiles cimentées à travers ses domaines. Cette source était située tout près de l'emplacement de l'ancienne chapelle du château de Saint-Marcel qui servait d'église au village de St-Marcel-Dessus, autrefois chef-lieu de paroisse. A. Allmer a résumé tout ce qu'on savait sur les fouilles exécutées il y a près de quarante ans et qui ont amené la découverte du point de captation (*o. c.*, 2, p. 368) et l'orientation des conduits vers le sud sur le sol plat, maintenant marécageux, qui s'étend le long de la Deisse jusqu'à Albens, soit sur un parcours de cinq kilomètres [3]. Il est probable que ces bains furent construits dans le nouveau quartier, car les Romains, qui ignoraient la théorie des vases communiquants, n'auraient pu amener l'eau sur le monticule. Aujourd'hui, le souvenir des fouilles a presque disparu ; seule, une tache humide sur le pré en pente, reconnaissable à ce que l'herbe y pousse plus drue, révèle son emplacement. Entre les mamelons des deux villages coulait en 1730 un ruisselet qui se perdait dans les terres, non loin du champ de la Bourbaz ; un nom, voilà tout ce qui reste de la source

1. Allmer : *Insc. de Vienne*, I, n° 22 ; C. XII, 2491. La pierre, transportée d'Albens à Montfalcon et de là à Albens, est aujourd'hui perdue.
2. C. XII, 2492 et 2496 ; Allmer : *o. c.*, 2, n° 233.
3. M. Hirschfeld (C. XII, *falsae* 324 et 2493) accuse faussement A. Beaumont d'avoir dit qu'un tuyau de plomb avait été trouvé non loin du village de St-Marcel et d'en avoir inventé l'inscription. En réalité, Beaumont, qui tenait ses renseignements de Despine, qui les tenait lui-même de l'abbé Cochet, curé d'Albens, dit que ce tuyau avait été trouvé (en 1787) dans le champ Lingard, non loin du grand chemin. Il devait en effet amener l'eau d'une source à quelque maison d'Albens et avait pu être fondu dans le vicus même : mais l'inscription, rongée, a été mal lue et Reydet n'est pas d'accord là dessus avec Despine,

Digitized by Google

défunte [1]. Mais, à cette époque, Sabinus pouvait se vanter d'avoir fait acte de civilisation et d'hygiène en apprenant à ces Allobroges l'usage des bains chauds qu'ils ignoraient [2]; il pouvait aussi, en témoignage de sa générosité, faire graver en triple exemplaire sur la pierre et sur le lieu même les particularités de sa donation [3].

Près de la voie s'élevaient la *mutatio* ou maison de relai, Albinnum n'étant guère qu'à six ou sept milles d'Aquae, et des lignes de tombeaux, parmi lesquels ceux de Licinius Sextinus, d'Octavianus, de la jeune Titia, etc [4]. Enfin les Burgundes, lors de leur hospitalisation sur le territoire du vicus saccagé et presque déserté au début du v[e] siècle, enterrèrent leurs morts aux mêmes endroits et utilisèrent les pierres romaines [5]. C'est grâce à eux qu'une population agricole anima de nouveau cette terre fertile et amena peu à peu Albens à son point actuel de prospérité.

Charles MARTEAUX.

1. Archiv. dép.; cadastre de 1730, n°° 160, 64, 65.

2. Justinus dit (44, 2) que les Celtibères ne savaient pas non plus se laver avec de l'eau chaude et qu'ils l'ont appris des Romains.

3. REVON : *Inscript.*, n°° 31-33, fac-simile ; C. XII, p. 318-319.

4. C. XII, n°° 2499, 2500, 2503, 2504, 2507.

5. Des tombes barbares en pierres grises ont été défoncées en 1832, aux Coutres, quand on construisit les écoles en 1878 (tombes en molasse, grands squelettes, bracelets) et vers la fin du XVIII[e] s. dans le champ Langard, au nord de la nouvelle église et près de la maison Laplace. Là, au bord du chemin qui a continué le vieux chemin des Coutres dans la direction de Futenex, un tombeau fait de briques et de pierres grossières, était recouvert par la pierre épigraphique de Titia, datée à tort du premier siècle par M. O. Hirschfeld (sur ces trouvailles, v. Despine, *m. c.*, p. 276 ; A. BEAUMONT : *Descript. des Alpes*, I, p. 187, suiv.; atlas, fig. 69 à 73 ; *Rev. Savois.*, 1908, p. 28-30, fig. 10).

Digitized by Google

LE MONT-BLANC
dans la Géographie administrative de la France

Le 27 novembre 1792, par un décret de la Convention nationale, la Savoie était réunie à la France pour former provisoirement un 84e département, sous le nom de département du Mont-Blanc. L'organisation de ce département et sa division en sept districts furent définitivement arrêtées par un second décret de la Convention, le 29 janvier 1793.

La montagne qui avait l'honneur de donner son nom à l'importante circonscription administrative dont s'enrichissait le territoire français, était elle-même une nouvelle venue dans la science géographique. Ignorée ou confondue avec ses voisines, sous la dénomination vague et générale de « Glacières », elle n'avait été révélée au public que quand les tentatives répétées de Saussure pour en atteindre le sommet, commencèrent à attirer sur elle l'attention des voyageurs et des « curieux ». Répondant à l'appel de Bourrit, qui trouve des accents enthousiastes pour décrire les merveilles des environs de Chamonix, la foule prend, dès 1780, le chemin de la célèbre vallée. L'ascension de Balmat et de Paccard (1786), celle du savant genevois qui leur succède à une année d'intervalle, achèvent de valoir au Mont-Blanc une réputation universelle.

Du moment où l'Assemblée des Allobroges elle-même, dans sa séance du 23 octobre 1792, avait renoncé, en haine du despotisme, au nom de Savoie et de Savoisiens, la Convention nationale ne pouvait mieux faire que de placer sous l'égide d'un des plus fiers, d'un des plus sublimes monuments de la nature, le peuple qui, par amour de la liberté, venait de se donner à la France. Ce nom prit, dans les circonstances que l'on traversait, la valeur d'un véritable symbole. Le 27 novembre 1792, il inspirait au représentant Grégoire une image magnifique, exprimée dans le style grandiloquent de l'époque. « Dans cette chute nécessaire et prochaine de tous les rois ensevelis sous leurs trônes, le seul trône qui restera sera celui de la liberté, assise sur le Mont-Blanc, d'où cette souveraine du monde, faisant l'appel des nations à renaître, étendra ses mains triomphantes sur tout l'univers [1]. » Quelques jours après, à Cham-

1. *Moniteur*, réimpression, t. XIV, p. 592.

Digitized by Google

béry, le vice-président de l'Assemblée des Allobroges, Burnod, recevant les députations de la ville, célébrait, lui aussi, « la liberté du nouveau département du Mont-Blanc, devenu par ce moyen aussi immuable que les glaces éternelles qui lui ont donné son nom [1] ». Comparaison qu'ont reprise J. La Vallée et Brion, lorsqu'ils écrivaient, dans leur *Voyage* au département du Mont-Blanc : « Oublions ce nom [de Savoie]. Il a fui avec les hordes du roi de Turin ; et que celui du Mont-Blanc commence une destinée heureuse pour ce peuple, et devienne impérissable, comme le rocher immense qui le lui a prêté [2]. »

Il n'est pas inutile de constater ici en passant le service que la géographie politique a rendu à la géographie physique. Le nom du Mont-Blanc aurait eu certainement beaucoup plus de mal à s'imposer définitivement, à triompher de la routine et de l'ignorance générales, s'il n'avait été incorporé, à cette époque, dans la nomenclature administrative de la France [3]. Dès ce moment, il devient d'un usage courant ; on l'inscrit sur toutes les cartes ; il sert même d'emblème politique. En décembre 1792, une section de Paris, ne voulant plus porter le nom d'un homme qui trahissait la patrie et pour donner une preuve de son attachement aux citoyens du 84e département, échange le nom de Mirabeau qu'elle portait jusque là contre celui de section du Mont-Blanc. Ce même nom sera attribué à l'une des grandes rues de la capitale qui ne reprendra que sous la Restauration son nom de rue de la Chaussée d'Antin.

Cependant l'ancien duché de Savoie ne devait pas former pendant longtemps un département unique. La question de son démembrement se posa dès la réunion de Genève à la France (1798). Cette ville, en renonçant à son indépendance, avait pris soin de se réserver un certain nombre de privilèges. Par le traité du 7 floréal an VI (article 12), le Directoire exécutif de la République française s'engageait à intervenir auprès

1. A. Folliet, *Documents relatifs à la réunion de la Savoie à la France en 1792*, Annecy, 1899, in-8, p. 105 (extrait de la *Revue Savoisienne*). MM. F. Vermale et S.-C. Blanchoz ont entrepris en 1908 de publier à nouveau les *Procès verbaux de l'Assemblée générale des Allobroges* et ceux, encore inédits, de la *Commission provisoire d'administration*.

2. *Voyage dans les départements de la France. Département du Mont-Blanc*. Paris, 1793, in-8, p. 24.

3. On remarquera que le département du Mont-Blanc était le seul, avec celui du Puy-de-Dôme, qui portât le nom d'un sommet, et non d'une chaîne ou d'un groupe de montagnes. Primitivement, le département des Hautes-Pyrénées devait s'appeler département de l'Adour, celui des Basses-Pyrénées, département du Pic-du-Midi. Ces dénominations furent modifiées sur l'intervention de M. de Pinteville-Cernon, membre adjoint du Comité de constitution. (Arch. nat., BB³⁰ 157.)

Digitized by Google

du Corps législatif pour faire placer dans la commune de Genève, outre plusieurs autres établissements publics, les tribunaux civil et criminel du département auquel le territoire genevois serait incorporé, ainsi que le tribunal correctionnel de l'arrondissement dont ce territoire ferait partie. Pour se conformer à cet engagement, il fallait nécessairement transporter à Genève, sinon l'administration centrale, du moins les tribunaux de l'un des départements voisins, l'Ain ou le Mont-Blanc, ou bien distraire de ces départements un territoire suffisamment étendu pour constituer, avec celui de Genève, un département nouveau, dont cette ville aurait été le chef-lieu. C'est cette seconde solution qui l'emporta, malgré l'opposition assez vive de plusieurs représentants, Leborgne et Mansord aux Cinq-Cents, Curial aux Anciens, qui qualifièrent ce projet d'inconstitutionnel, d'impolitique, de dangereux, non seulement pour les finances, mais pour la sécurité publique [1]. L'importance de Genève comparée à celle de Chambéry, l'étendue exagérée qu'aurait eue, par suite de ce nouvel accroissement, un département qui dépassait déjà le rayon constitutionnel (100 myriamètres carrés), enfin l'éloignement considérable des autorités judiciaires, si on les avait transportées à Genève, vis-à-vis de toute la partie méridionale du département [2], fixèrent l'opinion de la majorité des assemblées dans le sens des conclusions des rapporteurs, Marie-Joseph Chénier et Rossée [3]. « Tout se réunit, représentants du peuple,

1. Voir : *Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Opinion de Leborgne sur le projet de Chénier, au nom d'une Commission spéciale, pour faire de Genève le chef-lieu d'un nouveau département, sous le nom du lac Léman, en prenant une portion du territoire des départements de l'Ain et du Mont-Blanc. Séance du 14 thermidor an 6.* A Paris, de l'imprimerie nationale, thermidor an 6, in-8 ; — *Opinion de Mansord sur le projet relatif à Genève. Séance du 13 thermidor an 6.* A Paris, de l'imprimerie nationale, in-8 ; — *Corps législatif. Conseil des Anciens. Opinion de Curial sur la résolution du 14 thermidor dernier, relative à l'organisation de Genève et de son territoire. Séance du 8 fructidor an 6.* A Paris, de l'imprimerie nationale, vendémiaire an 7, in-8. — Tous ces députés défendaient les intérêts de Chambéry, dont, sauf Curial, né à Saint-Pierre d'Albigny en 1740, ils étaient originaires. Mansord notamment, ancien avocat au Sénat de Savoie, avait été maire de Chambéry lors de la réunion de la Savoie à la France.

2. Aussi les cantons méridionaux du département s'étaient-ils empressés de protester contre ce déplacement. A Paris, le conservateur général des hypothèques faisait remarquer que le transport à de grandes distances des justiciables, témoins, experts et jurés, augmenterait dans des proportions considérables les frais à la charge des particuliers et du trésor public. (Arch. nat., F² I 859).

3. *Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Rapport fait par Marie-Joseph Chénier au nom d'une Commission spéciale, sur l'organisation de Genève et de son territoire. Séance du 8 thermidor an 6.* A Paris, de l'imprimerie nationale, thermidor an 6, in-8. — *Corps législatif. Conseil des Anciens. Rapport fait par Rossée sur la résolution du 14 thermidor, relative à l'organisation de Genève et de son territoire. Séance du 8 fructidor an 6.* A Paris, de l'imprimerie nationale, fructidor an 6, in-8.

Digitized by Google

— déclarait le premier aux membres du Conseil des Cinq-Cents, — pour vous déterminer à consommer cette utile opération. C'est le vœu de la nature. En effet, quelles sont les limites du nouveau département ? au nord, la rive gauche du lac, et sur la rive droite, pour les parties éparses de l'ancien territoire genevois, la frontière du canton de Vaud ; au midi, le pied du Mont-Blanc ; à l'est, les Alpes bordant le Valais ; à l'ouest, la chaîne du Mont-Jura. C'est le résultat des localités ; car, de ces diverses montagnes, toutes les vallées descendent vers le lac et viennent aboutir à Genève. C'est l'intérêt des administrés : car, par une suite de ces localités, toutes les relations agricoles, industrielles et commerciales, pour le rayon dont il s'agit, ont leur centre dans la commune de Genève, et les parties les plus éloignées du centre en sont à peine séparées par une distance de cinq myriamètres [1]. » Et Girod (de l'Ain) répétait de son côté aux Anciens : « Il est impossible de contrarier sur ce point le vœu de la nature qui a placé Genève au milieu du bassin formé entre les Alpes et le Jura et l'a séparé de Bourg et de Chambéry par de grandes distances et des montagnes d'un très difficile accès [2]. »

Mais si l'on prétendait, dans le tracé du nouveau cadre administratif, respecter les frontières naturelles, tenir compte des relations, des échanges, des facilités plus ou moins grandes de communications, on ne tirait pourtant pas de ce principe toutes les conséquences qui y étaient contenues. Le département du Léman [3], tel que l'organisa la loi du 8 fructidor an VI (27 août 1798), constituait au contraire un véritable paradoxe géographique, puisqu'il ne comprenait, avec la banlieue de Genève, le pays de Gex et le Chablais, que la partie basse du

1. *Rapport* cité.
2. *Corps législatif. Conseil des Anciens. Opinion de Girod (de l'Ain) sur la résolution du 14 thermidor, relative à l'organisation de Genève. Séance du 8 fructidor an 6*. A Paris, de l'imprimerie nationale, fructidor an 6, in-8, p. 6.
3. A la tribune des Cinq-Cents, Félix Faucon approuva le choix qui avait été fait, pour baptiser le nouveau département, du nom d'un lac « dont l'idée attravante, dit-il, sourit si agréablement aux amis des arts, de la liberté et des merveilles de la nature... Ah ! puissions-nous, ajoutait-il, mettre à profit l'exemple de toutes les vertus domestiques qui concourent encore à embellir les gracieux alentours du Lac Léman ! Puissent ces vertus touchantes et vraiment régénératrices germer partout avec fruit dans notre vaste République, à qui, après tant de prodiges et de succès à l'extérieur, il ne manque plus au dedans que la concorde et des mœurs ! Nous avons fait jusqu'ici bien des conquêtes ; celle-là nous reste encore à faire : elle est la plus importante de toutes... Elle nous vaudra le bonheur. » (*Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Opinion de Félix Faucon, député de la Vienne, sur la question de savoir si Genève sera le chef-lieu d'un nouveau département. Séance du 14 thermidor an 6*. A Paris, de l'imprimerie nationale, thermidor an 6, in-8, p. 6-7.)

Digitized by Google

Faucigny, la vallée de l'Arve en amont de Cluses restant dans le département du Mont-Blanc [1]. Craignit-on, en en disjoignant encore ce territoire, d'affaiblir par trop un département regardé « comme le rempart de la France du côté de l'Italie [2] »? La pauvreté générale des habitants y rendant plus lourdes les charges locales, voulut-on lui conserver une superficie assez vaste pour qu'il les supportât sans faiblir [3], tandis que Genève trouverait dans son industrie, dans son commerce, de quoi satisfaire aux dépenses d'une nouvelle administration [4]? Ces considérations expliquent, semble-t-il, la disproportion des départements du Mont-Blanc et du Léman, ainsi que la délimitation bizarre qui fut adoptée à ce moment. Mais il est un autre motif sur lequel Curial a insisté, dans le discours qu'il prononça, le 8 fructidor, aux Anciens. L'affaire, faisait-il remarquer, ne saurait être solutionnée par des arguments de fait; elle ne se ramène pas, comme on le dit, à une question de centralité. « Autrement on pourrait demander pourquoi la résolution ne détachait pas également du Mont-Blanc les cinq cantons du ci-devant Faucigny qu'elle lui a laissés, c'est-à-dire ceux de Chamonix, Saint-Gervais, Sallanches, Megève et Flumet; car Genève est encore plus centrale relativement à ces cantons que relativement à la majeure partie du territoire démembré. On ne pourrait m'en alléguer d'autre motif que celui du changement de dénomination qu'il aurait fallu faire au département, puisque la montagne qu'on appelle le Mont-Blanc se trouvant dans ces cantons, il aurait fallu donner au département une autre dénomination que celle que l'acte constitutionnel a voulu qu'il portât; on a pensé avec raison qu'on ne pouvait pas dépouiller la plus grande partie du département de sa dénomination constitutionnelle. Mais ce que l'on a reconnu inconstitutionnel à l'égard de la plus

1. Le bruit s'étant répandu que le canton de Cluses ne devait pas faire partie du département du Léman, l'administration municipale du canton adressa au Corps législatif, le 30 messidor an VI, un mémoire pour demander son rattachement à Genève. (Lavorel, *Cluses et le Faucigny*, Annecy, 1888, 2 vol. in-8, t. II, p. 177).

2. Leborgne, *Opinion* citée.

3. Dans le vaste mouvement de pétitions, d'adresses, de mémoires, que suscita alors en Savoie la formation du département du Léman, la commune de Chambéry avait insisté tout particulièrement sur la médiocrité des ressources du département du Mont-Blanc et montré par suite la nécessité de ne pas en diminuer l'étendue.

4. Sur la situation de Genève depuis sa réunion à la France, voir : E. Chapuisat, *Le commerce et l'industrie à Genève pendant la domination française (1798-1813), d'après des documents inédits*, Genève, 1908, in-8; — *La municipalité de Genève pendant la domination française. Extrait de ses registres et de sa correspondance (1798-1814)*, Genève-Paris, 1910-1911, 2 vol. in-8.

Digitized by Google

grande partie du département, l'était-il moins à l'égard de la moindre? Le Corps législatif a-t-il le pouvoir de changer dans aucune partie des départements l'organisation que la Constitution y a établie? Peut-il y faire d'autres changements que de rectifier les limites qui les séparent les uns des autres? Voilà l'unique état de la question; elle n'était qu'en droit et non en fait [1]. »

Quoi qu'il en soit de la raison alléguée par Curial, la situation anormale qu'il signalait prit fin avec la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), portant division du territoire de la République en départements et arrondissements communaux. Cette loi rattachait à l'arrondissement de Bonneville (département du Léman), les cinq cantons de l'ancien district de Cluses qui, en l'an VI, avaient été maintenus dans le département du Mont-Blanc. C'était rendre ces cantons à leur orientation naturelle, mais aussi substituer un contre-sens à un autre, puisque, du même coup, le Mont-Blanc se trouvait exclu du département auquel il continuait à donner son nom. Cependant il ne semble pas que, sur le moment, les auteurs de cette modification, ni les députés qui la votèrent, se soient aperçus de la faute qu'ils commettaient. La raison s'en trouve dans ce fait que les conseillers d'Etat chargés de préparer le projet de loi n'avaient entre les mains, pour les départements du Mont-Blanc et du Léman, que la carte de Chanlaire [2], carte sur laquelle le nom de la plus haute montagne de l'Europe est inscrit dans l'angle nord-est du district de Moûtiers. Quant aux représentants des départements intéressés [3], plus ou moins mal renseignés eux-mêmes sur la position exacte de cette montagne, ils ne remarquèrent pas sans doute l'erreur de dénomination qui allait résulter de la rectification de limites, ou bien, la jugeant sans importance, ils ne crurent point nécessaire de la relever [4]. Ce ne fut que quatre ans plus tard qu'une plainte fut

1. CURIAL, *Opin.* citée, note 6, p. 41. Dans la note 10 (p. 46) de son discours, le même orateur revendiquait pour la Savoie l'honneur de la première ascension du Mont-Blanc. « On a attribué à Saussure, dont je ne conteste certainement pas les talents et les lumières, d'avoir *dompté les hauteurs non abordées du Mont-Blanc* (expression dont s'était servi Marie-Joseph Chénier), parce que sans doute on ignorait que d'autres les avaient domptées avant lui, c'est-à-dire un honnête laboureur de la commune de Chamonix, et successivement le médecin Paccard, de la même commune. »

2. Cette carte, sans nom d'auteur, parut dans l'*Atlas national de France*, publié depuis 1791 par DUMEZ et P.-G. CHANLAIRE.

3. Au Tribunat, Benjamin Constant, du Léman; au Corps législatif, Dumas et Mansord, pour le Mont-Blanc, Duvillard et Pictet-Diodati, pour le Léman.

4. Le 23 pluviôse, Daunou déclarait, au nom de la commission du Tribunat chargée d'examiner le projet de loi, que cette commission n'avait « eu, ni le

Digitized by Google

formulée à ce sujet par le préfet du département du Mont-Blanc. Dans la *Statistique* de ce département qu'il publia en 1807, M. de Verneilh a signalé la singulière conséquence qu'avait eue, au point de vue de sa dénomination, la division territoriale de l'an VIII, et indiqué les moyens qui auraient permis de réparer, selon lui, « cette espèce d'inconvenance géographique [1] ». Mais ce que l'on ignorait jusqu'ici, c'est la tentative qu'il fit lui-même, pendant son court passage à Chambéry, pour réintégrer le Mont-Blanc dans son département.

Voici en quels termes, le 30 pluviôse de l'an XII, il s'adressait au ministre de l'intérieur [2] :

Chambéry, le 30 Pluviôse an 12 de la République française une et indivisible.

Le préfet du département du Mont-Blanc au Ministre de l'Intérieur.

Citoyen Ministre,

La lettre que j'ai l'honneur de vous écrire a pour objet d'assurer d'une manière légitime à mon département le nom qui lui fut donné lors de sa première organisation, décrétée par la Convention nationale le 29 janvier 1793 ; j'ai déjà jeté quelques idées sur cela dans la relation de mon voyage à Genève et au Mont-Blanc que je vous ai adressée le 15 vendémiaire dernier.

Le département du Mont-Blanc, Citoyen Ministre, fut composé dans son principe de toute la ci-devant Savoie, qui fut divisée en sept districts, savoir Carouge, Thonon, Cluses, Moûtiers, Saint-Jean-de-Maurienne, Chambéry et Annecy. Dans la première carte de ce département, dite de Cassini, levée en 1793 [3], la montagne du Mont-Blanc fut située dans l'arrondissement de Moûtiers ou à son extrémité nord-est [4].

temps, ni les moyens nécessaires, soit pour en vérifier les détails, soit même pour en apprécier l'ensemble. Aucune carte, représentant les démarcations projetées, ne se trouvait jointe aux pièces qui nous ont été remises, et nous n'avons pu nous former d'idées un peu distinctes de ces sous-divisions nouvelles qu'à l'égard des localités qui nous étaient plus particulièrement connues ». (*Archives parlementaires*, 2e série, t. I, p. 182.)

1. De Verneilh, *Statistique du département du Mont-Blanc*, Paris, 1807, in-8, p. 3. D'après V. de Saint-Genis (*Histoire de Savoie*, t. III), cet ouvrage fut rédigé par le secrétaire général de la préfecture, Palluel, et l'archiviste Léger.

2. Cette pièce et les suivantes se trouvent aux Archives nationales, F² I 862².

3. Il s'agit évidemment de la carte insérée par Chanlaire dans son *Atlas national de France*. La plupart des feuilles de cet atlas sont en effet des réductions de la grande carte géométrique de la France, levée sous la direction de Cassini de Thury, à l'échelle de 1 ligne pour 100 toises, et sur lesquelles ont été tracées les limites des départements, districts et cantons, décrétés en 1790 par l'Assemblée constituante. Mais les levés de Cassini ne s'étant jamais étendus au territoire de la Savoie, il est absolument inexact d'appeler carte de Cassini la première carte du département du Mont-Blanc. Cette carte n'est qu'une copie ou plutôt une combinaison de cartes antérieures de la Savoie.

4. Par contre, la *Proclamation* des commissaires de la Convention sur la division du département du Mont-Blanc, du 29 janvier 1793, portait : « Art. 7. Le district de Cluses est confiné au levant par le Mont-Blanc et autres glaciers qui le séparent du Valais, au midi par les glaciers qui le séparent de la vallée

Digitized by Google

Une partie considérable de ce département en fut démembrée par la loi du 8 fructidor an 6, pour former le département du Léman ; mais il continua de conserver les cantons de Chamony, Saint-Gervais, Mégève, Flumet et Sallanches, dont le premier était limitrophe à la montagne du Mont-Blanc ; et les choses sont restées dans cet état jusqu'à la loi du 28 pluviôse an 8 portant nouvelle division du territoire de la République ; et comme, à cette dernière époque, le canton de Chamony (avec les quatre autres susdénommés) passa aussi dans le département du Léman, cette circonstance a semblé à quelques personnes avoir aussi exhimé [*sic*] du département du Mont-Blanc la montagne qui lui a donné son nom.

D'une autre part, la carte de Cassini ayant placé cette montagne dans l'enceinte ou dans les confins de l'arrondissement de Moûtiers, resté en entier à ce département, on peut dire qu'elle fait toujours partie du département du Mont-Blanc.

Cependant, d'après les conférences que j'ai eues à ce sujet avec les citoyens Nouet et Raymond, chefs du bureau topographique chargés de lever la carte de la ci-devant Savoie [1], il paraîtrait que la coupole du Mont-Blanc se trouverait située entre le département du Léman et celui de la Doire, à l'extrémité méridionale de l'un et de l'autre et tout près du département du Mont-Blanc ; mais qu'il serait facile de conserver à ce dernier département la montagne dont il a tiré son nom, en formant une petite loupe qui rentrerait tant soit peu entre ceux du Léman et de la Doire.

J'ai donc pris à ce sujet l'arrêté ci-joint, du 28 du courant, par lequel je prie le gouvernement d'autoriser les ingénieurs géographes du bureau topographique, de comprendre le Mont-Blanc dans l'enceinte de mon département et dans l'extrémité (Nord-Est) de la sous-préfecture de Moûtiers, en conformité de la première carte de ce département levée en 1793 et de celle du citoyen Raymond, ingénieur géographe [2], d'après la nouvelle délimitation qui y est marquée en petits points rouges, partant de la montagne du Bonhomme, suivant le bas des glaciers de Trelaulai [3], de la Frasse, de Miage et Bionassai, l'aiguille du Goûté, celle du Midi, celle du Géant, le bas du glacier de la Brenva et de là au Mont de la Seigne.

Cet incident, quoique minutieux en apparence, m'a paru digne de fixer l'attention du gouvernement, surtout dans cette circonstance où les travaux

d'Aoste et par les montagnes qui limitent la partie septentrionale du district de Moûtiers... Art. 8. Le district de Moûtiers est borné au levant par une partie du Mont Iseran, le Mont Alban, les montagnes dites le Petit Saint-Bernard et les glacières qui le séparent de la vallée d'Aoste ; au midi, par une partie du Mont Iseran et les montagnes qui dominent la vallée de Tignes... »

1. Le bureau topographique de la Savoie avait été constitué en prairial an X, sous la direction de l'astronome Nouet, pour lever une carte régulière de cette région. Sur ses opérations, qui furent entravées par des difficultés de toutes sortes, voir le savant ouvrage du colonel (général) Berthaut, *Les Ingénieurs géographes militaires (1624-1831). Étude historique*, Paris, 1902, 2 vol. in-4, t. I, p. 361-370, t. II, p. 339-341.

2. Sur l'ingénieur géographe Jean-Baptiste Raymond, frère du professeur et secrétaire général du département du Mont-Blanc, voir : Grillet, *Dictionnaire historique, littéraire et statistique des départements du Mont-Blanc et du Léman*, Paris, 1807, 3 vol. in-8, t. I, p. 345-346, et Berthaut, *ouv. cité, passim*. Raymond est surtout connu par ses cartes du département du Mont-Blanc, du Mont Blanc et des vallées environnantes, et sa grande *Carte topographique militaire des Alpes*, publiée en 1820. C'est de la seconde qu'il est question ici.

3. Glacier de Trélatête actuel.

Digitized by Google

du bureau topographique vont fixer d'une manière précise et définitive les limites de chacun des départements de la ci-devant Savoie et du Piémont. Il serait en effet inconvenant que le département du Mont-Blanc n'eût pas dans son enceinte, je ne dis pas toute la chaîne, mais du moins la coupole ou la sommité de ce mont fameux dont il porte le nom, lorsque d'ailleurs ce serait sans aucune utilité qu'il serait compris dans les confins des départements environnants du Léman et de la Doire Je dis sans utilité, parce que la loupe (infiniment petite) que mon département fera, au moyen de ce, entre ceux du Léman et de la Doire, ne comprendra que quelques kilomètres de plus de neiges et d'éternels glaciers, où la végétation ne fut jamais accessible, et qui ne furent abordés que par un très petit nombre de savants courageux.

Je vous prie, Citoyen Ministre, de vouloir bien appuyer ma demande auprès du gouvernement, pour qu'il conserve à mon département son premier, vrai et légitime patron.

Salut et respect.

VERNEILH.

P.-S. — Je joins à cette lettre : 1° ampliation de mon arrêté d'avis du 28 du courant ; 2° la carte du département du Mont-Blanc dite de Cassini, levée en 1793 ; 3° celle du Mont-Blanc et des vallées environnantes, levée par le citoyen Raymond, capitaine ingénieur-géographe, contenant la délimitation proposée. V.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ
PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU MONT-BLANC
AMPLIATION

Chambéry, le 28 Pluviôse an 12 de la République française une et indivisible.

Le Préfet du département du Mont-Blanc,

Vu la carte du département du Mont-Blanc tel qu'il fut décrété par la Convention nationale le 29 janvier 1793, divisé alors en sept districts, savoir Carouge, Thonon, Cluses, Moûtiers, Saint-Jean-de-Maurienne, Chambéry et Annecy ; de laquelle carte il résulte que le Mont-Blanc était situé entre le district de Moûtiers et celui de Cluses, mais dans l'enceinte du premier.

Vu aussi la carte topographique du Mont-Blanc et des vallées avoisinantes, levée et dessinée en l'an 6 et 7 par le citoyen Raymond, capitaine ingénieur-géographe ; de laquelle il résulterait que le Mont-Blanc est aujourd'hui situé entre le département du Léman et celui de la Doire, à environ cinq mille toises des confins actuels du département du Mont-Blanc.

Vu la loi du 8 fructidor an 6 (N° 1975), portant création du département du Léman, et démembrement à cet effet de plusieurs cantons de celui du Mont-Blanc qui composaient les entiers districts de Carouge et Thonon, et une partie seulement de celui de Cluses : de sorte que les cantons de Chamonix, Saint-Gervais, Mégève, Flumet et Sallanches, en dépendant, continueront de rester dans le département du Mont-Blanc.

Vu enfin la loi du 28 pluviôse an 8 (N° 115) concernant la division du territoire de la République et le tableau y annexé, par lequel le canton de Chamonix et autres sus-dénommés furent aussi démembrés du département du Mont-Blanc pour passer dans celui du Léman.

Digitized by Google

Considérant que le Mont-Blanc. qui servait autrefois de confins à la province du Haut-Faucigny et à la Val d'Aoste, fut compris dans la première formation du département du Mont-Blanc, auquel il a donné son nom, qu'il fut aussi compris (quant à son Dôme), dans le ci-devant district de Moûtiers resté en entier au département du Mont-Blanc, et non dans celui de Cluses qui est passé au département du Léman, ainsi que cela résulte clairement de la carte dite de Cassini, levée en 1793.

Considérant que les lignes de division qui, d'après la carte du citoyen Raymond, séparent le département actuel du Mont-Blanc de ceux du Léman et de la Doire, ne sont que des divisions présumées par la coupe des montagnes qui sont l'éternel domaine des neiges et des glaciers ; que les hautes sommités dont il s'agit sont inaccessibles à toute espèce de végétation ; que ce terrain n'appartient en quelque sorte qu'à la nature, qu'il n'a jamais été mappé ni cadastré, soit dans les communes environnantes du Faucigny, soit dans celles de la Val d'Aoste ou du ci-devant Piémont ;

Qu'ainsi il ne peut y avoir aucun inconvénient à comprendre dans le département du Mont-Blanc, le Dôme de ce mont fameux qui lui a donné son nom, puisque l'angle saillant que cette partie du département du Mont-Blanc fera entre ceux du Léman et de la Doire, d'après la nouvelle division projetée sur la carte du citoyen Raymond, ne comprendra qu'un espace de terrain entièrement couvert de glaciers, par conséquent inhabitable et incultivable, et qui n'a même été abordé que par un très petit nombre de savants courageux.

Considérant qu'il y aurait une inconvenance choquante à ce que dans les nouvelles cartes géographiques que le gouvernement fait lever des anciens Etats du roi de Sardaigne, on enlevât, sans aucune nécessité, le Mont-Blanc au département qui porte son nom, pour le donner aux départements voisins, qui ne peuvent en retirer aucun avantage.

Le Préfet du département du Mont-Blanc,

Arrête que le gouvernement sera prié de donner l'ordre aux ingénieurs géographes chargés de lever la carte de la ci-devant Savoie et du Piémont, de comprendre le Dôme du Mont-Blanc dans l'enceinte du département de ce nom et dans l'extrémité nord-est de la sous-préfecture de Moûtiers, en conformité de la première carte du dit département, levée en 1793, et de celle du citoyen Raymond jointe au présent arrêté, d'après la ligne en petits points rouges, partant de la Montagne du Bonhomme, suivant le bas des glaciers de Trelaulai, de la Frasse, de Miage et de Bionassai, l'aiguille du Goûté, celle du Midi, celle du Géant, le bas du glacier de la Brenva et de là au Mont de la Seigne ; ce qui, dans la carte générale du département actuel du Mont-Blanc, ne formera qu'une espèce de loupe infiniment petite.

Art. 2°. Expédition du présent, ensemble la carte du citoyen Raymond, capitaine ingénieur-géographe, contenant la délimitation proposée, et celle levée par suite du décret de la Convention nationale du 29 janvier 1793, par Cassini ou à son instar, seront adressées au Ministre de l'Intérieur, avec invitation de faire approuver par le gouvernement la délimitation proposée d'après le plan projeté par le dit citoyen Raymond.

Signé au registre : Verneilh, *préfet*, et Palluel, *secrétaire général*.

Pour copie conforme :
Le Secrétaire général de la Préfecture,
Palluel.


Digitized by Google

Le 21 ventôse an XII, le ministre de l'intérieur répondait au préfet du département du Mont-Blanc par la fin de non-recevoir suivante :

J'ai reçu, citoyen préfet, la lettre du 30 pluviôse par laquelle vous demandez que le Mont-Blanc qui faisait partie de votre département lors de sa formation, et qui en a été distrait par suite de la loi du 28 pluviôse an 8, portant nouvelle division du territoire de la République, soit replacé dans le département du Mont-Blanc, auquel il a donné son nom.

En général, le gouvernement répugne à faire des changements à la division actuelle de la France et ce ne serait que d'après les plus puissantes considérations qu'il pourrait s'y déterminer.

Dans ce cas particulier, le Mont-Blanc ne pourrait être enclavé de nouveau dans votre département qu'au moyen d'une sorte d'excroissance d'une forme très irrégulière [et qui figurerait d'une manière très désagréable sur la carte de la France. Cet inconvénient, si peu considérable qu'il soit, n'est pas moindre que celui qui vous fait désirer un changement de délimitation [1]]. D'autre part, le Mont-Blanc étant moins un mont qu'une chaîne de montagnes, il importe assez peu qu'ayant déjà dans votre département une portion considérable de cette chaîne, vous en enclaviez encore la partie qu'on appelle coupole ou dôme.

Je ne pense donc point, citoyen préfet, qu'il soit, du moins quant à présent, convenable de donner suite à votre demande et d'en entretenir le gouvernement.

En accusant réception de cette réponse (3 germinal an XII), le préfet demandait qu'on voulût bien lui retourner le plan topographique qu'il avait joint à sa lettre du 30 pluviôse, et qui pourrait être utile dans les bureaux de la préfecture, sauf à le renvoyer de nouveau au ministère lorsque sa demande pourrait être accueillie.

Un mois plus tard, le 1er floréal, M. de Verneilh était relevé de ses fonctions de préfet du Mont-Blanc, pour avoir refusé de faire condamner 322 familles de conscrits réfractaires. Le plan qu'il réclamait lui fut remis à Paris, « hôtel Bussi, rue du Bac, nº 941 ». Il a dû rester dans ses papiers personnels, car je l'ai inutilement cherché aux Archives départementales de la Savoie.

Dans son *Dictionnaire des départements du Mont-Blanc et du Léman* [2], le chanoine Grillet fait observer qu'à la suite de la division territoriale du 28 pluviôse an VIII, « la montagne la plus élevée des Alpes et même de notre continent, qui avait donné son nom au département du Mont-Blanc, cessa dès lors de lui appartenir ». Moins bien placés pour connaître cette particularité topographique, la plupart des géographes l'igno-

1. Le passage entre crochets est barré sur le duplicata de la lettre conservé aux Archives nationales.
2. T. III, p. 691.

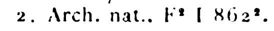
Digitized by Google

reront ou la laisseront ignorer à leurs lecteurs [1], de sorte que, malgré les progrès accomplis à cette époque dans la représentation cartographique de la Savoie, on peut dire que jusqu'à la fin du premier Empire, cette situation assez curieuse passa complètement inaperçue.

La question du nom à donner au département du Mont-Blanc devait pourtant se poser de nouveau, avec un caractère plus sérieux et plus urgent, quand le traité de Paris, du 30 mai 1814, eut modifié, une fois encore, les limites de ce département. Ce traité, par une disposition aussi maladroite qu'arbitraire, partageait la Savoie en deux parties, faisant perdre à la France la ligne des Alpes, ne restituant pas au roi de Sardaigne la frontière naturelle que constituent le Rhône et son affluent le Guier. Etaient conservés à la France la sous-préfecture de Chambéry (à l'exception des quatre cantons de L'Hôpital, Saint-Pierre d'Albigny, Montmélian et La Rochette), la sous-préfecture d'Annecy, sauf quelques communes du canton de Faverges, enfin, dans le département du Léman, tout ou partie des cantons de Frangy, Saint-Julien, Reignier et La Roche. La circonscription administrative issue de cette solution bâtarde, se trouvait distante d'au moins sept lieues du point culminant du Mont-Blanc et dans ces conditions il paraissait difficile de lui conserver le nom qu'elle avait porté jusque-là.

C'est ce que le baron Finot, ancien préfet du département du Mont-Blanc, nommé de nouveau à ce poste, s'empressa, dès le 2 juin 1814, de faire observer au gouvernement. Il serait à désirer, écrivait-il, que le département prît le nom de département de la Savoie. « Il ne peut plus conserver celui de Mont-Blanc, puisque le Mont-Blanc ne lui appartient plus et est à une distance considérable de ses limites. Le pays n'a aucune rivière ou montagne dont on puisse emprunter la dénomination. Le nom de Savoie se présente naturellement pour caractériser un département qui réunira toutes les parties qui nous restent de cet ancien duché. Les habitants, français de cœur, verront avec reconnaissance cette condescendance du gouvernement pour leurs anciennes habitudes [2]. »

1. Voir en particulier : P. E. Herbin, *Statistique générale et particulière de la France et de ses Colonies*. Paris, an XII-1803, in-8, t. V, p. 318 ; — E. Mentelle et Malte-Brun, *Géographie mathématique, physique et politique de toutes les parties du monde*, Paris, an XII, in-8, t. VII, p 110 ; — D. L. M., *Géographie statistique, hydraulique, minéralogique, historique, politique, commerciale et industrielle de toutes les parties du monde*, Paris, 1806, in-8, t II, p. 121 ; — J. Peuchet et P.-G. Chanlaire, *Description topographique et statistique de la France. Département du Mont-Blanc*, Paris, 1811, in-4, p. 4, 6-8.


2. Arch. nat., F[1] I 86[2].

Digitized by Google

Le 9, le ministre répondit en demandant au baron Finot un rapport sur le nom à donner au département, ainsi que sur sa division en arrondissements et en cantons. Ce rapport ne fut rédigé que le 15 juillet. Cette fois, le préfet proposait de nommer son département, département du Fier ou des Lacs. En fait de montagnes, remarquait-il, la nouvelle division administrative ne possède que des sommets de second ordre : leurs noms sont ignorés en dehors du pays même. Le nom de chaque lac en particulier ne saurait convenir davantage. « La dénomination de département des Lacs me semblerait aussi caractéristique que celle de département du Fier. Les recherches que j'ai faites sur la statistique géographique de la France, ne m'ont présenté aucun département à qui elle pût également convenir. Plusieurs ont des lagunes et des étangs dont ils ont tiré leur nom ; un seul, celui de la Loire-Inférieure possède un petit lac dit de Grand-Lieu ; aucun, dans la circonscription actuelle, n'en possède plusieurs. »

En même temps, le préfet communiquait au ministère l'avis de l'avocat général faisant fonctions de procureur près la cour royale de Grenoble.

Nous, Avocat général en la Cour royale de Grenoble, remplissant les fonctions de procureur général de la dite Cour, en l'absence de celui-ci, autorisée par S. E. Mons[r] le Chancelier.

Vu : 1° La lettre de Monsieur le préfet du département du Mont-Blanc, en date du 9 courant, par laquelle ce magistrat expose que S. E. le Ministre de l'Intérieur, en le chargeant de lui adresser un projet de division du département qu'il administre en arrondissements et en cantons, l'invite à nous demander notre avis dans l'intérêt des justiciables.

2° Un projet de division qui est joint à cette lettre, en huit articles.

3° Des considérations générales sur l'ensemble du nouveau département.

4° La carte qui en a été dressée par l'ingénieur en chef.

Estimons ainsi qu'il suit :

Sur l'article 1[er]. Le Mont-Blanc ne peut plus donner son nom au territoire de l'ancien duché de Savoie qui demeure à la France, parce qu'il n'est plus compris dans l'enclave du département.

S'il fallait choisir entre le nom de Fier et des Lacs, ce dernier nous semblerait caractériser davantage la topographie départementale ; le premier est une rivière ou plutôt un torrent dont le nom est ignoré, dont les eaux ont très peu de volume et ne sont même pas flottables.

Mais il est un autre nom qui nous paraît préférable, c'est celui même de Savoie ; ce nom rappellera toujours aux habitants un souvenir cher, et il augmenterait leur amour pour le souverain qui le leur conserverait ; il serait même rigoureusement exact, malgré l'abandon à S. M. Sarde d'une partie de l'ancien duché ; car ce duché se composait jadis de sept provinces : de Genève (dont Annecy était la capitale), de la Maurienne, de la Tarentaise, du Chablais, du Faucigny, de la province de Carouge et de la Savoie propre-

Digitized by Google

ment dite, dont Chambéry était le chef-lieu. Cette dernière province était la plus considérable ; elle comptait Rumilly dans son étendue. Ce qui reste à la France de l'ancien duché se composant donc en très grande partie de la Savoie proprement dite, il nous paraîtrait convenable et même avantageux sous d'autres rapports de lui donner le nom de département de Savoie.

14 juillet 1814.

M. Bérenger,
avoc[t] g[al] f[t] fonct. de procureur g[al].

Le 18 août, le ministre à son tour adressait au roi un rapport où la question du nom à donner au nouveau département était traitée de la façon suivante :

On a pensé que le nom de ce nouveau département ne pouvait plus être le Mont-Blanc parce que ce mont est à présent hors de ses limites, que celui qu'il conviendrait de lui donner ne pouvait être tiré que d'objets remarquables situés sur son sol.

Ces objets sont les ramifications de la grande chaîne des Alpes. les monts du Chat, du Nivolet, de Granier et de Sion, le Rhône, les eaux thermales d'Aix, les lacs du Bourget et d'Annecy, les rivières ou torrents du Fier, des Usses et du Chéran.

Le préfet du nouveau département est d'avis que la seule dénomination à adopter est celle des Lacs ou du Fier. Il ne croit pas que celles des Alpes Orientales, du Haut Rhône ou du Rhône Supérieur, des eaux thermales d'Aix puissent convenir, parce que le département ne possède pas les points élevés des Alpes, parce que la dénomination d'Alpes Orientales, qui serait exacte relativement à la France ne le serait pas relativement au département situé à l'occident des Hautes-Alpes, parce que le Rhône ne traverse pas le département et qu'il le borne seulement à l'ouest, parce que les eaux thermales d'Aix ne présentent pas un nom caractéristique.

Le procureur général de Grenoble tient pour Savoie.

Peut-être Votre Majesté jugera-t-elle que la dénomination de Savoie pourrait nourrir l'esprit de parti.

Celle du Fier paraîtrait préférable, mais ce torrent qui traverse le département n'est pas généralement connu.

Je ne vois aucun inconvénient à ce qu'on conserve à ce département le nom de Mont-Blanc.

Présenté par l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur, à la Chambre des députés, le 8 octobre 1814, en même temps que le fameux projet sur la célébration des fêtes et des dimanches, le projet d'organisation du département du Mont-Blanc fut, le 17 du même mois, l'objet d'un rapport du chevalier Riboud, qui concluait à son adoption. Le rapporteur faisait cependant quelques réserves au sujet de ce nom de Mont-Blanc, qu'il lui paraissait illogique de conserver. « Néanmoins, ajoutait-il, comme cette dénomination est assez indifférente en elle-même, qu'elle ne préjudicie à aucun droit, et ne préjuge rien, il paraît qu'elle peut être maintenue sans incon-

Digitized by Google

vénient. D'ailleurs il n'existe, dans l'intérieur de ce pays, ni groupes de montagnes assez remarquables par leur forme, leur hauteur ou leurs accidents, ni rivières navigables dont il puisse recevoir le nom ; car on ne peut lui donner celui du Rhône ou de l'Isère qui appartiennent déjà à d'autres départements : néanmoins sa position en saillie, à l'extrémité orientale de la France, pourrait, selon moi, le faire désigner sous le nom de département de l'Est : cette dénomination, indiquée par sa position géographique, serait courte, précise et distinctive ; nous en avons un exemple dans celle du département du Nord [1]. »

On aurait pu faire observer au rapporteur que loin d'être situé à l'extrémité orientale de la France, le nouveau département du Mont-Blanc était dépassé en longitude par d'autres circonscriptions administratives qui s'avançaient encore plus à l'est : les Hautes et les Basses Alpes, le Var, le Haut et le Bas Rhin surtout. Mais la question ne fut pas débattue davantage à la tribune, et il est particulièrement significatif de voir l'ancien préfet du Mont-Blanc, M. de Verneilh lui-même, qui prit cependant la parole pour appuyer le projet, n'émettre aucune opinion à ce sujet [2]. Le 22 octobre, la proposition de loi était adoptée par la Chambre des députés, à l'unanimité de 166 votants. Présentée à la Chambre des pairs, le 3 novembre, elle y fut votée le 8, sans discussion.

Le quatrième département du Mont-Blanc ne devait avoir, on le sait, qu'une existence éphémère, le traité du 20 novembre 1815 l'ayant rétrocédé au roi de Sardaigne.

Lorsque, en 1860, la Savoie fit de nouveau retour à la France, on ne restitua pas aux départements entre lesquels son territoire fut partagé, les noms qu'ils avaient à l'époque de la première annexion. L'exposé des motifs du projet de loi [3] s'exprimait ainsi à ce sujet :

1. *Chambre des députés. Rapport fait par M. le chevalier Riboud sur le projet de loi relatif à la circonscription du pays de Gex et au département du Mont-Blanc. Imprimé par ordre de la Chambre. Séance du 17 octobre 1814.* Paris, Hacquart, in-8, p. 18-19 ; — *Archives parlementaires*, 2e série, t. XIII, p. 182. — La proposition du chevalier Riboud a déjà été signalée par C. Duval, *Ternier et Saint-Julien. Essai historique sur les anciens bailliages de Ternier et Gaillard et le district révolutionnaire de Carouge*, Genève-Saint-Julien, 1879, in-8, p. 257. Voir aussi Max Bruchet, *Le plébiciste occulte du département du Mont-Blanc en 1815*, in *Bulletin historique et philologique*, 1902, p. 334.

2. *Archives parlementaires*, 2e série, t. XIII, p. 228-230.

3. *Exposé des motifs d'un projet de loi ayant pour objet d'établir la répartition en ressorts de cours impériales et en départements des territoires de la Savoie et de Nice. Annexe au procès-verbal de la séance du 13 juin 1860.* (*Moniteur universel*, 15 juin 1860, p. 706.)

Digitized by Google

La Savoie formait naguère deux provinces du royaume de Sardaigne ; les chefs-lieux de ces provinces étaient Chambéry et Annecy.

Le Gouvernement de l'Empire vous propose de former de la Savoie deux départements : l'un, dont le chef-lieu est Chambéry, sera le département de la Savoie ; l'autre, dont le chef-lieu est Annecy, sera le département de la Haute-Savoie.

Il a paru convenable de conserver à ces deux nouveaux départements le nom ancien d'une province toute française depuis longtemps par les souvenirs, les mœurs et le langage, et qui s'est donnée elle-même à la France avec une si touchante unanimité.

Il y avait au début de la Révolution française, en 1789, un motif de ne pas donner aux départements nouvellement créés les noms des anciennes provinces dont ils faisaient partie. Ces motifs n'existent plus aujourd'hui.

On a souvent fait remarquer que les noms attribués en 1860 aux deux départements savoyards auraient pu être plus heureusement choisis. « On les désigna mal, dit très justement l'article *Savoie* de la *Grande Encyclopédie*, car si la Haute-Savoie détient le culmen de la France, même de l'Europe, elle est, dans son ensemble, en dehors de son massif du Mont-Blanc, moins élevée que la Savoie tout court ; c'est celle-ci qui est la Savoie supérieure [1]. » Aussi quelques géographes ont-ils proposé de modifier ces dénominations dans un sens plus rationnel. Au lieu de Haute-Savoie, Onésime Reclus préfèrerait département du Léman, ou mieux encore, département du Mont-Blanc. « Il est étrange que la plus fière montagne de l'Europe ne désigne pas le territoire qu'elle domine de ses glaciers, de ses aiguilles [2]. » De même, le département de la

1. Par contre, d'autres personnes se sont laissé abuser par ces dénominations impropres, ou même ont essayé de les justifier. Ainsi Joseph Dessaix, dans son ouvrage *Nice et Savoie* (Paris, 1864, in-fol., 2e part., p. 1), s'exprime ainsi sur la Haute-Savoie : « Ce département est sans contredit le plus élevé de l'Europe. Les parties les moins hautes sont, au nord, sur les bords du Léman, et, au couchant, sur les bords du Rhône. Le point culminant est le Mont-Blanc, dont la hauteur est de 4810 mètres 73 centimètres, et le point le plus bas se trouve à Seyssel, qui arrive à 252 mètres au-dessus du niveau de la mer. L'exhaussement graduel du sol se trouve ainsi de 4558 mètres, et l'élévation moyenne de 2526. La différence qui existe sous ce rapport avec le département de la Savoie, lui a fait donner le nom de Haute-Savoie. » Il est à peine besoin de faire remarquer que l'altitude moyenne d'un département ne saurait être obtenue en prenant le juste milieu de ses altitudes extrêmes. Par suite de la direction du soulèvement alpin dans cette partie de la chaîne, la superficie occupée par le plateau molassique et la zone subalpine, est beaucoup plus grande en Haute-Savoie qu'en Savoie. Si ce dernier département ne possède aucun sommet de 4.000 mètres, crêtes et vallées y sont à un niveau moyen supérieur à celles du département voisin. C'est dans la région des sources de l'Arc, de l'Isère et du Doron de Bozel que se trouve le large socle au puissant relief que M. Paul Girardin a désigné sous le nom de « Savoie massive », en raison de son altitude générale considérable. Voir P. Girardin, *Les Glaciers de Savoie*, in *Bulletin de la Société neuchâteloise de Géographie*, XVI, 1905, p. 17-48, et *Glaciation quaternaire* in *Revue de Géographie annuelle*, II, 1908, p. 691-730.

2. *La France et ses colonies*, Paris, 1887, 2 vol. in-4, t. I, p. 575.

Digitized by Google

Savoie pourrait être appelé département de la Haute-Isère, « du cours supérieur d'une belle rivière, » ou département de la Vanoise, « d'un magnifique étincellement de glaciers » [1]. En 1889, l'auteur d'une étude sur les départements français publiée dans la *Revue de Géographie*, « Patriæ Amans », approuvait les propositions d'Onésime Reclus, et qualifiait en particulier de « dénomination vraie et poétique » le nom de département du Mont-Blanc [2]. Déjà d'ailleurs, au lendemain de la réunion à la France, un vœu en ce sens avait été émis par le Conseil général de la Haute-Savoie (séance du 28 mars 1861) et par le Conseil municipal d'Annecy (délibération du 24 novembre 1862) [3]. Cette demande n'ayant pas été approuvée par le gouvernement impérial, le Conseil municipal d'Annecy réitéra sa proposition, le 3 mai 1897, mais le Conseil général consulté repoussa cette fois le nouveau vœu, dans sa séance du 18 août suivant. M. Emile Chautemps, conseiller général du canton de Chamonix, rapporteur, déclara, et avec raison, que l'unique motif invoqué dans la délibération du Conseil municipal, à savoir « que l'Italie et la Suisse revendiqueraient l'une et l'autre le Mont-Blanc », ne suffisait point, en raison même du caractère insoutenable des prétentions de nos voisins, à motiver le changement proposé. Il y aurait cependant, ajoutait-il, d'autres raisons plus sérieuses à faire valoir.

La Haute-Savoie peut tirer un grand profit de ses beautés naturelles, et il est permis de penser que la dénomination proposée accentuerait, au regard de l'étranger, le pittoresque de ses sites, le charme de ses stations d'été, la renommée légitime de ses villes d'eaux, mais appartient-il bien aux Savoyards de déchirer de leurs propres mains l'unité historique de leur pays?

Nous rappellerons aux pétitionnaires ces quelques mots du rapport que Grégoire lut devant la Convention, dans sa séance du 27 novembre 1792 :

« A l'instant où vous prononcerez la réunion, il n'y aura plus de Savoie ;
« dès lors, sous une autre dénomination, elle ne forme plus qu'un quatre-
« vingt-quatrième département. »

Voilà bien le véritable caractère du changement qui est demandé ; c'est la Savoie rayée de l'histoire ; c'est tout un noble et magnifique ensemble de souvenirs et de traditions qui disparaît.

Que les pouvoirs publics, dans un but supérieur d'unité ou d'uniformité, nous imposent un tel sacrifice, nous le comprendrions peut-être ; mais n'y aurait-il pas quelque impiété à prendre nous-mêmes une pareille initiative [4] ?

1. Ouv. cité, p. 574.
2. *Revue de Géographie*, XXV, 1889, p. 38.
3. Je dois la connaissance de ces faits et du suivant à M. J. Serand, archiviste-adjoint de la Haute-Savoie, que je suis heureux de remercier ici.
4. *Conseil général de la Haute-Savoie. Procès-verbaux des séances du Conseil. Session d'août 1897*, p. 590-591.

Digitized by Google

C'est en vain que M. Léon Orsat combattit cette façon de penser et montra l'utilité qu'il y aurait à adopter une dénomination aussi « caractéristique » que celle de département du Mont-Blanc pour éviter la confusion qui se produisait fréquemment entre les départements de la Haute-Savoie, de la Savoie et de la Haute-Saône. M. Chautemps répondit que, même pour attirer et retenir l'étranger, il y avait d'autres moyens plus efficaces que le changement de nom du département, et il obtint l'assentiment général en ajoutant que ce changement, outre qu'il présenterait de grosses difficultés matérielles, n'était certainement pas désiré par la grande majorité de la population.

La question, telle qu'elle fut débattue par le Conseil général de la Haute-Savoie, était, comme on le voit, mal posée, et si jamais elle revenait à l'ordre du jour, il y aurait d'autres considérations à faire valoir. Mais même en portant la discussion sur son véritable terrain, aboutirait-elle à un résultat différent ? Il est permis de croire que non. D'abord, une assemblée politique est en général médiocrement accessible aux arguments de pure théorie et le point de vue de l'administrateur est rarement celui du géographe. D'autre part, même en se mettant à la place de ce dernier, peut-on dire qu'il y ait actuellement intérêt à modifier le nom des départements savoyards ? Depuis quinze ans, par suite du progrès incontestable des idées régionalistes, un changement très net s'est manifesté dans beaucoup d'esprits à l'égard des divisions administratives de la France. Tant d'autres critiques, et de plus graves, ont été dirigées contre elles, un si rude assaut leur a été livré, que le problème de leur dénomination se trouve aujourd'hui relégué à l'arrière-plan. Du moment où la plupart des départements ne sont que des cadres artificiels, presque complètement dépourvus de valeur géographique, qu'importe que les étiquettes qui les désignent soient elles-mêmes plus ou moins conventionnelles ! Après tout, le nom de Haute-Savoie n'est pas plus illogique que celui de Hautes-Alpes, plus mal choisi que celui de Côtes-du-Nord (dénomination qui n'a de sens qu'à la condition de sous-entendre Côtes-du-Nord *de la Bretagne*). Sous la Révolution et sous l'Empire, on n'a pas cru devoir débaptiser le département du Nord, même après qu'Anvers, Amsterdam et Hambourg furent devenus chefs-lieux de départements français. Et voici plus d'un demi-siècle que le département du Var continue à porter ce nom, bien que

Digitized by Google

la rivière qui le lui avait donné soit passée en 1860, avec l'arrondissement de Grasse, dans le département des Alpes-Maritimes. Il y a là évidemment quelque chose de choquant pour l'esprit, une incorrection géographique dont la persistance ne s'explique que par la force de la routine. Il est vrai aussi que notre situation actuelle vis-à-vis des départements est une situation provisoire, une sorte de position d'attente. Lorsque leur existence est en jeu, est-ce le moment de s'inquiéter du nom qui leur convient le mieux ? Peut-être, dans quelques années, le territoire de l'ancienne Savoie, augmenté d'une partie du Dauphiné, formera-t-il une « région des Alpes », qui devra son unité supérieure, à ses beautés naturelles sans doute. mais surtout à l'utilisation de plus en plus complète des forces hydrauliques qui constituent, pour ces pays, une richesse incomparable [1]. Si l'on conserve alors les départements comme les cellules primitives de ces grands corps, de ces organismes nouveaux doués d'une vitalité plus puissante, il sera temps de leur trouver des dénominations qui expriment mieux le trait essentiel de leur structure physique. L'étude qui précède avait simplement pour but d'insister sur un détail assez curieux, quoique généralement ignoré [2], de la géographie historique de la Savoie, en montrant comment, par suite des vicissitudes éprouvées par le département du Mont-Blanc, le nom qui lui avait été donné devint rapidement inexact, et quelles tentatives ont été faites, à plusieurs reprises, pour y remédier.

Henri METTRIER.

1. M. P. FONCIN, dans son projet de division territoriale de 1898 (*Les Pays de France. Projet de fédéralisme administratif*, Paris, 1898, in-16) maintenait la Savoie à l'état de région distincte. M. Ch. BEAUQUIER, en 1902, l'unissait à une partie des départements de l'Isère, de l'Ain et de la Drôme, et M. P. VIDAL DE LA BLACHE constatait dernièrement que, comme conséquence du développement industriel, il s'était formé entre la Durance et le Léman un véritable groupe régional réunissant, autour de Grenoble comme ville maîtresse, les quatre départements des Hautes-Alpes, de l'Isère, de la Haute-Savoie et de la Savoie. (*Régions françaises*, in *Revue de Paris*, 15 décembre 1910, p. 821-849.) Les divers projets de division régionale de la France depuis 1851 ont été résumés par J.-CHARLES BRUN, en appendice de son ouvrage *Le Régionalisme*, Paris, 1911, in-16. On peut d'ailleurs se demander si la Savoie consentira à perdre son individualité, Chambéry à céder le pas à Grenoble, quoique l'importance de cette dernière ville comme capitale régionale s'affirme aujourd'hui de plus en plus. (Voir R. BLANCHARD, *Grenoble. Étude de Géographie urbaine*, Paris, 1911, in-8.) Les protestations qu'a soulevées le décret du 19 octobre 1911, abaissant de la deuxième à la troisième classe la préfecture de la Savoie, font concevoir quelques doutes à ce sujet.

2. MM. DURIER (*Le Mont-Blanc*, 4e éd., 1897, in-16, p. 24, n. 2), BRUCHET (*art. cité*, p. 330 et 334), E. PLAISANCE (*Histoire des Savoyens*, in *Mém. Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*, 2e série, XXIV, 1910, p. 152) sont parmi les rares auteurs qui ont signalé cette singularité.

Digitized by Google

ENQUÊTE
SUR LES PARLERS SAVOYARDS

(Suite et fin)

Au paysan, à la mère de famille désireux de voir leurs enfants se distinguer des autres, à l'ouvrier de nos ateliers rêvant pour son fils une place de contremaître, l'on a persuadé partout qu'il fallait commencer par apprendre le français à leur descendance et pour cela renoncer à ce patois [1] bon pour des ignorants et des gens sottement résignés à vivre dans la plus humiliante des situations. Le conseil aurait été sage s'il avait pu se réaliser. Mais comment soustraire l'enfant à l'air ambiant ? L'ouvrier, le paysan garderont donc leur enfant auprès d'eux. *Emile* n'aura point d'autre maître que ses parents : le luxe d'un précepteur, l'isolement, voilà qui est bon dans le roman pédagogique de Rousseau. Et la langue qu'ils lui apprendront, ce ne sera pas le français, oh ! non, car ils l'ignorent, mais un prétendu langage qu'ils appelleront du français et qui ne vaut pas le patois.

Voilà où est le mal. J'ai constaté, et beaucoup peuvent le faire avec moi, que l'habitude prise par l'enfant de mal parler le français dure pour ainsi dire autant que la vie. Un élève patoisant pourra apprendre le français, et même très bien. Car son patois, il en est persuadé, n'est pas du tout le français : il sait qu'il doit acquérir la connaissance complète d'une langue *nouvelle*. C'est ce que firent, au moins jusqu'au XIXe siècle, tous nos compatriotes qui se sont fait un nom dans l'histoire des lettres. Saint François de Sales parlait patois dans ses jeux d'enfant. Vaugelas avait sans doute été formé d'une façon identique. J. et X. de Maistre entendaient parler patois à l'office, à la cuisine, peut-être même ailleurs. Si ces grands personnages et bien d'autres moins illustres, nos évêques, nos magistrats, nos officiers, nos médecins avaient débuté par le patois, l'employaient volontiers, il n'y a donc pas là un obstacle de nature à empêcher un jeune homme de devenir quelqu'un. Le patois n'a pas fermé les portes de l'Institut à Berthollet, fils du tabellion de Talloires, ni à Bouvard, humble paysan des Contamines. Tous deux l'avaient pourtant parlé dans leur enfance, dans leur jeunesse.

Il y a là, du reste, un point d'histoire parfaitement établi, et si certains faits sont contestés, il n'en reste pas moins prouvé qu'aux XVIe, XVIIe et XVIIIe s., et même au deçà de la Révolution, ceux qui formaient ce qu'on appelle la *société* avaient appris le patois dès leur naissance et le parlaient dans l'usage ordinaire de la vie familiale, à Chambéry, Genève, Annecy, Rumilly, Moûtiers, Montmélian...

Nos paysans et nos ouvriers auraient donc bien tort d'en croire M. l'Instituteur, quand il leur dit que le progrès et l'avenir de leurs enfants dépendent

1. Mais ne peut-on pas apprendre le français sans « renoncer au patois » ?

Digitized by Google

uniquement de l'abandon du patois et de l'adoption du français [1]. J'ai enseigné pendant de longues années. Parmi mes élèves ceux qui avaient employé usuellement le patois dès leurs premiers pas faisaient, à conditions égales, de meilleures compositions littéraires que ceux qui, malheureusement, avaient été habitués de bonne heure à parler un français incorrect, un langage hybride, comme on l'entend à la caserne, à l'atelier, dans la maison de gens sans instruction. Au baccalauréat, les succès des patoisants furent toujours proportionnellement plus nombreux. Je tiens chiffres et noms à la disposition des contradicteurs et, si la contradiction arrivait — tout est possible — ce ne serait certainement pas des rangs des professeurs dans nos établissements secondaires de Savoie qu'elle s'élèverait [2].

Bien plus, et c'est ma seconde observation, le patois peut même rendre de réels services à l'élève dans la connaissance qu'il doit avoir du français. Il y a beau temps que Ch. Nodier disait : « Tout homme qui n'a pas exploré les patois de sa langue ne la sait qu'à demi, » et, depuis le spirituel écrivain, les études de linguistique qui se sont faites n'ont pas été pour donner un démenti à cette assertion. L'élève patoisant, qu'on y réfléchisse bien, sait une langue de plus [3] que celui qui ne connaît que le français, même le pur français. Que de fois, en présence d'un fait grammatical, d'un phénomène de phonétique, d'un tour de syntaxe, dans l'enseignement du latin, du grec, du français du xve, xvie siècle, le professeur ne doit-il pas faire appel au patois, réveiller les souvenirs de ses élèves, pour leur signaler une analogie, trouver un exemple, faire comprendre le sens d'un mot! Que de connaissances vite acquises par l'élève, si le maître sait utiliser le patois que connaît son disciple, bien que souvent il ne puisse de lui-même en deviner la valeur vraiment technique et scientifique !

Vous avez, dans votre intéressante étude sur *Le Français parlé en Savoie* et dans beaucoup de vos autres écrits, déjà mis en avant des faits qu'il est inutile de rappeler ici et qui tous démontrent que la connaissance des patois est nécessaire à qui veut étudier sa langue et faire œuvre de science. L'opinion publique est faite actuellement sur ce point.

La conclusion de cette réponse à votre enquête est donc qu'il faut garder notre patois, car il est une partie de notre histoire, le commentaire des usages et de la vie de nos aïeux.

Il faut le garder aussi pour nous préserver de cette langue que d'aucuns croient être du français et qui n'en est qu'une ridicule et prétentieuse parodie. Enfin, il faut garder notre patois, car il est une langue, une langue vivante. Donnons-lui hardiment ce titre . Or, si l'on a pu dire que l'homme qui sait plusieurs langues a plusieurs âmes, le patoisant est capable de

1. Y a-t-il des instituteurs prétendant que le progrès et l'avenir de l'enfant dépendent uniquement de cette condition ?

2. Les assertions de M. Gavard pourraient-elles s'appliquer aux établissements de l'Etat en Savoie ? Il y aurait là matière à une nouvelle enquête, qui ne laisserait pas d'être intéressante.

3. Voyez les réflexions analogues de M. van Gennep, p. 10. Il montre à quel point le patois pourrait servir d'entraînement systématique à l'acquisition des langues étrangères. De là cette sorte d'axiome : « La facilité à apprendre des langues étrangères dépend directement du plus grand usage du patois à la maison et dans la vie courante. » Voyez tout le développement, très suggestif. M. van Gennep va jusqu'à dire : « Un homme qui ne sait que le patois est une moindre valeur... Mais un homme qui sait son patois en plus du français a sa valeur sociale doublée... »

Digitized by Google

sentir et de comprendre bien des choses qui échappent à qui ignore cet idiome.

Quoi qu'il en soit, je prévois que mes raisons ne sauraient prévaloir. Car, pas plus que le conventionnel Grégoire, les adversaires du patois n'ont l'ouverture d'esprit nécessaire, la science requise, la liberté d'opinion qu'il faudrait pour apprécier notre parler local. Des vues utilitaires étroites, de l'ignorance, des préventions ne suffisent point pour être équitable.

Le sage ne peut donc que gémir et sa seule vengeance sera de relire les imprécations de Ronsard contre les barbares qui « dégastoient la forest de Gastine »... (M. l'abbé Gavard.)

C] Arguments historiques.

J'ai réservé pour la fin les arguments d'ordre historique, qui, par conséquent, concernent exclusivement la Savoie. M. Dufayard les a exposés en partie, avec la compétence de l'historien et la piété d'un fils pour la mère-patrie :

La suppression du patois serait une déformation pour notre Savoie, conclut-il, et l'un des motifs qu'il allègue, c'est que nos patois savoyards sont faits d'un pur et solide métal celtique [1], sans le moindre alliage transalpin. Notre pays a été appelé, au cours de son évolution historique, à constituer le domaine d'une race royale qui joua un double rôle et devint une dynastie amphibie, suivant le mot d'Alfieri. Or, il est curieux de constater que les provinces cisalpines de la Maison de Savoie voulurent toujours garder intact le précieux trésor de leur parler français. L'Administration piémontaise pouvait imposer l'italien au monde des fonctionnaires et des officiers : le paysan de l'Intendance de Chambéry, le fantassin de la Brigade de Savoie s'obstinaient à ne parler qu'un dialecte pur de toute compromission avec la langue officielle du *Buon Governo*. C'était là comme une obscure et instinctive protestation d'un vaillant petit peuple qui, se sachant français de race et de cœur, conservait pieusement la langue de ses ancêtres comme un titre de noblesse et un instrument d'émancipation.

*
* *

III. — Qui ne voit par là combien la question s'élargit? La linguistique, unie d'ailleurs à l'ethnographie, nous conduit à des problèmes de politique nationale ou internationale que dominent, comme l'a très bien remarqué M. van Gennep, des considérations économiques et sociologiques.

Au point de vue national, « langues et patois, nous dit-on (M. Vibert) n'ont rien à faire avec le patriotisme ». Cette thèse n'admet-elle pas des restrictions? Une controverse sur ce sujet serait hors de propos. Rappelons cependant que déjà Colbert, par politique ou par patriotisme, pour hâter la fusion

1. Remarquons toutefois que ce mot serait mal choisi, car il prête à une fâcheuse équivoque, ou plutôt il est tout à fait impropre.

Digitized by Google

des provinces et l'unité nationale, s'était préoccupé de répandre le français dans les régions où l'on parlait un autre idiome, notamment en Alsace [1].

Mon excellent collègue, M. Bernus, connaissait-il l'opinion de Colbert, quand il résumait ainsi sa déposition :

L'existence du patois est un avantage, sauf dans les quelques districts où il y a lutte entre le français et des langues vivantes, où il faut une concentration des forces.

Même alors, pas de mesure coercitive !

Que devient la liberté individuelle, pour peu que l'Etat ait recours à la violence ? Songez, disions-nous en annonçant cette consultation, à la Pologne, à la Finlande, à l'Alsace-Lorraine. Heureusement, tel n'est pas le cas pour nos parlers savoyards : ils ne risquent point de faire tort au français et bien moins encore au patriotisme de nos concitoyens.

Et « l'entrepreneur d'enquêtes », que pense-t-il lui-même ? Si, après avoir médité les suggestives observations de mes correspondants, quelque lecteur venait à renouveler cette question qu'on a déjà posée lors d'une précédente séance de l'Académie Florimontane, je répéterais volontiers que mon opinion n'a aucune importance. S'il insistait cependant, je me bornerais à m'approprier les lignes suivantes de M. van Gennep [2] : « Personnellement, je suis partisan de toute tentative qui empêchera l'uniformisation intellectuelle et sentimentale des hommes. » On peut être individualiste sans aboutir à l'anarchie, garder ou prendre toute liberté qui ne dégénère pas en licence, contribuer pour sa faible part au mouvement régionaliste de décentralisation, et conserver toujours intact le culte du français, le culte de la France [3].

***

Je ne saurais, Messieurs et honorés Collègues, mieux terminer cet exposé qu'en transcrivant la poésie suivante en parler annécien, dont « le prince des poètes-patoisants savoyards », M. Desservetaz, a bien voulu me réserver (ou plutôt vous réserver) la primeur, en manière de réponse à notre enquête :

1. Cf. Brunot : *Histoire de la Langue française*, tome III, 2ᵉ partie, p. 719.
2. Ouvrage cité, p. 10.
3. Je serais heureux qu'une enquête semblable fût poursuivie dans chacun des « pays » de France. Quels qu'en soient les résultats, je pense qu'une nation, ou toute partie d'une nation, a le droit strict de perpétuer le langage des aïeux. Mais il est du devoir des provinciaux qui ne seraient pas encore francisés au point de vue de la langue de devenir bilingues. Toute contrainte est inutile, car c'est aussi leur intérêt.

Digitized by Google

NTRON PATWÉ.

Nan, nan, ésseyi pâ — ass' mwendre që vtron orlïë
L'ôssë trovâ dé cou — d' nô robâ ntron patwé!...
Pouvrö cmë sô roçhé, rudö cmë l' bwë d' sé gorlïë,
Ė-t on bocon dë ntra Sawé!...

Ntrò pàrë l'on parlâ, cmë leu gran, cmë leu pârë.
E nò, su leu jhënwê, a çhâ pu, tò ptïolin,
D' sé pë tèndrë parol' u bên d' sé pë amârë
Cn s' t' anonchà sajh' u malin...

A! d' sé bên q' al pâ fé pë lé chüsë trô fënnë...
Mé q' dé livr' al't ami dé dâlïë, dé çharwi.
Du mwên, é va tò drê, é di tò fran, é brênnë,
Lé gônïë vâlön rèn par lwi.

Ë qèn mâ vô fâ-t-é?... Së ntrò ptïou p' lé corsirë,
Leu pani à leu bré, le barjacön oncò,
Dïèn lô ban, qan l' régên lé fâ signö pë lirë,
Mé që l' z-âtr' on-t-i l' sòflö cò?...

Ë ntrò seudâ... Së lwên, tò-t u fon dë ntra Francë.
Ė vnïon-t à s'artròvâ ë q' lô mò du pëyi
Lé montèsön du keu pë s' contâ leu sofrancë,
S' ï a fôtă d' leu, s' fon-t-i prëyi?...

Pwé, s'é s' dévnâv' on jheur që d' lwé nö l' défêndissön,
Crëyi-vö cm' on agné q' é s' léssrë-t ênfromâ?
Ë arâ-vö rèn peu që ntrò monchu së mtissön
Dë contrëbêndă à l'âmâ?

NOTRE PATOIS.

Traduction française : Non, non, n'essayez pas — si médiocre *moindre* que votre oreille l'ait trouvé parfois — de nous dérober notre patois. Pauvre comme ses rochers, rude comme le bois de ses treilles, c'est un morceau de notre Savoie!

Nos pères l'ont parlé, comme leurs aïeux, comme leurs pères. Et nous, sur leurs genoux, petit à petit, tout enfantelets, de ses plus tendres paroles ou bien de ses plus amères, nous nous sommes annoncés sages ou méchants...

Ah! je sais bien qu'il n'est pas fait pour les choses trop fines. Plus que des livres, il est l'ami des faulx et des charrues... Du moins, il va tout droit, il dit tout franc, il sonne. Les manières (*grimaces*) ne lui conviennent pas (*ne valent rien pour lui*).

Et quel mal vous fait-il? Si nos petits, par les sentiers (*coursières*), leur panier au bras, le gazouillent encore, dans les bancs, lorsque l'instituteur leur fait signe afin qu'ils lisent (*pour lire*), plus que d'autres ont-ils le souffle court?

Et nos soldats?... Si, loin, tout au fond de notre France, ils viennent à se retrouver et que les mots du pays leur montent du cœur pour se conter leurs souffrances, si l'on a besoin d'eux, se font-ils prier?

Puis, s'il arrivait (*s'il se devinait*) un jour que des lois nous le défendissent, croyez-vous que, comme un agneau, il se laisserait enfermer?... Et ne craindriez-vous pas (*n'auriez-vous rien peur*) que nos messieurs se missent en contrebande, à l'aimer?

Digitized by Google

Ë dèpwé q' Tétă d' Fé, ntron Duc, s' fassivë rèndrë
Lé vëlë, tan-t ë tan d' brâvë jhèn dë ntron san
L'on parlâ ë son mô... Porâ-vŏ lé défêndrë
A çlò, d' s'ên sarvi d' l'âtrŏ flan ?

Pwé oncò, s'é s' povê q' d'on cou é défin'sêzë,
Dë tan d' chûzë q' saron dévnĭu vëvë d' leu non,
Tou q' vô farâ ?... Cmên tou q'é fadrë q'on aplêsë
L' « Éçhandavu », l' « Pélŏ », lë « Mjhon » ?

Nan, nan. assi lontên që p' lé farmĕ, ntro vilĭë
Snĭò s'é pë prëyi Dĭu, në l' vodron pâ çhanjhi,
Ass' lontên q'ên Sawé, on trovrà 'nna familiè
Q' tô l' conĭêtron, Métre u barjhi.

Léssi-nô ntron patwé... Ass' lontèn q' lô-z onbrajhe
Guinglin contrë guinglin, varon lô-z amwêreu
É lé parchêvron s' dir' ên rizên, u passajhe,
Sô mò si réçhe, vnĭu si deu...

Ass' lontên q' lô gran bu q' on l'ârmă tan pachêntă
Faron leu rè u cri d' « Jhouli », « Fromên », « Allê »...
Ass' lontên q'é rĕstrà, par lé, p' lô prâ ên pêntă,
Dou vĭeu u fon d' qàqë çhalê...

Q' s'ên rapĕlron... Léssi-l'... Ë s' on pouvrŏ p' lé peurtë,
L' dari dë tô, fidël', ên l' rinmalèn s'ên va,
A ! q'é pwéssŏn tò plan, com' on crwëzu q' s'ameurtĕ,
Tò dou, ên pé, modâ avà !...

Et depuis que Tête-de-Fer, notre Duc, se faisait rendre les villes, tant et tant de braves gens de notre sang l'ont parlé et sont morts... Pourriez-vous leur défendre, à ceux-là, de s'en servir, de l'autre côté ?

Puis encore, s'il se pouvait que tout-à-coup il disparût, de tant de choses qui seraient devenues veuves de leur nom, que feriez-vous ? Comment faudrait-il qu'on appelât l' « *éçhandavu* » (tige du chanvre dépouillée de sa filasse), le « *pélŏ* » (salle où l'on se réunit), le « *mjhon* » (sorte de résine employée par nos paysans comme remède contre les coupures) ?

Non, non, aussi longtemps que, par les fermes, nos aïeules, si ce n'est pour prier Dieu, n'en voudront pas changer, aussi longtemps qu'en Savoie, on trouvera une famille où tous le connaîtront, maîtres ou bergers.....

Laissez-nous notre patois !.. Aussi longtemps que les ombrages, verront petit doigt contre petit doigt, les amoureux, et les entendront se dire, en riant, au passage, ses mots si rudes, devenus si doux.....

Aussi longtemps que les grands bœufs, dont l'âme est si *(tant)* patiente, traceront leur sillon au cri de « *jhouli, fromèn, allê !* » ; aussi longtemps qu'il restera par là-bas, par les prés en pente, deux vieux au fond de quelque chalet qui s'en souviendront... laissez-le ! Et si un pauvre, par les portes, le dernier de tous, fidèle, en le murmurant encore (« *rinmalèn* » intraduisible *), s'en va... ah ! qu'ils puissent tout doucement, comme une lampe qui s'éteint, tous deux en paix s'en aller !.... *(partir aval.)*

* Ce verbe a le sens de prononcer à mi-voix, murmurer. Il signifie également : répéter avec insistance : cf. l'expression populaire *rimailler*, prise au figuré, pour indiquer une répétition analogue à celle de la rime, qui revient au bout de chaque vers. Une mère, impatientée, dira, par exemple, à son enfant qui lui demande avec l'insistance particulière à cet âge, quelque chose qu'elle ne saisit pas : « *Tou q' te rinmale ?* » (qu'est ce que tu rimailles ?) (M. Thévenet.) Cf. *Dict. Sav.*, v° *rinmi*, et les dérivés.



Nan, nan, éssëyi pâ — ass' mwêndre që vtron orlïë
L'ôssë trovâ dé cou — d' nô robâ ntron patwé !...
Pourrŏ cmë sô roçhé, rudö cmë l' bwë d' sé gorlïë,
É-t on bocon dë ntra Sawé !...

Non, non, n'essayez pas — si médiocre (*moindre*) que votre oreille l'ait trouvé parfois — de nous dérober notre patois! Pauvre comme ses rochers, rude comme le bois de ses treilles, c'est un morceau de notre Savoie ! (Traduction de l'auteur.)

*
* *

En guise de P. S., j'insère ici textuellement la communication de M. J. Duffresne. Elle me parvient trop tard pour que je puisse répartir suivant la classification adoptée les divers arguments qu'il développe.

Est-il nécessaire de connaître le patois ? Cela est contestable. Pourquoi apprendre un langage qui ne servira jamais, sutout en dehors du pays, que dans des réunions intimes, entre des personnes du même village et qui ne le parleront pas si elles sont accompagnées d'un tiers ? Le patois est plutôt considéré comme une bouffonnerie : c'est pour celui qui le parle un manque d'éducation, une marque d'ignorance. (Opinion populaire et assurément bourgeoise.)

La Savoie, a-t-on dit, fut bilingue. D'abord le patois n'a jamais été écrit, et l'on pourrait facilement affirmer qu'il ne fut parlé par la classe cultivée que dans ses relations avec le peuple.

Connu seulement d'un petit nombre, le patois ne répond pas aux besoins de notre époque, où des relations nationales, internationales, mondiales, si l'on peut dire, demandent, au contraire, un langage parlé et compris de tous. C'est pourquoi on a tenté de créer des langues artificielles basées sur différents parlers morts ou vivants, recherchant la simplicité pour les mettre à la portée de tous.

Il y aurait lieu de conclure à l'extinction du patois, qui se fera d'elle-même, et non pas à sa suppression, ce qui serait inopportun et maladroit. L'exemple de Grégoire, cité par M. Désormaux, est une preuve en faveur de ce raisonnement. Nous ne sommes pas d'ailleurs en France partisans de la violence, mais bien de la libre discussion.

Donc le patois ne sera plus parlé, parce qu'il est un obstacle à la centralisation, nécessaire, quoiqu'on en dise, à la bonne direction de toute organisation : parce qu'il comprend trop de divisions (chaque commune, chaque village ayant son parler différent, non seulement comme accent et prononciation, mais aussi comme valeur des mots, ce qui donne sujet à diverses interprétations). Il peut en résulter encore un individualisme exagéré, un excès de chauvinisme, une tendance à se trop particulariser.

Quelles furent les causes, outre les intérêts matériels, sinon les divergences de vue, d'opinion et de *langage*, des dissensions, des haines, des luttes de commune à commune, lesquelles, jusqu'à ces derniers temps, donnèrent lieu à de nombreuses et regrettables bagarres, et qui n'ont pris fin que lorsque l'instruction et par conséquent l'étude du français eut élargi les idées et les intelligences, refoulant le malheureux esprit de clocher !

Les paysans l'ont bien compris. Ils commencent à parler français à leurs enfants dès le bas âge, ce qui ne se faisait pas il y a peu d'années ; et l'enfant à l'école aura moins de peine à apprendre les règles de la langue française.

Une autre caractéristique : si un habitant de la ville, un « monsieur », interroge un vieux paysan, celui-ci répondra en patois : mais si le paysan est jeune, la conversation aura lieu en français. Le vieux paysan parle patois au curé et à l'instituteur, le jeune parle français. (Effet d'une première instruction, du séjour au régiment, des relations plus fréquentes et plus suivies avec les habitants des villes, de la lecture des journaux, de la désertion des campagnes ; le paysan est attiré à la ville par des emplois ou des travaux qu'il croit moins pénibles ou plus rémunérateurs et aussi par les délassements et les distractions d'une société plus instruite.) Ce mal n'existera plus lorsque le paysan, mieux conscient des avantages de la vie campagnarde et améliorant son sort matériellement et *intellectuellement*, restera attaché à sa terre où il trouvera toujours plus de liberté et d'indépendance.

Digitized by Google

Le paysan a déjà aujourd'hui les mêmes vêtements que le citadin, il aura bientôt les mêmes goûts et le même langage. Dans les ateliers et les usines, on parle de moins en moins patois ; le Savoyard, souvent, a là pour compagnon des ouvriers étrangers qui ne comprennent pas ce langage. Le jeune fils de paysan habitant la ville ne parle plus patois.

Au point de vue philosophique, le patois doit-il être conservé ? Ce langage fut celui de nos pères. La raison de sentiment est peut-être un titre suffisant en faveur de sa conservation. Mais dans quelle condition ? A titre de curiosité et de souvenir. Pas plus. Tout comme on conservera une vieille estampe, un vieux bahut, une vieille faïence, le patois pourra encore trouver place chez les Savoyards que les choses du vieux temps intéressent, qui retrouvent dans ces objets ayant appartenu à leurs ancêtres pour ainsi dire un peu de leur âme, de leurs peines, de leurs souffrances, de leurs joies. Que ce soit par sentiment d'artiste ou d'intime poésie.

On a vu avec plaisir, à l'occasion des fêtes du cinquantenaire de l'Annexion, les costumes historiques de la Savoie : a-t-on essayé de les remettre à la mode ?

On voudrait que le paysan continuât à parler patois. Mais ce langage tel qu'il est aujourd'hui, entremêlé de mots français et francisés imposés par les nécessités de la vie, ne serait pas reconnu par ceux qui le parlaient il y a cent ans. Comment s'exprimera celui qui voudra causer des sujets à l'ordre du jour, principalement des sports, automobilisme, aviation et autres ?

Ne serait-ce pas décourager l'habitant des campagnes qui, las de vivre dans sa chaumière mal aérée, mal commode, enfumée et étroite, voudrait construire une belle maison moderne avec toutes les facilités exigées par l'hygiène. — Gardez, lui dira-t-on, cette chaumière. Vous y êtes né : vos pères y ont vécu. C'est de là qu'est sortie votre famille : une génération entière a peiné ici. Les naissances, les mariages, les décès y ont apporté tour à tour la joie et la douleur. Les vogues, les fêtes, les noces, les réceptions, les marchés étaient occasions de danses, de repas où régnaient les rires et la gaîté : les pertes, les maladies étaient de la tristesse. Ces murs ont retenti de l'écho des chansons et aussi des sanglots. Ne délaissez pas ces chambres nues et froides, ces petites fenêtres barrelées, ces granges et ces fenils mal installés, ces écuries trop basses où la mauvaise odeur séjourne, où les animaux sans air souffrent et s'étiolent. Les grandes maisons, les fermes modèles, c'est l'esprit moderne, c'est le machinisme envahisseur.

O écrivains, littérateurs et poètes qui vivez dans l'abondance, vous regrettez le bon vieux temps où le paysan parlait patois ! Regrets superficiels. Voudriez-vous y revenir ? Avez-vous connaissance de la situation qui lui était faite alors ? Sans remonter bien haut dans l'histoire, demandez à ceux qui ont vécu il y a plus de cinquante ans quels égards les maîtres du moment avaient pour eux, quelle était leur manière de vivre, leur nourriture, travail, etc.

On doit conserver le patois pour en étudier la source, l'étymologie, ses rapports avec d'autres langues, ajoutant ainsi quelques preuves aux recherches de l'origine savoyarde. Cela nul ne songe à le méconnaître. Travail de savants, de chercheurs, auxquels chacun doit apporter l'aide de ses connaissances.

Notre patois a-t-il un passé littéraire ? Non, jamais il n'a été écrit. Les quelques pièces qu'on en a, œuvres de poètes et d'artistes, plutôt dans le genre bouffon et moqueur (exceptant quelques poésies sentimentales de A. Desservetaz), proviennent d'écrivains modernes, ayant pour but l'amusement de leurs contemporains.

Les traditions ne cesseront pas de se transmettre, quoique exprimées en français. On prendra toujours plaisir à connaître les récits des anciens. Le folk-lore conservera les légendes, il les répandra même plus que ne l'aurait fait le patois. Mais les mœurs et les coutumes se modifieront avec le temps et subiront le sort du langage.

La langue française a évolué ; elle a délaissé sa forme archaïque. Le patois disparaîtra, parce qu'il est une vieille forme de langage. Rien n'est stable, tout change et le patois n'échappera pas à cette règle.

En résumé, toute mesure serait vaine pour hâter ou retarder la prochaine disparition des patois, car ces langages subiront les lois de l'évolution, que rien ne peut arrêter et qu'il est inutile, on le sait, de combattre. La jeune génération emploie moins le patois que les générations précédentes ; chez les futures, il diminuera de plus en plus, jusqu'à complète extinction. Peut-on en prévoir le moment ? Il serait téméraire à quiconque de chercher à déterminer l'instant fatal. La marche en avant des peuples est faite d'action, mais on ne doit pas oublier qu'il est aussi des moments de réaction qui la retardent et modèrent quelquefois une présomptueuse précipitation.


Digitized by Google

LISTE DES CORRESPONDANTS

CITÉS DANS CET ARTICLE :

a) Communications de :

Mlles [L. Boissard, à Saint-Germain-du-Bois (S.-et-L.) ;
I. Maugère, professeur au Lycée de Jeunes Filles d'Annecy ;
M. Trombert, professeur au Lycée de Jeunes Filles d'Annecy ;

MM. Bernus, professeur d'allemand au Lycée d'Annecy ;
Boucon, professeur d'allemand au Lycée d'Annecy ;
Corcelle, professeur d'histoire au Lycée de Chambéry ;
le Curé de X [désire garder l'anonymat] ;
A. Desservetaz, à Annecy ;
J. Duffresne, typographe, à Annecy ;
E. Fabre, étudiant à l'Université de Genève ;
Ferrero, conseiller général d'Annecy-Nord ;
l'abbé Gavard, professeur à l'Ecole supérieure de Théologie, à Chens (Haute-Savoie) ;
Dr Geley, à Annecy ;
Lehr, proviseur du Lycée Berthollet ;
G. Letonnelier, archiviste de la Haute-Savoie ;
l'abbé Marullaz, de Morzine, aumônier, professeur à La Tour de Peilz (Vaud) ;
l'abbé Petigat, vicaire à Anthey-Saint-André (vallée d'Aoste) ;
J. Terrier, prote de l'imprimerie Abry, à Annecy ;
Thévenet, avoué, à Annecy.

b) Réponses imprimées :

MM. C. [*Le Savoyard de Paris*] ;
Dépollier [*Les Alpes* ; adopte l'argumentation de M. Dufayard] ;
Dufayard [*Le Patriote républicain*] ;
van Gennep [*Revue des Idées*, 15 juin 1911] ;
L. Vibert [*L'Avenir Savoyard*].

BIBLIOGRAPHIE

a) Sur l'enquête elle-même (Journaux et Revues) :

Revue Savoisienne, 1911, p. 15 sqq. ;
Revue de Philologie française et de Littérature, 1911, p. 160 ;
L'Industriel Savoisien, nos du 22 avril, du 6 octobre et du 9 décembre 1911 ;
L'Avenir Savoyard, no du 27 avril 1911 ;
Le Savoyard de Paris, no du 29 avril 1911 ;
Annecy, son Lac, ses Environs, nos du 30 avril et du 30 novembre 1911 ;
Patriote républicain de la Savoie, no du 8-9 mai 1911 ;
Les Alpes, nos du 4 mai, du 18 mai et du 6 octobre 1911 ;
L'Indicateur de la Savoie, nos du 13 mai et du 28 octobre 1911 ;

Digitized by Google

La Savoie littéraire et scientifique (publication de l'Académie de Savoie), 1[er] trimestre 1911, p. 178) ;

La Revue des Idées, 15 juin 1911 ; [voyez ci-dessous : van GENNEP] ;

La Chanson, fascicule de novembre 1911, article de M. G. L(etonnelier).

Sur une polémique à ce sujet, voir :

La Gazette d'Annecy, n[os] du 6 et du 13 mai 1911.

b) Publications diverses :

A. CONSTANTIN et J. DÉSORMAUX : *Dictionnaire Savoyard*, in-8°, Paris et Annecy, 1902.

[J'ai donné dans l'introduction de cet ouvrage une bibliographie détaillée des études dialectologiques relatives à la Savoie. Prière de s'y référer, ainsi qu'aux diverses notices bibliographiques que j'ai insérées dans la *Revue savoisienne*.]

Voyez également, outre les Revues techniques, la *Bibliographie* de Behrens et le Supplément de cette Bibliographie [1] imprimé en 1903, ainsi que le répertoire de M. Jeanjaquet.

Les principaux travaux omis dans notre liste, ou parus depuis la publication du *Dictionnaire Savoyard*, et les articles pédagogiques récents concernant plus ou moins directement la question qui nous intéresse, sont les suivants :

AUROUZE : *La Pédagogie régionaliste* (Avignon, 1907).

ID. : *Lou Prouvençou à l'Escolo* (1907).

M. BRÉAL : *Quelques mots sur l'instruction publique en France* (Paris, 1886).

J. Charles BRUN : *Le Régionalisme* (Paris, 1911).

ID. : *Les Littératures provinciales* (Paris, 1907).

F. BRUNOT : *Histoire de la Langue française*. (Paris, 4 vol. parus. 1905-1911).

A. CONSTANTIN et J. DÉSORMAUX : *Parabole de l'Enfant prodigue* (Annecy. 1903).

ID. : *Essai de Grammaire* (Annecy, 1[re] partie, 1907 : 2[e] partie, 1909).

A. DAUZAT : *La Suisse moderne* (Paris, 1910).

ID. : *L'Italie nouvelle* (Paris, 1909).

ID. : *La Langue française d'aujourd'hui* (Paris, 1908) [2].

La Dépêche de Toulouse, n° du 26 oct. 1911 : *Langues populaires* (article de Jean AMADE).

J. DÉSORMAUX : *Le français parlé en Savoie* (Chambéry, 1906).

ID. : *Notes de Dialectologie savoisienne* (*Revue Savoisienne*, 1908, p. 106).

Dictionnaire géographique de la Suisse (18[e] fasc., tome V, Neuchâtel, 1907 ; *Langues et patois*, article de GAUCHAT).

G. DOTTIN : *L'Etude des Parlers provinciaux* (*Revue Universitaire*, 15 mars 1898).

L'Echo de la Maurienne, n[os] des 18, 25 février et 4 mars 1911 : *Idiotismes savoyards*.

L'Ecole émancipée, n[os] du 27 mai et du 3 juin 1911 : *Le Patois à l'Ecole* (article de M[lle] Elise ALBERT).

1. Nous préparons les matériaux d'une bibliographie critique des publications ayant trait aux parlers de Savoie.

2. Le chapitre essentiel : *La Question des Patois*, a été inséré in *La Revue du Mois*, 10 janvier 1908.

Digitized by Google

Fenouillet : *Monographie du Patois savoyard* (Annecy, 1903).

François : *Les caractères distinctifs du français moderne* (Genève, 1908).

Gauchat : *Nos Patois romands* (*Bullet. du Gloss. des Patois de la Suisse romande*, 1902, p. 3). — Voyez *Dictionnaire géographique*.

Van Gennep : *La Décadence et la persistance des Patois* (Paris, 1911 : ext. de *Revue des Idées*, 15 juin 1911).

Ph. Godet : *Parlons clair* (*Foyer romand*, 1905).

R. Henry : *La Suisse et la Question des Langues*. (Paris, 1907).

L'Industriel Savoisien, nº du 25 nov. 1911 : *Le français dans le Val d'Aoste*.

Jeanjaquet : *Bibliographie linguistique de la Suisse romande* (Neuchâtel, 1910).

Lacoste : *Du Patois à l'Ecole primaire* (Pau, 1900).

Le Clerc : *Le breton et l'Enseignement secondaire* (Lorient, 1910).

A. Meillet : *Les Méthodes de la Linguistique* (in *Revue du Mois*, 1910, nº du 10 août, notamment p. 142-143).

Id. : *Différenciation et unification dans les langues* (extr. de *Rivista di Scienza* : Bologne, 1911) ; cf. *Revue des Langues romanes*, 1911, p. 319.

Ch. Montmayeur : *Choses de Savoie vers 1860*, p. 22 sqq.

Muret : *Les Patois de la Suisse romande* (Lausanne, 1909).

H. Oddo : *De l'utilité des idiomes du Midi pour l'enseignement de la langue française* (Paris, 1898).

Le Petit Journal, nº du 8 juin 1911 : *Le Patois normand*. (article de A. Galopin, à propos du millénaire).

Revue Pédagogique, nº du 15 mars 1911, article de Ch. Guerlin de Guer : *Le patois à l'Ecole*.

Savinien : *Les Ecoles du Midi et la Langue d'Oc* (Montpellier, 1902).

Y. Scantrel : *Culture et Civilisation* (*La Grande Revue*, 10 juillet 1911).

P. Stapfer : *Récréations grammaticales et littéraires* (Paris, 1909).

A. Terrier : Compte-rendu du *Dictionnaire Savoyard* (*Revue Savoisienne*, 1902, p. 303).

T. Tibaldi : *Il trionfo dell'* « Idioma gentile » *nella Valle d'Aosta* (Turin, 1912). (Cf. une brève protestation in *Le Duché d'Aoste*, nº du 1er nov. 1911.)

Le Volume, nº du 1er février 1908, article signalé de M. Germonty.

Vuarnet : *Etude comparée des Patois de la Savoie, du Dauphiné et de la Suisse* (Thonon, 1908).

Id. : *Grammaire du Patois savoyard* (région du Chablais), in *Mém. Acad. Chablaisienne*, XXIV, 1910.

Les Guides de MM. Le Roux (Haute-Savoie) ; Revil et Corcelle (Savoie).

J. Désormaux.



Digitized by Google

PRIVILÈGES ET FRANCHISES DE LA VILLE DE SALLANCHES

Nous avons reçu de Mgr Piccard, vice-président de l'Académie Chablaisienne, un intéressant envoi comprenant : 1° une requête de la ville de Sallanches adressée au roi de Sardaigne en 1760, pour obtenir la confirmation et l'accroissement de ses libertés et privilèges : 2° le texte des différentes franchises octroyées à la dite ville par les ducs de Savoie, à partir du XIVe siècle, le tout fidèlement transcrit, d'après les originaux déposés aux Archives de Turin, par l'érudit historien du Chablais, à qui nous exprimons nos sincères remerciements.

Les franchises de Sallanches sont en grande partie inédites. Seuls ont vu le jour 1° un fragment des franchises octroyées par Philippe de Savoie, comte de Genevois, dans l'*Inventaire des Archives départementales de la Haute-Savoie*. Série E. n° 1025, par M. Max Bruchet ; 2° les privilèges accordés par Charles-Emmanuel II, le 4 juillet 1674, dans les *Mémoires de la Soc. d'Hist. de Chambéry*. Tome IX, p. 186-192.

L'Académie Florimontane, malgré son désir de favoriser le développement des sciences historiques, et particulièrement de l'histoire de Savoie, en mettant à la portée des travailleurs un grand nombre de textes, ne saurait songer à publier *in extenso*, étant donné le cadre restreint de la *Revue Savoisienne* son organe, le texte des franchises de Sallanches, et celui des nombreuses confirmations et additions obtenues au cours des temps. Son comité s'est donc vu dans l'obligation de faire un choix parmi les nombreux textes qui lui étaient soumis, et dont il appréciait toute la valeur. Il s'est arrêté aux franchises accordées le 8 décembre 1601 par Henri de Savoie et qui renferment sur l'administration et les coutumes de la ville de Sallanches au commencement du XVIIe s. des renseignements capables d'intéresser tous ceux qui s'adonnent à l'étude des institutions communales en Savoie.

Henry de Savoie duc de Genevois et de Nemours, marquis de St Sorlins, Comte de Genève, Baron de Foucigny et Beaufort, etc., à tous ceux qui ces présentes verront salut. Sçavoir faisons que de la part de nos bien aimés et fidèles sujets les bourgeois et habitans de notre ville de Sallanches païs de Foucigni nous a été faite humble remontrance par Noble Nicolas du Coudreys, Mr François Jay notr. honnete Amedee Chevret et Pierre Burnier modernes sindics d'icelle ville, exposans que pour accroitre et bonifier lade ville les feus Dauphins de Viennois pour lors seigneurs de la terre et païs

de Foucigny, leur auroient concédés plusieurs privilèges, franchises, libertés et immunités dont leurs prédécesseurs et ancètres ont joui et usé jusqu'à présent, iceux confirmés et approuvés par feu de très heureuse mémoire Philippe de Savoye notre aieul et seig' dud' Foucigny comme se voit en lettres de lui signées à Cruseilles le 1er jour de Juin en lad' année 1528 joignans lesd'' scindics modernes à la dernière remontrance une très humble requête qu'il Nous plaise vouloir leur confirmer de nouveau lesd'' privilèges et concessions et encore les amplifier des choses contenues ez articles à Nous par eux présentés, à laquelle requête inclinans après avoir fait voir en nôtre conseil les franchises et concessions susdites ensemble lesd'' articles et sur le tout apporté une mure délibération, desirans les gratifier et autant qu'en Nous est favorablement traiter nosd'' sujets de Sallanches et leur donner occasion de continuer au même zèle et volonté qu'ils ont eus par ci devant à notre service et au bien public ; de notre certaine science, pour nous, nos hoirs et successeurs quelconques avons confirmé, ratifié et approuvé confirmons, ratifions et approuvons par ces présentes tous lesd'' privilèges, franchises, immunités et concessions à eux faites, voulons et Nous plait qu'ils en jouissent pleinement et paisiblement de point en point selon leur forme et teneur comme ils en ont joui et usé par cy devant et en tant que de besoin feroient les leurs, avons de nouveau concédé et octroyé concedons et octroyons par cesd'' présentes et de plus par nouvelles concessions et augmentations desd'' franchises et libertés leur avons donné et octroïé, donnons et octroïons par cesdites présentes :

En premier lieu que des ores et en perpétuité il est permis et loisible aux sindics et conseil de notre ville de Sallanches, toutes les années le jour de la creation desd'' sindics de faire élection et nomination d'un personnage de la ditte ville bourgeois d'icelle et homme de bien et de bonne reputation pour capitaine de lad' ville, lequel durant le tems de sa charge aura toute préférence et prééminence qui appartient et est accoutumé à semblable office et état ; pourra led' capitaine être changé toutes les années par lesd'' sindics et conseil de la d' ville comme ils verront à faire ou confirmer s'il y echoit.

Que il ne sera désormais licite ny permis à aucune personne de quelle qualité et condition qu'elle soit d'achepter, arrisquer les denrées, ny les vendre hors le marché accoutumé dans la d'' ville et aux lieux à ce destinés à peine de vingt cinq livres d'amende et autre plus grande s'il y écheoit.

Que pour obvier aux scandales et malheurs survenus en lad' ville par divers accidens de feu, sera enjoint à tous qui auront des cheminées en leur maison rompues et brisées et qui ne les mettent sur le toit de leur maison de la hauteur et largeur requise et aussi a ceux qui font et feront feu dans leur maison sans aucune cheminée, de les contraindre à les accomoder, construire et les hausser dans le terme qui leur sera prefixe, lequel passé est permis auxd'' sindics, les faire faire et accommoder aux dépens de tels refusans et dilaguans, nonobstant opposition ou appellation quelconque et sans préjudice d'icelles et ou tels personnages se trouveront locataires, les propriétaires des maisons en seront responsables.

Il ne sera permis ni toléré à aucune personne des habitans de lad' ville de quelque état et condition qu'elle soit, de tenir en sa maison aucune paille pâturage et feuillage verd ny sec à peine de cinquante livres, dommages et interests et à cet effect le chatelain de lad' ville est des ores commis pour y tenir la main suivant les requisitions et poursuites qui en seront faites par lesd'' sindics.

Digitized by Google

Que tous venans habiter dans lad' ville et après y avoir demeuré an et jour, seront et pourront être contraints prendre lettres de bourgeoisie de lad' ville et, faute de quoi, ne pourront jouir ny user des privilèges, franchises, libertés et immunités d'icelles. Ains sera permis les faire vuider dans le mois après düe sommation à eux faites.

Que pour obvier aux infections qui surviennent et qui peuvent survenir en lad' ville occasion de ce que les habitans d'icelle ne tiennent chacun en droit de soi les rües nettes, mais au contraire y mettent des fumiers et immondices et aussi aux places publiques, est permis de faire faire commandement à tous qu'il appartiendra de lever et ôter dans trois jours après le commandement tous lesd'' fumiers, ordures et immondices, passé lequel délai et à faute d'avoir satisfait tous lesd'' fumiers et immondices seront comme des à présent nous les avons déclarés et déclarons appartenir à lad' ville et en outre seront tels desobeissans condamnés à l'amende de soixante sols et le tout sera exécuté non obstant opposition et appellation pour être le fait de police.

Que tous les bourgeois et habitans de lad' ville seront tenus chacun en droit de soi de paver les rües et places publiques dans le terme et délai que pour ce faire leur sera prefixé a la même peine que dessus et à faute de satisfaire permis aux sindics de lad' ville faire faire le pavement aux dépens de tels desobeissans et feront à ces fins les visites requises et nécessaires.

Est aussi permis au chatelain de notre ville de Sallanches present et avenir à la requête et poursuite des sindics dud' Sallanches de pouvoir contraindre toutesfois et quantes qu'il en sera requis tous aboutissans et contribuables aux tornes des rivières et torrens de lad' ville de Sallanches comme rivières d'Arves pour la conservation et preservation des communs d'icelle ville par toutes voies de justice de venir promptement travailler et tournoyer chacun en droit de soi, nonobstant opposition et appellation quelconques et sans préjudice comme dessus à peine contre les contrevenans de dix florins pour chacune fois applicables la moitié à Nous et l'autre moitié à la réparation desdites tornes et de tous dépens, dommages et interests.

Que toutes denrées et marchandises qui se vendent en gros et poid aux marché et foire de lad' ville se pèseront en un poid qui sera établi par lad' ville en païant pour chacune pesée ce qui est accoutumé de païer, avec inhibition et deffense à tous de quelle qualité quils soient de vendre en gros qu'au d' poid avec pouvoir tant aux mensureurs qu'autres de s'en servir selon qu'ils verront convenables, à la charge que lesd'' sindics seront tenus maintenir la halle de notre d' ville de Sallanches et banc du droit.

Que toutes maisons, édifices, batimens qui ont été et seront édifiés dans notre dite ville demeureront libres et franches sauf de paier les toises et avec devoirs qu'ils nous doivent à forme de nos reconnoissances et anciennes franchises et privilèges d'icelles villes, sans qu'il soit permis à aucun seigneur de les faire reconnoitre feudales encore qu'elles leur soient advenues en échute par le moien d'aucun de leurs taillables et ou il y auroit été contrevenu, en sera faite reformation et poursuite à la requête des sindics dud' Sallanches comme ils verront à faire.

Et finalement que notre ville venant à acquerir aucun fief noble elle le pourra garder comme gentilhomme et vassaux jusques à la somme de cinq cens écus.

Et cecy avons faict et fesons tant liberalement et de grace speciale, qu'en consideration de l'affection et bonne volonté que nous avons toujours reconnus être aux habitans de notre ville et la préservation de nos droits et manutention de nos authorités que pour et moiennant la somme de cent

Digitized by Google

cinquante écus d'or sol que liberalement ils nous ont offerts, eus et reçus d'eux par les mains de notre amé et féal Mr François Paquelet Moyron receveur général de nos finances et parties casuelles qui nous en demeurera comptable, de laquelle nous avons quitté et quittons lesd'' sindics, bourgeois, manans et habitans de notre ville de Sallanches, par ces présentes et donnons en mandement à nos chers bien aimés et feaux conseillers les gens tenans notre chambre des comptes dud' genevois et autres qu'il appartiendra a chacun endroit de soi que de nos présentes lettres de confirmation et augmentation et de tout le contenu en icelles, ils fassent, souffrent et laissent jouir et user pleinement et paisiblement lesd'' habitans de Sallanches sans leur faire, donner ny permettre leur être fait ny donné aucun trouble ny empèchement, car telle est notre volonté. Donné en notre chateau d'Annecy ce 8e jour du mois de decembre 1601.

HENRY DE SAVOYE

Par Monseigr et plus bas. LA BRETONNIÈRE.

ORIGINE DE LA TAILLE EN SAVOIE, BRESSE & BUGEY

(Suite)

DOCUMENT VI.

ORDONNANCE DU GOUVERNEUR DE SAVOIE.

Pierre Malliard, chevallier, seigneur du Bochet, baron de Chivron, consellier d'Estat et chambellan de Monseigneur et gouverneur pour S. A. en ses pays de Savoye, à Me Pierre Juge, juge-maje de Savoye, salut. Comme nous ayons esté commis par S. A. à proposer, requérir et accorder à ses chiers, bien amez et féaulx les gens des Troys Estatz habitantz rière nostre gouvernement la commutation et convertion du droict appartenant à S. A. de la gabelle du sel, accordée par cy-devant à Saditte Alteze, en deniers clers, certains et ordinaires, pour estre imposez et levez sur lesd. subjectz par chascun desdictz Estatz à part et séparément l'ung dans *(sic)* l'aultre et asçavoir le fort des particulliers portant le foible ; et ne pouvant bonnement à présent vacquer en ce faict pour estre allieurs grandement occupez pour le service de S. A., à ceste cause, désirantz la volanté de S. A. estre exéquutée et ce que touche laditte commutation n'estre aulcunement retardée, nous vous avons subrogé et subrogeons par les présentes pour et en nostre absence, et au nom de S. A., faire appeller par devant vous les gens du tier Estat de tout le ressort de vostre balliage, mandement par mandement ou parroesse par parroesse ainsi que mieulx adviserez, en général ou particullier, et à iceulx proposer et faire entendre l'intention de S. A. estre de commuer et convertir ledict droict de ladicte gabelle accoustumé de prandre et lever sur eulx en deniers ordinaires, clers et certains, pour estre imposéz et levéz sur eulx le fort portant le foible, et où vous les trouverés disposés d'accorder à lad. commutation, vous en retirerez et ferez faire actes de leurs délibérations et voulloirs, lesquelz vous envoyrez

Digitized by Google

par devers nous pour, iceulx veuz, y pourvoir ainsi que verrons à faire pour le service de S. A., sans touttesfoys retardation du payement du présent quartier et aultres jaz excheuz; et ce faire vous donnons tout pouvoir et auctorité, en foy de quoy nous avons signez sesdittes présentes et faict sceller de nostre scel accoustumé. A Rumilly ce 12e jour de novembre 1563. Signé Bochet, et plus bas, par commandement de mondict seignieur le gouverneur de Savoye, Malliard.

(Archives de Cevins, CC. 7.)

DOCUMENT VII.

EDIT DU 18 JUILLET 1564.

Emanuel-Philibert, par la grâce de Dieu duc de Savoye, Chablays et Aouste, etc., à tous présens et advenir, salut. Chescung sçayt assez l'amour paternelle laquelle nous avons tousjours usé envers nos subjectz, jusques à ne voloyr rien espargner pour les tenir en repos et seurté, les conserver et deffendre de toutes oppressions, leur fayre administrer bonne justice, ayant à ces fins estably bon nombre d'officiers et mys sus plusieurs gens de guerre entretenuz dans nos places fortes et villes de préside avec les munitions requises, et faict fère plusieurs réparations et fortifications commodes et utiles à la conservation de nostre estat et tuition de nosdictz subjectz; et que, tant à ceste occasion que aultrement, avons supporté et supportons journellement plusieurs grandz frays et despens excédans de beaucoup nostre revenu ordinaire. Ce cognoissans noz subjectz de deçà les montz en ce que les concerne, et voullantz aucunement nous ayder et subvenir comme membres leurs chefz, démonstrantz la sincère et fidelle dévotion et affection qu'ilz nous ont tousjours portée, nous auroynt libéralement accordé le droict de gabelle que nous avons imposé sur le sel en nous pays deçà les montz, affin que telle ayde fust généralement et égallement supportée par tous nosdictz subjectz sans exception de condition ny qualité, estimantz que ce soyent les moyens les plus faciles et promptz et à leur moindre foulle. Ce néantmoins nous avons entendu puys naguères plusieurs grands plaintes et doléances, que nous ont esté sur ce faittes par nostre pauvre menu peuple, qui se sent grandement surchargé, d'aultant que, faysant laditte exaction comme elle se faict par capitation et à rayson des testes de chascune famillie, sans garder aucune égalité de leur pouvoir et faculté, les pauvres, qui le plus souvent sont les plus chargés de famille, supportantz *(sic)* beaucoup plus que le bien riche et opulent, avec inégallité si grande que presque toute la charge tombe sur lesdictz pauvres et médiocres, joinct que, procédant à la description desdites testes, le dénombrement n'en fust faict au vray, ains la pluspart de la famille des riches recellés *(sic)* par malice et connivence, oultre ce que les distributeurs dudict seel, contrerolleurs et exacteurs des quartiers d'icelluy, leur font plusieurs frays extraordinaires, tellement que les deniers qu'ilz reçoivent ne reviennent entièrement à nous, aynsy que nosdictz subjectz estiment. Voulans à ceste cause obvier à tel désordre et surcharge, soulager nostredict peuple tant que possible nous sera, et rendre ledict impost égal selon la faculté desdictz

Digitized by Google

subjectz aurions advisé que le meilleur moyen pour y parvenir estoyt de convertyr nostredict droict de gabelle, pour la part d'icelle concernant le Tiers-Estat, en deniers ordinayres que seroyent imposés égallement sur chacung, le fort portant le foyble, ce qu'ayant esté proposé à nosdictz subjectz et à chescung d'eulx à part et séparément, auroyt esté accordé comme chose raysonnable par la pluspart d'iceulx, mesmement par ceulx qui désirent le soulagement des pauvres et médiocres et le bien et utilité de l'universel. Finalement auryons mys ce faict en délibération et sur ce prins advys de notre très cher tres aymé cousin le duc de Nemours, conte de Genevoys, marquis de S[t]-Sorlin, baron de Foucigny et Beaufort, ensemble des gens de nostre Conseil d'Estat, qui ont treuvé laditte commutation raysonnable et équitable.

A ceste cause, sçavoyr faysons que nous, suyvant leursdictz advis et délibération, et pour plusieurs aultres bonnes causes et considérations à ce nous mouvantz, avons de nostre certainne science, playne puyssance et authorité souverainne dict, statué et ordonné, et par ce présent nostre édit provisionel, que voulons estre inviolablement et irrévocablement observé par le temps et terme de six années prochainnes et consécutives à commencer au premier jour de juilliet prochainement passé, attendu que dès icelluy n'a esté faitte aucune exaction des quartiers ne droictz de la gabelle du jour de la publication d'icelluy, sans préjudice toutesfoys des premières conventions et accords à nous faictz de laditte gabelle [et] reffort, desquelz pendant le dict temps seullement demeurera *(sic)* en suspend moyennant le présent édict, disons, statuons et ordonnons que doresnavant telles et semblables sommes de deniers que nous avons prinses et levés, ou deub prendre et lever annuellement sur nosditz subjectz du Tiers-Estat, tant immédiaulx que de nostre très cher et très amé cousin le duc de Nemours et aultres noz vassaulx, pour nostre droict de gabelle, seront imposez, chastellanie par chastellanie, généralement sur tous les juridiciables d'un chascung mandement, et départyes entre tous les contribuables, le fort portant le foible, le plus égallement que fère se pourra, suyvant la modération qu'en a esté par nous faitte èz roolles sur ce particulièrement dressés, signés de nostre main, sans nul excepter fors les ecclésiastiques, pour le regard de leurs biens d'esglise, et les nobles vivantz noblement, lesquelx nous avons quant à ce exceptés et réservés, exceptons et réservons, attendu les subventions ou aultre forme d'ayde qu'ilz nous accordent d'ailleurs; et lesquelz deniers, qui aynsi seront imposés, despartiz et cottisez par les péréquateurs que les communautés esliront et députeront à ce, chascune pour son regard, sans pour raison d'icelle égallation, cottisation et despartement en prendre sallayres ny aultres fraiz que seullement les despens qui pour ce seront arbitrés, nous seront payés par quartiers et à ces fins exigez des particuliers contribuables par les scindicz ou aultres exacteurs particulliers qui par eulx seront commis et députez en chescune parroisse, chastellanie et ressort, pour après par lesdictz particulliers recepveurs estre remys et délivrez, dans le dernier jour de chescung quartier, entre les mains de nostre trésorier et recepveur général ou de celluy qui par nous

Digitized by Google

ou par luy sera commis à ce en la ville principalle de chescung balliage, et affin que pour l'exaction desditz deniers ne soyent faict frays et surcharge sur nostre peuple, nous voulons et ordonnons que lesdictz exacteurs particulliers, lesquelz ny aussi les scindicz, conseilliers, chastellains et officiers nous entendons n'estre pour raison de ce aucunement exemptz de contribuer avec les aultres sinon que d'allieurs pour raison de leur qualité ilz en fussent exemptz, feront publier à jour de dimenche ou aultre jour de feste, à l'yssue de la grand messe, le jour que chescung devra payer sa part et cotte, laquelle il seront tenus luy apporter au lieu plus commode de la chastellanie à jour nommé, à peyne de payer le double, applicable moytié à la réparation de l'esglise parrochialle dudict lieu et l'aultre moytié au proffit du commung de laditte parroisse, comme pour réparation des pontz, chemins et aultres telles choses, à peynne aussi de tous despens et intérestz ; lesqueulx exacteurs particulliers pourront faire procéder contre tous les cottizés par tous sergens, mestraulx, officiers ou familiers que par eulx seront requis, nonobstantz oppositions ou appellations quelconques et sans préjudice d'icelles, lesquelles oppositions et appellations nous voulons estre sommayrement et de plain vuidés et terminés sans figure de procès par nostre très cher, bien amé et féal conseillier et conservateur de nostreditte gabelle, lequel nous avons commis et député, commettons et députons ensemble pour cognoistre et juger, terminer et décider aussi sommairement et de plain et sans figure de procès tous procès, querelles et différens qui porroyent resortir, soyt pour raison des impositions, départemenz et égances, exactions et recouvrement desdictz deniers de quelque nature qu'ilz soyent, ou aultrement à cause de ce et de l'observation et entretènement des présentes en manière que ce soit, dont luy avons, de nostreditte certainne science, playnne puyssance et authorité souverainne, attribué et attribuons toute cour, jurisdiction et cognoissance en première instance, laquelle avons interditte et deffendue, interdisons et deffendons à tous aultres. Si donnons en mandement par ces présentes à noz très chers, bien amez et féaulx conseilliers les gens tenantz nostre Sénat de Savoye, juge et conservateur susdict et aultres noz justiciers et officiers leurs lieutenants et chescung d'eulx, si comme luy appertiendra, que nostre présent édict ilz gardent, etc. Donné à Lagnieu le 18e du moys de juillet 1564.

[Archives du Sénat, Edits de 1559 à 1710, f° 135.]

DOCUMENT VIII.

Edit du 24 février 1565.

Emanuel-Philibert, par la grâce de Dieu duc de Savoye, Chablais, Aouste et Genevoys, à tous, présentz et advenir, salut. Combien que, par nostre édict faict sur la commutation de nostre droict de gabelle du seel de noz pays dellà les Montz en deniers ordinaires, avons entre aultres ordonné et vollu que lesdictz droictz et deniers de laditte commutation seront culliz et exigé mandement par mandement, totesfoys despuis noz commissaires deputez pour l'esgallation, assiète et despartement desdictz deniers, pro-

Digitized by Google

cédans au faict de leur charge et commission, ont treuvé générallement qu'il est plus commode à noz et au solagement de noz subjectz que l'exaction desdictz deniers et droictz soit faitte par parroisse que mandement par mandement, et à ceste cause ont iceulx nosdictz commissaires ordonné et déclairé par provision que laditte exaction se feroit parroisse par parroisse. Sur quoy nous aiantz faict entendre leurs advis, ensemble les motifz qui les ont justement meuz à ce fère, sçavoir faisons que, désirans le solagement de nousdictz subjectz et les relever de despences et surcharges, après avoir sur ce prins l'advis de nostre Conseil d'Estat estant près de noz, et à icelluy faict considérer la teneur de nostredict édict et les motifz et advis de nosdictz commissaires sur la forme de laditte exaction de gabelle, avons de nostre certaine science, plaine puissance et auctorité souveraine et par l'advis de nostre Conseil, approvant l'ordonnance et institution provisionelle sur ce faitte par nousdictz commissaires, dict, statué et ordonné, disons, statuons et ordonnons, volons et noz plaict que l'exaction du droict de nostreditte gabelle à seel delà les montz soit cy-après généralement faitte parroisse par parroisse et non mandement par mandement sellon nostredict édict, auquel quant à ce, pour les causes susdittes, avons de nostre certaine science et advis susdict dérogé et dérogeons, le surplus demeurant en sa force et vigueur, mandans pour ce à noz très chiers, bien amez et féaulx conseilliers les gens tenantz nostre Sénat et Chambre de noz comptes de Savoye, juge et conservateur de nostreditte gabelle, sindicqz, collecteurs et exacteurs dudict droict de commutation, et à tous nous aultres officiers, justiciers et subjectz, chescung endroict soy comme il apertiendra, que noz presentes ordonnance et déclaration, voloir et intention ilz observent, gardent et entretiennent, etc. Donné à Quiers ce 24e febvrier 1565.

[Arch. du Sénat de Savoie, Edits-Bulles 1564-65, f° 54.]

DOCUMENT IX.

ROOLLE DE LA COMMUTATION DE LA GABELLE DU SEL AVEC LES 5 DENIERS POUR LIVRE [1] Y JOINCTZ POUR AUGMENTATION LE DROICT DE LA GABELLE DU VIN, SUIVANT LES ÉDICTZ DE S. A. ET DESPARTEMENTZ SUR CE FAICTZ, BAILLAGE PAR BAILLAGE, CY-APRÈS PARTICULIÈREMENT INSCRIZ (1575).

Et premièrement le baillage de **Savoye,** *y comprins Ayguebelle et son ressort, Ugine, Queyge et Beaufort.*

Emanuel-Philibert, par la grâce de Dieu duc de Savoye, prince de Piémont, etc. A notre cher bien amé et féal conseiller le juge maje de Savoye ou son lieutenant, salut et dilection. Comme par nostre édict d'abolition de la gabelle du vin establie en noz pays delà les Montz, et commutation d'icelle en ung ranfort et accroissement des deniers de la commutation de la gabelle du sel, en contemplation de noz subjectz et pour le solagement d'iceulx, nous avons réservé faire déclaration de la some et

1. 3 livres valent un écu, qui vaut 5 florins; le florin vaut 12 gros ou sols, valant chacun 4 quarts ou 12 deniers.

Digitized by Google

quote à laquelle chescune province est cotizée par le despartement sur ce faict, pour icelluy contribuer par mesme forme et moyen que les aultres deniers de ladìtte commutation de gabelle à sel, sçavoir faisons qu'après avoir veu le despartement susdict qu'a esté faict le plus également que faire s'est peu, heu esgard au revenu ordinayre que nous souloit rapporter la susditte gabelle, et considérant qu'elle nous rendoit en Savoye, Ayguebelle et son ressort, Ugine, Queyge et Beaufort, passez 5.300 escus oultre les deniers extraordinayres et casuelz provenans des amendes et delictz, avons néantmoings déclairé et déclairons que nous sommes contens que, pour tout nostreditte gabelle du vin, soit prinse et levée, sur nostredict pays de Savoye, Ayguebelle et son ressort, Ugine, Queyge et Beaufort, pour la rate et quote les concernans, la somme de 5.123 escus de cinq florins pièce pour chescun an, tellement que celuy qui doibt annuellement pour la susditte commutation de gabelle du sel 12 gros Savoye, nous en payera pour ledict ranfort 4 gros 2 quars de plus, que seront somme toute 16 gros 2 quars pour chescun an, et conséquement de plus le plus et du moings le moings à laditte proportion et rate, payable led. ranfort entre les mains de nostre trésorier et recepveur général delà les Montz ou ses commis, par quartiers dont le premier commencera au premier jour du prochain moys de janvier et finira le dernier de mars, et ainsi conséquement de quartier en quartier par mesme moyen et à la mesme forme que les aultres deniers de laditte commutation de la gabelle à sel, comme estant mesme tribut et impost, sans exceptuation d'aulcune ville et communaulté quelle qu'elle soit. Si vous mandons, commandons et expressément enjoignons qu'en procédant à la lecture et publication de nostre édict, vous publiez par mesme moyen nostre présente déclaration et despartement, et icelluy faittes publier en toutes les chastellanies et mandementz, tant ducaulx que subalternes, et parroisses tant de vostre ressort que du mandement et chastellanie d'Aiguebelle et ressort d'icelluy, et pareillement des mandementz et chastellanies de Beaufort, Ugine et Queyge, ores ilz ne soyent de vostre ressort, attendu que cy-devant, en l'exaction et recepte des deniers de lad. commutation de la gabelle du sel, ilz ont esté uniz et joinctz à laditte recepte de Savoye et désuniz de Genevoys et Mauriane respectivement; enjoignant aux chastellains de chescun desdictz lieux de le notiffier promptement à tous les scindicques, procureurs et aultres ayans charge de l'exaction et recepte de la susditte commutation de la gabelle à sel, afin que par mesme moyen ilz exigent et recouvrent ledict ranfort, et c'est sur peyne d'en estre tenuz eulx-mesmes en leur propre et privé nom et de suspension et privation de leurs offices, car tel est nostre vouloir. Donné à Turin le 7e décembre 1575.

Audict baillage de Savoye.

Chambéry, selon l'accord faict par S. A. par lettres-patentes données à Turin le [1] jour 157 [1] vériffiées au Sénat le [1] tant pour le droict de commu-

1. Ces dates sont en blanc au texte, et ces lettres ne furent en effet signées que le 23 janvier 1576, et vérifiées le 14 février (Duboin, xx, 1124.)

Digitized by Google

tation du sel que gabelle du vin, cessant par ce moyen ce à quoy ladite ville se treuvoit auparavant cotizée, monte par an L. 3.600.

Beauvyers, tant pour la commutation du sel, les 5 deniers pour livre, que augmentation sur icelle de la gabelle du vin, monte en tout par an, L. 13, 14 solz. — Pugnet et La Croys-Rouge, L. 168, 9. — Bissy, 290, 4. — La Motte, 144, 4. — Le Molin, 44, 15. — La Teissonyère, 39, 8. — Barbi et le Villars, 165, 3. — La Catonière et Bourgoignotte, 105, 17. — Villette et Villarspéron, 133, 5. — Sale, Montanger et Curtillies, 81, 4. — Rongiou et Villarsmarin, 92, 3. — La Curtina, 53, 17. — Le Noyrey et Barbizet, 273, 17. — St-Sulpis, 204, 8. — Servolays, 146, 11. — Ragiez, de la chastellanie du Bourget, 63, 18. — Voglens, 166, 7. — Villars-Richer, 105, 17. — Le Bourget et la ville, 130, 17. — Vivyers, 111, 18, — Drumette, Clarafons, Frizinay et la moytié de Sézarches, 353, 13. — La chastellanie du Bourget, 254, 11. — Le Catton, 54, 16. — Montesine et Fourneaulx, 107. — Chambéry-le-Vieulx, 274, 16. — Sonnax, 109, 10. — Cognin, 221, 15. — Bourdeaulx, 68, 9. — La Serra, 59, 6. — St-Alban, 45, 16. — Rafour et Thugny, 98, 11. — Estrambey et Montarlet, 193, 9. — Montagny, 68, 9. — Meyri et la moytié de Sézarches, 89, 9. — Meyry et Fournet, 242, 14. — La Croix, 72, 19. — Le Villaret, 12, 16. — Monterminod, 41, 2. — La petite Leysse, 21, 18. — St-Alban, 79, 8. — Bassin, 10, 19. — Le Mollard, 64, 6. — Verel, 52, 19. — Pragondran, 62, 19. — Chaffardon et St-Jehan d'Alveys, 83, 14. — Esplama, 28, 6. — Chaffardon, 12, 16. — Le Villars, 147, 11. — Lovette, 43, 16. — Les Désertz, 349, 2. — La Bastie, 390, 10. — Barberas-le-Gras, 173, 7. — La Ravoyre, 129, 13. — La petite Villette, 26, 10. — La grand Villette, 45, 13. — Nycudex, 78, 3. — St-Bardoph, Aspremont et Rougiouz, 293, 10. — Entremontz-le-Vieulx, 1016, 12. — Barberas-le-Pellouz, 127, 15. — Entremontz-le-Neuf, 27, 8. — La Fratetta, 129, 12. — St-Cassin, 208, 1. — St-Thibaud-de-Couz, 427, 3. — Vimines, 404, 4. — Montagnolle, 139, 15. — Jacob et Bellecombette, 89, 9. — La Bastie d'Albanoys, 86, 14. — Villeneufve, 16, 9. — Le Mollard et Merlina, 34, 14. — Le Montet, 73, 18. — Le Marterey et Montagnolle, 55, 14. — La Chapelle-St-Robert, 55, 14. — Les Combes et Offenge, 86, 18. — Crozet, 29, 4. — La Place, 146. — Le mandement de Loes, 45, 12. — St-Offenge-dessoubz, 97, 13. — St-Offenge-dessus, 74, 7.

Le mandement de Montmélian. — La chastellanie de Myolans, 1972, 4. — La ville de la Rochette, 343, 3. — St-Mauris, 88, 10. — Montalban, 62, 1. — Presles, 191, 12. — Rocterens, 94. — Establoz, 208, 19. — St-Laurens, 174, 5. — Villarsléger, 328, 9. — Greysi, 308, 16. — La Crois-de-la-Rochette, 94. — Le Bourget en l'Ullie, 154, 15. — Le Pontet, 238, 3. — La Table, 531. — Villars Sallet, 108, 12. — La Trinité, 237, 5. — Aultvillars, 304, 1. — Destrier, 140, 11. — Les Mollettes, 185, 5. — Villars-Roux, 196, 2. — Montmaieur, 239, 19. — Planeyse, 155, 2. — St-Pierre-de-Soucy, 568, 10. — Ste-Héleyne-du-Lac, 153, 19. — Le Monet, 107, 16. — Riboct, 67, 11. — Le Betton et Bettonet, 135, 1. — Les Marches, 230, 17. — La ville de Montmélian, y comprins Albin, 583, 8. — Francin,

Digitized by Google

120, 9. — La Chavane. 141, 9. — Coyse, 215. 8. — Aulteville, 103, 2. — St-Joyre et La Boisserette, 169, 19. — Chignin, Le Vyvier, Le Villars, Montlevin et Tormeyri, joinctz ensemble, 306, 13. — Puisgros, 187, 1. — Thoiry, 333, 19. — La Tullie, 434, 6.

Bauges. — Leschereyne, 109. 10. — Montagny, 129. 12. — Porchin, 23, 4. — Arit, 46, 15. — Charamillion, 46, 15. — Mochet, 48, 12. — La Magne, 63, 1. — Le Noyer, 16, 2. — Du Périer, 68, 9. — Anthollet, 28, 6. — Buisson, 23, 15. — Du Montdurand, 14, 7. — Du Crozet. 45, 13. — Ville d'Andellier, 44, 15. — St-Martin, 75, 15. — Léchereyne, 95, 16.

Chastellanie du Chastellard. — Ste-Reyne, 287, 8. — Escola, 352, 18. — Bellevaulx, 23, 18. — La Chappelle, 34, 11. — La Composte, 44, 13. — Jargy, 217, 13. — Doucy, 231, 15. — La Motte, 246, 7. — Bellecombe, 328, 9. — Allion, 499. — La ville du Chastellard de Bauges, 232, 4. — Attilly, 73. — Montjulliet, 60, 5. — Montlardier, 91, 9. — Villaret, 42, 5. — La Chastellanie de Breyssi. 111.

Le ressort de Cofflens. — La ville de Cofflens et ressort d'icelle, 506, 13. — L'Hospital de Cofflens, 206, 4. — La parroisse de St-Sigismond, 61, 3. — La parroisse de La Bastie, 160, 15. — Le village de Thonex, 84, 17. — La parroisse de La Roche-de-Cyvin. 344, 12. — Chastel-sus-Cofflens. 369, 11. — La parroisse de Venton. 108, 12. — St-Paul et les Exertz, 435. — Feysson, 69, 7. — Oultrechese, 129. 12. — Sézarches, 94. — Cléry et Frontenay, 381, 8. — Gilly, 162, 8. — La ville de Turnon, 86. 7. — St-Vyal, 160, 12. — Plancherine, 95, 5. Verrens et Arveys, 278, 2. — Teneysol, 174, 13. — Marthod, 621, 13. — Heyrie, 869, 10. — Le mandement de Chevron, 1302, 18.

Les Eschelles. — La parroisse des Eschelles, 349, 11. — La parroisse de St-Christofle, 261, 2. — St-Franc, 247, 12. — Oncin, 379. — Attignac, 123, 16. — La Boche, 191, 4. — St-Pierre, 264, 9. — Corbel, 240, 18. — St-Jehan-de-Couz, 117, 2.

Aix et son ressort. — La ville d'Aix, 794, 3. — Treisserve, 167, 3. — St-Innocent, 109, 9. — Montfalcon, 1325, 14.

Le mandement de Remilly. — St-Marcel, 58, 19. — Sallagine, 162, 17. — Ansigny, 66, 14. — Massinge, 484, 6. — Moye, 645, 14. — Aulteville, 233, 15. — Vaulx, 432. — St-Heusebioz, 303, 15. — Lornay, 204, 19. — Rumilly. 999, 8. — Cusy, 772, 1. — Sales, 357. 19. — Boussy, 252, 14. — Marsalla, 631, 13. Vallières, 294, 16. — Thusie, 294, 16. — Ruffiou, 266, 14. — Chindriouz, 224, 12. — La parroisse de Moz, 331, 16. — La parroisse de Serrières, 346, 15.

Ayguebelle. — Ayguebelle, 439. — Bourgneuf, 67, 8. — Chamosset, 88, 9. — La Croix-d'Aiguebelle, 89, 17. — Le Thovet, 36, 10. — Villars-heyri et Villars-Syard, 274, 16. — Montailleur, La Chaigne et leur parroisse, 508, 17. — Ste-Héleyne-des-Millières, 402, 1. — Notre-Dame des-Millières, 501, 3. — Montion, 198. — Montendri, 242, 3. — Chamoux, Villarsdisier, Berres et Monterenger, 383, 4. — Chasteauneuf, 395. — Notre-Dame-de-Randens, avec Le Pont, Ste-Catherine d'Aiguebelle et Montfort, 285, 6.

Le Pont-de-Beauvoysin. — La ville du Pont-de-Beauvoysin, 132, 13. —

Digitized by Google

Parroisse et mandement de Domeyssin, 370, 12. — Parroisse et mandement de St Beron, 482. 18. — Parroisse et mandement de la Bridoire, 217. 12 — La parroisse de Lespin, 101, 16. — La parroisse d'Oncin, 114, 8. — Parroisse d'Ayguebellette, 160, 1. — Parroisse et mandement de Dullin, 295, 10.

Ce qu'a esté distraict du roolle de Genevoys et Foucigny et remis sur la Savoye. — La parroisse et ville d'Ugine, 1066, 16. — Queige et sa parroisse, 673, 15. — Beaufort, 3639. 13.

Au baillage de **Tarentayse,** *suyvant la quote et despartement portez et contenuz par les lettres-patentes de déclaration cy-après ténorizées, joinct les 5 deniers pour livre pour le droict de commutation du sel, ainsi que cy-devant a esté observé.*

Emanuel-Philibert, par la grâce de Dieu duc de Savoye, prince de Piémont, etc., à nostre cher bien amé et féal conseiller le juge maje de Tarentaise ou son lieutenant, salut et dilection. Comme par nostre édict d'abolition de la gabelle du vin, etc. *(voir les lettres relatives au bailliage de Savoie)*, sçavoir faisons qu'après avoir veu le despartement susdict qu'a esté faict le plus également que faire s'est peu, heu égard au revenu ordinayre que nous soloit rapporter la susditte gabelle, et considérant qu'elle nous rendoit en Tarentaise passez 2700 escus, oultre les deniers extraordinaires et casuelz provenantz des amendes et délictz, avons néantmoings déclairé et déclayrons que nous sommes contentz que pour tout nostredict droict de ranfort en lieu de nostreditte gabelle du vin, soit prinse et levée sur nostredict pays de Tarentaise, pour la rate et quote le concernantz, la somme de 2650 escus de 5 florins pièce pour chescun an, tellement que celuy qui doibt annuellement pour la susditte gabelle du sel 12 gros Savoye, nous en payera pour led. ranfort 5 gros 1 quart de plus, que seront somme toute 17 gros 1 quart pour chescun an, etc. *(voir les lettres relatives au bailliage de Savoie)*.

Audict baillage de Tarentaise.

Moustier, tant pour la commutation, les 5 deniers pour livre pour rayson d'icelle, que augmentation pour le droict de la gabelle du vin, ainsi que cy-devant a esté observé, monte en tout par an L. 880, 10 solz.

Sallins, 73, 8. — Villarslurin, 111, 11. — Fontaines, 99, 16. — Le Puys, 97, 17. — Quintal, qui estoit au vieux roolle de la commutation du sel pour 13 livres 13 solz, et comprins les 5 deniers et gabelle montoit 20 livres 1 sol, est déshabité et ne s'en recovre rien, par ce n'est icy tiré en ligne. — Les Frasses, 26, 9. — Ayguebfanche, 190, 16. — Bellecombe, 161, 9. — St-Oyen, 223, 1. — Le Boys, 136, 10. — Aultecourt, 151, 3. — Montgirod, 299, 8. — St-Marcel, 220, 3. — La parroisse du Pré, 457, 17. — Bozel, 1080, 1. — Pralognan, 445, 8. — Champagny, 457, 17. — La Perrière, 306, 18. — St-Bon, 584, 1. — Montagni, 532, 14. — Les Allues, 1153, 9. — Feisson-sus-Sallins, 211, 7. — La Perrière de St-Jehan-de-Bellesvilles, 930, 8. — La Perrière de St-Laurens de La Coste, 137, 19. — St-Martin de Bellesvilles, 1335, 8. — St-Thomas-de-Cours, 240, 14. — St-Heusèbe-

Digitized by Google

de-Cours, 107, 3. — Villarsgerel, 343, 8. — Les Avanchers, 582, 12. — Doucy, 547, 8. — Naves, 493. 2. — Bonneval, 284, 14. — Brianson, 164, 8. — Pussy, 350, 15. — Rognex, 145. 6. - Sollières, 162, 18.

Le Bourg Sainct Mauris. — La paroisse d'Ayme, 1844, 12. — Mascot, 783, 13. — Villette, 457, 15. — Graniers, 507, 15. — Longefoy, 249, 10. — Bellentroz, 1206, 5. — La Chappelle, 633, 19. — Landry, 297, 18. — Pezey, 525, 7. — Aulteville, 541, 10. — La parroisse du Bourg, 2051, 10. — Le Saix, 961, 4. — Ste-Foy, 948. — Montvallesen, 358, 2. — Villars Ozier, 431, 9. — Tignes, 457, 17. — La Val de Tignes, 349, 5.

(A suivre.) Gabriel PÉROUSE.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Les Archives de l'Abbaye de Sixt avant la Révolution. — Inventaires inédits de 1729 et 1754 publiés avec une Introduction et des Notes par l'abbé A. GAVARD. Annecy. Imprimerie Commerciale, 1911, in-8°, 88 p. (Extrait des Mémoires de l'Académie Salésienne, 1911.)

Il est toujours intéressant de lire un Inventaire d'Archives. A défaut de textes, on a au moins sous les yeux des analyses ou des extraits de documents qui sont d'un grand secours, et peuvent présenter les mêmes garanties que les originaux eux-mêmes. Les deux Inventaires publiées par M. Gavard pour l'abbaye de Sixt, celui du notaire Duboin (1729), et celui du notaire Perrin (1754), ne sont pas d'une précision telle qu'ils puissent remplacer des pièces disparues ; et il faudra au lecteur beaucoup d'imagination pour suppléer à l'insuffisance des détails qu'on serait en droit de leur demander. Mais, ils donnent une idée générale de l'importance d'un fonds d'archives monastiques dont on déplore la perte, permettent de se rendre compte de l'immensité des biens possédés par l'abbaye, et nous font connaître les principaux personnages avec qui les religieux étaient en relation. A ce triple point de vue, la publication de M. Gavard est utile. L'éditeur a d'ailleurs enrichi son texte de nombreuses notes où il identifie les noms de lieux en parfaite connaissance de cause, et qui ne manqueront point d'intéresser l'historien comme le philologue.

*
* *

DELACHENAL (R.) : **Deux prétendues lettres du régent fils aîné de Jean II au Comte de Savoie Amédée VI.** (Ds : *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, tome LXXII, 1911, p. 271-278.)

Il s'agit de deux lettres publiées par Guichenon comme étant

Digitized by Google

écrites et adressées par le dauphin Charles, le futur Charles V, roi de France au comte Vert. En réalité, d'après M. R. Delachenal dont les arguments sont probants, la première a été écrite par le roi de France, Philippe de Valois, au comte de Savoie, Aymon, père d'Amédée VII, le 4 juin 1340; la seconde est adressée, dans les premiers jours de décembre 1357, au Comte Vert par le roi de Navarre, Charles le Mauvais.

* * *

P. Henry Fouqueray, S. J. : **Histoire de la Compagnie de Jésus en France, des origines à la suppression (1528-1762).** T. I : *Les origines et les premières luttes (1528-1575).* — Paris, Alph. Picard, 1910, in-8°, xxv-673 p.

L'auteur parle du P. Lefèvre, compagnon d'Ignace de Loyola, et de la fondation du collège de Chambéry par le duc Emmanuel-Philibert de Savoie.

* * *

Abbé Bunaz, curé de Viuz-en-Sallaz : **Le déluge de Viuz.** Historique et légende. (Ds *Echo paroissial de Viuz-en-Sallaz*, 1911, mai à décembre.)

Description du lieu de la catastrophe de 1715, tel qu'il est actuellement. Légendes auxquelles elle a donné lieu. Récit de l'évènement et noms des victimes, extraits des registres paroissiaux, d'après le texte du chanoine Paris, curé de Viuz-en-Sallaz.

G. L.

* * *

La bibliographie philologique annuelle due à M. Désormaux est renvoyée à un prochain fascicule, en raison de l'étendue de cette étude critique. La Rédaction profite de cette occasion pour renouveler ses meilleurs remerciements aux auteurs qui ont bien voulu faire don de leurs ouvrages à la Bibliothèque Florimontane.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES POUR 1911

N.-B. — *Les petits caractères indiquent une communication insérée dans les procès-verbaux des séances.*

ARCHÉOLOGIE.

BIBLIOGRAPHIE.

Digitized by Google

GRAVURES.

HISTOIRE.

HISTOIRE NATURELLE.

Digitized by Google

LITTÉRATURE ET POÉSIE.

MÉTÉOROLOGIE.

PHILOLOGIE.

ACADÉMIE FLORIMONTANE.

Digitized by Google

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

15.877 — Annecy, Imprimerie J. ABRY.

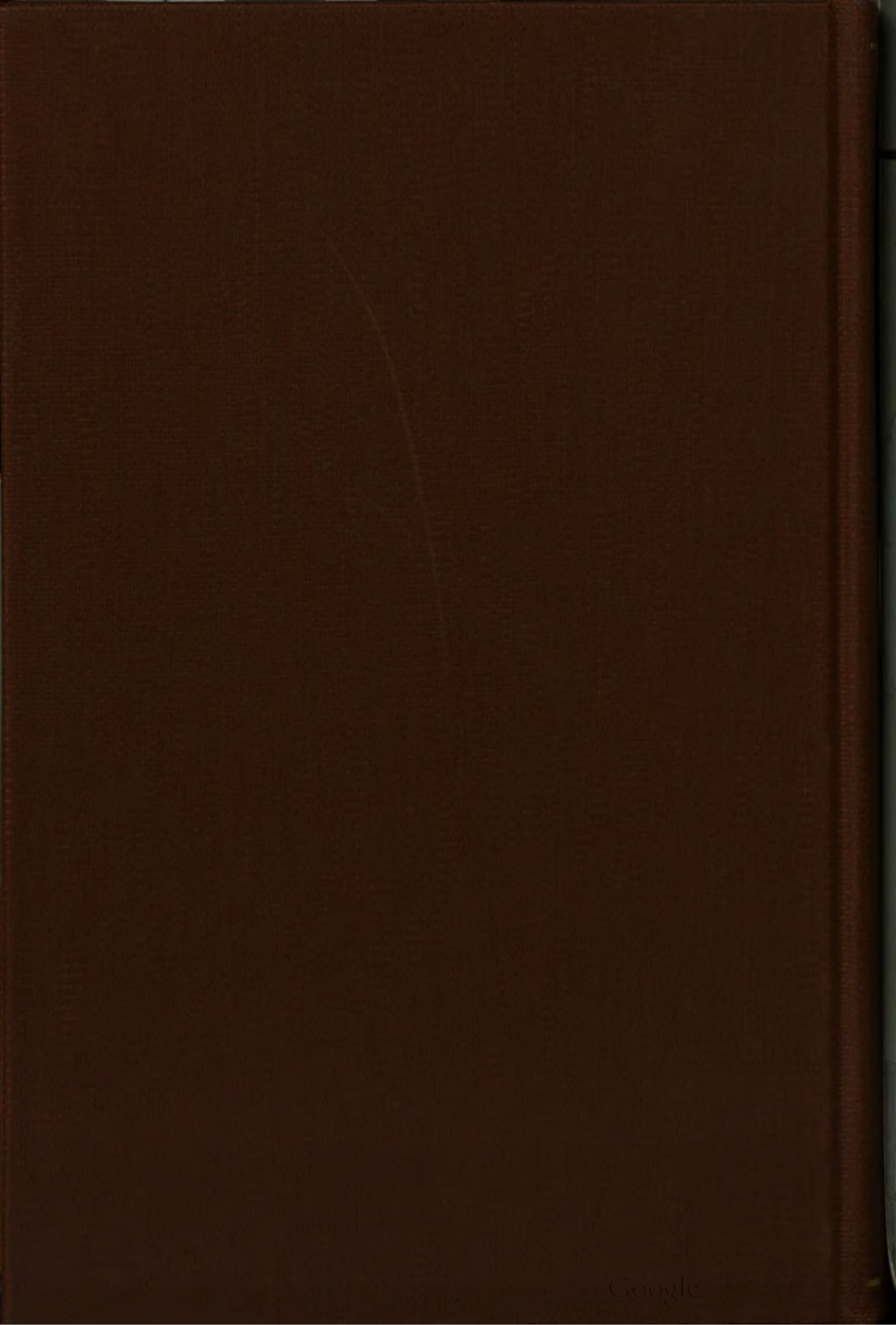
Digitized by Google

Digitized by Google



Digitized by Google

Digitized by Google


Google